

**RAPPORT ANNUEL 2020
DU
FONDS NATIONAL REDD
FONAREDD**

Draft du 14 mai 2021

Préface

L'année 2020, année de tous les enjeux pour le Fonds National REDD (FONAREDD) et cela à plus d'un titre !

En effet, cette année a consacré notamment (i) la fin du 1^{ier} partenariat RDC-CAFI pour la période 2016-2020 ; (ii) le lancement du processus des négociations pour la signature d'une nouvelle Lettre d'Intention RDC-CAFI pour la période 2021-2030 ; (iii) le lancement du processus des évaluations à mi-parcours ; et (iv) les demandes des deuxièmes décaissements en faveur des programmes en cours de financement.

La lettre d'Intention (LOI) signée en avril 2016 et qui a permis la capitalisation du FONAREDD, est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, mettant ainsi un terme à la première expérience d'un partenariat innovant et unique en son genre entre la RDC et l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale (CAFI). Point n'est besoin de rappeler ici le double objectif poursuivi par ce partenariat, à savoir (i) stabiliser le couvert forestier de la RDC à 63,5% à l'horizon 2030, et (ii) améliorer les conditions de vies des populations et réduire la pauvreté.

En août 2020, le Comité de Pilotage du FONAREDD, lors de sa 10^{ème} session, avait officiellement confirmé l'intention des deux partenaires d'entamer un cycle de négociations, pour la signature d'une nouvelle Lettre d'Intention permettant de mettre en place un second partenariat plus ambitieux dans son financement et portant sur la période 2021-2030.

Le premier partenariat a produit des résultats concrets, dont les détails sont repris dans ce rapport annuel, centrés principalement sur (i) les réformes clés portant notamment sur l'aménagement du territoire, la réforme foncière, le renforcement de la gouvernance forestière, et (ii) des activités de terrain portant notamment sur la structuration du milieu, la reforestation et la régénération naturelle ainsi que l'augmentation des revenus des ménages des communautés riveraines.

Beaucoup de leçons apprises de ce partenariat nécessitent d'être capitalisées dans les négociations du futur partenariat, notamment dans (i) la formulation de la nouvelle Lettre d'Intention, y compris les jalons ; (ii) le réexamen du business model de mise en œuvre ; (iii) et la requalification de la redevabilité et de la transparence.

Enfin, nous reconnaissons tous que l'année 2020 a été une année très difficile, frappée par la pandémie de la COVID-19, qui a impactée significativement l'atteinte des jalons de certains programmes en cours de financement. Les effets pervers de cette pandémie vont continuer à se faire sentir au courant de l'année 2021, d'où la nécessité pour chacun d'entre nous de renforcer et d'adapter ses capacités et modes de travail à la nouvelle dynamique et de redoubler de vigilance sur le terrain pour nous assurer que les forêts ne sont pas fortement impactées.

Ainsi, le présent rapport représente un véritable outil d'aide à la décision et un document de référence essentiel pour les ministères sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé et toutes les autres parties prenantes qui interagissent avec le FONAREDD.

Je vous en souhaite une bonne lecture,

Monsieur Félicien Mulenda

Coordonnateur National du Secrétariat Exécutif du FONAREDD

Résumé exécutif

Le Fonds National REDD+ (FONAREDD) a été établi en 2012 par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) pour appuyer l'opérationnalisation de son plan d'investissement REDD+ à travers la mobilisation des financements, la coordination intersectorielle et le suivi de la mise en œuvre des programmes liés à la REDD+. Il a pour objectif ultime de contribuer au maintien et au bien-être du deuxième plus grand bassin forestier du monde tout en assurant l'amélioration des niveaux de vie et des revenus de la population congolaise.

Ce double-objectif a été ancré dans la Lettre d'intention signée entre la RDC et l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) en 2016, à travers laquelle CAFI s'est engagé à financer une partie du Plan d'investissement REDD+ de la RDC, en échange de l'engagement de cette dernière à l'atteinte d'un ensemble de jalons sectoriels définis de manière conjointe par les deux partenaires.

Performance financière et programmatique

En faisant le cumul des programmes approuvés et financés depuis 2016 jusqu'à la clôture de l'année 2020, le FONAREDD a approuvé et financé un total de 18 programmes, couvrant une enveloppe globale de 244 865 409 USD. Les fonds mobilisés pour ces programmes à ce jour (219 millions USD) comprennent 4,1 MUSD du Royaume de Suède et 25 MUSD de la Norvège à travers CAFI affectés à la planification familiale, alors que le reste provient de l'engagement pris dans le cadre de la LOI. De cette enveloppe approuvée, 141 234 267 USD ont été décaissés au 31 Décembre 2020, à titre de première tranche de financement. L'écart de 30 millions USD entre les ressources programmées et mobilisées représente une surprogrammation visant à créer un tampon en cas de programmation non concluante et en conséquent des ressources à mobiliser par le FONAREDD pour honorer les engagements pris.

Parmi les 18 programmes approuvés par le COPIL du FONAREDD, trois programmes n'ont pas effectivement démarré en 2020, à savoir : les programmes Savanes, Gestion Durable des Forêts (PGDF), et le PIREDD Maniema. Les processus de recrutement des firmes dans le cadre de la mise œuvre des programmes Savanes et PGDF, n'ont pas été bouclés au cours de 2020 par l'Agence Française de Développement (AFD). Pour le PIREDD Maniema, le programme a été approuvé en Décembre 2020 et ne pouvait donc démarrer lors de cette période de rapportage.

Chiffres clés fin 2020

- **18 programmes approuvés, dont 11 programmes sectoriels et 7 programmes intégrés**
- **244 865 409 USD de budget total des programmes financés**
- **219 000 000 USD en financement direct mobilisés**
- **141 234 267 USD de budget décaissés jusqu'à 2020**
- **15 programmes opérationnels (9 programmes sectoriels et 6 programmes intégrés)**
- **6 programmes jugés satisfaisants (Société civile, Réformé foncière, Energie durable, SNSF, PIREDD Mai-Ndombe et Secrétariat exécutif), 6 programmes jugés modérément satisfaisants (PROMIS, Aménagement du territoire, et les PIREDD Equateur, Kwilu, Mongala et Oriental), 2 programmes jugés non satisfaisants (Peuples autochtones et GDA) et 3 programmes non-démarrés (PIREDD Maniema, Savanes et PGDF)**
- **Parmi les jalons intermédiaires et finaux de la LOI, 26% sont totalement atteints, 72% partiellement atteints, 2% non atteints**

L'année 2020 a représenté un pas important vers le nouveau cycle de financement et de programmation du Fonds, qui sera lancé en 2021. Se projetant à l'échéance 2030 de la stratégie nationale, ce nouveau cycle pourra être financé par le prochain partenariat entre la RDC et CAFI pour la période 2021-2030 ainsi que les contributions d'autres partenaires que le FONAREDD s'active à mobiliser. En vue de définir des objectifs et des modalités de mise en œuvre du nouveau cycle programmatique qui reflètent les priorités des parties prenantes, le FONAREDD a tenu des consultations compréhensives avec la partie nationale en vue d'identifier les pistes prioritaires pour le prochain cycle. Ainsi, le Fonds a préparé le terrain pour la signature d'une nouvelle Lettre d'intention en 2021, cet exercice pouvant également servir de base pour engager des négociations avec CAFI, avec l'accompagnement d'une équipe de négociateurs multisectorielle et multipartite.

En plus de 18 programmes approuvés, le FONAREDD a poursuivi l'instruction des deux autres programmes, à savoir : un programme sectoriel, le Programme Normes¹ et un programme intégré ciblant les provinces de Kasai-Oriental et Lomami (PIREDD KO-Lomami²). Pour le Programme Normes, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en 2020, la réception des soumissions et leur analyse étant prévue pour Janvier 2021. Pour le PIREDD Ko-Lomami, les termes de référence pour l'élaboration du document de programme (PRODOC) avaient été examinés en Comité Technique qui en a recommandé l'affinement pour mieux refléter les spécificités des deux provinces concernées. Le SE FONAREDD compte boucler l'instruction de ces deux programmes au courant de l'année 2021 et, à la conclusion des négociations, les capitaliser sous le nouveau partenariat RDC-CAFI.

Programmes sectoriels

Sur les neuf programmes sectoriels opérationnels en 2020, il y en a quatre dont la performance en 2020 a été jugée satisfaisante (Société civile, SNSF, Réforme foncière, Energie) et trois avec une performance modérément satisfaisante (Aménagement du Territoire, Secrétariat exécutif et PROMIS-PF). Deux programmes ont eu une performance faible (Peuples Autochtones et GDA).

Les résultats les plus saillants atteints par les programmes sectoriels en 2020 comprennent, entre autres :

- La production et mise à jour de plusieurs cartes de changement du couvert forestier, y compris sur base des estimations provinciales pour les périodes 2000-2010 et 2010-2014, et incluant de nouvelles strates pour les périodes 2014-2016 et 2016-2018 ;
- La préparation d'une stratégie nationale de communication en planification familiale ;
- L'élaboration de la feuille de route et de la note d'orientation pour la formulation de la politique agricole nationale durable ;
- La finalisation des études de référence du secteur énergie à Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu et Goma, et le lancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'élaboration de la politique énergétique ;
- Le développement du deuxième draft du Document de Politique Foncière Nationale ;
- L'élaboration du guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois ;
- Les coordinations provinciales de la société civile – soit du Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) – des provinces de Mongala, Sud-Ubangi, Mai-Ndombe, Equateur, Bas Uélé, Tshopo et Ituri ont réalisées des missions de suivi et évaluation indépendantes et des missions conjointes de suivi avec l'équipe du FONAREDD sur terrain ;

¹ Normes REDD+ pour la préservation des forêts dans les secteurs des mines et des hydrocarbures en RDC.

² Programme intégré REDD+ des provinces du Kasai Oriental et de Lomami.

- Le draft final de la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées a été finalisé.

Programmes intégrés

Parmi les six PIREDD opérationnels en 2020, il y en a deux qui ont fait preuve d'une performance satisfaisante (PIREDD Equateur et PIREDD Mai-Ndombe) et cinq d'une performance modérément satisfaisante (PIREDD Kwilu, PIREDD Mongala, PIREDD Sud-Ubangi, PIREDD Mai-Ndombe et PIREDD Oriental). S'ajoutant aux PIREDD déjà en cours de mise en œuvre, le PIREDD Maniema a été validé par le COPIL à la fin de l'année 2020.

Les résultats les plus saillants atteints par les PIREDD en 2020 comprennent, entre autres :

- La validation des plans provinciaux d'aménagement du territoire pour les provinces de la Tshopo, d'Ituri et du Bas-Uélé ;
- L'installation de 98 Comités locaux de développement (CLD) dans le cadre du PIREDD Sud-Ubangi, ainsi largement dépassant la cible de 54 CLD ;
- La mise en place du Comité Technique Multisectoriel Permanent pour la planification familiale (CTMP) dans la province de l'Equateur ;
- La formation de 64 pépiniéristes dans 32 villages par le PIREDD Kwilu ;
- La mise en place de 899 ha de plantations d'acacia dans le PIREDD Mai-Ndombe.

Défis

Comme pour toute organisation – tant en RDC qu'ailleurs au monde - l'année 2020 a posé au FONAREDD de nouveaux défis, dus aux impacts de la pandémie du COVID-19. Ainsi, en plus des nouvelles modes de travail imposées par le confinement, un défi principal pour le FONAREDD a été celui du transfert des compétences vers les acteurs provinciaux et locaux pour s'assurer de la bonne poursuite des réflexions et consultations en provinces sur les politiques et lois dans le respect des mesures barrières contre COVID-19. Les restrictions de voyage et d'attroupement ont également causé certains retards au niveau de la réalisation des objectifs des programmes et la tenue de réunions des structures de gouvernance du Fonds.

Ensuite, la collaboration effective entre les PIREDD et les programmes sectoriels demeure un défi, et le FONAREDD tarde à se lancer surtout parce que, tous les programmes ayant été lancés de manière aléatoire sans réflexion sur leur séquençage, les programmes sectoriels prennent du temps à valider les outils qui devraient s'appliquer dans les PIREDD. Pourtant il y a un besoin pressant ressenti de tous les côtés de voir s'installer cette collaboration. A cet effet, le SE-FONAREDD a lancé, en 2020, le Cadre d'Echanges et de Collaboration, facilitant des réunions régulières sur des thèmes spécifiques entre les PIREDD et les programmes sectoriels.

Finalement, comme la Lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI en 2016 est venue à terme fin 2020, certains objectifs n'auront pas été couverts lors de ce premier partenariat en raison, tels que les Normes et la Gouvernance REDD+. Par ailleurs, plusieurs programmes ont relevé l'impossibilité de réaliser les Jalons qui leur sont afférents à temps en 2020, soit en raison des retards accumulés, soit en raison des dates de démarrage des programmes e.g. PGDF approuvé fin 2019 et document de programme lancé en 2020.

Comme conclu par la deuxième Vérification indépendante commissionnée par CAFI, le Fonds a atteint 14% des jalons finaux, et 26% de l'ensemble des jalons (intermédiaires et finaux). Il reste donc à assurer le progrès requis pour finaliser la réalisation de l'ensemble des 43 jalons. La préparation d'une nouvelle

lettre d'intention entre la RDC et CAFI a également posé certains défis ; vers la fin de l'année, il a été convenu entre les deux partenaires de reporter la signature de la nouvelle lettre jusqu'à 2021.

Conclusions et recommandations

L'année 2020 a été celle de tous les défis où la quasi-totalité du portefeuille était approuvé, les défis de la COVID-19 ont mis en exergue les défis relatifs à la dépendance sur l'expertise internationale, la concentration des capacités à Kinshasa et les difficultés de mise en œuvre du fait des difficultés de connectivité. De plus, la dépendance du pays sur les importations pour l'agriculture, l'alimentation, les moyens de production ainsi que la dépendance d'une large proportion de la population au taux du jour, ont également démontré l'étendue de la vulnérabilité de l'économie congolaise. Ceci est un facteur essentiel à prendre en compte dans la formulation de la politique agricole et dans la mise en œuvre des PIREDD qui pourraient contribuer à renforcer la suffisance et l'équilibre alimentaire dans la mesure de leurs moyens.

Par ailleurs, les ressources nécessaires à la coordination et aux échanges entre les différents programmes n'ont pas été prévus dans la conceptualisation des programmes. Ceci pose un défi que le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a été amené à compenser sur des ressources et du personnel maigre.

La dépendance sur un seul bailleur, son rôle prépondérant dans les structures de gouvernance et les orientations changeantes ont également été ressentis sur la performance du Fonds, renforçant la nécessité de diversifier les sources de financement du Fonds et le fonctionnement selon les principes d'un fonds fiduciaire où la gestion des financements est déléguée aux structures du Fonds.

Alors qu'il était anticipé que l'année 2020 permettrait une plus forte mobilisation des financements, la plupart des partenaires de la RDC démarrant la formulation de leurs nouveaux cycles de programmation, ces exercices efforts ont pris du retard du fait que (i) les financements d'urgence ont été entièrement orientés à la lutte anti-COVID 19 ; (ii) la programmation et la négociation de nouveaux financements a pris un retard chez tous les partenaires, reportant ainsi la possibilité pour le FONAREDD de mobiliser ou d'aligner ces appuis.

Les échanges techniques continuent toutefois, ainsi que la préparation d'un nouveau cycle de programmation par l'identification des idées, des études à effectuer et les échanges nourris avec les partenaires tant de mise en œuvre que financiers.

Table des matières

Préface.....	2
Résumé exécutif.....	3
Performance financière et programmatique	3
Programmes sectoriels.....	4
Programmes intégrés	5
Défis.....	5
Conclusions et recommandations.....	6
Liste des tableaux et graphiques.....	10
Acronymes.....	13
I. Introduction au Fonds National REDD+.....	15
1.1. Contexte	15
1.2. Gouvernance du FONAREDD.....	17
1.2.1. Comité de Pilotage	17
1.2.2. Comité Technique	17
1.2.3. Secrétariat Exécutif	19
II. Réalisation du plan de suivi & évaluation du FONAREDD 2020.....	21
III. Réalisations du FONAREDD en 2020	25
3.1. Réalisations en termes de programmation.....	25
3.2. Exécution budgétaire des programmes – à compléter	30
3.3. Mobilisation des ressources.....	30
IV Progrès vers l’atteinte des jalons de la LOI.....	34
4.1. Synthèse de l’atteinte des jalons.....	34
4.2 Réalisations par pilier vis-à-vis de jalons et des résultats harmonisés	37
4.2.1. Pilier Agriculture.....	37
4.2.2. Pilier Energie.....	43
4.2.3. Pilier Forêt	46
4.2.4. Pilier Normes : Mines et Hydrocarbures	49
4.2.5. Pilier Aménagement du Territoire (AT).....	50
4.2.6. Pilier Foncier.....	55
4.2.7. Pilier Démographie.....	59
4.2.8. Pilier Gouvernance	61
V Performance des programmes.....	63
5.1. Conclusions de l’exercice 2020.....	63
5.2. Performance des Programmes Sectoriels	66

5.2.1. Programme du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)	66
5.2.2. Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie (Programme Energie Durable).....	70
5.2.3. Programme d'appui à la réforme foncière (PARF)	74
5.2.4. Programme de gestion durable de l'agriculture (GDA).....	79
5.2.5. Programme d'appui aux peuples autochtones (PA).....	84
5.2.6. Programme d'appui à la société civile.....	88
5.2.4. Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS)	93
5.2.5. Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT)	100
5.2.6. Programme du Secrétariat Exécutif du Fonds.....	105
5.3. Performance des Programmes Intégrés.....	113
5.3.1. PIREDD Sud Ubangi.....	113
5.3.2. PIREDD Mongala.....	118
5.3.3. PIREDD Oriental.....	125
5.3.4. PIREDD Equateur	132
5.3.5. PIREDD Kwilu	137
5.3.6. PIREDD Mai-Ndombe	142
VI Thèmes transversaux	148
6.1. Genre.....	148
6.2. Sauvegardes sociales et environnementales	154
6.3. Gestion des risques	157
VII Leçons apprises et défis	164
7.1. Leçons apprises	164
7.2 Défis :.....	165
Annexes – Rapport technique	167
Annexe 1 : Etat d'avancement des jalons intermédiaires 2018 et finaux 2020.....	167
Annexe 2 : Rapport financier du MPTF	175
SOMMAIRE FINANCIER.....	180
1 SOURCES, UTILISATIONS, ET LE SOLDE DES FONDS	180
2. LES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS	181
3 INTÉRÊTS PERÇUS.....	181
4 TRANSFERTS DE FONDS ET DÉPENSES	182
5 DÉPENSES ET TAUX D'EXÉCUTION FINANCIER.....	183
5.1 DÉPENSES DÉCLARÉES PAR ORGANISATION PARTICIPANTE.....	183
5.3. DEPENSES PAR CATEGORIES.....	185
7. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ.....	186

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 Situation financière du FONAREDD, fin 2020	16
Tableau 2 Récapitulatif des réunions du comité technique du 2020.....	18
Tableau 3 Bilan du plan de suivi-évaluation des programmes du FONAREDD pour l'année 2020.....	22
Tableau 4 Informations financières sur les programmes approuvés	27
Tableau 5 Dates clés des programmes approuvés	29
Tableau 6 Modalités de contributions financières au FONAREDD	30
Tableau 7 Résumé sur l'atteinte des jalons selon les vérifications indépendantes	34
Tableau 8 Progrès vers l'atteinte des jalons finaux.....	34
Tableau 9 Résumé du progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux fin 2020.....	36
Tableau 10 - Financement du pilier Agriculture (en millions USD).....	37
Tableau 11 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Agriculture	38
Tableau 12 Progrès d'installation des plantations en zone forestière	39
Tableau 13 Progrès d'installation des plantations en zone de savane : superficies de savanes sous-systèmes de culture durable ou à la dégradation atténuée	39
Tableau 14 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Agriculture	40
Tableau 15 - Financement du pilier Energie (en millions USD).....	43
Tableau 16 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Energie	44
Tableau 17 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Energie.....	44
Tableau 18 Distribution des foyers améliorés	46
Tableau 19 - Financement du pilier Forêt (en millions USD)	47
Tableau 20 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Forêt	47
Tableau 21 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Forêt	48
Tableau 22 - Financement du pilier Mines et hydrocarbures (en millions USD).....	49
Tableau 23 - Financement du pilier Aménagement du Territoire (en millions USD)	51
Tableau 24 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier AT	51
Tableau 25 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier AT	52
Tableau 26 - Financement du pilier Foncier (en millions USD)	55
Tableau 27 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Foncier	56
Tableau 28 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Foncier	57
Tableau 29 - Financement du pilier Démographie (en millions USD).....	59
Tableau 30 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Démographie	59
Tableau 31 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Démographie	60
Tableau 32 - Financement du pilier Gouvernance (en millions USD)	61
Tableau 33 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Gouvernance	61
Tableau 34 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Gouvernance	62
Tableau 35 - Classification générale des programmes du FONAREDD	63
Tableau 36 Vue d'ensemble de la performance des programmes opérationnels, par critères	65
Tableau 37 Données clés du programme SNSF	66
Tableau 38 Performance globale du programme SNSF	66
Tableau 39 Résultat du programme SNSF.....	67
Tableau 40 Intégration de l'aspect genre dans le programme SNSF	70
Tableau 41 Données clés du programme Energie durable.....	70
Tableau 42 Performance globale du Programme Energie Durable.....	71
Tableau 43 Résultats du programme Energie	72
Tableau 44 Intégration de l'aspect Genre dans le Programme Energie Durable.	74
Tableau 45 Données clés du programme RF	74
Tableau 46 Performance globale du programme d'appui à la réforme foncière.....	75
Tableau 47 Résultats du programme d'appui à la réforme foncière	76
Tableau 48 Intégration de l'aspect genre dans le programme d'appui à la réforme foncière.....	79
Tableau 49 Données clés du programme GDA.....	79
Tableau 50 Performance globale du programme GDA	80

Tableau 51 résultats du programme GDA.....	81
Tableau 52 Intégration de l'aspect genre dans le programme GDA	83
Tableau 53 Données clés du Programme d'appui aux PA	84
Tableau 54 Performance globale du Programme d'Appui aux Peuples Autochtones	85
Tableau 55 Résultats du programme d'appui aux peuples autochtones	86
Tableau 56 Intégration de l'aspect Genre dans le Programme d'Appui aux Peuples Autochtones.....	88
Tableau 57 Données clés du programme d'appui à la société civile	88
Tableau 58 - Performance globale du Programme d'Appui à la Société Civile.	89
Tableau 59 Résultats du programme d'appui à la société civile	90
Tableau 60 Intégration de l'aspect Genre dans le Programme d'Appui à la Société Civile.	92
Tableau 61 Données clés de PROMIS	93
Tableau 62 Performance globale de PROMIS	94
Tableau 63 Résultats du programme PROMIS	95
Tableau 64 Etat d'utilisation du budget disponible par an de PROMIS.....	97
Tableau 65 Taux de consommation budgétaire les partenaires de mise en œuvre de PROMIS	97
Tableau 66 Intégration de l'aspect genre dans le programme PROMIS	99
Tableau 67 Données clés du PARAT	100
Tableau 68 Performance globale du PARAT.....	101
Tableau 69 Résultats du PARAT	101
Tableau 70 Intégration de l'aspect genre dans le PARAT	105
Tableau 71 Données clés du programme d'appui au secrétariat exécutif	105
Tableau 72 Performance globale du programme d'appui au Secrétariat Exécutif	106
Tableau 73 Résultats du programme d'appui au secrétariat exécutif	107
Tableau 74 Etat d'utilisation du budget disponible du Programme d'appui au Secrétariat exécutif.....	111
Tableau 75 Intégration de l'aspect genre dans le programme d'appui au Secrétariat Exécutif	112
Tableau 76 Données clés du PIREDD Sud-Ubangi	113
Tableau 77 Performance globale du PIREDD Sud-Ubangi.....	114
Tableau 78 Résultats du PIREDD Sud-Ubangi	115
Tableau 79 Affectation du budget du PIREDD Sud Ubangi vers les différents piliers	116
Tableau 80 Intégration de l'aspect genre dans le PIREDD Sud-Ubangi.....	117
Tableau 81 Donnés clés du PIREDD Mongala	118
Tableau 82 Résultats du PIREDD Mongala.....	119
Tableau 83 - Affectation du budget du PIREDD Mongala vers les différents piliers	122
Tableau 84 Intégration de l'aspect genre dans PIREDD Mongala	124
Tableau 85 Données clés du PIREDD Oriental	125
Tableau 86 Performance globale du PIREDD Oriental	126
Tableau 87 Résultats du PIREDD Oriental	127
Tableau 88 Affectation du budget du PIREDD Oriental vers les différents piliers	130
Tableau 89 Intégration de l'aspect Genre dans le PIREDD Oriental	131
Tableau 90 Données clés du programme PIREDD Equateur	132
Tableau 91 Performance globale du PIREDD Equateur.....	133
Tableau 92 Résultats du PIREDD Equateur	134
Tableau 93 Affectation du budget du PIREDD Equateur vers les différents piliers	136
Tableau 94 Intégration de l'aspect Genre dans le PIREDD Equateur.	137
Tableau 95 - Données clé du PIREDD Kwilu.....	137
Tableau 96 - Performance globale du PIREDD Kwilu.....	138
Tableau 97 - Résultats du PIREDD Kwilu.	139
Tableau 98 - Intégration de l'aspect Genre dans le PIREDD Kwilu.	141
Tableau 99 Données clés du PIREDD Mai-Ndombe.....	142
Tableau 100 Performance globale du PIREDD Mai-Ndombe	143
Tableau 101 Résultats du PIREDD Mai-Ndombe.....	144
Tableau 102 Intégration de l'aspect genre dans le PIREDD Mai-Ndombe	146
Tableau 103 Critères d'évaluation de l'évaluation genre.....	148

<i>Tableau 104 Notation genre à base de l'évaluation genre, ainsi que la correspondance au critère de performance genre développé par le FONAREDD</i>	149
<i>Tableau 105 Matrice de risques, FONAREDD</i>	159
<i>Figure 1 Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme SNSF</i>	69
<i>Figure 2 Etat d'utilisation du budget disponible par an du Programme Energie Durable</i>	73
<i>Figure 3 Etat du budget disponible par du programme d'appui à la réforme foncière</i>	78
<i>Figure 4 Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme GDA</i>	83
<i>Figure 5 Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme d'appui à la Société Civile</i>	91
<i>Figure 6 Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD Sud Ubangi</i>	116
<i>Figure 7 Etat d'utilisation du budget disponible par an PIREDD Mongala</i>	122
<i>Figure 8 Etat d'utilisation du budget disponible par an annuel du PIREDD Oriental</i>	130
<i>Figure 9 Etat d'utilisation du budget disponible par an PIREDD Equateur</i>	136
<i>Figure 10 Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD Kwilu</i>	140
<i>Figure 11 Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD Mai Ndombe</i>	146
<i>Figure 12 Figure 13 Sommaire de l'évaluation de l'intégration de la dimension genre dans le portefeuille du FONAREDD</i>	150
<i>Figure 14 Comparaison de la notation genre entre 2019 et 2020</i>	150
<i>Figure 15 Taux de participation des femmes dans les CT du FONAREDD</i>	154

Acronymes

AE	Agence d'exécution
AFD	Agence Française de Développement
ALE	Association Locale d'Exécution
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
AND	Autorité nationale désignée
BM	Banque Mondiale
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
COPIL	Comité de Pilotage
CR	Comité de Pilotage restreint
CT	Comité Technique
CTMP	Comité Technique Multisectoriel Permanent
DFID	Department for International Development
DGM	Mécanisme des Petites Subventions
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
FCDO	Foreign, Commonwealth & Development Office
FONAREDD	Fonds National REDD+
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FVC	Fond vert pour le climat
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GDA	Gestion durable de l'agriculture
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
ha	Hectare
JICA	Japan International Cooperation Agency
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MPTF	Multi-Partner Trust Fund Office
NERF	Niveau d'Emission de Référence des Forêts
NRF	Niveau de Référence des Forêts
NIP	Note d'Idée de Programme
LOI	Letter of Intent, Lettre d'Intention
CLD	Comité Local de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PA	Peuples Autochtones
PACDF	Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes des Forêts
PARF	Programme d'appui à la réforme foncière
PARAT	Programme d'appui à l'aménagement du territoire
PSFD	Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées
PF	Planification familiale
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PGDF	Programme de Gestion Durable des Forêts
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PLE	Partenaire Local d'Exécution
PO	Province Orientale
PRODOC	Document de Programme
PROMIS-PF	Programme de Mise à l'Echelle de la Planification Familiale

RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière
SE	Secrétariat Exécutif
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPAT	Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire
TDR	Termes de référence
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
USD	Dollars américains
WWF	World Wildlife Fund
WRI	World Resource Institute

I. Introduction au Fonds National REDD+

1.1. Contexte

Les objectifs spécifiques du FONAREDD sont la mobilisation des ressources et l'affectation aux priorités du Plan d'Investissement REDD+, la coordination et la cohérence intersectorielle ainsi que le suivi efficace des interventions, en vue de financer le Plan d'Investissement REDD+ et contribuer à la réalisation de la Stratégie Nationale REDD+ de la RDC.

Pour atteindre ces objectifs, la programmation pour 2018, 2019 et 2020 a été achevée, et le financement de 18 programmes accomplis, y compris le programme d'appui au Secrétariat Exécutif. Les programmes approuvés et financés sont présentés dans le Tableau 4.

Parmi les 18 programmes approuvés par le Comité de Pilotage du FONAREDD, 15 programmes sont actuellement opérationnels, dont neuf programmes sectoriels et six programmes intégrés dans huit provinces de la RDC. Les trois programmes qui n'ont pas encore effectivement démarré comprennent Savanes, PGDF et PIREDD Maniema. Ces différents programmes sont mis en place à travers les agences d'exécution du Système des Nations Unies, les Agences de Coopération Bilatérale et les banques multilatérales. Le FONAREDD étant actuellement capitalisé à hauteur de 98% par CAFI, cette modalité de mise en œuvre a été retenue par le bailleur en amont de sa contribution au Fonds.

Parmi les programmes sectoriels en cours de mise en œuvre, quatre programmes appuient des réformes politiques, que le FONAREDD a réussi à engager dans un contexte post électoral où le pays était dans sa phase de reconstitution. Il s'agit des programmes d'appui à l'aménagement du territoire, à la réforme foncière, à l'énergie et à la gestion durable de l'agriculture.

Le Tableau 1 présente la situation financière actuelle du FONAREDD. Comme il est démontré, la majorité des financements mobilisés par le FONAREDD à ce jour proviennent de CAFI (\$190 millions), dans le cadre de la Lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI en 2016. S'ajoutant aux fonds de CAFI, deux pays ont apporté leur contribution pour appuyer la Stratégie nationale cadre REDD+ et se sont directement alignés sur le Cadre de résultats harmonisés du FONAREDD. Il s'agit du Royaume de Suède, qui a apporté 4,1 millions d'USD pour le PIREDD Equateur en contribution directe au FONAREDD, et la Norvège, qui a apporté 25 millions au Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS), à travers CAFI. A ce jour, un total de \$174,6 millions a été transféré des bailleurs au FONAREDD.

Ensuite, trois structures ont apporté des co-financements aux programmes financés par le FONAREDD. C'est-à-dire que ces financements contribuent directement aux programmes développés et financés par le Fonds, mais sans transiter par le FONAREDD. Ces fonds ne sont, par conséquent, pas comptés parmi les ressources programmées par le FONAREDD, tels qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les fonds mobilisés par le FONAREDD correspondent à moins d'un quart du budget du Plan d'investissement REDD+ de la RDC. Il est à noter qu'il y a actuellement un écart de \$25 millions entre les ressources programmées et mobilisées. Pour cela, les efforts du Fonds de mobiliser des partenaires pour le financement et l'alignement continuent. De plus, des efforts sont impartis pour assurer l'engagement politique envers le processus REDD dans le pays et assurer un alignement entre les nouveaux engagements sur le climat et la Stratégie Nationale REDD+ .

TABEAU 1 SITUATION FINANCIÈRE DU FONAREDD, FIN 2020

	Budget du Plan d'investissement REDD+ de la RDC	Ressources programmées par le FONAREDD (sans tenir compte des co-financements)	Ressources mobilisées par le FONAREDD (Engagement bailleurs)	Ressources réalisées (transférées du bailleur vers le FONAREDD)	Ressources décaissées du FONAREDD vers les agences d'exécution	Co-financements engagés pour les programmes FONAREDD, (ne transitant pas par le FONAREDD)
Total	\$1 020 000 000	\$ 244 865 409,03 pour 18 programmes	\$219 093 531	\$174 567 743	\$141 234 267 pour 15 programmes	€23 000 000 + \$3 349 287
Ventilation de l'enveloppe			\$190 000 000 de CAFI	\$171 200 000 de CAFI (y inclus les ressources de la Norvège)		\$3 349 287 de la JICA pour le PIREDD Kwilu
			\$25 000 000 de la Norvège pour PROMIS-PF			€18 000 000 de la GIZ pour le PIREDD Maniema
			\$4 093 531 de la Suède pour le PIREDD Equateur	\$3 367 743 par la Suède		€5 000 000 de l'AFD pour le PGDF

Avec une programmation initiée en 2016, c'est à partir de 2018 que les avancées et résultats des programmes ont commencé à se matérialiser. Le cumul des résultats clés 2018, 2019 et 2020 montre que le FONAREDD a, à travers ses programmes, réalisé : le deuxième draft de la politique foncière qui prend en compte les préoccupations des peuples autochtones, la soumission du Niveau d'Emission de Référence des Forêts (NERF) pour l'ensemble du territoire de la RDC ; l'opérationnalisation de la plateforme Terra Congo, outil de surveillance des forêts ; le draft de la politique et la loi sur l'aménagement du territoire ; plusieurs ébauches de schémas provinciaux d'aménagement du territoire dans les provinces appuyées; le draft d'une Stratégie nationale de communication en planification familiale ; la structuration du milieu ; et des dispositifs d'encadrement agricole et de distribution des intrants dans trois programmes intégrés (Mai-Ndombe, Sud Ubangi et ancienne Province Orientale).

Il sied de signaler qu'au cours de l'année 2020, le Secrétariat CAFI a organisé la deuxième vérification indépendante de l'atteinte des jalons intermédiaires de la LOI. Cet exercice a, comme la première fois, permis à toutes les parties prenantes d'établir le niveau de réalisation de ces jalons et leurs responsabilités. Il en est ressorti que sur l'ensemble de 43 jalons intermédiaires et finaux, 7 jalons ont été pleinement atteints, 31 jalons ont été partiellement atteints, 4 jalons non réalisés et 1 jalon non applicable. Des recommandations ont été formulées pour que les actions planifiées en 2021 soient orientées vers l'accélération de l'atteinte des jalons partiellement réalisés. La lettre d'intention entre la RDC et CAFI arrivant à échéance au 31 Décembre 2020, le SE FONAREDD a soulevé la question des Jalons, leur pertinence et leur maintien au-delà de cette date. Alors que le Conseil d'Administration de CAFI n'a pas apporté de réponse à cette question, les consultations nationales sur les priorités post-2020 ont porté un regard critique sur les Jalons et retenu, reformulé ou déclassé les Jalons selon leur pertinence. Ainsi, les programmes continueront d'appuyer la réalisation des Jalons qu'ils sous-tendent selon un échéancier mis à jour alors que les Jalons non-financés seront considérés ou pas dans un futur accord avec CAFI.

Le présent rapport retrace les progrès réalisés à travers les programmes sectoriels et intégrés pour l'année 2020 et évalue la contribution de chaque programme dans l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux ainsi que la progression des indicateurs harmonisés entre FONAREDD/CAFI. Au niveau du portefeuille, le rapport présente également le système de suivi de la performance des programmes ainsi que les leçons apprises, recommandations et défis

1.2. Gouvernance du FONAREDD

1.2.1. Comité de Pilotage

Un seul COPIL a été réalisé en 2020 au vu de toutes les difficultés rencontrées pour mobiliser les autorités avec la pandémie de Covid-19. Le COPIL a approuvé le rapport annuel 2019 du FONAREDD, lancé les négociations sur le nouveau partenariat RDC-CAFI 2021-2030, ainsi qu'autorisé le mécanisme d'approbation des documents de programmes et de leur allocation financière par email. A travers ce mécanisme, le COPIL a, par la suite, approuvé quatre enveloppes : i) la variante de 5 millions USD pour PIREDD Mongala, ii) le PIREDD Maniema à hauteur de 30 millions USD dont 10 Millions à décaisser et 20 Millions à intégrer dans une programmation future, iii) l'octroi d'une avance de 800.000 USD au programme d'appui à la Réforme foncière, et iv) l'octroi d'une avance de 400.000 USD au programme d'appui à la Société Civile.

1.2.2. Comité Technique

Au cours de l'année 2020, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a organisé neuf réunions du Comité technique.

TABLEAU 2 RÉCAPITULATIF DES RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DU 2020

Numéro CT	Date	Matières traitées	Observations
27	15 janvier	<ul style="list-style-type: none"> Résultats de la mission de terrain du PIREDD PO et les recommandations du Secrétariat Exécutif du FONAREDD Cadre Stratégique 2021-2025 pour un nouveau partenariat RDC/CAFI Nouvelles dispositions pour l'organisation des CT (réunions et désignations) 	Deux sessions distinctes : informative et décisive
	06 février	<ul style="list-style-type: none"> TdR Addendum PIREDD PO Proposition PIREDD Maniema par la GIZ Variante du PIREDD Mongala par ENABEL Conclusions du Forum FONAREDD 	
28	20 février	<ul style="list-style-type: none"> Revue des projets : rapports annuels 2019 et options pour la deuxième tranche Modalités proposées pour le décaissement de la deuxième tranche 	RAS
29	23 avril	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux de la programmation en cours Note sur l'accès aux fonds de préparation des programmes Point sur le programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement des Territoires Préparation des TDR pour la circonscription programmatique du PIREDD Ko-Lomami et d'une note d'explication de l'accord gré à gré avec l'agence porteuse, Enabel Lancement d'un AMI concernant la reprise du PIREDD Sud-Ubangi suivant le désistement de la Banque mondiale 	RAS
30	27 au 29 mai	<ul style="list-style-type: none"> Validation du Rapport Annuel du Fonds 2019 Portefeuille et situation des programmes classés en rouge : PIREDD Oriental, PIREDD Sud-Ubangi, Energie durable, Gestion durable de l'agriculture, PIREDD Kwilu, Peuples autochtones, Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement des Territoires et son processus d'avancement ; Programme régional de la FAO pour financement de CAFI sur l'analyse des moteurs de déforestation et de dégradation dans le Bassin du Congo ; Termes de Référence et note de justification du gré à gré pour le PIREDD KO LOMAMI. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel validé Le principe de financer ce PIREDD KO-Lomami et du gré à gré ont été validés, sous conditions
31	03 juillet	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux de la programmation 2020 Décaissement des deuxièmes tranches des programmes. La session sur l'AMI 19 (ouvert) a été reportée faite de temps. 	Poursuivre les échanges sur les programmes supplémentaires et leur prise en compte dans les décaissements futurs
32	20 août	<ul style="list-style-type: none"> Examen des soumissions pour l'AMI de reprise du PIREDD SU Revue des TDRs Normes pour Mines et Hydrocarbures Deuxième tranche du PIREDD Mai-Ndombe et extension à l'ex-district des Plateaux 	RAS
33	29 septembre	<ul style="list-style-type: none"> Examen de décaissement en faveur du programme d'appui à la Réforme foncière 	Avance au PARF de 800.000\$ sur besoins immédiats du PTBA
34	29 au 30 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Vision pour l'agriculture en RDC et feuille de route pour la politique agricole Présentation de la mission de suivi du PIREDD Mai-Ndombe et de ses conclusions Mission Programme d'Appui aux Peuples autochtones, Sud-Kivu Préparation du document de programme du PIREDD Maniema 	RAS
35	30 novembre	<ul style="list-style-type: none"> Revue du PIREDD Maniema Revue du PIREDD Sud Ubangi Constats de la mission du Piredd Oriental 	Document validé par le CT et recommandé au COPIL

1.2.3. Secrétariat Exécutif

Les réalisations saillantes du Secrétariat Exécutif (SE) du FONAREDD en 2020 se résument comme suit :

- L'organisation du premier Forum du FONAREDD et sa restitution, apportant les premières recommandations relatives à l'avenir du Fonds et au nouveau partenariat RDC-CAFI post 2020 ;
- La réalisation de deux enquêtes en ligne auprès des parties prenantes nationales, dont une ciblant les jeunes, concernant le nouveau partenariat ;
- La tenue d'un atelier de trois jours de consultations nationales sur la programmation post 2020 avec un focus sur le partenariat RDC-CAFI pour la période 2021-2030, près de 200 participants ayant participé qui représentent les secteurs concernés par la Stratégie nationale REDD ;
- La mise en place d'un groupe de négociateurs nationaux, incluant des représentants de toutes les parties prenantes tant politiques que techniques, ainsi que des personnes ressources et experts nationaux des organisations de la société civile et du secteur privé ;
- En appui à la mise en œuvre de la feuille de route sur la gouvernance forestière agréée entre le Ministère de l'Environnement et Développement Durable et CAFI, le SE FONAREDD a facilité les consultations et la finalisation des termes de référence pour l'audit légal des concessions forestières, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route MEDD-CAFI du mois de décembre 2019, et transmis à l'Union Européenne pour recrutement de la firme ;
- Conjointement avec la JICA, le SE FONAREDD a appuyé la tenue de la réunion de lancement des travaux de la politique forestière en mars 2020 juste avant le confinement ;
- Appui à la Direction Générale des Forêts ont été finalisés pour l'organisation et la tenue la première réunion du Conseil Consultatif National des Forêts en attendant l'opérationnalisation du PDGF ;
- Afin d'appuyer la programmation et la consommation des financements, des projections sur les besoins en 2^e tranches ont été effectuées et le SE a finalisé le processus de contractualisation avec l'AFD pour le programme phare de gestion durable des forêts (PGDF), et appui à la finalisation des documents de programme du PIREDD Maniema et de la reprise du Sud-Ubangi suite au désistement de la Banque mondiale, l'agence d'exécution initiale, à la fin de la première tranche ;
- La préparation de la proposition d'approche pour les évaluations de programmes et le déclenchement des deuxièmes tranches ainsi que les TDR relatifs à l'évaluation à mi-parcours de plusieurs programmes ainsi que du Fonds ;
- A la levée du confinement, la réalisation de dix missions sur le terrain, de suivi et/ou d'appui aux COPIL des programmes ;
- La mobilisation des agences et des programmes pour l'identification des nouveaux risques et contraintes faisant suite à l'établissement de l'Etat d'Urgence et le confinement en réponse à la Covid-19 ;
- Le lancement du Cadre d'Echanges et de Collaboration entre les programmes financés par le FONAREDD pour faciliter la concertation entre les PIREDD et les programmes sectoriels ;
- La tenue de deux réunions tripartites sur les obligations légales en matière de la protection de l'environnement avec l'Agence Congolaise d'Environnement et les Agences d'Exécution des programmes ;
- En termes de mobilisation des ressources, bien que le SE ait été inscrit dans la loi de finances 2020, ceci ne s'est pas matérialisé en raison de la priorisation de la lutte contre COVID 19 ; toutefois, sur base de la stratégie de mobilisation des ressources développée en 2019, le SE a continué les efforts avec notamment les bilatéraux actifs en RDC. Pour la plupart, ces partenaires démarraient les consultations pour le prochain cycle en 2020 et le secteur privé qui présente de plus en plus d'intérêt pour la RDC.

- En termes de mobilisation politique et plaidoyer, le SE FONAREDD a contribué au positionnement de la RDC sur la scène internationale à travers des contributions à l'élaboration des discours et présentations du pays. Le SE FONAREDD a pris le lead technique pour la négociation de la Charte de l'Alliance pour les Forêts Tropicales portée par la France, et soutenu l'équipe de préparation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans la formulation des actions et engagements sur les solutions basées sur la nature. Cet effort est toujours en cours.
- De plus, le SE a engagé l'Initiative Inspecteurs des Taxes sans Frontières, préparé une note pour le Ministère des Finances ainsi qu'effectué une présentation. Ce dossier est encore sous examen.
- A la mise en place de l'Agence Congolaise pour la Transition Ecologique et le Développement Durable (ACTEDD) ainsi que l'Agence Nationale pour l'Electrification Rurale et Peri-Urbaine (ANSER), le FONAREDD a activement engagé les deux agences dans l'agenda climat – forêt – affectation des terres – énergie. Les échanges sont en continu pour l'harmonisation des agendas et l'appui à apporter par le FONAREDD à ces deux agences en termes de transmissions de leçons apprises, appui au montage du Fonds Mwindi et priorisation des zones à forte déforestation pour réduire la pression sur la forêt par la création d'emplois.
- Partant de la plateforme du programme Energie, le SE FONAREDD a activement engagé le secteur privé dans les domaines des combustibles alternatifs et des énergies renouvelables et continué la tenue des « Vendredis de l'Energie », plateforme d'échanges et de réflexion sur le défi énergétique.
- A l'émergence d'une crise concernant la politique d'Aménagement du Territoire entre une partie de la société civile, CAFI et le Ministère de l'AT, le SE FONAREDD a entrepris des actions de médiation, de facilitation et d'échanges afin de rapprocher les points de vue et de trouver des solutions à la situation de blocage. Avec les contraintes posées en termes de missions et de réunions les échanges ont principalement eu lieu par téléconférence, ne facilitant pas forcément une compréhension commune. Ceci s'est conclu par une invitation par le Ministre de l'AT à CAFI pour un échange politique avec lui, invitation qui n'a pas été suivie et qui est devenue obsolète à la démission du gouvernement fin 2020.
- Palliant au manque de moyens et de ressources affectées à la coordination et aux échanges entre les programmes, le SE FONAREDD a pro-activement suppléé à ce manquement à travers ses ressources humaines et financières, permettant ainsi (i) l'harmonisation des outils de planification du territoire par l'adoption d'une carte d'affectation des terres et du Plan Simple d'Aménagement du Territoire (PSAT) en lieu et place des différents outils ultérieurs ; (ii) la mise en place des différents cadres de concertation en attendant le démarrage des programmes.
- En termes de communication, la stratégie de communication a été préparée, le site web mis à jour (www.fonaredd-rdc.org) et un bulletin d'information « les échos du FONAREDD » est maintenant publié trimestriellement.
- Finalement, il est à noter que le SE FONAREDD a également facilité (i) l'intégration de la CORAP, entité spécialisée de la société civile sur le suivi des réformes publiques, au sein du GTCRR renforçant ainsi celui-ci ; (ii) la résolution de cas de conflits entre le GTCRR et ENABEL dans la province de la Mongala et (iii) continué l'appui au GTCRR en coordination avec EFI concernant les processus de concertations provinciales.

II. Réalisation du plan de suivi & évaluation du FONAREDD 2020

Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a mis en place un système de suivi et évaluation pour apprécier la performance du Fonds et de son portefeuille. Le draft du manuel S&E du FONAREDD établit l'ensemble des niveaux de suivi et évaluation du fonds. Une version synthétisée de ces niveaux est présentée ci-dessous, comme dans le rapport annuel 2019 :

- (i) le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) ;
- (ii) le Comité Technique du FONAREDD ;
- (iii) le suivi conjoint de l'atteinte des jalons avec les points focaux des ministères sectoriels ;
- (iv) le suivi direct avec les instances provinciales ;
- (v) les Comités de pilotage des projets/programmes ;
- (vi) la Vérification Indépendante des jalons ;
- (vii) les évaluations indépendantes en vue de déclencher la deuxième tranche de financement ;
- (viii) les évaluations à mi-parcours et finales des programmes/projets.

Par rapport au premier niveau de suivi et évaluation du Fonds, qu'est le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), cet outil institutionnel et d'orientation des décisions des dirigeants a pourvu les informations ci-après :

- ✓ les couches des Evènements Majeurs de Déforestation (EMD) 2017 et 2018 prêtes à publier sur le portail web SNSF (<http://www.rdc-snsf.org/portal/>) ;
- ✓ les estimations provinciales des 26 provinces disponibles sur le niveau de la déforestation.

Ces informations permettent, d'une part, aux responsables des provinces et des agences d'exécution de mesurer la contribution des programmes à la réduction de ces niveaux de déforestation, d'autre part, au FONAREDD de pouvoir mobiliser les ressources nécessaires pour atténuer le niveau de la déforestation dans l'ensemble du pays tel que prévu dans le plan d'investissement REDD+.

Au deuxième niveau de suivi, celui du comité technique, des réunions ont été organisées pour analyser les programmes qui avaient des performances faibles sur le plan programmatique et financier. Il s'agit des programmes : Appui aux Peuples Autochtones, Gestion durable de l'agriculture, Energie, Programmes intégrés (Kwilu, Sud Ubangi et Oriental).

A l'issue de ces analyses, des recommandations ont été formulées aux agences d'exécution qui ont contribué à l'amélioration dans l'atteinte des résultats des différents programmes.

Le troisième niveau du suivi, réalisé conjointement avec les points focaux des différents ministères sectoriels, a permis de suivre l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux à travers leurs ministères et programmes.

Les nouveaux points focaux des ministères sectoriels, représentés par des conseillers des cabinets, les Secrétaires Généraux et les chefs des divisions, ont œuvré pour faire avancer les engagements pris par le gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers la lettre d'intention. Deux experts du ministère des Finances ont appuyé l'équipe du Suivi et évaluation du Secrétariat Exécutif du FONAREDD dans l'organisation des réunions d'échanges et de travail. Au total 4 sessions ont été organisées pour suivre conjointement l'atteinte des jalons. Deux séances ont connu la participation des chefs des programmes afin qu'ils expliquent les progrès atteints en termes des jalons.

Certains points focaux, ont participé aux missions de suivi et évaluation durant l'année 2020 avec l'équipe du suivi & évaluation. Les différentes missions ont été organisées dans les programmes ci-après : PIREDD MAI-NDOMBE, PIREDD Oriental et PIREDD KWILU. Ces missions ont permis aux points

focaux de se rendre compte de la mise en œuvre des programmes et de les connecter avec le niveau national.

Concernant le suivi direct avec les instances provinciales (avec les gouverneurs des provinces), aucune activité n'a été menée à cause de la situation sanitaire au pays.

Le suivi au niveau des comités de pilotage des programmes, a connu la participation des experts de l'équipe de suivi du Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Tandis que le nombre de COPIL de programmes prévu était de 21, 28 réunions de COPIL de programmes se sont tenues lors de l'année 2020, pendant lesquelles les experts du Secrétariat Exécutif du FONAREDD ont participé et apporté des orientations du SE FONAREDD dans le but d'améliorer la mise en œuvre des programmes.

Au cours de l'année 2020, une deuxième vérification indépendante des jalons a été organisée pour compléter celle réalisée en 2019. L'objectif poursuivi par cette vérification indépendante était de vérifier l'atteinte de 14 jalons intermédiaires en se basant sur l'atteinte des jalons 2018 et le cas échéant, identifier les raisons de la non-atteinte ainsi que les mesures mises en œuvre pour y pallier. Le rapport sur la deuxième vérification indépendante des jalons 2018 et 2020 est en ligne sur le site internet du FONAREDD (www.fonaredd-rcd.org).

Le septième niveau fixe les évaluations indépendantes des programmes pour déclencher la deuxième tranche de financement. Le processus a été lancé pour le recrutement des consultants internationaux et nationaux en vue d'évaluer les programmes suivants : Aménagement du Territoire, Mai Ndombe et Plateau pour déterminer si un supplément y sera affecté, société civile et réforme foncière. Pour ne pas bloquer le fonctionnement des programmes, les membres du Comité Technique du SE FONAREDD ont suggéré au Comité de Pilotage du fonds, des avances de fonds de deuxième tranche pour les programmes qui ont amélioré leurs performances, il s'agit de : Réforme foncière et Appui à la Société civile.

Par rapport au dernier niveau du suivi et évaluation du Fonds, seul le programme SNSF a réalisé une évaluation mi-parcours de son portefeuille, ceci compte tenu du temps de mise en œuvre.

Le Tableau 3 donne le bilan du plan de suivi & évaluation des programmes du FONAREDD pour l'année 2020.

TABLEAU 3 BILAN DU PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DES PROGRAMMES DU FONAREDD POUR L'ANNÉE 2020

Activités	Nbre prévu	Nbre réalisé	Taux de réalisation	Commentaires
Mission de suivi	14	10	72 %	La situation sanitaire causée par la pandémie du COVID-19 n'a pas permis le déploiement des experts du S&E sur terrain comme prévu. Dix missions de suivi ont été réalisées dont certaines avec la participation de différents points focaux des ministères sectoriels. Dans les provinces où il y a trois ou quatre programmes opérationnels, les experts du SE FONAREDD ont pris soin de suivre ces différents programmes. Il s'agit des provinces Kwilu, Mongala, Equateur, Basu-Uélé, Tshopo, Mai-Ndombe, Sud-Ubangi, Kolwezi, Haut-Katanga, Sud-Kivu. De plus, le SE FONAREDD a conduit des missions de suivi des programmes sectoriels d'appui aux peuples autochtones, la société civile, et la planification familiale.

Activités	Nbre prévu	Nbre réalisé	Taux de réalisation	Commentaires
Participation aux COPIL des programmes	21	28	133 %	28 COPIL de programmes ont été organisés par les agences d'exécution. PIREDD Oriental (1), PIREDD Mongala (1), PIREDD Kwilu (2), PIREDD Mai-Ndombe (2), PIREDD Equateur (2), PIREDD Sud-Ubangi (1), SNSF et GDA (3 pour chacun), Réforme foncière (4), Société civile (2), Aménagement du Territoire (1), PROMIS (2), Energie durable (2), Peuples autochtones (1), Secrétariat exécutif (1).
Transmission des rapports annuels et semestriels et leurs analyses	34	30	88%	Deux programmes financés n'ont pas démarré (Savanes et PGDF).
Collecte des données selon PTBA (études initiales, diagnostics etc.)				<p>Toutes les agences d'exécution de 15 programmes opérationnels ont partagé leur PTBA 2020. Au total 15 PTBA reçus.</p> <p>Les livrables reçus cette année 2020 sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> PIREDD SUD UBANGI : Diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD. PIREDD Mai Ndombe : Rapport sur l'étude d'établissement de la situation de référence de l'indicateur : Revenus Monétaires et non monétaires des ménages de la zone d'intervention ; PIREDD MONGALA : Rapport de l'étude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation pour le PIREDD ; PIREDD Kwilu : Rapport sur l'évaluation préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux avec Plan de gestion impacts environnementaux et sociaux ; PIREDD Equateur : Rapport de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du PIREDD, le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours, rapport des COPIL 1,2 et 3, guide sur le CLIP, les PDL, rapport d'activité, etc. PIREDD Oriental : stratégie de communication, rapport des études de références, les PAT des ubundu, Isangi et Bafwasende, les cartes des PTAT d'Aketi, Buta et Bas Uélé, note méthodologique sur l'agriculture vivrière, arrêté provincial du dispositif d'encadrement agricole de la Tshopo, arrêté provincial de création des plates formes multi sectoriels et multi acteurs au Bas Uélé, arrêté de création et fonctionnement du cadre de concertation multi acteurs et multi fonctionnel d'orientation et de suivi du développement durable dans la province de la Tshopo et de l'Ituri. Réforme foncière : Jalon 2 (Draft 2 Politique foncière, Propriété coutumière, Note sur la domanialité, Note sur la décentralisation, Note sur la certification des biens immobiliers, Note sur la conversion des titres, Note sur la connexion entre

Activités	Nbre prévu	Nbre réalisé	Taux de réalisation	Commentaires
				<p>la réforme foncière et l'aménagement du territoire, note sur l'évaluation environnementale et sociale stratégique de la politique foncière) et Jalon 3 (Draft 2 GM, Documentation sur la tenure foncière pour l'élaboration de la stratégie foncière provinciale, Documentation de l'étude comparative pour les Etats membres de la CIRGR, Charte foncière, Edit provinciale, Guide méthodologique pour le fonctionnement et renforcement des comités fonciers locaux</p> <p>8. Réforme de l'aménagement du territoire : Légendes des cartes pour l'élaboration des plans simple d'aménagement du territoire, Draft 0 du Guide Méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois ; Draft de la Loi d'Aménagement du territoire</p> <p>9. Programme Energie : Rapports des études de références (enquêtes ménages et usagers productifs) pour les villes de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu, Note méthodologique de l'étude de modélisation de l'impact du déploiement du GPL à Kinshasa ; Pré-Master Plan (avant plan directeur) du GPL; Draft Plan de la Réglementation de la distribution de GPL ; TDRs du consultant et draft de la stratégie de communication ; Soumissions reçues, analyses techniques et rapport du Comité d'investissement du fonds de défi.</p> <p>10. PA : Module sur l'alphabétisation</p> <p>11. PROMIS : 863 412 années de protection de couple (ACP) produites dans l'ensemble des 11 provinces ciblées par le programme.</p>
Echanges et capitalisation	3	5	167 %	<p>L'équipe Programmation et suivi- évaluation a renforcé l'aspect des échanges d'expériences et de la capitalisation de connaissances entre les différentes parties prenantes des programmes.</p> <p>Un (1) atelier organisé en présentiel et quatre (4) autres en téléconférence. Les thématiques échangées sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Guide méthodologique de zonage participatif des terroirs et éléments de la légende des cartes de plans simples d'aménagement du territoire. 2. Obligations légales en matière de protection de l'environnement entre l'Agence Congolaise d'Environnement, les Agences d'Exécution des programmes et le SE FONAREDD (Sauvegardes). 3. Harmonisation des Enquêtes Socio-économiques. 4. Dispositif d'encadrement agricole. 5. Vérification indépendante des jalons 2018 -2020.
Evaluation externe des agences	6	0	4 en cours	<p>À la suite de l'expression des besoins de la deuxième tranche des programmes (AT, SC, PIREDD PO, Réforme Foncière, PIREDD MND, PIREDD et Energie), le SE FONAREDD a lancé le processus d'évaluation externe. Ce processus a enregistré</p>

Activités	Nbre prévu	Nbre réalisé	Taux de réalisation	Commentaires
				un retard à cause de la situation sanitaire impactant le processus de recrutement des évaluateurs nationaux et internationaux par le PNUD.
Réunion de Suivi conjoint des jalons de la LOI avec les points focaux	4	4	100%	4 réunions ont été organisées avec l'appui de deux experts du Comité Technique de Réforme du Ministère des Finances. Les différents points focaux des ministères sectoriels et les responsables des programmes ont pris part.
Mise à jour trimestrielle du portefeuille FONAREDD le site web FONAREDD	4	4	100%	RAS
Renforcement des capacités en S&E	2	0	0%	La situation sanitaire consécutive à la pandémie du COVID - 19 n'a pas permis aux experts de prendre part aux différentes formations prévues au courant de l'année 2020.
Suivi spatial	1	0	Encours	<p>Le processus de recrutement de la firme a été suspendu en raison (i) de la différence entre l'enveloppe prévue et les soumissions financières reçues ; (ii) le conditionnement des soumissions à la disponibilité de connexion téléphonique et/ou internet pour permettre un suivi en temps réel.</p> <p>La phase post-2020 et le nouveau partenariat avec CAFI apporteront de nouveaux paramètres à prendre en compte. C'est pourquoi, le SE FONAREDD a souhaité suspendre ce processus le temps de finaliser la signature du nouveau partenariat. Une formation sur la cartographie et système d'information géographique est prévue pour l'année 2021 afin d'initier les experts de l'unité de suivi-évaluation sur cette thématique.</p>

III. Réalisations du FONAREDD en 2020

3.1. Réalisations en termes de programmation

La lettre d'intention pour la mise en place du partenariat entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) sur la mise en œuvre de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC et son Plan d'Investissement vise à s'attaquer, de manière holistique et intégrée, aux divers moteurs de déforestation et de dégradation des forêts actuels et à venir tout en faisant la promotion et en soutenant les sauvegardes de Cancun.

Pour y arriver, le Conseil d'administration de CAFI a, à travers sa décision du 22 avril 2016, approuvé une allocation d'au moins deux cents millions de dollars américains (US\$ 200 000 000) sur la période 2016-2020 représentant la contribution de CAFI à la mise œuvre de la stratégie cadre nationale REDD+ de la RDC et du plan d'investissement, comprenant Cent quatre-vingt-dix millions de dollars

(190 000 000) du Fonds CAFI et les financements parallèles qui pourraient s'ajouter, en conformité avec les critères définis à l'article VII alinéa 2³.

L'équipe de programmation du Secrétariat Exécutif a appuyé le Comité Technique du Fond dans une logique de programmation visant à répondre à cet objectif de la lettre d'intention durant l'année 2020. En faisant le cumul des programmes approuvés et financés depuis 2016 jusqu'à la clôture de l'année 2020, un total de 18 programmes ont été approuvés sur 19 prévus avec un budget total de **244 865 409,03** USD. Le budget total des 18 programmes comprend les 4,1 MUSD du Royaume de Suède en co-financement du programme intégré de la province d'Equateur (PIREDD Equateur) et les 25 MUSD de la Norvège à travers CAFI pour le programme sectoriel de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS-PF). Au budget des 18 programmes s'ajoute le co-financement apporté par la JICA (USD 3 349 387 pour le PIREDD Kwilu), la GIZ (EUR 18 millions pour le PIREDD Maniema) et l'AFD (EUR 5 millions pour le PGDF).

Sur les 18 programmes approuvés, trois programmes n'ont pas effectivement démarré sur terrain. Il s'agit des programmes savanes, gestion durable des forêts (PGDF) pour lesquels les conditions suspensives ne sont pas encore levées, bien que l'AFD et les Ministères Sectoriels aient lancé le processus de recrutement de l'assistance technique, et le programme intégré REDD+ de la province du MANIEMA (PIREDD MANIEMA) dont les financements n'ont été transférés qu'en 2021.

Au niveau du portefeuille du FONAREDD, deux programmes sont en instructions (Normes et KO-Lomami). Les deux programmes sont inclus dans la note de cadrage approuvée par le COPIL 9 qui prévoit (i) l'augmentation de l'enveloppe pour Normes à 5 MUS\$ et (ii) le lancement de l'instruction de KO-LOMAMI. Toutefois, le conseil d'administration de CAFI a décliné la demande d'affectation de financement à ces programmes étant donné que le premier partenariat a pris fin en décembre 2020 et la lettre d'intention n'a pas prévu une période transitoire avant le second partenariat. Ainsi le COPIL du FONAREDD devra être saisi pour déterminer si le SE FONAREDD pourra continuer l'instruction des programmes en parallèle avec le processus de mobilisation des financements qui pourrait permettre leur mise en œuvre.

Le Programme Intégré de la Province de Maniema a été approuvé par le Comité de Pilotage pour un montant total de 30 MUSD dont une première tranche de 10 MUSD. La GIZ y apporte un co-financement de 18 millions d'euros.

Sur la base des observations formulées par rapport au rythme du programme au niveau du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, l'équipe de programmation a actualisée la note sur la sur-programmation (voir Annexe 1). Cela permettra d'avoir en réserve les compléments de financement pour tous les programmes intégrés faiblement dotés et de consolider leurs acquis, augmenter les moyens des projets sectoriels en cours et amplifier leurs actions ; obtenir un complément de financement pour tous projets alignés et réaliser les études et appuis transversaux.

Le Tableau 4 présente l'état actuel du portefeuille du FONAREDD pour les programmes approuvés et financés, y inclus leurs niveaux d'exécution budgétaire. Le Tableau 5 présente les dates clés de chaque programme, c'est-à-dire leur date d'approbation en COPIL du FONAREDD, date de transfert de fonds par le MPTF, date de démarrage effectif et date de clôture prévue. Ces données sont également présentées dans les fiches programme dans le Chapitre V.

³ Lettre d'intention entre la RDC et CAFI, p 7, 2016

TABEAU 4 INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PROGRAMMES APPROUVÉS⁴

Programmes/Projets	Budget approuvé	1ère tranche y compris avances sur 2ème tranche (SNSF)	% décaissement 1ère tranche	Programmé 2020	Consommé 2020	Dépenses du fonds au 31 décembre 2020	Solde 1ère tranche au 31 décembre 2020	Solde global	% consommation 1ère tranche	% Consommation annuelle moyenne
	(a) en USD	(b) en USD		(c) en USD	(d) en USD	MPTF (e) en USD	f = (b) - (d)	(g) = (a) - (d)	h = (e) / (b) * 100	i = (e) / Nbre d'année atteinte par le programme
Programmes sectoriels										
Secrétariat Exécutif (programmation)	5 445 605,00	1 133 505,00	21%	1 168 250,00	746 480,53	916 006,00	217 499,00	4 529 599,00	81%	
Secrétariat Exécutif (CD)	10 421 329,00	5 452 805,03	52%	2 467 071,80	1 153 658,87	3 858 852,00	1 593 953,03	6 562 477,00	71%	
Peuples autochtones	2 000 000,00	1 000 000,00	50%		-	5 703,43	994 296,57	1 994 296,57	1%	
Société civile	3 000 000,00	2 000 000,00	67%	829 779,00	635 742,85	1 761 350,00	238 650,00	1 238 650,00	88%	
SNSF	10 000 000,03	10 000 000,03	100%	2 081 786,00	2 130 000,37	9 497 683,00	502 317,03	502 317,03	95%	
Réforme foncière	6 999 490,00	5 000 000,00	71%	2 728 913,00	850 774,40	5 504 619,00	(504 619,00)	1 494 871,00	110%	
Aménagement du territoire	8 000 000,00	5 000 000,00	63%	2 600 000,00	1 479 232,12	3 657 616,00	1 342 384,00	4 342 384,00	73%	
Gestion durable Agriculture	3 000 000,00	1 479 913,00	49%	1 094 018,00	794 637,68	1 111 944,00	367 969,00	1 888 056,00	75%	
Energie durable	15 000 000,00	9 000 000,00	60%	3 534 277,00	1 807 603,53	2 353 773,00	6 646 227,00	12 646 227,00	26%	
PROMIS-PF	33 000 000,00	30 000 000,00	91%	14 593 958,00	7 957 306,91	13 764 743,00	16 235 257,00	19 235 257,00	46%	
Savanes	14 999 378,00	8 000 000,00	53%		-		8 000 000,00	14 999 378,00	0%	
Gestion durable des forêts	12 000 000,00	6 000 000,00	50%		-		6 000 000,00	12 000 000,00	0%	
Sous total/sectoriels	123 865 802,03	84 066 223,06	68%	31 098 052,80	17 555 437,26	42 432 289,43	41 633 933,63	81 433 512,60	50%	

⁴ Ce tableau reprend la liste des programmes approuvés pour lesquels les financements ont été transférés en fin 2020.

Programmes intégrés										
PIREDD Mai Ndombe	30 000 000,00	20 000 000,00	67%	9 552 366,00	6 537 498,46	12 403 937,00	7 596 063,00	17 596 063,00	62%	
PIREDD Sud Ubangi	7 000 000,00	4 000 000,00	57%	2 466 530,00	283 305,14	1 432 363,00	2 567 637,00	5 567 637,00	36%	
PIREDD Equateur	10 000 000,00	6 000 000,00	60%	2 614 993,00	2 442 920,93	2 848 631,00	3 151 369,00	7 151 369,00	47%	
PIREDD Province Oriental	33 000 000,00	20 000 000,00	61%	8 964 722,00	4 503 552,27	8 660 979,00	11 339 021,00	24 339 021,00	43%	
PIREDD Mongala	7 000 000,00	4 000 000,00	57%	2 340 567,00	1 825 169,19	2 082 584,00	1 917 416,00	4 917 416,00	52%	
PIREDD Kwilu	3 999 607,00	3 168 041,00	79%	1 728 749,00	344 452,84	404 602,00	2 763 439,00	3 595 005,00	13%	
PIREDD Maniema	30 000 000,00	-			-	-	-	30 000 000,00	-	
Sous total/Intégrés	120 999 607,00	57 168 041,00	47%	27 667 927,00	15 936 898,83	27 833 096,00	29 334 945,00	93 166 511,00	49%	
Total général	244 865 409,03	141 234 264,06	58%	58 765 979,80	33 492 336,09	70 265 385,43	70 968 878,63	174 600 023,60	50%	

SOURCE 1 - MPTF, [HTTP://MPTF.UNDP.ORG/FACTSHEET/FUND/3CD00](http://MPTF.UNDP.ORG/FACTSHEET/FUND/3CD00), CR COPIL FONAREDD

TABLEAU 5 DATES CLÉS DES PROGRAMMES APPROUVÉS

Programme	Approbation COPIL FONAREDD	Transfert de fonds par MPTF	Initiation effective de la mise en œuvre	Date de clôture prévue
Secrétariat Exécutif du FONAREDD (PNUD)	09/05/2016 ⁵	07/04/2017		
Projet d'appui aux Peuples Autochtones (BM)	20/10/2016	05/04/2017	31/12/2016	30/06/2021
Appui à la Société Civile (PNUD)	20/10/2016	22/12/2016	22/12/2016	21/12/2020
SNSF (FAO)	20/10/2016	22/12/2016	01/01/2017	31/12/2020
Réforme Foncière (ONU-Habitat)	08/02/2017	25/04/2017	02/08/2017	31/12/2021
Aménagement du Territoire (PNUD)	08/02/2017	19/04/2017	01/06/2017	18/04/2021
GDA (FAO)	22/02/2018	18/06/2019	30/07/2019	30/06/2022
Energie (PNUD/UNDCF)	07/11/2018	20/12/2018	28/02/2019	31/12/2024
Démographie : PROMIS-PF (UNOPS/FNUAP)	22/05/2019	19/07/2019	10/2019	10/2022
Savanes (AFD)	05/07/2019	11/02/2020	Non démarré	31/12/2024
Programme de Gestion Durable des Forêts (AFD)	05/12/2019	N/A	N/A	N/A
PIREDD Mai-Ndombe (BM)	20/10/2016	05/05/2017	18/05/2018	18/05/2022
PIREDD Oriental (PNUD)	08/02/2017	20/11/2017	04/05/2018	31/12/2023
PIREDD du Sud Ubangi (BM)	08/02/2017	06/04/2017	07/05/2018	30/12/2020
PIREDD Kwilu (JICA)	22/02/2018	20/12/2018	21/04/2019	20/04/2024
PIREDD Equateur (FAO)	22/02/2018	28/08/2019	27/08/2019	26/08/2023
PIREDD Mongala (ENABEL)	22/05/2019	08/08/2019	23/09/2019	08/08/2023
PIREDD Maniema (GIZ)	31/12/2020	N/A	N/A	N/A

⁵ L'addendum du Programme d'appui au SE-FONAREDD a été approuvé le 05 Septembre 2019.

3.2. Exécution budgétaire des programmes – à compléter

3.3. Mobilisation des ressources

Modalités de financement

Le FONAREDD dispose de trois modalités de financement. La première, la modalité de contribution directe, implique une contribution directe au FONAREDD de la part d'un bailleur pour exécuter un projet ou programme conçu REDD qui contribue à la réalisation de la Stratégie Nationale REDD+ de la RDC. Le second, le co-financement, est possible entre les deux parties impliquées dans l'exécution d'un projet ou programme lié à la mise en œuvre du plan d'investissement REDD+ en RDC, c'est-à-dire le FONAREDD et le bailleur/l'agence d'exécution. Il s'agit donc de deux sources de financement contribuant à un cadre de résultat d'un programme commun. La troisième modalité, l'alignement, implique que le bailleur investit directement dans le Plan d'Investissement à travers la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale REDD+. Il n'y a pas de flux financiers entre le FONAREDD et ce bailleur, aucune contribution financière directe ou co-financement. Cependant, l'alignement permet potentiellement d'identifier des opportunités de co-financement.

Le SE FONAREDD a produit une note sur ces trois modalités à l'intention des partenaires potentiels, qui leur présente les options ainsi que les implications de chacune d'entre elle en termes de participation aux structures décisionnelles, rapportage et visibilité. Le Tableau ci-dessous reprend ces éléments de manière résumée :

TABLEAU 6 MODALITÉS DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU FONAREDD

	Contribution Directe	Co-Financement	Alignement
Flux Financiers			
	FONAREDD	FONAREDD	N/A
Programmation			
Approbation	CT & COFIL	CT & COFIL	COFIL
Structures de gouvernance			
Participation au COFIL	✓		
Participation au CT	✓	✓	
Juridique			
Entité Signataire de l'Accord	MPTF	MPTF	SE FONAREDD (si nécessaire)
Suivi-Evaluation			
Cadre de Résultat	✓	✓	✓
Rapport Emissions	3	2	1
Visibilité du Bailleur (logo)	3	2	1

La notation (3-2-1) dans le tableau indique l'amplitude des efforts fournis en ordre décroissant ; 3 constitue le plus fort.

En termes de **contributions directes** au Fonds, le dialogue est maintenu avec le Royaume de Suède pour une nouvelle contribution ainsi qu'avec la Belgique qui a finalement lancé la préparation de sa nouvelle stratégie d'appui suite à la mise en place d'un gouvernement en Belgique. Ces négociations continueront en 2021, même si les signaux sont forts pour que les financements se matérialisent.

Alors que les efforts de mobilisation d'une nouvelle phase de coopération avec CAFI avaient été initiées et lancées à la suite de la 10^e réunion du COPIL du FONAREDD, ces négociations ont été suspendues par CAFI et n'ont plus progressé suite à la soumission formelle par le gouvernement de la RDC des matrices thématiques prioritaires et de la proposition de calendrier de négociations. Alors que le Conseil d'Administration de CAFI a mis en place un Groupe de travail RDC, celui-ci n'a tenu qu'une seule réunion avec le groupe de négociateurs le 15 décembre 2020. Il est attendu que les négociations pourront évoluer avec l'avènement d'un nouveau gouvernement en 2021.

Finalement, sur ce chantier, un dialogue soutenu avec la Banque Mondiale et des travaux communs sur (i) une contribution directe ; (ii) un alignement du Programme Agricole ; (iii) des études à conduire en commun sur l'affectation des terres et le développement durable sont en cours. Des notes conceptuelles et un plaidoyer en interne sont en cours au niveau de la Banque Mondiale, à matérialiser quand les discussions sur les appuis budgétaires à l'éducation et à la crise COVID-19 auront été conclues.

En 2020, le FONAREDD a réussi à mobiliser un nouveau **co-financement** de €18 000 000 de la GIZ pour le PIREDD Maniema. Cela se rajoute donc aux co-financements déjà signés : \$3 349 287 de la JICA pour le PIREDD Kwilu, et €5 000 000 de l'AFD pour le PGDF.

En 2020 le dialogue avec l'UE et USAID s'est poursuivi afin de réaliser un **alignement** entre leurs portefeuilles avec celui du FONAREDD. La pandémie n'a pas mis fin au dialogue et une discussion sur l'inclusion potentielle du FONAREDD dans le MoU d'USAID avec le gouvernement congolais est bien avancée et sous considération de la mission légale de USAID. Ces discussions se poursuivront en 2021 étant donné que les modalités de coopération de l'UE suite à l'abolition du FED ne sont pas encore définies et que les aspects légaux sont encore à déterminer avec USAID. Toutefois, d'un point de vue technique, l'alignement sur une série d'indicateurs commun est quasi finalisé.

Par ailleurs, le Programme de développement durable du corridor de Moncotau dans la Tshuapa, financé par le FEM et exécuté par le PNUE avec la Rainforest alliance, a été approuvé par le conseil d'administration du FEM constituant ainsi le premier programme aligné. Le SE FONAREDD est partie prenante du Comité de Pilotage de ce programme dont le cadre de résultat est aligné au plan d'investissement. Ce financement de 7MUS\$ sera reflété dans le rapport annuel 2021, année d'entrée en vigueur du programme. Ceci permettra également un alignement potentiel pour un PIREDD sur la Tshuapa, demandé par le Gouverneur de la province.

Plusieurs institutions de financement de développement avec un intérêt dans la foresterie durable et les énergies renouvelables ont été démarchées, dont notamment Swedfund, Norfund et le Global Impact Fund financé par Finnfund. Un dialogue pour une collaboration potentielle a été initié. Le SE FONAREDD a aussi tenu une réunion et engagé des efforts de plaidoyer pour accéder au « responsibility Energy Access Fund », qui finalement ne va pas inclure la RDC. Parmi tous ces fonds, la RDC est uniquement éligible auprès de Swedfund. Ainsi, le FONAREDD a pris part, en novembre 2020, aux consultations entreprises par l'équipe-mission de la coopération suédoise et de Swedfund, initialement prévue en RDC mais pour raison de deuxième vague de covid-19 a dû se tenir en ligne.

Celle-ci visait à faire l'état des lieux et d'identifier les possibilités de coopération qui seront élaborées et finalisées en 2021.

En ce qui concerne la mobilisation de la finance climat, le FONAREDD a tenu trois réunions concernant une éventuelle soumission au Fonds Vert pour le Climat, avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la société civile. Le travail a finalement été suspendu en raison de difficultés techniques d'estimation du taux de déforestation et d'émissions pour la période post-2014.

Une soumission a été préparée pour le programme de financement des énergies renouvelables SREP des Fonds d'investissements climatiques (CIF) de la Banque mondiale.

Secteur privé

L'implication du secteur privé dans le processus REDD+ en RDC est jusqu'ici très limitée. Cependant, dans le contexte des Objectifs de Développement Durable, l'engagement du secteur privé est noté comme une partie essentielle pour réaliser ses objectifs. Il en va de même pour les questions REDD+.

L'implication actuelle et souhaitée du secteur privé a été cartographiée et poursuivie en 2020. Trois opportunités majeures de l'implication du secteur privé ont été fixées :

- (i) Mobiliser les (co-)financements du secteur privé ;
- (ii) Contribuer à changer les modèles de production et de consommation qui impactent sur les forêts (normes, sensibilisation, RSE, etc.) ;
- (iii) Encourager la création de nouveaux entrepreneurs, impliqué dans des efforts en respect des forêts (entreprenariat social/écologique).

L'implication du secteur privé comprend alors autant d'engager des financements REDD+ pour accompagner la transition vers une économie verte à travers des investissements durables dans des activités alignées avec le processus REDD+, qu'une transformation des pratiques du secteur privé (consommation et production) ainsi que la création d'entreprises et d'emplois à travers l'encouragement de l'entreprenariat (alignée avec des efforts sociaux et environnementaux). Il ne suffira donc pas de chercher des financements du secteur privé, mais de s'engager dans un dialogue avec le secteur privé, et une sensibilisation sur le processus REDD+.

Ces efforts ont été menés en 2020 pour impliquer davantage le secteur privé dans le processus REDD+. Premièrement, le FONAREDD a organisé un panel dédié à la thématique du secteur privé lors du Forum du FONAREDD en janvier 2020. Y ont participé des représentants d'entrepreneurs dans les énergies vertes, le secteur financier, les opérateurs mobiles, les ministères provinciaux et un chercheur indépendant. L'accès au crédit a été souligné par tous les panelistes comme un grand défi, surtout les coûts prohibitifs pour la mise à l'échelle.

« Les contraintes pour les crédits bancaires sont difficiles pour les petits agriculteurs, notamment en termes de formalité des activités (légalité contrat, traçabilité, budgétisation, manque pratiques et accès au marché), ainsi que manque de vulgarisation, et package institutionnel manquant. »

« Il y a aussi des problèmes au niveau des acteurs du secteur financier ; les coûts opérationnels sont trop élevés avec la dispersion de la clientèle etc. Un dernier défi est le manque de capacité avec rigueur commerciale, une trop grande habitude aux subventions, dons et projets de développement. »

Djedje Kungula Makoso (Equity Bank)

Suite au succès de ce panel et l'intérêt suscité, le FONAREDD a organisé quatre sessions « Vendredis de l'Energie » dédiés à réfléchir sur les montages nécessaires, les défis à surmonter et incitations pour appuyer le secteur énergétique renouvelable, notamment pour le secteur privé.

La crise pandémique a impacté les possibilités d'organiser des sessions de sensibilisation prévues avec le secteur privé. Cependant, le FONAREDD a pu participer à des sessions liées, notamment dans le contexte du lancement du Fonds Mwindi pour l'accélération de l'électrification rurale de la RDC.

Des premiers échanges ont eu lieu en 2020 avec plusieurs sociétés intéressées par les crédits carbone en Equateur. Les échanges de 2019 ont été poursuivis avec ENI pour une contribution potentielle directement au FONAREDD.

Le FONAREDD a également initié un dialogue de coopération potentielle avec Rawbank. La banque s'est fixé l'objectif de « zéro émission » à l'horizon 2030 et a lancé un projet « Raw Forêt » afin de leur permettre de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'accéder à un crédit carbone. La banque va procéder à la création d'un parc agroforestier de 30 hectares situé dans la périphérie de Kinshasa. Le site accueillera également des infrastructures de loisir et divers équipements sportifs au sein desquels les femmes des villages environnants seront impliquées. Une discussion a été menée sur le potentiel de l'alignement REDD+ avec le secteur privé et l'opportunité de conduire un pilote avec l'initiative Raw Forêt. Ces négociations et leurs contours se poursuivent en 2021.

Par ailleurs, le SE FONAREDD a pris part active au processus d'entrée en vigueur du CAVRE avec le Fonds Carbone et avec le financement OPERPA de la Banque Mondiale, conjointement avec la CN-REDD et les équipes du MEDD.

Finalement, les échanges avec Africa Energy Foundation lancés en 2019 se sont matérialisés par une participation d'un représentant technique au Fonds de Défi de la RDC. De même, les échanges avec le Programme Power Africa financé par USAID se sont conclus par le détachement d'une expertise technique de ce programme en faveur de l'accompagnement de la formulation de la politique énergétique pilotée par le Programme Energie.

Une des leçons principales en termes de mobilisation des financements et du secteur privé c'est que ce sont des chantiers longs, qui démarrent par les prises de contacts et pourraient se terminer par des accords concrets. Toutefois, les cibles identifiées dans les TDRs et en particulier dans le cadre de résultats du Programme d'Appui au SE FONAREDD ne sont pas réalistes du fait qu'elles ne tiennent pas compte des cycles de programmation des partenaires, des spécificités du FONAREDD (fonds national avec agent administratif UN) ou des contraintes relatives au contexte de la RDC où la finance climat n'est toujours pas prioritaire à comparer avec l'appui humanitaire ou l'appui à la conservation de la biodiversité dans le domaine de l'environnement.

IV Progrès vers l'atteinte des jalons de la LOI

4.1. Synthèse de l'atteinte des jalons

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a signé une lettre d'intention avec CAFI en avril 2016 pour financer le Plan d'Investissement REDD/RDC. Cette lettre d'intention définit les engagements respectifs des deux parties prenantes en termes de jalons intermédiaires (29 jalons) et finaux (14 jalons). Au total 43 jalons devaient être atteints à la fin de l'année 2020. A l'issue de quatre années de mise en œuvre du premier partenariat entre la RDC et CAFI, des progrès ont été enregistrés sur les différents jalons intermédiaires et finaux – tandis qu'il reste toujours certains gaps à combler – tel qu'indiqué dans le rapport de vérification indépendant réalisé en 2020 par TEREА. Les résultats obtenus de cette seconde vérification sont repris dans le Tableau 7 ci-dessous.

TABLEAU 7 RÉSUMÉ SUR L'ATTEINTE DES JALONS SELON LES VÉRIFICATIONS INDÉPENDANTES

TOTAL	Niveau d'atteinte des jalons fin 2019		Niveau d'atteinte des jalons fin 2020		Variation	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Jalons 2018	29	100%	29	100%		
Atteints	4	14%	5	17%	1	25%
Partiellement atteints	17	59%	20	69%	3	18%
Non atteints	7	24%	3	10%	-4	-57%
Non-applicables	1	3%	1	3%	0	0%
Jalons 2020			14	100%		
Atteints			2	14%		
Partiellement atteints			11	79%		
Non atteints			1	7%		
Non-applicables			0	0%		

SOURCE 2 RAPPORTS DE LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE 2019 ET 2020 (TEREA)

NOTE : LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE N'A PAS ÉVALUÉ LE NIVEAU D'ATTEINTE VERS LES JALONS FINAUX.

Il ressort du Tableau 7 que le nombre de jalons intermédiaires atteints est passé de 04 en 2019 à 5 en 2020, soit 1 jalon additionnel (25 %). Quant aux jalons partiellement atteints, ils sont passés de 17 à 20, soit une augmentation de 18 %. Par rapport aux jalons non atteints lors de la vérification en 2019 (7 jalons), ils ne sont plus que 3 à fin 2020, soit une baisse de 57 %.

Dans le même rapport de vérification indépendante, les évaluateurs ont apprécié les progrès réalisés d'une façon qualitative et subjective en se basant sur les informations collectées et leur perception. Par rapport aux jalons finaux, les progrès atteints à fin 2020 se présentent comme repris dans le tableau 4 ci-dessous :

TABLEAU 8 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS FINAUX

TOTAL	2020
Jalons 2020	14
Progrès significatifs ¹	5
Progrès faibles ²	6
Absence de progrès ³	3

SOURCE 3 RAPPORT DE LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DES JALONS 2020

¹ Les 5 jalons 2020 qui présentent des « progrès significatifs » sont ceux relatifs à l'aménagement du territoire, au foncier et au NERF.

² Les 6 jalons 2020 qui présentent des « progrès faibles » sont ceux relatifs à la politique agricole, au SNSF, à la politique énergétique, au code forestier, au plan stratégique PF et à la gouvernance REDD+.

³ Les 3 jalons où « une absence de progrès » a été noté sont ceux relatifs aux foyers améliorés (Énergie), à la stabilisation de l'exploitation forestière illégale et aux normes REDD+ pour le secteur des mines et hydrocarbures.

Du côté de la vérification indépendante, le Secrétariat Exécutif a réalisé le suivi de l'atteinte des jalons conjointement avec les différents points focaux des ministères sectoriels impliqués. L'annexe 2, nous donne le résumé de l'atteinte des jalons par pilier.

En effet, sur les 29 jalons intermédiaires, 31% sont atteints contre 69 %, partiellement atteints. Par ailleurs, sur les 14 jalons finaux, 14% sont totalement atteints, 79 % partiellement atteints et 7% non atteints.

En les considérant globalement, 26% de jalons sont atteints totalement, 72% partiellement et 2% non atteints à fin 2020. Le tableau ci-dessous reprend les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des jalons.

TABEAU 9 RÉSUMÉ DU PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX FIN 2020

Pilier	Jalons intermédiaires			Jalons finaux				Ensemble de jalons			
	Totalement atteint	Partiellement atteint	Total	Totalement atteint	Partiellement atteint	Non atteint	Total	Totalement atteint	Partiellement atteint	Non atteint	Total
Agriculture	2	1	3	1	1		2	3	2		5
Energie	2		2		3		3	2	3		5
Forêt	1	8	9	1	3		4	2	11		13
Normes		1	1			1	1		1	1	2
AT		3	3		1		1		4		4
Foncier	1	2	3		1		1	1	3		4
Démographie		3	3		1		1		4		4
Gouvernance	3	2	5		1		1	3	3		6
Total	9	20	29	2	11	1	14	11	31	1	43
Pourcentage	31%	69%	100%	14%	79%	7%	100%	26%	72%	2%	100%

4.2 Réalisations par pilier vis-à-vis de jalons et des résultats harmonisés

Le Plan d'Investissement REDD de la RDC constitue le cadre programmatique de la stratégie Cadre REDD pour tous les financements orientés à adresser les moteurs de la déforestation. Le financement mobilisé à travers CAFI, a contribué à cet objectif du Plan d'Investissement REDD+/RDC.

Le document du Plan d'Investissement décline les différents moteurs de la déforestation en termes des piliers. Au total 8 piliers sont indiqués comme moteurs directs et indirects de déforestation en RDC. Cette section analyse la contribution des différents programmes financés dans le cadre du premier partenariat entre la RDC et CAFI, la Suède et JICA ainsi que les efforts du Gouvernement de la RDC, et leur contribution à répondre d'une façon holistique aux différents moteurs de déforestation identifiés dans le plan d'Investissement REDD+.

4.2.1. Pilier Agriculture

a) Objectif



Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts.

b) Financement

TABLEAU 10 - FINANCEMENT DU PILIER AGRICULTURE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais PIREDD	Agences	Total	Reste mobiliser à
120	0	32,99	22,77	3,065		58,825	61,175

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

L'agriculture est l'un de principaux moteurs directs de la déforestation. Présentement, cette pression sur la forêt est due principalement à l'agriculture vivrière sur brûlis. C'est dans ce cadre que les interventions du FONAREDD traitent cette question autour de l'aménagement du territoire pour une agriculture durable respectant l'environnement.

L'enjeu majeur des investissements dans ce pilier est d'aider la population cible dans les zones forestières à réaliser les activités sur :

- (i) L'agroforesterie en savanes ayant vocation à favoriser la durabilité de la production agricole et du bois énergie ;
- (ii) Le développement des cultures pérennes qui fixent l'agriculture de rente (là où les cultures vivrières consommatrices d'espace forestier sont en réalité la seule source de revenu monétaire) et mobilisent une main-d'œuvre plus importante ;
- (iii) Le développement de l'agriculture vivrière mécanisée dans les savanes aujourd'hui abandonnées et ;
- (iv) La diffusion de variétés améliorées.

Ces expérimentations sont autant de pistes qui peuvent, moyennant appuis bien ciblés, diminuer le tribut payé par les forêts à l'agriculture congolaise⁶.

C'est dans ce cadre que le FONAREDD a financé 9 programmes dont 3 sectoriels et 6 intégrés. Ces programmes contribuent à répondre efficacement à ce moteur de déforestation dans ce secteur. Il s'agit de :

1. Gestion durable d'Agriculture ;
2. Système National de Surveillance des Forêts ;
3. Savanes ;
4. Six programmes intégrés dans 8 provinces (Thopo, Ituri, Bas Uélé, Mongala, Sud Ubangi, Equateur, Mai Ndombe et Kwilu).

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

Sur la base du cadre de résultats du Plan d'Investissement et de la lettre d'intention (LOI), les résultats attendus sont respectivement au nombre de 4 et 5. Les tableaux ci-après nous montrent les résultats attendus pour chaque cadre de résultats (du Plan d'Investissement et la LOI), ceux qui sont identiques leur état des lieux fin 2020.

TABLEAU 11 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER AGRICULTURE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Projet de politique agricole élaboré	La mise en œuvre du programme de gestion durable agricole a permis de réaliser le diagnostic du secteur agricole et la note d'orientation stratégique de la politique agricole. Au niveau du ministère de l'Agriculture, la Loi agricole de 2011, soumise au parlement, est en cours de modification pour intégrer les préoccupations sur la REDD/Forêt.
2	Superficies en zone forestière sous-système de culture durable ou à dégradation atténuée	Le dispositif d'encadrement et distribution d'intrants agricoles soutenu dans les 8 provinces de la République du Congo concourt à la récupération et installation des plantations des palmiers, café, cacao dans les forêts dégradées et savanes anthropiques précisément dans les provinces du Sud Ubangi, Equateur, Ituri, Tshopo, Bas Uélé, Mongala, Mai Ndombe et Kwilu suivant les plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) produit au niveau des Comités Locaux de Développement (CLD). A la clôture de l'année 2020, les progrès enregistrés sont repris dans le tableau.....
3	Superficies de savanes sous-systèmes de culture durable ou à dégradation atténuée	Voir les réalisations du système agroforestier dans le Tableau 12.
4	Les superficies dédiées à l'agriculture à grande échelle (100ha+) sont prioritairement dirigées vers les anciennes concessions et les zones de savanes	Cet objectif n'est pas porté par les programmes intégrés financés dans la première phase du partenariat CAFI6RDC.

Source : Rapports annuels 2020 des programmes

⁶ Plan d'Investissement REDD+ RDC, p 29

TABLEAU 12 PROGRÈS D'INSTALLATION DES PLANTATIONS EN ZONE FORESTIÈRE

Programmes	Réalisations	Commentaires
PIREDD PO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 670 300 plantules de caféier, ▪ 273 000 plantules de cacaoyer, ▪ 215 333 plantules de palmier à huile en pépinières. 	Les zones retenues pour l'installation sont : jachères de plus de 15 ans pour le cacao et café et les savanes pour les palmiers à huile. Les ALE vont encadrer les ménages bénéficiaires pour la plantation des palmiers, cacaoyers et caféiers qui sont pépinières.
PIREDD Mai Ndombe	60 ha de palmier à huile plantés dans en zone forestière	A travers le PSAT, que les différentes plantations sont installées et les membres des CLD sont des bénéficiaires.
PIREDD Sud Ubangi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 440 ha de caféier plantés dans les jachères à plus de 5 ans ▪ 384 ha de cacaoyer plantés dans 	Les plantations sont réalisées dans les forêts secondaires en reconstruction ou forêt dégradée parce que les deux spéculations demandent plus de la fertilité du sol. Les cacaoyers sont installés sous les palmiers à huile
PIREDD Equateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 500 plantules de palmier à huile 	L'installation prévue pour la saison B 2021 par les fermiers contractés en 2020.
PIREDD MONGALA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 110 ha de vergers fruitiers 	Les ménages bénéficiaires ont installé ces arbres dans leurs champs des cultures vivrières précisément le manioc. C'est une stratégie de sensibilisation des ménages à une agriculture durable avec le système d'agroforesterie.

SOURCE 4 RAPPORTS ANNUELS DES PIREDD 2020

TABLEAU 13 PROGRÈS D'INSTALLATION DES PLANTATIONS EN ZONE DE SAVANE : SUPERFICIES DE SAVANES SOUS-SYSTÈMES DE CULTURE DURABLE OU À LA DÉGRADATION ATTÉNUÉE

Programmes	Réalisations	Commentaires
PIREDD Mai-Ndombe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 204 ha de palmier à huile plantés en savanes ▪ 899 ha d'acacias plantés en savanes 	A travers le PSAT, que les différentes plantations sont installées et les membres des CLD sont des bénéficiaires.
PIREDD Sud Ubangi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 432,15 ha arbres à croissance rapide/Système d'agroforesterie ▪ 202 ha d'arbres fruitiers installés ▪ 48 ha d'arbre à chenille installés 	La plupart de cette plantation sont réalisées dans les zones périurbaines/rurales non loin du centre-ville.
PIREDD Kwilu	440 ha d'acacia installés	440 ha d'acacia installé dans les savanes dont 290 ha pour le compte des CLD dans 33 villages et 150 ha pour 21 concessions fermières.
PIREDD Equateur	420 ha d'acacia installés	Les savanes herbeuses sont mises en valeur par reboisement dans 7 villages du secteur de lac Ntumba.

TABLEAU 14 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER AGRICULTURE

N°	Intitulés du jalon intermédiaires (2018)	Intitulés du jalon finaux (2020)	Etat des lieux fin 2020
1	Ebauche de politique agricole sur base	Une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts	Les résultats attendus dans le PI sur la politique et les superficies (en forêt et savanes) sont identiques aux deux indicateurs de la lettre d'intention qui sont la politique agricole, l'ébauche de la politique agricole et le dispositif d'encadrement et production d'intrant agricole. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des différents jalons évoqués ci-haut correspondent également aux avancées de la LOI.
2	Un Dispositif d'encadrement Agricole		
3	Un Système de Surveillance des Terres par Satellite et la production de données sur les superficies de changement du couvert forestier	Système de suivi des EMD mis à jour et publiés sur portail Terra Congo avec vérification sur le terrain par les agronomes de secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le programme SNSF, le Gouvernement de la RDC s'est doté d'un système de surveillance des terres par satellite (SSTS). Les superficies de changement du couvert forestier sont disponibles, le système de surveillance des terres par satellite (Terra Congo) est fonctionnel et les NERF/NRF des provinces forestières sont disponibles via le nouveau portail web SNSF. Toutefois, le nouveau portail web SNSF n'est encore accessible qu'au sein du ministère de l'Environnement et Développement Durable à la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF). Le portail web SNSF offre la possibilité aux utilisateurs de télécharger les données sur les plantations industrielles/commerciales, les estimations provinciales et autres. Il y a l'intégration dans le site, le rapport sur les EMD de 2017-2018 et celui de 2019-2020 est en cours de validation au niveau de la DIAF. ▪ Le mécanisme de suivi des Evènements Moteurs de Déforestation (EMD) permet une observation satellitaire et une vérification terrain des conversions des forêts en terres agricoles mais également pour les autres usages des terres. La vérification terrain est opérationnel grâce à la collaboration entre le programme GDA et le SNSF.

SOURCE 5 RAPPORTS ANNUEL 2020 DES PROGRAMMES

Par rapport au dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrant agricole, tous les programmes intégrés les ont rendus opérationnels. Ce dispositif définit comment les interventions dans le pilier agriculture vont se réaliser en se basant sur les Plans simple d'Aménagement du territoire.

L'objectif d'amélioration du niveau de revenu de la population dans les zones cibles est plus soutenu à travers ce dispositif. Cet outil nous permet de voir comment la population sera touché en termes d'accès aux intrants agricoles (semences des cultures vivrières et pérennes, outillage agricole) et l'encadrement pour une promotion des pratiques agricoles durables dans le but de protéger la forêt.

Les réalisations clés de l'année 2020, se présentent comme suit :

PIREDD Orientale

Des contrats de travail sont signés entre le PNUD, l'Inspection Provinciale d'Agriculture (Trois provinces du programme Ituri, Bas Uélé et Tshopo) et les Partenaires Locaux d'Exécution (ROYAL ZOOLOGICAL SOCIETY (KMDA) pour le Bas-Uélé, WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY (WCS) pour l'Ituri et Tropenbos pour la Tshopo. Des Accords entre Parties Responsables (RPA)). Ces différents PLE sont en consortium avec les ONGD locaux dans la mise en œuvre des activités agricoles.

A travers ce dispositif, les capacités des ménages agricoles cibles du programme ont été améliorées dans la production des cultures vivrières (647 ha Riz, 344 ha Maïs et 102 ha Arachide). Des plans de multiplications des semences améliorées sont établis avec les différentes parties prenantes au niveau de chaque territoire. Au total 49.600 kg de semences ont permis d’emblaver près de 1 000 ha et d’installer des pépinières de 670 300 plants de caféier, 273 000 plants de cacaoyer et 225 248 plants de palmier à huile.

Le programme prévoit d’accompagner les ménages dans les opérations post récolte pour faciliter ces derniers à augmenter leurs revenus. C’est le mandat prévu d’accompagnement des PLE. Dans le contrat avec les PLE.

L’identification des ménages agricoles bénéficiaires du programme se fait au fur et à mesure qu’on évolue avec les investissements sur terrain.

PIREDD Mai-Ndombe

Pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle, un diagnostic agricole a été réalisé dans chaque Territoire de la zone du programme. En attendant la finalisation de la mise en place du dispositif d’encadrement agricole encours, le programme signe des protocoles d’accord avec les services techniques de l’agriculture et de développement rural dans les territoires, les agents de ces services sont renforcés en capacités pour l’encadrement des communautés bénéficiaires structurés en CLD sur les techniques agricoles innovantes (boutures améliorées des maniocs, la production en masse des rejets des bananes plantins par la méthode de Plants Issus de Fragments de tiges et la plantation des cultures pérennes associées aux cultures vivrières). Actuellement, 1103 ha des plantations agroforestières sont mis en place suivant les techniques agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage (PSAT).

PIREDD Mongala

Des conventions de subsides sont signées entre ENABEL, IPAL, IPDR et ONGD CAFPIK. Ces conventions ont pour mission : (i) diffusion d’itinéraires techniques agricoles durables, (ii) amélioration de la qualité du matériel végétal et (iii) promotion des arbres fruitiers. Les rôles de ces acteurs sont définis comme suit :

- IPAL : appui à la diffusion d’itinéraires techniques agricoles durables et la dynamique de concertation entre les producteurs agricoles de la zone d’intervention ;
- IPDR : renforce la structuration et l’accompagnement des communautés locales des groupements ciblés ;
- CAFPIK : Promotion et développement de la filière fruiticole.

Des notes techniques sont produites (forestières et agricoles) pour orienter les investissements par rapport à l’agroforesterie, culture pérennes et vivrières. Par rapport à ces notes, le PIREDD prévoit de financer les activités des comités locaux de développement à travers un Plan Local d’Aménagement du Territoire (PLAT) et valoriser les concessions forestières de communautés locales.

Sur base de la planification du PIREDD en 2021, le PIREDD envisage d’accompagner les communautés à l’acquisition des CFCL et les valoriser afin d’obtenir les dividendes économiques. Les appuis du PIREDD se feront à travers un Plan Local d’Aménagement du Territoire au niveau des communautés cibles.

Par rapport au renforcement de capacités des parties prenantes :

- 5 agronomes dont 3 du SENASEM et 2 issus du secteur privé dont une femme ont bénéficié de la formation sur le maintien variétale. Les 24 moniteurs agricoles ;
- 24 moniteurs agricoles (BONGANDANGA 8, BUMBA 9 et LISALA 7) vont assurer la diffusion des innovations et du matériel végétal à travers les champs écoles paysans (CEP) ;
- Les élèves de l'ITA MONGO ayant bénéficié de l'accompagnement du PIREDD, ont mis en place 60 plates-bandes de culture maraîchère (Amarante) durant la saison sèche 2020. La vente des produits issus de ces cultures maraîchères a permis aux responsables de l'Institut de nourrir environ 500 personnes pendant 2 mois. Au niveau de l'école primaire d'EKANGO dans le territoire de Bumba, les élèves ont maîtrisé les techniques de conduite de parcelles légumières du germe à la récolte et en particulier la construction de plates-bandes (de 1,20m x 10m). Cette technique est une innovation dans le territoire de Bumba.
- 94 ménages ont installé 110 ha de vergers fruitiers dans le territoire de Lisala ;
- Mise en place d'une dynamique de commercialisation des produits des ménages bénéficiaires à travers les Clubs dans les 50 groupements ciblés. Ces clubs seront composés des acteurs public-privé et producteurs.

PIREDD Sud-Ubangi

Le dispositif d'encadrement agricole du PIREDD est lié à celui du PARRSA. Ce dernier a été établi avec les services étatiques des ministères de l'Agriculture (IPAPEL et ITAPEL) et de développement durable (SNV) ainsi que les partenaires Locaux d'Exécution (Agri-multiplicateurs et les privés) Les ALE/PLE. Durant la mise en œuvre du PARRSA/FA et PIREDD, plusieurs appuis ont été alloués aux personnels impliqués dans ce dispositif dont :

1. Renforcement de capacités des inspecteurs provincial et territoriaux et les agronomes des secteurs sur les pratiques agricoles améliorées, Fertilité du sol, etc ;
2. Dotation des moyens des mobilités (Motos, véhicule et vélos pour les moniteurs agricoles) ;
3. Allocation des frais d'itinérance en termes des primes mensuelles aux inspecteurs, agronomes des secteurs, superviseurs et moniteurs agricoles ;
4. Construction des bâtiments administratifs de ces services étatiques, des entrepôts, marchés, etc.

Au niveau des ménages agricoles bénéficiaires, les investissements sont passés à travers les organisations des producteurs agricole (OP) et les comités locaux de développement (CLD). Etant membre d'une OP et CLD, les ménages ont bénéficié des intrants agricoles et du renforcement de capacités. Cette situation se résume comme suit :

1. 440 ha de caféier plantés dans les jachères à plus de 5 ans
2. 384 ha de cacaoyer plantés dans
3. 432,15 ha arbres à croissance rapide/Système d'agroforesterie
4. 202 ha d'arbres fruitiers installés
5. 48 ha d'arbre à chenille installés.

PIREDD Kwilu

Le Programme a signé un mémorandum de collaboration avec le gouvernement provincial qui donne les orientations des accords de collaboration entre le PIREDD et tous les services publics. Une note conceptuelle à ce mémorandum a été élaborée et donne les détails des termes de l'accord avec chaque service des secteurs piliers et des groupes de travail thématiques sont constitués avec en leurs sein les techniciens des services étatiques des ministères sectoriels.

A ce jour, 39 techniciens ont été renforcés en capacités. Un groupe de travail sur l'agroforesterie est constitué et comprend en plus du Ministre Provincial en charge de l'agriculture qui en est le président,

Les IPAPELS, les ITAPELS, la division Provinciale du Développement Rural et ses inspecteurs. Les techniciens de ce groupe procèdent actuellement à l'identification des communautés cibles, animent les CLD et accordent conjointement avec les ingénieurs agronomes des PLE l'assistance technique dans l'installation des plantations agroforestières. Le processus d'acquisition des motos pour ces techniciens a été lancé.

440 Ha ont été installés en agroforesterie en diverses associations Acacia, manioc, maïs, niébé et arachides.

PIREDD Equateur

Dans le cadre de ce programme, 46 agents agronomes dont 10 des secteurs et 36 des groupements sont renforcés en capacités formation technique et dotation des vélos pour assurer un accompagnement technique auprès des communautés. Des fermiers pilotes dans le cadre de la promotion des cultures pérennes (palmier, cacaoyer, caféier) sous exploitation familiale et de l'application des itinéraires techniques (agroforesterie, agriculture de conservation) sous PSE visant à limiter les pressions de l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles sont identifiés, suivant des critères transparents et équitables préalablement définis.

Des contrats sont signés avec 100 fermiers pilotes. Une pépinière de 10 500 prégermés de palmier à huile installée à Kalamba et 2 ha de parcs à bois constitué de boutures de manioc et des champs semenciers (cultures vivrières) dans 4 secteurs pilotes à raison de 0.5 ha par secteur. 37 CEP sont installés dans 4 secteurs pilotes du programme (vulgarisation et l'adoption des pratiques et techniques agricoles respectueuses de la forêt), 8 groupes de femmes productrices de la chikwange améliorée sont redynamiser dans les secteurs du Lac et des Elanga et 27 associations des femmes sur la fabrication de la chikwange améliorée, soit 810 femmes bénéficiaires.

4.2.2. Pilier Energie



a) Objectif

Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique énergétique de gestion durable du bois-énergie et de substitution partielle à ce dernier.

b) Financement

TABLEAU 15 - FINANCEMENT DU PILIER ÉNERGIE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais PIREDD	Agences	TOTAL	Reste mobiliser à
90	3	15	8,1	0,68		26,78	63,22

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Au niveau du Plan d'Investissement, le bois-énergie constitue un moteur de déforestation qui représente 95% de consommation énergétique des ménages ruraux et près de 90 % de celle des ménages urbains. C'est dans ce cadre que le FONAREDD a financé des programmes sectoriels et inclus

dans les programmes intégrés des contributions permettant de répondre aux besoins de la population en matière de bois énergie. Cette contribution passe par la mise en place d'un système d'agroforesterie, la mise en défens et la disponibilisation de foyers améliorés et de combustibles alternatifs au bois de chauffe.

Parmi les programmes sectoriels figurent le programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie qui porte la responsabilité de l'atteinte des engagements de la lettre d'intention et le programme savanes qui vise la valorisation des savanes par le système d'agroforesteries. Il y a lieu de signaler que le programme savane n'a pas encore démarré.

Les tableaux ci-dessous, nous donnent les résultats attendus en termes d'indicateurs dans le PI et les jalons de la LOI.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

TABLEAU 16 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER ENERGIE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Augmentation de la quantité de bois-énergie produite par les mises en défense et plantations agroforesterie	Les programmes intégrés financés concourent à cet objectif. Il en est de même pour le programme savanes. A ce jour, nous avons lancés des activités dans le cadre de la plantation des arbres à croissance rapide notamment les Acacia, wenge et autres basés sur les plans simples d'aménagement du territoire pour certains programmes intégrés. Il s'agit de : <ol style="list-style-type: none"> 1. PIREDD Mai Ndombe : 899 ha d'acacias plantés en savanes ; 2. PIREDD Sud Ubangi : 432,15 ha arbres à croissance rapide ; 3. PIREDD Kwilu : 440 ha d'acacia installés ; 4. PIREDD Equateur : 420 ha d'acacia installés.
2	Réduction de la quantité de bois-énergie consommée par les villes	A déterminer après 3 ans de mise en œuvre des programmes intégrés et savanes.
3	Augmentation du nombre de ménages ayant adoptés les foyers améliorés	31 109 foyers améliorés vendus qui correspondent au nombre des ménages (29 859 dans le cadre du programme énergie et 1 250 pour le compte du PIREDD Equateur

SOURCE 6 RAPPORTS ANNUELS 2020 DES PROGRAMMES

Durant l'année 2020, le programme énergie (programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie) et 6 programmes intégrés ont contribué aux résultats du Plan d'Investissement et LOI.

TABLEAU 17 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER ENERGIE

N°	Intitulés du jalon intermédiaires (2018)	Intitulés du jalon finaux (2020)	Etat des lieux fin 2020
1	Etudes de faisabilité réalisées sur les énergies de substitution au bois-énergie en milieu urbain, dont les énergies renouvelables		Sur les deux jalons prévus pour l'année 2018, portant sur les études, une étude a été atteinte depuis 2018 à travers les analyses abondantes fournies dans le document du programme, en plus de l'atlas des énergies renouvelables déjà produit par la RDC avec l'appui du PNUD. Ces analyses et l'atlas seront complétés par les études de faisabilité ciblées sur 3 sites pilotes pour la micro-hydroélectricité qui sont déjà lancées. Les études de référence ont été entièrement réalisées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Il reste la présentation des résultats et la formation des animateurs du

2	Réalisation des études de références à Kinshasa et dans les zones ciblées		Programme Intégré Oriental. A la clôture de l'année 2020, l'atteinte de ce jalon est partielle.
3		Politique énergétique révisée pour y inclure une sous-composante visant la gestion durable du bois énergie et le développement des énergies de substitution au bois-énergie	Le programme énergie a accompagné le Ministère de l'énergie à rédiger une feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre élaborée et validée avec toutes les parties prenantes. L'activité sur la collecte des données et d'information pour le diagnostic sectoriel en vue de l'élaboration de ladite politique est lancée.
4		Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales ou les programmes intégrés ont été mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La diffusion et l'utilisation des foyers améliorés est en cours de mise en œuvre à travers le programme énergie et le programme intégré de la province de l'équateur. Au niveau du programme énergie, il y a opérationnalisation d'un fonds de défi à hauteur de 682 000\$ plus la contribution des autres partenaires 190 000 \$ soit un total 872 000 \$. Ce fonds permettra de produire et vendre 64 200 foyers améliorés à charbon de bois et briquettes, 3 000 kits de GPL, 3 500 foyers de cuisson à GPL et la création de 53 emplois à temps pleins et 401 emplois à temps partiels en ville de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Ce fonds est basé sur un accord de partenariat signé entre UNCDF et 5 entreprises. A ce jour, 29 859 foyers améliorés ont été distribués par ces entreprises partenariat avec le programme énergie. ▪ Au niveau du PIREDD Equateur, un appui a été accordé en faveur de 6 unités de production des foyers améliorés/Culinaire. Au total, 1 250 foyers améliorés ont été vendus en 2020, ce qui représente 50% de la cible du programme. Un registre des données statistiques développées pour un suivi des ventes dès début 2021. ▪ Le ▪ Tableau 18 nous donne les détails sur les statistiques de distribution au niveau de chaque ville d'intervention dans le cadre du programme énergie.
5		Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études pilotes existants...	<p>Le programme énergie et intégrés ont contribué aux avances de ce jalon. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude de faisabilité pour améliorer l'approvisionnement, la production, la consommation et l'efficacité énergétique du bois énergie produite par le PNUD avec CIRAD ; • Dans chaque grande zone de production de bois énergie dans les PIREDD, les bonnes pratiques de carbonisation sont en cours d'application notamment dans le PIREDD PO. Deux PIREDD MONGALA et Equateur prévoient d'organiser des sessions de formation en faveur des producteurs des bois énergies dans leurs zones respectives.

SOURCE 7 RAPPORTS ANNUEL 2020 DES PROGRAMMES

TABLEAU 18 DISTRIBUTION DES FOYERS AMÉLIORÉS

Ville	Entreprises	Foyers produits en 2020	Foyers vendus en 2020
Kinshasa	BASCONS	10,500	9,000
	Biso na Bino	5,400	2,654
	Yahwe Nissi	6,496	5,500
Lubumbashi	Halt Bank	10,000	2,880
Bukavu	ESF (Ese Sans Frontières)	4,634	4,465
Goma	Brisol	5,800	4,225
	Femmes du soleil	3,600	385
	Goma Stove	1,100	450
	Altech	1,000	300
TOTAL		48,530	29,859

Source : Rapport du programme énergie 2020

4.2.3. Pilier Forêt



a) Objectif

Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur, y compris les communautés locales et autochtones, mettant un accent particulier sur l'application des lois forestières, la gouvernance et divers modèles locaux et communautaires de gestion. La RDC s'engage à renforcer les capacités de contrôle dans les zones d'exploitation forestière, ainsi que celles des zones où seront attribuées des nouvelles potentielles concessions, afin de faire appliquer la loi forestière.

b) Financement

TABLEAU 19 - FINANCEMENT DU PILIER FORÊT (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais PIREDD	Agences	Total	Reste à mobiliser
128,2	10	36	15,23	3,065		64,295	63,905

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Le pilier forêt est soutenu par 9 programmes tous financés dont 3 sectoriels (SNSF, PA et PGDF) et 6 programmes intégrés. Dans le cadre de la LOI, il est prévu d'atteindre 13 jalons pour ce premier partenariat avec CAFI et 5 résultats du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC.

Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ces différents programmes ont permis au Gouvernement de la RDC de répondre aux engagements de la LOI et aux indicateurs du Plan d'Investissement.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

La progression des indicateurs du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC est aussi identifiée par l'atteinte de certains jalons de la LOI comme le renseigne le tableau ci-dessous.

TABLEAU 20 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER FORÊT

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Système de surveillance des forêts opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport produit pour les années 2017 et 2018. Réflexions engagées entre GDA et SNSF pour la surveillance rapprochée avec les ITAPEL (sentinelle) ; • Le document du BUR validé techniquement, attend la validation politique ; • L'interface Terra Congo opérationnel
2	Politique forestière adoptée et Code forestier révisé de manière participative	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route de l'élaboration de la Politique établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONG, FLEGT, • Texte sur la mise en place du Conseil Consultatif (ex-Plateforme Technique...) élaboré ; • Draft de la structure de la Politique élaboré • Equipe d'experts identifiée • PGDF financé mais non démarré.
3	Augmentation du nombre de Concessions sous PGF mis en œuvre ou certification	<p>Les Programmes Intégrés ont lancé les activités d'appui aux communautés pour sécuriser leurs forêts. La stratégie adoptée est d'accompagner les communautés pour l'obtention des titres pour leur CFCL. A ce jour nous avons la situation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Equateur : 14 CFCL accompagnées pour un auto-développement local en attendant qu'elles disposent les PSG ; une cartographie de 14 terroirs réalisée (14 cartes de micro-zonage participatif). Dans ces 14 CFCL, le programme a accompagné la communauté à mettre en place 61 petites entreprises forestières communautaires des filières de 6 PFNL dans la mise en place par programme intégrés de trois modèles sur les CFCL, l'assistance à 20 communautés dans le processus de demande de nouvelles CFCL dont 17 formellement engagées, avec dossiers constitués et introduits dans le circuit pour l'octroi des titres pour une superficie évaluée à 132 000 ha.

4	Augmentation du nombre de communautés et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire	Les PIREDD sont à pied d'œuvre pour accompagner les communautés à mettre en place les CFCL. Objectif prévu pour 2021. Certains PIREDD notamment celui de l'Equateur, il y a 14 communautés .
5	Ratio bois légal / bois illégal à l'export	<ul style="list-style-type: none"> • Grille de légalité FLEGT (2019) • Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) • Absence de plan d'ensemble

TABLEAU 21 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER FORÊT

N°	Intitulés du jalon intermédiaires (2018)	Intitulés du jalon finaux (2020)	Etat des lieux fin 2020
1	Ebauche de la politique forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Politique forestière adoptée • Code Forestier Révisé (éventuellement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route de l'élaboration de la Politique établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONGI, FLEGT ; • Texte pris sur la mise en place du Conseil Consultatif (ex-Plateforme Technique...); • Draft de la structure de la Politique ; • Equipe d'experts identifiée ; • PGDF financé mais non démarré.
2	Promotion et mise en œuvre des modèles alternatifs de concessions d'exploitation forestière		<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD ; • Révision de l'arrêté 025 sur la foresterie communautaire (2019) ; • Manuel d'élaboration des PSG des CFCL validé en 2019 ; • Réflexion engagée sur les standards d'exploitation forestière en CFCL ; • Arrêtés provinciaux sur la foresterie communautaire ; • Cadre réglementaire sur les CFC ; • 43 concessions CFCL attribuées officiellement (380 000 ha).
3	Conformité légale des grandes concessions (plan d'aménagement)		<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux juridique des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019 ; • X concessions (...ha) remises au Domaine Public sur les Y (...ha) à remettre
4	Observatoire indépendant		Observatoire existe, mais son opérationnalité faible car financement inadapté. Rapports de l'OI pour 2020 validés
5	Plan ambitieux contre exploitation illégale	Exploitation illégale stabilisée	<ul style="list-style-type: none"> • Grille de légalité FLEGT (2019) ; • Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) • Absence de plan d'ensemble
6	Conditions pour la levée du moratoire remplies		<p>Sur les trois conditions requises, deux ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revue légale des concessions - modalités légales de gestion des adjudications <p>Non réalisé : la programmation géographique conforme à l'AT</p>
7	Enquêtes publiques préalables aux adjudications		<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté sur les adjudications publié • Manuel de procédure élaboré
8	NERF communiqué à CNUCC	Estimations provinciales des	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt à la CNUCC du NERF en janvier 2018 (FAO/DIAF) • NERF finalisé (Toutes les provinces traitées) • Validation avec toutes les parties prenantes

		émissions soumises à la CNUCC	<ul style="list-style-type: none"> • NERF version finale soumise à la CNUCC au mois de mai 2018 • Estimations provinciales des 26 provinces disponibles • Forte contestation sur les méthodes employées et les chiffres publiés • Consensus pour une révision du NERF obtenu
9	Terra opérationnel Congo		Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF est mis à jour. ces informations sont disponibles et accessibles par les parties prenantes. Les données sur les événements majeurs de la déforestation 2017-2018 et l'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 publiées.
10		BUR soumis à la CNUCC	Le document du BUR est validé techniquement mais il attend la validation politique

SOURCE 8 DONNÉES DES RAPPORTS DU PROGRAMME SNSF ET DU MEDD

4.2.4. Pilier Normes : Mines et Hydrocarbures

a) Objectif

Adopter et mettre en œuvre de manière participative et transparente des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières de manière à prévenir, réduire et sinon compenser leurs impacts sur les forêts.

b) Financement

TABLEAU 22 - FINANCEMENT DU PILIER MINES ET HYDROCARBURES (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
5	0	2,6	0		2,6	2,4

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Le financement FONAREDD prévu pour l'année 2020, dans le cadre du renforcement des capacités des secteurs des mines et hydrocarbures par rapport aux normes, n'a pas été décaissé. L'absence du décaissement actuel se justifie par le fait que, les parties prenantes ont pris beaucoup de temps dans l'élaboration des termes de référence. A cela s'ajoute la période de suspension de financement CAFI suite aux attributions, au cours de l'année 2018, des concessions forestières par le Ministère de l'Environnement. A ce jour les TDRs ont déjà été validés par le Comité Technique du FONAREDD et l'AMI publié en janvier 2021.

Malgré que le programme Normes ne soit pas encore mis en œuvre, nous notons certaines avancées dans les deux secteurs des mines et hydrocarbures qui se résument comme suit :

1. Les cadres légaux du secteur minier et hydrocarbures ont pris en compte les aspects de sauvegardes environnementales et sociales évoqués dans la loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement :
 - Secteur minier : la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier tel que modifiée et complétée par la loi n°18/001 du 09 mars 2018 et le décret 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier tel que modifié et complété par le décret 18/024 du 08 juin 2018. (Intégration des ministères sectoriels dont l'environnement à travers l'ACE et les affaires sociales avec le Fonds national de promotion et services Sociaux) ;

- Secteur d'hydrocarbures : la loi n°015/012 du 15 août 2015 portant régime général des hydrocarbures et le décret 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'hydrocarbures et il ne reste que les annexes ou mesures d'application ;
2. Le renforcement de l'application de la loi quant aux sauvegardes environnementales et sociales est partiel dans la mesure où les textes fixant les mesures d'application de la loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ne sont pas encore totalement promulgués ;
 3. Il n'y a pas eu d'appui à la recherche sur l'impact des activités d'exploration et d'exploitation minière artisanale et industrielle, d'une part, et pétrolière, d'autre part, sur la forêt ainsi que sur les mesures d'atténuation et de compensation de ces impacts à mettre en œuvre ;
 4. Il y a eu des efforts considérables dans le sens d'assurer la participation de la SC et des PA aux EIES et les PGEP : la loi 011 portant principes fondamentaux pour la protection de l'Environnement prévoit que le promoteur supporte les EIES avec la consultation publique (SC et PA). Dans le secteur des hydrocarbures il est prévu de réaliser les EIES dans les explorations et exploitation y inclus la participation de la SC et PA (La participation est vérifiée à travers le contrat avec les opérateurs)
 - Dans le secteur des hydrocarbures il est prévu de réaliser les EIES pendant les explorations et l'exploitation en associant la participation de la SC et PA (la participation est vérifiée à travers le contrat avec les opérateurs) ;
 - Dans le secteur minier, les EIES est une condition pour avoir un permis d'exploitation et il y a la participation publique (SC, PA) ;
 - Une bonne pratique dans le reboisement du projet de dégazage du lac Kivu au niveau de Golf de KABUNO. Absence de renforcement des capacités institutionnelles des structures chargées de la protection de l'environnement même si le renforcement des capacités humaines est timide et nécessite de l'être.

En l'absence du renforcement des capacités institutionnelles des structures chargées de la protection de l'environnement, même si le renforcement des capacités humaines est timide, elle nécessite d'être encore appuyé.

Par rapport aux jalons de la LOI et les indicateurs prévus dans le Plan d'Investissement, l'atteinte des résultats est nulle par rapport à ce pilier.

4.2.5. Pilier Aménagement du Territoire (AT)

a) Objectif



Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique d'aménagement du territoire organisant et optimisant l'utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l'économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d'en réduire l'impact sur les forêts, de réduire les conflits et d'assurer le développement durable au niveau national et local.

b) Financement

TABLEAU 23 - FINANCEMENT DU PILIER AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais PIREDD	Agences	Total	Reste à mobiliser
19	0	8	16,54	3,065		27,605	-8,605

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

La RDC souffre d'une absence de politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire. L'absence de politique nationale d'AT et de ses outils (Loi, Schémas d'aménagement) à tous les niveaux administratifs (national, provincial et local), ajoutée à la fragmentation des compétences en matière d'AT entre plusieurs Ministères, entraîne une multitude de conflits d'usages entre secteurs, à contre-sens d'une gestion cohérente et durable de l'espace et des ressources naturelles, notamment forestières⁷. C'est ce qui a conduit au financement de ce pilier à hauteur de 8 MUSD avec le fonds CAFI dans le programme sectoriel d'AT. En effet, tous les programmes intégrés ont comme soubassement l'aménagement du territoire pour une bonne gestion de l'espace à travers des investissements sur terrain.

Au total 3 résultats du Plan d'Investissement (indicateurs) et 4 jalons de la LOI ont été attendus à la fin de l'année 2020.

Par rapport au Plan d'Investissement, les progrès suivants ont été réalisés à travers la mise en œuvre d'un programme sectoriel et 3 programmes intégrés. Le tableau ci-après présente le résumé des résultats atteints.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

TABLEAU 24 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER AT

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Politique et loi de l'AT sont élaborés de manière participative	La RDC est dotée d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et d'un projet de Loi d'Aménagement du Territoire adopté par le gouvernement avec la participation de toutes les parties prenantes.
2	Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)	Le rapport sur des diagnostics sectoriels rédigés et soumis aux consultations des parties prenantes. Une firme est recrutée pour appuyer le pays à l'élaboration de son SNAT malheureusement cette firme est confronté à des difficultés pour démarrer le travail suite à l'absence de financement.
3	Les secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté	Les programmes intégrés ont démarré les activités sur la structuration du milieu pour orienter les investissements sur terrain et faire une bonne répartition des usages du sol. A ce jour, les résultats suivants ont été atteints : 1. PPIREDD PO (Provinces : Ituri, Tshopo et Bas Uélé) : 3 Schémas provinciaux d'aménagement du territoire élaborés qui fixent les visions de développement en protégeant les ressources naturelles. 8 Plans Territoriaux d'Aménagement du territoire (PTAT) sont validés

⁷ Plan d'Investissement REDD+ p32

		<p>avec toutes les parties prenantes pour les 8 /9 territoires cibles du programme ;</p> <p>2. PIREDD Mai-Ndombe : 344 Plans Simple de Gestion validés avec toutes les parties prenantes au niveau des terroirs villageois qui rendent la gestion de 914 739, 43 ha durable ;</p> <p>3. PIREDD SUD UBANGI : Le diagnostic d'aménagement du territoire est réalisé pour faciliter l'élaboration du Schéma Provincial d'aménagement du territoire. La collecte des données est en cours pour la réalisation des plans simples d'aménagement du territoire.</p>
--	--	--

En ce qui concerne la LOI, le Gouvernement de la République du Congo, avait pris l'engagement de réaliser 4 jalons dont 3 jalons intermédiaires et 1 jalon final. Ces différents jalons ont enregistré des progrès comme c'est fut le cas avec les indicateurs du Plan d'Investissement. A ce jour, les progrès atteints se résument repris dans le Tableau 25 ci-dessous :

TABLEAU 25 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER AT

N°	Jalons 2018 & 2020 de la LOI	Etat des lieux fin 2020
1	Politique d'aménagement du territoire (PNAT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de la PNAT validé le 15/01/2020 et adopté par gouvernement en conseil des ministres du 3/7/2020 ; ▪ Projet de LAT validé le 22/01/2020, adopté par le gouvernement en conseils des ministres du 18/9/2020, et transmis pour examen et adoption ; ▪ Trois Schémas provinciaux sont validés dans les trois provinces du PIREDD Orientale. Il s'agit des provinces ci-après : Ituri, Tshopo et Bas -Uélé ; ▪ Un diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD SUD UBANGI réalisé pour appuyer l'élaboration du Schéma provincial d'aménagement du territoire.
2	Analyses de base réalisées pour l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des cabinets pour réaliser 2 études (agri et forêt) en phase finale ; ▪ Prise en compte des secteurs concernés par les 5 autres études dans les diagnostics sectoriels PNAT et le SNAT ; ▪ Mise en place des groupes thématiques de l'AT.
3	Guide méthodologique du zonage participatif des terroirs villageois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des versions provisoires des guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois rédigées et soumises à la consultation pour collecte des avis et observations ; ▪ Processus d'harmonisation des méthodologies de réalisation des Plans de zonage engagé avec les PIREDD et parties prenantes ; ▪ Absence d'une méthodologie générale de l'AT hiérarchisant et mettant en rapport ses différents produits (schéma national, plans provinciaux et d'ETD etc.)
4	Un effort ciblé pour garantir que la « programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire sur les concessions forestières industrielle »	Le processus de recrutement de la firme pour réaliser les études sur le capital forestier est actuellement bloqué par l'absence de financement.

Par rapport à l'année 2019, les programmes intégrés ont accélérés les processus d'aménagement du territoire au niveau des 8 provinces pour assoir les investissements prévus. Les processus d'AT

déclenchés dans les programmes respectés l'approche participative du FONAREDD et tous les acteurs sont impliqués.

1. PIREDD Mai Ndombe

La province du Mai-Ndombe a bénéficié d'une structuration du milieu qui va organiser les interventions de développement. A travers le PIREDD Mai-Ndombe ; nous notons ce qui suit :

- 480 CLD sont mis en place. Ils correspondent aux terroirs villageois identifiés à recevoir les investissements et une cartographie réalisée ;
- 404 Plans Simple de Gestion sont produits dont 344 validés. Ces PSG constituent la base d'une gestion durable d'usage des sols. Tous les investissements financés dans le cadre de ce PIREDD respecteront les usages définis dans les PSG. C'est un outil de la gestion durable de l'espace.

2. PIREDD ORIENTALE

Le Programme Intégré Orientale touche 3 provinces de l'ancienne Province Orientale que sont : Ituri, Tshopo et Bas Uélé. Les activités du pilier d'aménagement du territoire ne sont pas suffisamment avancées à cause du retard enregistré dans le recrutement des partenaires locaux d'exécution. Néanmoins, certains progrès ont été atteints. Ils se résument comme suit :

- 11 Plans d'usage des terres concertées validés dont 3 SPAT + 8 Plans AT territoires. Les SPAT ont fixés les objectifs de développement de trois provinces couvertes par le programme en protégeant la forêt. Ces outils d'AT sont portés par les autorités des provinces et promettent d'en faire usage pour tous les financements qui seront orientés dans leurs provinces.
- 91 CLD mis en place pour soutenir les activités au niveau des terroirs villageois ;
- Lancement des travaux de construction des bâtiments des divisions provinciales d'Aménagement du territoire et affaires foncières dans les trois provinces. Ci-dessous, les images qui montrent l'état d'avancement pour la province de Bas Uélé.

IMAGE 1 CONSTRUCTION DES BUREAUX DES DIVISIONS PROVINCIALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AFFAIRES FONCIÈRES DANS LES TROIS PROVINCES (BAS UÉLÉ, TSHOPO ET ITURI)



3. PIREDD MONGALA

La province de la Mongala, bénéficie d'un aménagement du territoire à travers les activités du PIREDD. Cet aménagement du territoire concerne plus le niveau provincial (Plan Provincial d'AT), les secteurs ciblés (Plan de Développement Durable) et groupement (Plan Simple de Gestion/Plan Simple d'Aménagement du Territoire). A ce jour, les progrès atteints se résument comme suit :

- Un comité technique d'élaboration des outils d'aménagement du territoire installé au niveau provincial ;
- Une feuille de route d'aménagement en cours d'exécution (élaboration), avec toutes les parties prenantes ;
- Signature d'une convention de subside avec la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable (CPEDD) pour accompagner la province dans l'élaboration d'un diagnostic de territoire intégrant la gestion durable des systèmes agro forestiers et l'élaboration du Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) ;
- Identification avec les parties prenantes du programme 50 groupements ciblés sur les 177 composant la province. Ce choix est fait sur la base des ressources financières dont dispose le PIREDD. Les 50 groupements font une superficie de 18 436 Km² sur 56 251, Km² qui seront gérés d'une façon durable.
- 50 CLD sont mis en place par les animateurs de l'Inspection Provincial de Développement Rural (IPDR) au niveau des groupements ciblés ;
- Réhabilitation du bâtiment administratif du territoire de Bumba qui va permettre aux agents du service étatique de travailler dans les conditions requises. Voici les images de cette réhabilitation.

IMAGE 2 BÂTIMENT RÉHABILITÉ DE SERVICES TECHNIQUES DÉCONCENTRÉS DU TERRITOIRE DE BUMBA



4. PIREDD Sud Ubangi

L'aspect aménagement du territoire est le grand résultat attendu dans l'alignement du PIREDD SUD UBANI au PARRSA. Au cours de l'année 2020, l'équipe de mise en œuvre a travaillé pour contribuer à cet objectif visant une gestion durable des terroirs. Les résultats intermédiaires obtenus se présentent comme suit :

- Dotation en moyens de mobilité (motos) aux coordonnateurs provinciaux de l'environnement et aménagement du territoire ;
- Identification de 100 terroirs villageois et leur cartographie en cours. Actuellement 5 terroirs sont cartographiés d'une manière participative et leurs PSAT sont en cours de validation au niveau des terroirs, secteurs et Province ;
- 98 CLD mis en place au niveau des terroirs (Groupement). Pour ce PIREDD, la méthodologie retenue est la structuration du milieu au niveau des groupements ;
- 4 CARG redynamisés dont 3 au niveau des territoires (Budjala, Gemena et Kungu) et secteurs ;

- Diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD disponible pour faciliter l'élaboration du PPPAT.

5. PIREDD KWILU

Une nouvelle province démembrée, la province de Kwilu n'a jamais connu un aménagement du territoire. C'est à travers les appuis du PIREDD la province sera dotée d'un PPAT, PSAT et outils d'aménagement du territoire. A ce jour, le PIREDD a atteint les résultats suivants dans l'aménagement du territoire :

- Mise en place d'un groupe de travail provincial pour préparer le plan d'action REDD ;
- 33 CLD mis en place au niveau des villages ciblés. Lancement de l'élaboration des PSGRN de ces 33 villages pour gérer les ressources naturelles ;
- Signature de contrat de performance en cours de finalisation entre le PIREDD et les membres des CLD. Ces contrats de Paiement basé sur les services Ecosystémique permettront aux ménages bénéficiaires de développer d'autres activités en dehors de la forêt.

6. PIREDD EQUATEUR

Le PIREDD Equateur bénéficie des acquis des projets antérieurs réalisés avec le WWF. En effet, ces programmes ont permis à la province Equateur d'être dotés des cartes de terroirs villageois et une structuration du milieu en CLD. Avec une actualisation des outils élaborés avant l'arrivée du PIREDD, l'aménagement du territoire de cette province se présente comme suit :

- Un groupe de travail constitué des parties prenantes opérationnel. Ce groupe de travail a pour mission de mener des réflexions sur les activités d'aménagement du territoire ;
- 223 cartes de terroirs villageois disposant chacun d'une carte numérique. La détermination de la superficie de ces terroirs est en cours en 2021 ;
- 14 CFCL cartographiés disposent chacun, d'un titre attribué par le gouverneur de province. Les enquêtes socioéconomiques ont été réalisées dans ces 14 CFCL et les plans simples de gestion de ces CFCL sont en cours d'élaboration ;
- Lancement du recrutement du PLE pour la structuration du milieu en CLD.

4.2.6. Pilier Foncier



a) Objectif

Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique foncière équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables, les communautés locales et les peuples autochtones- et susceptible d'assurer une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers, en vue de limiter la conversion des terres forestières.

b) Financement

TABLEAU 26 - FINANCEMENT DU PILIER FONCIER (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
30	0	8	1,24	2,12	11,36	18,64

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

L'un des défis majeurs de la RDC, est la sécurisation du foncier rural. C'est une source des conflits au niveau des communautés qui ne favorisent pas la gestion durable des ressources et le développement local. C'est pourquoi, dans ce cadre des fonds mobilisés lors du premier partenariat avec CAFI, le FONAREDD a financé un programme sectoriel sur la réforme foncière à hauteur de 6,9 MUSD en plus de certaines interventions prévues dans les programmes intégrés.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

Au niveau du Plan d'Investissement REDD+, 9 résultats décrits en termes d'indicateurs et 4 jalons de la LOI. Le tableau ci-dessous illustre en résumé les résultats attendus du pilier foncier par rapport au PI et leur état d'avancement à fin 2020.

TABLEAU 27 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER FONCIER

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD/RDC	Etat de lieu fin 2020
1	Projet de la politique foncière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique foncière au draft 2 prenant en compte les préoccupations des peuples Autochtones. ▪ Consultations provinciales engagées en 2020 et leur poursuite en 2021 ; ▪ Demande déjà introduite au niveau de l'Agence Congolaise d'Environnement pour entamer l'Evaluation Environnementale stratégique de la politique.
2	Projet de la loi foncière nationale	Draft de la Loi Foncière en cours.
3	Edits foncier provinciaux élaborés de manière participative	L'objectif porté par les programmes intégrés pour 2021. ; Au niveau du PIREDD PO, 3 Edits fonciers attendent d'être approuvés par les Assembles Provinciales.
4	Coordinations foncières fonctionnelles ou commissions foncières provinciales	L'objectif reporté en 2021 pour tous les PIREDD. Cependant, le PIREDD PO a déjà trois arrêtés de mise en place des commissions foncières provinciales.
5	Nbre de conseils consultatifs de l'agriculture fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD MONGALA : 4 CARG redynamisés ▪ PIREDD SUD UBANGI : 3 CARG opérationnels ▪ PIREDD KWILU : 4 CARG opérationnels (Voir Samson pour compléter le nbre) ▪ PIREDD EQUATEUR : Identification du CARG et leur redynamisation en cours ; ▪ PIREDD MAI NDOMBE : 1 projet d'Edit foncier élaboré et la validation est prévue en 2021.
6	Cartes des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privés (pour les divers secteurs productifs consommateurs d'espace : agricoles, minières, forestières, etc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD MONGALA : 50 cartes des terroirs et une carte provinciale en cours d'élaboration en 2021 ▪ PIREDD SUD UBANGI : 4 Cartes des terroirs des groupements élaborés et la validation en cours ; ▪ PIREDD KWILU : Cartes des terroirs villageois ▪ PIREDD EQUATEUR : processus lancé au niveau des terroirs villageois ▪ PIREDD MAI NDOMBE : 480 cartes des terroirs villageois

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD PO : 10 cartes d'utilisation des terres validés au niveau provincial et territorial
7	Nbre de territoires dans lesquels les services de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD PO : <ul style="list-style-type: none"> - Les inspecteurs des 10 territoires ont reçu de la part du PIREDD des motos pour leur permettre de remplir valablement leur mission d'encadrement des ménages agricoles ; - Dotation en kit informatique pour les 5 circonscriptions foncières des territoires(Titres et immobilier) - Renforcement des capacités en faveur des agents du cadastre sur la gestion des ressources naturelles et la REDD ; ▪ PIREDD MONGALA : <ul style="list-style-type: none"> - Les inspecteurs de 3 territoires (IPA) et 34 agents des services techniques déconcentrés ont reçu 37 motos pour leur mobilité sur terrain et l'accompagnement des ménages - Renforcement des agents, des inspecteurs de l'inspection Provinciale d'Agriculture et ceux des trois territoires ▪ PIREDD KWILU : 4 territoires formés mais pas encore équipés ▪ PIREDD EQUATEUR : Renforcement des capacités à la base de 46 agents agronomes dont 10 des secteurs et 36 des groupements pour assurer un accompagnement technique auprès des communautés ▪ PIREDD SUD UBANGI : Les inspecteurs des trois territoires ont reçu des moyens de mobilité (Moto) et ont vu leurs capacités renforcées sur les enjeux de la REDD ▪ PIREDD MAI NDOMBE :
8	% de terroirs villageois cartographiés de manière participative	50% des terroirs villageois des 6 PIREDD sont cartographiés d'une façon participative.
9	Des dispositions (juridiques et techniques) pour l'enregistrement des droits collectifs ont été proposées	Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du Registre Foncier Communautaire (RFC), à savoir : Edits - type et modèle de charte.

Au terme d'atteinte des jalons intermédiaires et finaux par rapport à ce pilier, le programme de réforme foncière a contribué à progresser les 4 jalons prévus dans la LOI. Le tableau suivant résume les différents progrès par jalons.

TABLEAU 28 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER FONCIER

N°	Jalons 2018 et 2020	Etat des lieux fin 2020
1	CONAREF fonctionnelle	<p>CONAREF totalement fonctionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des statuts et textes légaux formalisés (Décret plus arrêté, stabilité de l'équipe,) ▪ Contrat signé avec la CONAREF pour délégation de la gestion des fonds de son fonctionnement régulier ▪ Disponibilité d'un site web, réunions statutaires régulièrement tenues, Manuel de procédure disponible ▪ Personnel recruté (interne et consultants), équipé ; ▪ Procédures en place, plan de travail élaboré et mis en œuvre ▪ missions de terrain et formation régulièrement effectuées ▪ Plan de travail élaboré et financé ▪ Consultations provinciales sur le DPFN ▪ Lancement des activités de communication

2	Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales	Le draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l'améliorer. Un draft amélioré est maintenant disponible (Draft 2).
3	Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces, étude sur le fonctionnement de l'administration foncière début de la capitalisation des expériences en cours de sécurisation foncière ▪ Un modèle de sécurisation foncière est en cours d'expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d'un système d'information foncière (SIF) complet : le registre foncier communautaire (RFC) est l'outil permettant cette sécurisation foncière. ▪ Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l'Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes. ▪ Le Comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri)
4	Politique foncière adoptée	Politique foncière au draft 2, consultations en cours. Loi en chantier.

Au regard de avancées réalisées, le Gouvernement de la RDC a amélioré la sécurité du foncier rural sur base des outils juridiques. Aussi, il a contribué à la modernisation du système cadastral par la mise en place des deux outils juridiques pour donner un cadre légal au fonctionnement du Registre Foncier. Il est reconnu qu'actuellement, le besoin de modernisation du système des affaires foncières est tellement immense que les ressources actuelles ne peuvent y répondre.

Au niveau des programmes intégrés, les efforts sont fournis pour mettre en place des commissions foncières et accompagner les communautés à l'obtention des titres pour sécuriser leurs concessions.

4.2.7. Pilier Démographie



a) Objectif

Appuyer la mise en œuvre participative du Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale 2014-2020.

b) Financement

TABLEAU 29 - FINANCEMENT DU PILIER DÉMOGRAPHIE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste mobiliser à
40	25	8	2,67	3	38,67	1,33

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Pour réduire la pression démographique sur la forêt, un programme sectoriel à hauteur de 33 MUSD a été financé en plus des appuis des programmes intégrés en termes d'offre et demande des services en planification familiale.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

Comme indiqué dans les différents piliers ci-haut, le pilier démographie a des résultats attendus au niveau du Plan Investissement REDD et de la LOI. Certains résultats sont identiques et d'autres non, tenant compte des objectifs de chaque acteur. Les tableaux ci-dessous nous montre les progrès atteints à travers le programme sectoriel (PROMIS) et la contribution des programmes intégrés.

TABLEAU 30 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER DÉMOGRAPHIE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD/RDC	Etat des lieux fin 2020
1	La prévalence contraceptive moderne augmente (5 % en moyenne dans le pays)	<p>L'objectif est porté par le programme national de santé de la reproduction (PNSR) au niveau du ministère de la Santé Publique avec la contribution des plusieurs acteurs du secteur.</p> <p>Plusieurs partenaires sont impliqués pour aider le pays à atteindre cet objectif dont le programme PROMIS, qui contribue à son niveau dans onze provinces et 165 zones de santé. Il est difficile que cet objectif soit renseigné au niveau national durant la mise en œuvre de PROMIS car l'indicateur dépend de la réalisation d'une enquête nationale (l'Enquête démographique et de santé, EDS). Cependant, des chiffres récents de la prévalence contraceptive au niveau des provinces de Kinshasa et Kongo Central : Kinshasa : 26.5% pour toutes les femmes et 27.4% pour les femmes mariées ou en union ; Kongo Central : 20.3% pour toutes les femmes et 20.9% pour les femmes mariées ou en union.</p> <p>Pour PROMIS, l'indicateur principal à renseigner est les Années Couples de Protection (ACP) qui constitue la base de son intervention de l'offre et la demande de service du PF.</p>
2	Dynamiques démographiques mieux comprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD PO : Termes de référence publié et contractualisation en cours pour une étude approfondie sur la problématique de la migration dans la zone d'intervention ; ▪ PIREDD KWILU : lancement en 2021 de l'étude sur la migration dans la zone d'intervention.

TABLEAU 31 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER DÉMOGRAPHIE

N°	Jalons 2018 et 2020	Etat des lieux fin 2020
1	CTMP en place, Stratégies provinciales PF en appui aux PIREDD élaborées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie nationale PF validé en 2014 par le Ministère de la Santé Publique ; ▪ PROMIS a appuyé l'installation du CTMP en Equateur en 2020. (L'installation des CTMP dans les provinces de Mongala, Sud-Ubangi, Kwilu et Mai-Ndombe aura lieu au début de 2021.) ▪ Les CTMP en place dans 6 programmes intégrés qui touchés 8 provinces. Les provinces bénéficiaires des appuis du PF dans les PIREDD sont : Ituri, Tshopo et Bas Uélé (PIREDD PO), Sud Ubangi (PIREDD SUD UBANGI), MONGALA (PIREDD MONGALA), Equateur (PIREDD EQUATEUR), Kwilu (PIREDD KWILU) et Mai-Ndombe (PIREDD Mai Ndombe) ▪ Les stratégies d'appui de mise en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale
2	Consultation nationale sur lien démographie et gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la consultation nationale à travers la 4ème conférence nationale sur la Planification Familiale en décembre 2019, ▪ Réalisation par l'AFD d'une étude sur démographie et croissance économique en RDC ; ▪ Travail sur le développement d'un plan de consultation en cour par PROMIS.
3	Stratégie de communication sur la Planification familiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence du draft final de la nouvelle stratégie nationale de communication sen planification familiale (la stratégie sera validée en 2021) ; ▪ Données disponibles sur la sensibilisation au niveau de PNSR ▪ Plan Stratégique de communication pour la PF en RDC 2021-2025) complété ; ▪ Les programmes intégrés ont lancé les activités de la sensibilisation des ménages sur le planning Familial avec l'appui du CTMP provincial.
4	Plan national mis en œuvre dans zones ciblées par la Stratégie Nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie déclinée en plan dans le document du programme, ▪ Equipes des ONGs en place et opérationnelles ▪ Acquisition et distribution des intrants dans les zones d'intervention du programme ; ▪ Quantité d'années de couple protection fournies 863 412, soit 13% de la cible finale de PROMIS, ou 57% de sa cible annuelle 2020. ▪ 11 provinces (de 10 prévues) 165 Zones de santés (de 152 prévues) soutenues par PROMIS, plus écoles d'enseignement et techniques médicales devenues points de prestation de services PF ; ▪ 3 696 prestataires formés par PROMIS (prestataires cliniques ainsi que des distributeurs à base communautaire).

SOURCE 9 RAPPORT DE SUIVI DES JALONS AVEC LES POINTS FOCAX ET LE RAPPORT ANNUEL 2020 PROMIS

Sur les 4 jalons attendus, l'atteinte est partiellement à la clôture de l'année 2020. Il est à noter que certaines provinces reçoivent des appuis du programme sectoriel sur un seul volet. Il s'agit du volet de demande de service (Mise en place du CTMP et formation des parties prenantes dans les zones PIREDD). Ceci est dû au fait que, les provinces identifiées par la Banque Mondiale n'ont pas été pris en compte dans l'analyse de l'offre de service. Bien que cette dernière dispose d'un budget PF dans sa programmation malheureusement, cet objectif n'a pas été réalisé à la clôture de l'année 2020.

4.2.8. Pilier Gouvernance

a) Objectif

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+.

a) Financement

TABLEAU 32 - FINANCEMENT DU PILIER GOUVERNANCE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais PIREDD	Agences	Total	Reste mobiliser	à
40	0	16,4	6,99	3,065		26,455	13,545	

b) Programmes contribuant au progrès du pilier

Il y a actuellement deux programmes sectoriels qui contribuent à la progression de ce pilier : Programme d'appui à la société civile ainsi que le programme d'appui au Secrétariat Exécutif. Un troisième programme sectoriel est envisagé pour ce pilier, mais n'a pas encore été lancé. De plus, tous les PIREDD contribuent à ce pilier. Le pilier consiste en six jalons en tout, soit **14% des jalons de la LOI**.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

Au niveau du Plan d'investissement REDD+/RDC, ce pilier porté 4 résultats et 5 jalons de la LOI. Le tableau suivant nous présente ces différents résultats et l'état des lieux fin 2020.

TABLEAU 33 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER GOUVERNANCE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD/RDC	Etat des lieux fin 2020
1	Fonds National REDD +en place	Un Fonds National REDD+ en RDC opérationnel regroupant les parties prenantes de l'utilisation des ressources naturelles
2	Les outils du Fonds National REDD+ sont gérés de manière dynamique, transparente et rigoureuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site internet FONAREDD existe, opérationnel et à jour, 100 % des rapports du FONAREDD et des programmes y sont publiés ▪ Site FONAREDD ▪ Terra Congo opérationnels, ▪ Site GTCRR opérationnel (société civile) ▪ Site internet REPALEF opérationnel (DGM/PA) ▪ Site internet CONAREF opérationnel ▪ Site Internet du MEDD opérationnel ▪ Site internet du PNUD/RDC opérationnel

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif de plaintes et recours/FONAREDD opérationnels et accessible au public ▪ Registre REDD+ non opérationnel
3	Nbre de structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plateformes multi acteurs opérationnelles dans les 6 programmes intégrés : <ul style="list-style-type: none"> - PIREDD Mai Ndombe : 840 CLD et 19 CARG - PIREDD Mongala : 50 CLD et 4 CARG - PIREDD Sud Ubangi : 98 CLD et 4 CARG - PIREDD Kwilu : 91 CLD et 4 CARG - PIREDD PO : 91 CLD - PIREDD Equateur : 77 CLD ▪ 17 Comités de pilotage des programmes opérationnels du FONAREDD ▪ Plateforme technique SNSF
4	Représentativité des structures de gouvernance (Par type et niveau de gouvernance), y compris femmes et peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les représentants des peuples autochtones sont membres aux comités de pilotage de 5 programmes intégrés. Cette représentativité dépend de la zone d'intervention s'il y a une communauté des peuples autochtones ; ▪ Une prise en compte de l'aspect genre dans les interventions des programmes sectoriels et intégrés ; ▪ Les peuples autochtones et la Société Civile sont membres de différentes plates formes multi acteurs des programmes sectoriels et intégrés.

Par rapport aux jalons de la LOI, sur les 5 résultats attendus à la clôture de l'année 2020, les progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Secrétariat Exécutif, Appui à la Société Civile à travers son réseau GTCRR et les appuis des programmes intégrés. Au total 3 jalons 2018 a, c et d sont atteints ; pour les jalons b et d, le niveau d'atteinte est partiel. Le jalon 2020 est partiellement atteint. Le tableau suivant résume les avancées enregistrées :

TABLEAU 34 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER GOUVERNANCE

N°	Jalons 2018 et 2020	Etat des lieux fin 2020
1	Large diffusion sur interventions REDD	Site internet FONAREDD existant opérationnel et actualisé, 100 % des rapports du FONAREDD et des programmes publiés
2	Etude des moteurs de déforestation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes du début des années 2010 (FAO/GTCR, firme, OSFAC, Comifac...); ▪ Etude spécifique sur les moteurs de déforestation dans PO encours en 2021 ▪ Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD MO
3	Guide de consultation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté ▪ Guide pratique en cours d'élaboration par GTCRR
4	Plateformes de concertation à tous niveaux et tous projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plateformes multi acteurs opérationnelles dans les 6 programmes intégrés : <ul style="list-style-type: none"> - PIREDD Mai Ndombe : 840 CLD et 19 CARG - PIREDD Mongala : 50 CLD et 4 CARG - PIREDD Sud Ubangi : 98 CLD et 4 CARG - PIREDD Kwilu : 33 CLD et 4 CARG - PIREDD PO : 91 CLD - PIREDD Equateur : 77 CLD ▪ Plateforme de concertation technique du SNSF en place ▪ Réseau des peuples autochtones en place ▪ Groupes thématiques de la réforme foncière opérationnels ▪ Conseil consultatif des forêts opérationnel au niveau du MEDD

5	Matrice de gestion des risques	Actualisation en cours en 2021
6	Alignement des interventions REDD hors CAFI/FONAREDD sur la Stratégie Nationale REDD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement en 2020 de l'étude sur les flux financiers liés à la REDD ▪ Alignement progressif des agences sur la REDD au travers des cofinancements de programme (AFD forêt) et de PIREDD (JICA-Kwilu et Enabel-KO et BM-PA-DGM) ▪ Politique de l'Aménagement du territoire adoptée ▪ Draft 2 de la politique de la réforme foncière produit ▪ Feuille de route de l'élaboration de la politique énergétique élaborée ▪ Processus d'élaboration de la politique forestière lancé ; ▪ Feuille de route d'élaboration de l'agriculture élaborée ;

V Performance des programmes

La performance des programmes du FONAREDD est basée sur une analyse des 9 critères approuvés par le comité de pilotage du fonds et partagés avec les agences d'exécution. Ces critères permettent de classer un programme à une performance bonne, moyenne et faible. Ces critères sont les suivants :

a) Critères de performance déterminants

1. Efficacité
2. Efficience

b) Critères de performance secondaires

1. Gouvernance
2. Participation
3. Genre
4. Suivi et Evaluation

c) Critères de performance globaux

1. Pertinence
2. Durabilité

Les chargés de suivi et évaluation pour chaque programme du SE FONAREDD effectuent la première analyse à travers les rapports annuels et semestriels des programmes enrichis par les différents rapports de mission de suivi. Ensuite, les recommandations sont transmises aux membres du comité technique pour une seconde analyse et formulation des recommandations pour une amélioration des actions.

5.1. Conclusions de l'exercice 2020

Comparativement avec la performance des programmes opérationnels de l'année 2019, les agences d'exécution ont améliorée la mise en œuvre des programmes en 2020. Ce a ramené cinq programmes avec une bonne performance contre un seul en 2019, soit une augmentation de 600%. Sur les onze programmes évalués fin 2019 (soit les programmes qui avaient été opérationnels suffisamment longtemps pour que leur performance puisse être appréciée), il y avait un programme avec une bonne performance, cinq programmes avec une performance moyenne et cinq programmes avec une performance faible. En revanche en 2020, la performance des programmes s'est améliorée telle que reprise dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 35 - CLASSIFICATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DU FONAREDD

Classification	Nombre de programmes, fin 2020	Volume de financement (budget approuvé)	<i>Pour comparaison : nombre de programmes, fin 2019</i>
----------------	--------------------------------	---	--

Performance Bonne	6 programmes	90,9 Millions USD	1 programme
Performance Moyenne	7 programmes	92,0 Millions USD	5 programmes
Performance Faible	2 programmes	5,0 Millions USD	5 programmes
Programme au stade de démarrage non-évalué	3 programmes	57,0 Millions USD	5 programmes

SOURCE 10 RAPPORTS DES AGENCES D'EXÉCUTION ET MPFT

Les trois programmes au stade de démarrage, et par conséquent non-évalués à la fin de 2020, sont le PIREDD Maniema, le PGDF et le Programme Savanes.

Ce niveau d'amélioration de la performance des agences d'exécution dans la mise en œuvre des programmes est dû par le fait d'un bon système de suivi et évaluation au niveau du Secrétariat Exécutif et du comité technique du FONAREDD. C'est aussi, l'effort des différentes des agences d'exécution qui se sont organisées dans le but d'atteindre les résultats escomptés pour la période sous examen et de contribuer à l'atteinte des jalons. De plus, l'application des critères de performance est également liée à la maturité et à l'ambition des programmes telle qu'exprimée dans les Plans de Travail. Pour la plupart, les premières années de mise en œuvre sous-estiment les périodes de démarrage, contractualisation et mise en place, ce qui aboutit à une sous-performance en année 1, qui souvent glisse à la deuxième année de mise en œuvre avant l'atteinte d'une bonne vitesse de croisière.

TABLEAU 36 VUE D'ENSEMBLE DE LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS, PAR CRITÈRES

Critère	Secrétariat exécutif	PA	Société civile	SNSF	Réforme foncière	AT	GDA	Energie	PROMIS	Savanes	PGDF	PIREDD Mai-Ndombe	PIREDD PO	PIREDD SU	PIREDD Kwilu	PIREDD Equateur	PIREDD Mongala	PIREDD Maniema
Pertinence																		
Efficacité																		
Efficienc																		
Durabilité																		
Gouvernance																		
Participation																		
Genre																		
Sauvegardes																		
S&E																		
PERFORMANCE GLOBALE	Bonne	Faible	Bonne	Bonne	Bonne	Moyenne	Faible	Bonne	Moyenne	Non évalué	Non évalué	Bonne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Non évalué

5.2. Performance des Programmes Sectoriels

5.2.1. Programme du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)

TABLEAU 37 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME SNSF

Titre du programme	SNSF
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103789
Localité du programme	Échelle nationale
Agence d'exécution	FAO
Partenaires de mise en œuvre	MEDD (DIAF, DDD), OSFAC, WCS, WRI
Budget du programme	10 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	54 mois
Date d'approbation du programme en COPIF FONAREDD	20/10/2016
Date de transfert de fonds par MPTF	22/12/2016 : 6 001 241 USD 20/12/2018 : 3 000 000 USD 16/07/2020 : 998 762 USD
Date de lancement officiel/démarrage effectif	01/01/2017
Date de clôture initiale	31/12/2020
Date de clôture actuelle	30/06/2021
Décaissements au 31/12/2020	10 000 000 USD
Dépenses globales (USD) au 31/12/2020	9 497 683 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	95%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	22 avril au 24 juin 2019 dont 10 jours à Kinshasa du 25 avril au 3 mai 2019
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Aristide Ongone Obame, FAO-R., FAO, FAO-CD@fao.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103789

Objectif

L'objectif principal du programme de finalisation et de mise en œuvre du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) est de doter la République Démocratique du Congo (RDC) d'un SNSF opérationnel capable de répondre aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+.

Performance globale du programme SNSF

La performance du programme SNSF en 2020 est jugée **BONNE**. Le Tableau 38 mentionne la note pour chaque critère de performance et cela, sur la base des éléments d'évaluation définis au sein de chaque critère. Il ressort des résultats de cette évaluation que le programme a évolué vers l'atteinte des objectifs assignés en 2020. Non seulement les efforts des deux dernières années (2018, 2019) sont maintenus, un certain progrès est observé au niveau de la prise en compte du genre dont la performance est passée de faible en 2019 à moyenne en 2020.

TABLEAU 38 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME SNSF

Critères	Performance
Pertinence	Satisfaisante

Efficacité	Satisfaisante
Effizienz	Satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Satisfaisante
Participation	Satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Non applicable
Suivi et évaluation	Satisfaisante
Performance globale	BONNE

1) Efficacité : Satisfaisante

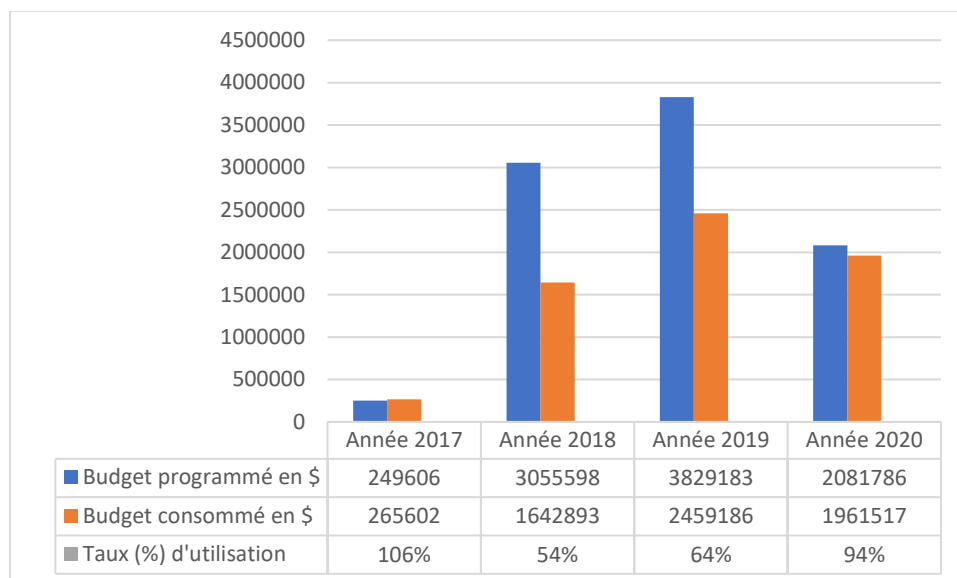
TABLEAU 39 RÉSULTAT DU PROGRAMME SNSF

Résultats attendus du programme SNSF	Résultats réalisés avant 2020	Clés	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
Résultat 1 – Opérationnalisation du système de surveillance des terres par satellite (Terra Congo) et production des données sur les superficies de changement du couvert forestier et des NERF/NFR des provinces forestières.	Le portail web SNSF accessible via le lien http://www.rdc-snsf.org/portal/ La participation plus active du GTCRR au processus REDD+.		Les estimations provinciales de la carte de changement du couvert forestier pour les périodes historiques 2000-2010 et 2010-2014. La carte de changement 2014-2016 incluant les strates de forêt stable (F), non-forêt stable (NF), et déforestation (DEF). La carte de changement 2016-2018 incluant les strates de déforestation (DEF), dégradation (DEG) et reforestation (REF). Le renforcement des capacités des techniciens et agents de la DIAF sur notamment l'estimation de la dégradation des forêts au moyen de l'algorithme CODED, la gestion du portail web SNSF, le téléchargement des images satellite de haute résolution.	
Résultat 2 – Amélioration des connaissances sur les forêts et le carbone à travers l'inventaire forestier national.	Le fichier d'analyse de données. Le rapport préliminaire de l'IFN.		Le contrôle-qualité des données collectées des unités d'échantillonnage (UE) de la première phase d'inventaire. L'analyse des échantillons du sol et de la litière des UE de la première phase dont le rapport présenté à la PTC. La poursuite de la collecte de données d'IFN dans les provinces restantes. La collecte de données dendrométriques par scannage via le Lidar terrestre pour l'élaboration des	

		<p>équations allométriques spécifiques à la forêt claire de type Miombo dans le Katanga.</p> <p>Le renforcement des capacités des techniciens et agents de la DIAF sur les méthodes d'analyses statistiques de données, le pré-processing des données Lidar pour mesurer les paramètres dendrométriques et estimer le volume de bois).</p> <p>Le film documentaire pour la communication sur les activités du programme SNSF.</p>
<p>Résultat 3 – Inventaire des gaz à effet de serre (IGES) et production des rapports biennaux.</p>	<p>Le document IGES consolidé.</p> <p>Les rapports biennaux 2017 et 2018.</p>	<p>La production et l'harmonisation des matrices de transitions des classes IGES pour leur quantification dans le secteur Agriculture-Forêt et autres utilisations des terres.</p> <p>La finalisation du rapport biennal actualisé.</p> <p>L'apport des données techniques sur les émissions pour considération dans la nouvelle CDN en cours de révision.</p>
<p>Résultat 4 – Mise en place d'un système national fonctionnel de suivi des événements majeurs de déforestation (EMD).</p>	<p>Un système de suivi par satellite des projets miniers alimenté.</p> <p>Un système de suivi par satellite des grands projets agricoles alimenté.</p> <p>Un système de suivi par satellite des plantations forestières alimenté.</p> <p>Les rapports finaux révisés sur les EMD 2017 et 2018.</p>	<p>Le renforcement de la méthodologie utilisée pour le suivi des EMD 2017 et 2018 (téléchargement des alertes GLAD directement sur une application spécifique « <i>Deforestation Alerts Analysis</i> » disponible sur la plateforme Sepal ; prise en compte de toutes les catégories des alertes dites « probable » et « confirmé ».</p> <p>Le rapport sur les EMD 2019 et 2020 de 5 territoires du programme GDA (Ingende, ...).</p>
<p>Résultat 5 – Mise à disposition des informations et des résultats du processus MRV auprès de toutes les parties prenantes.</p>	<p>Les résultats du programme présentés à toutes les parties prenantes.</p>	<p>Les résultats du programme sont également présentés à toutes les parties prenantes : atelier de diffusion des images Planet, session sur le nouveau portail web SNSF, publication sur le site officiel de la FAO/RDC et sur la Newsletters périodique du bureau régional FAO de Libreville, sessions d'information et renforcement des capacités des ITAPEL, webinaire sur le thème « Données forestières et transparence », sensibilisation sur la mise en œuvre de l'IFN dans les provinces.</p>

2) Efficience : Satisfaisante

FIGURE 1 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME SNSF



3) Durabilité :

La durabilité de ce programme de finalisation et de mise œuvre du SNSF est toujours et encore jugée moyenne aux termes de ces quatre années d'exécution du projet. L'outil central qui est le portail web SNSF n'est pas finalisé pour être opérationnellement porté par la DIAF. Il est donc difficile de juger les capacités, en termes de moyens, d'appropriation et d'expertise, de ce dernier à alimenter et gérer le portail de manière à garantir la pérennisation de la surveillance du couvert forestier du pays (changements du couvert forestier).

4) Pertinence

Le programme SNSF est toujours jugé pertinent. Bien que le programme traine à délivrer, l'ensemble des actions menées, l'implication de toutes les parties prenantes (partie nationale, bailleurs de fonds CAFI, société civile), l'atteinte des jalons dédiés au programme, démontrent que le projet est sur une bonne voie quant à l'atteinte des objectifs. Le jalon relatif à l'opérationnalisation du portail web SNSF sera complètement tout au long du premier semestre de 2021.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Le Comité de Pilotage du programme a été institué par la FAO depuis le début du programme en 2017 pour au moins deux réunions par an. Cette structure de gouvernance est l'organe décisionnel, de suivi-évaluation, et d'orientation et connaît la participation de plusieurs acteurs sectoriels dont le GTCRR qui est la plateforme de la société civile environnementale du pays. Présidé par le Secrétariat Général du MEDD, le Comité de Pilotage du SNSF a tenu ses deux réunions statutaires de 2020, COPI 6 et COPI 7, respectivement le 24 janvier et le 08 juillet 2020.

La FAO et le MEDD ont de commun accord mis en place la plateforme technique de concertation, multi-acteurs et multi-sectoriel, pour les questions techniques sur les thématiques développées dans le cadre du programme. Cette plateforme d'échange et avis sur le processus et la qualité des activités

et livrables du programme est censée se réunir chaque mois ; tandis que pour l'année 2020, la plateforme s'est 8 fois sur 12 pour des raisons de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

6) Participation : Satisfaisante

7) Genre : Modérément satisfaisante

TABLEAU 40 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME SNSF

Ayant été noté aveugle au genre dans le rapport annuel 2019, le programme SNSF a depuis lors renforcé quelques éléments de suivi-évaluation à l'égard de l'intégration de l'aspect genre.

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte		GEN-1 Sensitif au genre
Intégration dans la mise en œuvre		
Intégration dans le suivi-évaluation	✓	
Intégration dans le Budget		

8) Sauvegardes : Non applicable

Ce programme n'a pas besoin d'avoir des outils spécifiques de sauvegardes.

9) Suivi et évaluation : Satisfaisante

5.2.2. Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie (Programme Energie Durable)

TABLEAU 41 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME ENERGIE DURABLE

Titre du programme	Energie durable
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103789
Localité du programme	Kinshasa, Bukavu, Goma, Lubumbashi, Kisangani
Agence d'exécution	PNUD & UNCDF
Partenaires de mise en œuvre	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) United Nations Capital Development Fund (UNCDF)
Budget du programme	15 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	48
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	07/11/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	20/12/2018
Date de lancement officiel/démarrage effectif	28/02/2019
Date de clôture initiale	31/12/2022
Date de clôture actuelle	01/12/2023

Décaissements au 31/12/2020	9 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	2 353 773 USD
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche	26%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	01/12/2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominic Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org, registry.cd@undp.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00113546

Objectifs

Le programme Energie durable vise à stabiliser le couvert forestier et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et la consommation énergétique pour la cuisson (en particulier le bois-énergie), ainsi que de promouvoir le développement économique durable et équitable. Le programme est mis en œuvre par deux structures à savoir UNCDF et le PNUD. Ce programme se propose de favoriser l'inclusion d'un volet bois-énergie (énergies de cuisson propre) dans la politique énergétique nationale, d'assurer une consommation efficiente en bois-énergie par la production et la dissémination massive des réchauds propres (réchauds à gaz et foyers améliorés), de favoriser le développement d'énergies de substitution au bois-énergie en particulier le GPL et l'appui au développement de la micro-hydroélectricité.

Performance globale du programme Energie durable

TABLEAU 42 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME ENERGIE DURABLE

Critères	Performance
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficienc	Satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Satisfaisante
Participation	Satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Satisfaisante
Suivi et évaluation	Satisfaisante
Performance Globale	BONNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme avait initialement pour but d'intégrer le bois énergie dans la politique énergie du pays. Cette politique n'existant pas, il n'y aurait pas de « réceptacle » dans lequel intégrer cette dimension. C'est ainsi que la feuille de route prévoit maintenant l'appui à la formulation de la politique de

l'Énergie dans son sens large avec des plans d'action stratégiques pour les différents types d'énergies. La pertinence de ce programme est de ce fait évident au-delà du fait que Les objectifs généraux comme spécifiques de ce programme s'alignent sur les priorités du gouvernement.

Le degré d'implication des parties prenantes a atteint divers niveaux dont l'appropriation pour la partie Gouvernementale qui porte la cellule technique chargée d'élaborer la politique.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Le programme a connu un élan majeur de mise en œuvre en 2020 avec la mise en place complète de l'équipe de coordination, la réalisation de toutes les études de référence, l'amorçage du processus politique, l'étude de sélection de 4 sites de Microcentrale-hydroélectrique dans de Bas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri et Tshopo. Le fonds de défi et sa structure de gouvernance étaient totalement fonctionnels en 2020 avec un montant de 2 millions de dollars pour appuyer le secteur privé dans la promotion des foyers améliorés et du gaz de pétrole liquéfié (GPL), dont 700,000 approuvés en 2020. Par ailleurs, des tests d'efficacité de cuisson ont été réalisés sur 42 différents foyers améliorés présentés par les entreprises fortement représentées par des femmes et jeunes. Enfin, une stratégie de communication pour le marketing social et le changement de comportement pour l'adoption de foyers améliorés et le GPL a été élaborée et validée de manière participative.

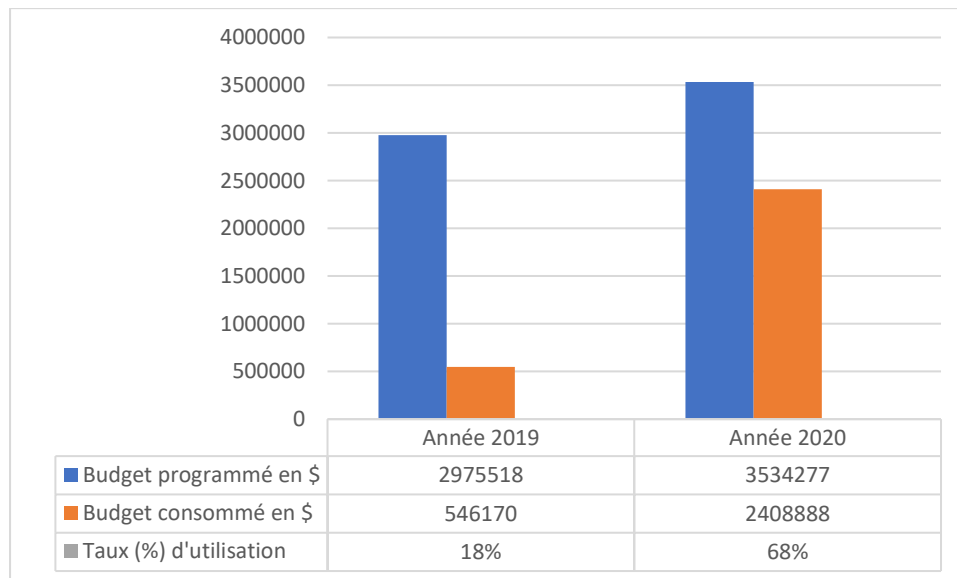
TABLEAU 43 RÉSULTATS DU PROGRAMME ÉNERGIE

Résultats attendus du programme GDA	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et foyers améliorés, et disposent des compétences et connaissances nécessaires pour créer un environnement favorable au développement du marché de ces produits	<ul style="list-style-type: none"> • Les études de référence ont été entièrement conduites à Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu et Goma • Le renforcement du cadre légal, politique et réglementaire national du secteur de l'énergie a été amorcé (Une feuille de route pour l'élaboration de la politique énergétique en cours de mise en œuvre) • Les études de faisabilité de quelques sites au titre de MCH ont été lancées. • Une stratégie de communication multi-acteurs et multisectorielle a été produite 	La seconde étude sur le bois énergie et GPL a été réalisée au mois de janvier 2021
Le marché local de la cuisson propre (énergies et foyers améliorés) est développé de manière viable et commerciale au travers d'un programme d'incubation	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité d'investissement a été formalisé et 44 acteurs ont été sélectionnés dans un processus compétitif sur 122 dossiers reçus sur base de leurs aptitudes au marché. • L'assistance technique aux acteurs sélectionnés a démarré avec deux ateliers d'incubation. • 5 accords de partenariat ont été signés et une première tranche de 95000\$ a été octroyée sur la subvention en accord de 682.000\$ • 29 859 Foyer améliorés vendus par les partenaires du programme dans les 4 grandes villes de la RDC 	Communiquer les données sur l'adoption des foyers améliorés par les ménages.

3) Efficience : Satisfaisante

Globalement, on note un niveau d'utilisation budgétaire certes inférieur par rapport aux prévisions du fait de la crise sanitaire, mais les perspectives de consommation de ce budget pour l'année 2021 sont positives et atteindront les 70% de la première tranche dès le septième mois. La structure des coûts du Programme a consacré 77,6% aux activités, 3% à l'équipement et 19,3% au fonctionnement. Toutes les acquisitions de la première phase du programme ont été réalisées et toute l'équipe du programme est recrutée.

FIGURE 2 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME ENERGIE DURABLE



Note 1 Ce graphique concerne le budget global du programme, et n'indique pas le budget ou les consommations de chacune des deux agences d'exécution.

4) Durabilité : Modérément Satisfaisante

Le programme organise au fur et à mesure des activités à effets multiplicateurs, dont le renforcement des capacités des parties prenantes à la base. Le programme a remis à jour le tableau des risques et tient en compte les exigences généralement admises.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Le programme a réussi à synchroniser la contribution d'autres plateformes et structures du secteur de l'énergie telles : ANSER, ACFA, ACERD, PTF Energie, etc.

Le programme est en sa troisième session du Comité de Pilotage regroupant le secteur privé, plusieurs ministères sectoriels, la société civile et des représentantes d'organisations féminines au vu du rôle critique des femmes dans la gestion, consommation et utilisation du bois de chauffe.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Le programme a ciblé l'ensemble des parties prenantes clés et les diverses catégories de la population suivant la méthodologie participative du FONAREDD.

Le programme a réussi avec tact l'inclusion des groupes vulnérables, spécialement les femmes. Hormis le staff qui comprend un nombre considérable des femmes et jeunes, les activités et autres structures de gouvernance ont aussi un bon niveau de représentativité des jeunes et femmes.

Toutes les parties prenantes participent aux activités et autres choix stratégiques et opérationnels du programme.

7) Genre : Modérément Satisfaisante

La notation de ce critère est basée sur le document de programme et reflète en 2020 l'application des principes d'intégration du genre dans la mise en œuvre.

TABLEAU 44 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME ENERGIE DURABLE.

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte	✓	GEN-1 : sensitif au Genre
Intégration dans la mise en œuvre	✓	
Intégration dans le suivi-évaluation	✓	
Intégration dans le Budget		

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Satisfaisante

Le programme s'appuie sur les outils de sauvegarde du PNUD. Il implique l'ACE dans toutes les activités et envisage l'Evaluation stratégique environnementale de la politique dont le processus d'élaboration a été déclenché.

Le financement des activités des acteurs sélectionnés (partenaires) a pris en compte la mise en place des sauvegardes environnementales et sociales.

9) Système de suivi & évaluation : Satisfaisante

Le programme dans sa conception a prévu un mécanisme et un système de suivi-évaluation robuste et bien nanti en ressources. Le programme dispose d'un staff entièrement consacré au suivi-évaluation. Il dispose d'un plan de suivi-évaluation validé.

5.2.3. Programme d'appui à la réforme foncière (PARF)

TABLEAU 45 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME RF

Titre du programme	Programme d'appui à la réforme foncière, élaboration du document de politique foncière et renforcement des capacités de l'administration foncière, PARF-RDC
Numéro de référence du programme (MPTF)	00105381
Localité du programme	Echelle nationale : expérimentation dans deux provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) et deux provinces pilotes où existent des appuis extérieurs pour la conduite d'activités sectorielles et/ou habilitantes (Kwilu et Kasai Oriental)
Agence d'exécution	ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN)
Partenaires de mise en œuvre	
Budget du programme	6 999 998 USD

Durée totale programme (mois)	48 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	08/02/2017
Date de transfert de fonds par MPTF	25/04/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	02/08/2017
Date de clôture initiale	31/12/2020
Date de clôture actuelle	31/12/2021
Décaissements au 31/12/2020	5 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	5 504 619
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	110%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	De février à mai 2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Robert Lewis-Lettington, Chief of Section, Land, Housing and Shelter Urban Practices Branch, Global Solutions Division, Robert.Lewis-Lettington@un.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00105381

Objectif

L'objectif stratégique du programme est : « d'ici 2020, une politique foncière est adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

Plus spécifiquement, le programme cherche à :

- a. Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
- b. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés ;
- c. Elaborer un guide méthodologique permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales
- d. Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

Performance globale du programme d'appui à la réforme foncière

TABLEAU 46 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Satisfaisante
Effizienz	Modérément satisfaisante

Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Satisfaisante
Participation	Satisfaisante
Genre	Modérément Satisfaisante
Sauvegardes	Non satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	BONNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme répond à un besoin fondamental : doter le pays d'une politique foncière nationale et une loi foncière qui répondent aux exigences du développement du pays, faire du foncier un instrument du développement du pays. Il s'agit aussi de régler la question des multiples conflits fonciers qui constituent 80% de plaintes aux tribunaux, La mise en place d'un registre foncier rural peut atténuer le nombre de conflits en dotant les populations des mécanismes de sécurisation de leurs terres dans les échelles les plus petites. Cette réforme (politique et loi) est primordiale pour le gouvernement congolais qui vise de faire du foncier un instrument du développement du pays. La mobilisation spontanée qui se constate autour du programme démontre à quel point il est pertinent pour aider la population congolaise à trouver des réponses à ses innombrables conflits de terres. Le tableau ci-bas présente le progrès vers les jalons pertinents au programme :

2) Efficacité : Satisfaisante

Le programme transmet toujours à temps ses rapports annuels, semestriels, avec tous les livrables de la période, même sous forme de draft, le PTBA 2020 préparé de façon participative à l'atelier de Zongo, le SE FONAREDD y avait aussi pris part. Ce PTBA a été transmis dans le délai au SE FONAREDD. La réalisation des activités a été impactée par la covid-19, Mais le programme n'a pas croisé les bras, réalisant des activités de conception et des consultations surtout sur le document de politique foncière nationale dans quelques provinces, mais aussi à la limite de la trésorerie, car le programme n'avait plus de fonds pour assurer la continuité des activités.

TABLEAU 47 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE

Résultats attendus du programme tels que défini dans le cadre de résultats du programme	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Jalon 1 : CONAREF fonctionnelle	1 réunion du comité de gestion a) Plan annuel de renforcement des capacités et de communication b) Formation sur les outils GLTN c) Emissions télévisées sur la Réforme Foncière	

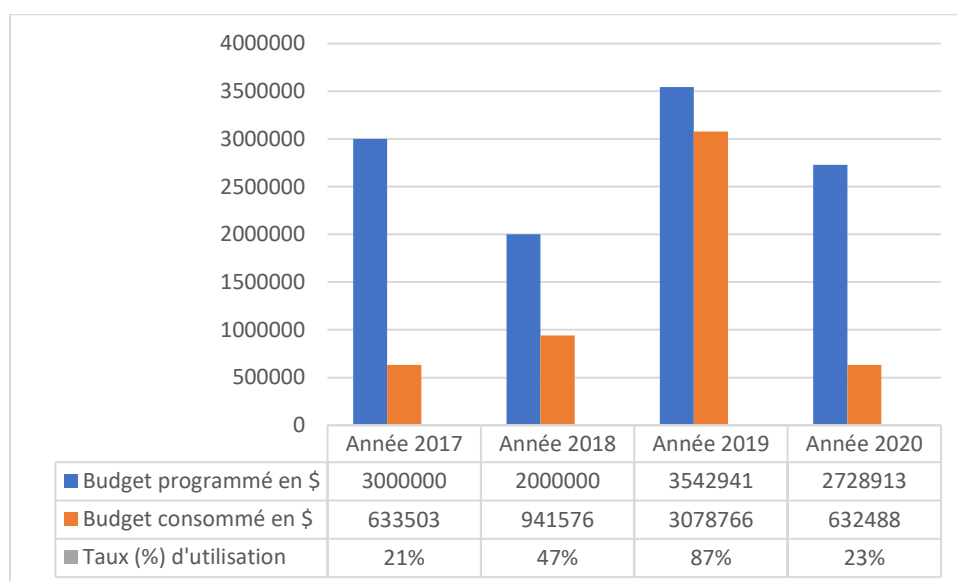
	d) Modules de renforcement des coordinations provinciales de la CONAREF	
<p>Jalon 2 : document de politique foncière élaborée et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales</p> <p>Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du Draft 2 du Document de Politique Foncière Nationale : • Phase 2 des consultations provinciales sur le document de politique foncière nationale • Evaluation de la loi de 1973 • Réflexion sur la loi foncière • Evaluation des capacités, plan de renforcement des capacités et mise en œuvre au niveau du Secrétariat général • Elaboration des notes d'accompagnement des textes légaux 	
<p>Jalon 3 : Des communautés locales appuyées dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de l'étude sur la tenure foncière et des ressources naturelles au Kasai oriental et au Kwilu • Mise en place du comité foncier local (CFL) à Mambasa (Ituri) pour la mise en place du registre foncier communautaire (RFC) • Elaboration d'un édit-type et d'un modèle de charte foncière (et de gestion des ressources naturelles) • Elaboration du draft 2 du guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés et • Elaboration du draft 1 du guide pour l'élaboration des stratégies provinciales d'intervention foncière (SPIF). • Elaboration des documents d'accompagnement à l'appui aux communautés • Elaboration des documents préparatoires avec les ALE pendant le télétravail 	

SOURCE 11 RAPPORT ANNUEL 2020 PARF

3) Efficience : Modérément satisfaisante

Les ressources de ce programme suivent l'exécution des activités du programme. Mais l'agence n'a pas su anticiper la fin de sa trésorerie. Le programme s'est retrouvé en début du second semestre à court de moyens pour continuer les activités, un arrêt qui a été préjudiciable et au programme et aux experts en souffrance. Etant donné l'intérêt et l'importance du programme, quelques partenaires ont accepté d'appuyer les consultations provinciales sur le draft de politique foncière nationale dans quelques provinces.

FIGURE 3 ETAT DU BUDGET DISPONIBLE PAR DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE



Sur le budget approuvé pour la première tranche du programme, le coût de fonctionnement (personnel inclus) du programme société civile constitue 37% des ressources, soit juste au-dessus de la moyenne des programmes FONAREDD (34%).

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le programme a prévu un plan de renforcement des services de cadastre dans les circonscriptions foncières, sur les innovations qui sont en train d'être expérimentées. C'est le cas du registre foncier communautaire et du SIF (système d'information foncière) qui permettra de mettre en place un cadastre agricole et communautaire. Le gouvernement est le principal bénéficiaire de ce programme, mais aussi les communautés qui ont inspiré la production des outils de gestion foncière qui feront l'objet de renforcement des capacités des services de cadastre, pour mieux gérer les questions foncières de ce milieu,

5) Gouvernance : Satisfaisante

Deux comités de gestions du programme, Le Comité de pilotage interministériel n'a pas été organisé, à cause des restrictions du gouvernement pour covid-19. Les recommandations du Comité de gestion sont toujours prises en compte, C'est le Comité de gestion qui valide les rapports et PTBA. Des réunions des plates-formes ont été réalisées avec réserve dues à covid-19, Les groupes thématiques n'ont pas beaucoup fonctionné. Ces groupes marginalisés font partie des plates-formes de la Réforme. Quant aux jeunes, ils constituent la majorité des participants et intervenants à la réforme à tous les niveaux.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Il se réalise des réunions des Comités de pilotage interministériels. Cette année, elles n'ont pas eu lieu à cause de la situation sanitaire. De même pour les réunions de certaines coordinations provinciales de la CONAREF. Le programme est basé sur la participation et agit en tant que tel. Ces programmes sont les plus mis à contribution dans l'enrichissement du document de politique et des principaux livrables d'appui aux communautés. Ces groupes sont pris en compte dans les consultations sur le document de politique nationale foncière même en tant que facilitateurs.

7) Genre : Modérément Satisfaisante

Il n'y a pas de ligne budgétaire pour les activités genre, mais le programme cherche à mobiliser les fonds pour réaliser ces activités réajustées dans le PTBA. Il n'existe pas d'indicateurs de genre clairs définis dans le PRODOC et le PTBA. Un plan d'activités du genre a été élaboré en rattrapage, mais les activités prévues n'ont pas été réalisées faute de moyens.

TABLEAU 48 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte	✓	GEN-1 : sensitif au Genre
Intégration dans la mise en œuvre	✓	
Intégration dans le suivi-évaluation		
Intégration dans le Budget		

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Non satisfaisante

Il n'existe pas d'outils de sauvegardes : pas non plus de mécanismes de gestion de plaintes et recours. Toutefois, le Ministre des Affaires foncières a déjà écrit à l'ACE pour solliciter la réalisation de l'étude environnementale stratégique de la politique. Pendant les consultations sur le Document de Politique Foncière Nationale, il est prévu une pleine participation des peuples autochtones, parfois comme facilitateurs. Le Document de Politique Foncière nationale a pris en compte la note de position des peuples autochtones sur la question foncière. Il n'y a malheureusement pas dans le budget une ligne pour les sauvegardes.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément satisfaisante

Il existe un plan de suivi et évaluation qui est mis en œuvre par le programme : il est efficace au niveau du programme. Une seule mission de Suivi sur quatre (en Ituri pour les activités UCBC) a été organisée, faute de moyens. Suite aux restrictions de la pandémie COVID, les réunions de coordination, planification et suivi ont été renforcées, La revue technique se fait actuellement au niveau interne à la suite des livrables des consultants pour valider le contenu et la qualité de chaque livrable présenté. Le programme voulait organiser son évaluation externe, mais le SE FONAREDD a pris l'option de diligenter cette évaluation qui est en cours, Le rapport semestriel a été transmis dans les délais et est produit suivant le canevas du FONAREDD.

5.2.4. Programme de gestion durable de l'agriculture (GDA)

TABLEAU 49 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME GDA

Titre du programme	Gestion Durable de l'Agriculture
Numéro de référence du programme (MPTF)	00115700
Localité du programme	Toute l'étendue de la RDC
Agence d'exécution	FAO

Partenaires de mise en œuvre	Ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Développement Rural, INERA, Organisations des Producteurs Agricoles, Secteur Privé, les Universités
Budget du programme	3 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	36
Date d'approbation du programme en COFIL FONAREDD	22/02/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	18/06/2019
Date de lancement officiel/démarrage effectif	30/07/2019
Date de clôture initiale	30/06/2022
Date de clôture actuelle	30/06/2022
Décaissements au 31/12/2020	1 479 913 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	1 111 944 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	75%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	Mai 2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Aristide Ongone Obame, Représentant de la FAO en RDC, Aristide.Ongone@fao.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00115700

Objectif

L'objectif général du programme GDA est de permettre l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+.

De façon spécifique, le programme vise à faire évoluer l'environnement réglementaire et normatif en faveur des investissements agricoles durables et à faible déforestation, et à doter le pays d'une politique nationale agricole en alignement à la stratégie nationale REDD+. De ce fait même, cette nouvelle politique viendra appuyer les efforts de mise en œuvre des Programmes Intégrés visant les principales provinces d'enjeux REDD+ de la RDC

Performance globale

Le programme se réalise presque dans l'anonymat. Les résultats aussi en sont mitigés alors que c'est le programme qui devait le plus mobiliser les parties prenantes au vu de son importance. Cette performance se présente comme suit et se justifie à travers la description qui suit :

TABLEAU 50 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME GDA

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficiences	Modérément satisfaisante
Durabilité	Satisfaisante
Gouvernance	Modérément satisfaisante

Participation	Non satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Non satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	MOYENNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Le document de politique agricole nationale durable est le livrable clé de ce programme. Il répond au besoin fondamental du développement agricole du pays. Les autres livrables participent au renforcement des capacités du secteur agricole dans son ensemble ainsi qu'au SNSF. Le tableau ci-dessous présente le progrès vers les jalons pertinents au programme :

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Ce programme avait pris du retard et a adopté depuis peu une démarche inclusive pour avoir une plus grande participation, Nous constatons toutefois une lenteur dans la mise en œuvre du programme par une faible capacité de mobilisation des parties prenantes qui sont pourtant nombreuses. 2 résultats sont partiellement réalisés (postes sentinelles et Site internet du Minagri), La politique n'est pas encore au niveau d'un draft 0. 7 activités sur 12 réalisées dont 5 réalisées à plus de 50% et 0 à 100%,

TABLEAU 51 RÉSULTATS DU PROGRAMME GDA

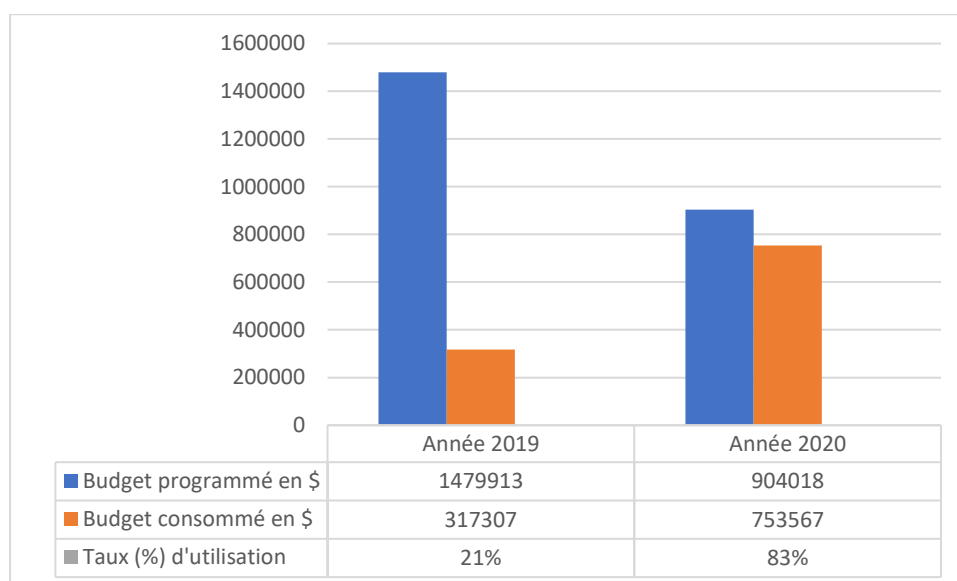
Résultats attendus du programme GDA tels que défini dans le cadre de résultats du programme	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté	<ul style="list-style-type: none"> - Un consultant international pour appuyer le Ministère de l'Agriculture dans l'élaboration de la politique agricole nationale durable; - 1^{ère} phase de diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole organisée, à travers des ateliers dans 13 villes de la RDC: Kikwit, Mbandaka, Libenge, Bunia, Bukavu, Goma, Uvira, Kindu, Mbuji-Mayi, Tshikapa, Lodja, Lubumbashi et Kalemie. - Élaboration de la feuille de route pour la formulation de la politique agricole nationale durable ; - Atelier des parties prenantes sur le diagnostic actualisé des enjeux du secteur agricole a été organisé du 7 au 9 décembre 2020, à Kinshasa, atelier qui a réuni les participants en provenance de Kinshasa et de toutes les provinces de la RDC - Cet atelier a marqué la fin de la phase de diagnostic et le début de la phase de rédaction. Le draft 0 du diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole et une note d'orientation stratégique est disponible et sera partagé au courant du mois de février 2021. (20%). 	

Résultat 2 : Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés	Appui aux travaux de la Cellule d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole (CEMALA)
Résultat 3 : Les capacités des experts des acteurs impliqués en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau tant central que provincial;	Mise au point d'une nouvelle version de l'outil EX-ACT Cabron (EX-ACT9) par la FAO pour le renforcement de capacités des acteurs du secteur (cadres étatiques et non étatiques de la RDC) en matière de bilan carbone au cours du mois de février 2021
Résultat 4 : Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture	Non réalisé
Résultat 5 : Un cahier de recherche identifiant des besoins de recherche complémentaires pour soutenir la politique agricole nationale durable est disponible	Non réalisé
Résultat 6 : Le site internet du MINAGRI pour la capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles, est actualisées régulièrement ;	Le montage du site web est achevé, le site est mis en ligne et tous les équipements ont été livrés au Ministère de l'Agriculture, il est à l'étape de l'infographie et installé au sein de la DANTIC au Minagri
Résultat 7 : Un réseau de postes sentinelles pour l'observation des évènements majeurs de déforestation est mis en place.	Installation, renforcement des capacités par la DIAF et équipement (GPS, motos et équipements informatiques) des postes sentinelles pilotes dans 5 Territoires de la RDC, à savoir : Masi-Manimba, Inongo, Bomongo, Budjala et Bumba

3) Efficience : Modérément satisfaisante

Sur les 904,018 \$ prévus par le PTBA, le projet a consommé 83,3% , soit 753,567,2 \$. Sur les 1 479 913 \$ de la première tranche, le programme a consommé 1 244 269,2 \$, soit 84 %, mais les livrables rapportés sont faible. Le fonctionnement a consommé 29% du budget prévu, soit dans les limites du raisonnable. Comme le niveau d'adéquation n'est pas encore clarifié, il est difficile à l'instant de juger si les coûts sont réalistes et corrects, la vraie question réside à l'adéquation entre le budget programmé et les résultats délivrés.

FIGURE 4 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME GDA



4) Durabilité : Satisfaisante

Le programme se réalise par les ministères qui ont une influence sur l'agriculture, les associations des producteurs, le secteur privé et les populations, Ils en sont aussi les bénéficiaires. une première formation sur l'outil Ex-act a été réalisée pour certains acteurs et d'autres vont être réalisées.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

1 Copil organisé au lieu de 2, les documents ne sont pas partagés à temps. Le nombre très réduit des rencontres ne démontre pas clairement le suivi des recommandations des COPIL. Les séances de travail avec les autres plateformes sont rares, même avec la cellule technique. Le COPIL du programme est interministériel et regroupe aussi d'autres organisations des producteurs, Ce n'est pas le programme qui désigne les délégués, Et généralement ce sont des hommes qui sont désignés.

6) Gestion participative : Non satisfaisante

Ce programme, mis en œuvre par la FAO, a comme partenaires de terrain : les Organisations des producteurs agricoles : Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC), Confédération des Paysans Congolais (COPACO), Union Nationale des Agriculteurs du Congo (UNAGRICO) ; le Secteur Privé : Fédération des Entreprises du Congo, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO). Le faible nombre de rencontres ne permet pas de communiquer des défis rencontrés par le programme, Le programme ne communique pas, Il n'y a même pas encore eu des rencontres avec le programme ou avec la Société civile.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Même si le genre est pris en compte dans la contextualisation du GDA, le programme n'a pas prévu un budget approprié pour les activités du genre et ne dispose pas d'un plan d'activités de genre. De même donc le document de programme n'a pas prévu d'indicateurs y afférent.

TABLEAU 52 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME GDA

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte	✓	GEN-1 : sensitif au Genre

Intégration dans la mise en œuvre		
Intégration dans le suivi-évaluation		
Intégration dans le Budget		

8) Sauvegardes environnementales et sociales : Non satisfaisante

Des études d'impact socio environnemental ne sont pas disponibles pour ce programme. Pas d'outil prévu pour ce programme. Toutefois l'étude annonce que très prochainement, une étude environnementale stratégique sera diligentée sur le draft du document de politique qui sera produit.

9) Système de suivi-évaluation : Modérément satisfaisante

L'agence a mis en place un plan de suivi et évaluation, mais qui doit être plus amélioré. Les missions terrain ne sont pas annoncées dans ce plan. La fréquence des réunions n'est pas non plus précisée dans ce plan. Les rapports sont transmis deux fois l'an et respectent le canevas du FONAREDD, De même les annexes seront désormais transmis même comme simples drafts. Les évaluations externes n'apparaissent pas dans ce plan. La collecte des données se fera au fil des activités, pour certaines activités notamment pour les alertes des EMD, la collecte sera faite à la demande de la DIAF.

5.2.5. Programme d'appui aux peuples autochtones (PA)

TABLEAU 53 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME D'APPUI AUX PA

Titre du programme	Appui aux Peuples Autochtones
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103851
Localité du programme	Toutes zones de présence des peuples avec un accent sur les territoires disposant d'un projet PIREDD.
Agence d'exécution	Caritas Congo Asbl
Partenaires de mise en œuvre	Banque Mondiale
Budget du programme	2 000 000 USD (La contribution du FONAREDD étant un co-financement au budget de la Banque mondiale pour ce programme (soit 6 000 000 USD), le budget total du programme est à hauteur de 8 000 000 USD).
Durée totale programme (mois)	60
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	20/10/2016
Date de transfert de fonds par MPTF	05/04/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	31/12/2016
Date de clôture initiale	31/06/2021
Date de clôture actuelle	31/06/2022
Décaissements au 31/12/2020	1 000 000 USD

Dépenses globales au 31/12/2020	5 703 USD ⁸
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	1%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	Du 15 octobre au 08 novembre 2019
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Boniface NAKWAGELEWI AtaDegagbo, Secrétaire Exécutif, Caritas Congo Asbl, directeur@caritasdev.cd
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103851

Objectifs

L'objectif de développement du programme d'Appui aux Peuples Autochtones est de favoriser l'expérimentation des modèles de gestion durable des forêts par les Peuples Autochtones. Il prévoit de compléter et d'élargir le périmètre du Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt (PACDF), financé par le Mécanisme Spécial de Don (MSD) du Programme d'Investissement Forestier. A ce titre, le programme PA, partage les mêmes objectifs et, grâce au financement du FONAREDD, trois territoires ont été ajoutés au cadrage initial du DGM à savoir : Bikoro, Kahele et Walikale.

Performance globale du programme d'Appui aux PA

La performance globale du projet est notée **faible**.

TABLEAU 54 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficienc	Non satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Modérément satisfaisante
Participation	Non satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	FAIBLE

⁸ Le projet s'est quand même exécuté avec les financements de la Banque mondiale, desquels ont été dépensé USD 588 428.

1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme d'appui aux Peuples Autochtones est pertinent dans la mesure où ça répond aux besoins exprimés par les peuples autochtones et des communautés locales. Les organisations de peuples autochtones et communautés locales sont au cœur de son mode de fonctionnement et elles tirées profit des résultats à long terme de ce programme. Une bonne prise en compte des préoccupations des peuples autochtones dans les différentes réformes politiques financés par le FONAREDD.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Trois composantes essentielles sont retenues dans le cadre de résultats de ce programme PA. A ce jour les grandes réalisations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 55 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES

Composantes	Résultats attendus	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
1. Renforcer la participation des PA et COLO aux processus de gestion des forêts et des terres liés à REDD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les capacités des PACL sont renforcées au niveau national par rapport à leur participation aux réformes foncières, forestières et aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des notes de contribution des PA aux politiques foncière et Aménagement du territoire ; ▪ Un acte d'engagement des chefs coutumiers sur le processus des reformes fonciers, forestiers et d'aménagement du territoire élaboré et rendu publique ; ▪ Un document de plaidoyer et de prise en compte des droits fonciers, spéciaux et forestiers des Peuples Autochtones Pygmées dans les lois et politiques de la RDC ▪ La loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées a été adopté le 07 avril 2021 ▪ Financement des trois microprojets des PA dans les territoires de Walikale, Kalehe et Bikoro. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la participation des PA dans l'élaboration de la politique énergétique ▪ Sécuriser les terres des PA par des titres fonciers
2. Soutenir la gestion durable des forêts et des terres par les communautés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 Microprojets innovants sont financés pour la gestion durable des forêts ; ▪ Reconnaissance officielle du droit d'utilisation des terres et de la gouvernance des zones PA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 microprojets financés dans les trois territoires respectivement : Walikale 75 500 USD, Bikoro 1 43 247 USD, Kalehe 64 230 USD ; ▪ Deux forêts des communautés identifiées à Bikoro (Forêt Nkahangi – environ 25.000 ha) et à Walikale (Forêt Bachatu) 	Etendre les sept microprojets restant dans les autres territoires PA non bénéficiaires
3. Offrir aux PACL la possibilité de mettre en œuvre des projets de développement et en faciliter l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de contrat entre la Banque mondiale et Caritas (AEN) ▪ Mécanisme de système de plaintes et recours opérationnel ▪ Site web PA opérationnel ▪ Réseau des peuples autochtones soutenu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le contrat signé entre la Banque mondiale et Caritas pour le fonds CAFI; ▪ Un système de mécanisme de plaintes et recours opérationnel au niveau du REPALEF ▪ Un site web PA opérationnel www.peuplesautochtones.cd ▪ Le réseau des peuples autochtones est soutenu avec des frais de fonctionnement au niveau national et provincial. 	Veiller la participation des femmes PA dans la mise en œuvre des microprojets

3) Efficience : Non satisfaisante

La faible performance au niveau de l'efficacité s'est justifiée par le fait que, les dépenses engagées dans ce programme sont toujours préfinancées sur le fonds DGM. Cette situation instaurée par la Banque mondiale pour évaluer la performance de l'Agence d'Exécution Nationale (AEN) à l'occurrence Caritas en termes de reporting, gestion financière et sauvegardes. Tous ces trois conditions ont été satisfaites par la Caritas et la Banque mondiale a programmée la signature du contrat avec les fonds FOAREDD/CAFI au mois de mai 2021.

Pour résoudre ce problème de déclaration financière à la comptabilité du MPTF, la Banque mondiale a promis de faire un rétroactives sur ce programme à partir du rapport de premier semestre 2021.

Sur le plan programmatique, les résultats atteints dans ce programme contribuent aux objectifs attendus dans le document approuvé par le comité de pilotage du FONAREDD.

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le réseau des Peuples Autochtones, a amélioré sa gouvernance durant l'année 2020 à travers de multiplier formation organisée en faveur de ses membres. Des groupes thématiques sont mise en place, pour participer aux discussions des réformes au pays et une proposition de création d'un fonds national en faveur des PA sous la table du Président de la République.

Le financement de ces fonds, constitue une base de la durabilité des initiatives PA en dehors des appuis des partenaires nationaux et internationaux d'une part. D'autre part, le renforcement des capacités réalisé à travers ce programme en faveur des structures PA et les PACL permet une amélioration de leur fonctionnement et le niveau de vie des PACL.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

La situation sanitaire au pays n'a pas permis au programme d'organiser les réunions des comités de pilotage planifiées au courant de l'année 2020 tant au niveau national que provincial. Nous notons aussi que ce programme a une faible représentativité des femmes et des jeunes au niveau du comité de pilotage national.

Par rapport à la représentativité des PA aux différents niveaux des plateformes multi acteurs des programmes (sectoriels et intégrés) financés par le FONAREDD, le REPALEF a organisé ses membres à y prendre part. Ils participent à la gouvernance des programmes au niveau des comités de pilotages, CARG et CLD.

6) Gestion participative : Non satisfaisante

Une faible participation des organisations de la Société Civile dans la mise en œuvre du programme PA. Seules les structures PA membres du REPALEF ont le droit de prendre part à l'exécution de programme. Cette stratégie a été adoptée par la Banque mondiale, pour renforcer les capacités des structures PA sans tenir compte de leurs capacités pour certaines thématiques.

7) Genre : Modérément satisfaisante

La plupart des communautés PA sont dirigées par les femmes et elles sont parmi les leaders de leur communauté. En 2019 et 2020 l'implémentation des activités avait démontré une bonne prise en compte des femmes sur terrain au niveau des comités locaux de suivi, sessions de formations et rencontres.

TABLEAU 56 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES.

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1: sensible au genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		

8) Sauvegardes environnementales et sociales : Satisfaisante

Les outils de sauvegardes sont élaborés et mis en œuvre dans le cadre de ce programme. Une bonne analyse est effectuée au niveau de financement de chaque microprojet financé dans les différents territoires. Un expert engagé au niveau de la Caritas pour veiller aux respects des normes de sauvegardes de la Banque mondiale.

9) Système de suivi-évaluation : Modérément satisfaisante

Un système de suivi-évaluation est mise en place au niveau de la Caritas avec des outils de collecte des données. Ce système est appuyé par les points focaux du REPALF qui suivent le niveau de satisfaction des bénéficiaires sur terrain sur base des périodes bien définir par l'expert nationale en suivi & évaluation. Par ailleurs, certaines missions de suivi et évaluation ne sont pas organisée par manque des moyens suivre les activités sur terrain particulièrement aux membres de comité de pilotage national.

5.2.6. Programme d'appui à la société civile

TABLEAU 57 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Titre du programme	Programme d'appui à la société civile
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103801
Localité du programme	National
Agence d'exécution	Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR)
Partenaires de mise en œuvre	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Budget du programme	3 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	47 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	20/10/2016
Date de transfert de fonds par MPTF	22/12/2016
Date de lancement officiel/démarrage effectif	30/01/2017
Date de clôture initiale	21/12/2020
Date de clôture actuelle	21/12/2020
Décaissements au 31/12/2020	2 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	1 761 350 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	88 %

Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	D'avril à juin 2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominique Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103801

Objectifs

Le programme d'appui à la Société Civile vise globalement à doter la Société Civile congolaise, à travers son réseau national « Groupe de Travail Climat REDD Rénové » (GTCRR), du cadre structurel et stratégique nécessaire pour une participation efficace, concertée et transparente au processus REDD+ en RDC. Plus spécifiquement, le programme cherche à :

- Renforcer les capacités internes et le soutien au fonctionnement de ce réseau et à sa décentralisation d'une part ; et
- Impliquer le GTCRR dans le processus REDD+ à l'aide d'outils participatifs, de partenariats stratégiques et d'interventions externes ciblées d'autre part.

Performance globale du programme d'Appui à la Société Civile

La performance globale du projet est notée **Satisfaisante**

TABLEAU 58 - PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE.

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficiace	Satisfaisante
Durabilité	Satisfaisante
Gouvernance	Satisfaisante
Participation	Modérément satisfaisante
Genre	Satisfaisante
Sauvegardes	Non applicable
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	BONNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Le Groupe de travail Climat REDD Rénové (GTCRR), c'est un regroupement des organisations de la société Civile Congolaise et interlocuteur attiré du gouvernement dans le cadre de processus de REDD+. Ce regroupement des membres de la société civile à travers le GTCRR représente les communautés et les peuples autochtones en défendant leurs intérêts et leurs droits, réalisant le suivi

des différents investissements REDD+, expliquant et mobilisant les communautés pour les investissements REDD+ en RDC.

2) Efficacité : modérément satisfaisante

L'année 2020, était une année de grands défis dans l'atteinte des résultats attendu du GTCRR dans le cadre des investissements REDD+. Des réalisations significatives ont été atteintes, surtout dans le cadre de la prise de position aux différentes reformes lancés grâce aux programmes financés par le FONAREDD. Le GTCRR a produit des notes de position pour la politique d'aménagement du territoire, politique foncière et une forte implication dans les processus d'élaboration des politique forestière et énergétique.

Au niveau des programmes intégrés, les membres des coordinations provinciales font partie intégrale de l'organe de gouvernance des programmes et des différentes plateformes de concertation. Cette participation à la mise en œuvre des programmes a rendu transparente la gestion des investissements sur terrain et les intérêts des communautés ont été protégés. Le tableau suivant nous montre d'une façon résumée les avancées clés de ce programme qui ont contribuées aux jalons de la LOI et au Plan d'Investissement REDD+

TABLEAU 59 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE

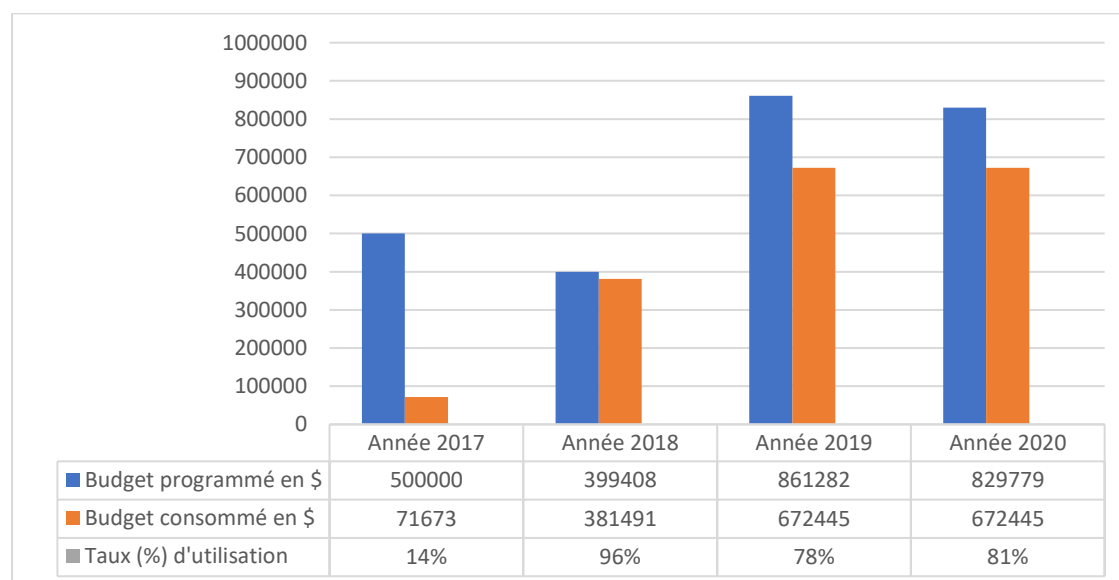
Résultats clés	Résultats attendus	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
La plateforme GTCR-R est gérée de façon professionnelle, transparente et collégiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le GTCRR dispose d'un ancrage juridictionnel et d'un système de gouvernance associative efficace, transparente et démocratique ▪ Des partenariats stratégiques innovants permettant l'élargissement organisationnel du GTCRR sont établis et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une Assemblée Générale tenue ▪ Un comité de pilotage tenu ▪ Une commission de contrôle ▪ Une coordination nationale ▪ Site Web « www.gtcrr-rdc.org », comptes Facebook et twitter actifs <p>Tous fonctionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le GTCRR devrait harmoniser ses interventions à l'interne avant d'y prendre part aux différentes réformes et programmes financés par FONAREDD. Ceci évitera des contradictions des points de vue entre les partenaires et la société civile ; ▪ Identifier et intégrer des nouvelles OSC REDD dans le GTCRR ▪ Accompagner les PIREDD dans la réalisation des études sur les moteurs de la déforestation.
Tous les programmes de reformes et d'investissements pour la REDD+ sont accompagnés d'un engagement civique effectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordinations provinciales du GTCRR fonctionnelles sensibles au genre et dotées de capacités fédératrices ▪ Participation des experts du GTCRR aux réunions du COPIL et CT FONAREDD et des programmes REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15/16 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et sont membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD ▪ Les délégués/Experts du GTCRR ont pris part à toutes les réunions organisées en 2020 pour le COPIL et CT du FONAREDD. ▪ Les membres du GTCRR sont impliqués à toutes les reformes engagées dans le cadre d'investissements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter les coordinations provinciales avec des moyens financiers et de déplacement pour leur permettre de réaliser de missions de suivi et évaluation indépendantes des programmes du FONAREDD.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi et évaluation des programmes du FONAREDD fonctionnel 	<p>REDD+ et ils sont membres au COPIL, CT et des programmes du FONAREDD.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coordinations provinciales Mongala, Sud-Ubangi, Mai-Ndombe, Equateur, Bas Uélé, Tshopo et Ituri ont réalisées des missions de suivi et évaluation indépendantes et des missions conjointes de suivi avec l'équipe du FONAREDD sur terrain. 	
<p>Guide méthodologique élaboré précisant les pratiques à suivre en matière de consultations dans la mise en œuvre des programmes intégrés, et en relation avec les outils REDD+</p>	<p>Appuyer la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes REDD+ ainsi que faciliter le suivi-évaluation du processus participatif.</p>	<p>Le guide de consultation a été validé par les parties prenantes au cours d'un atelier à Kinshasa, le 29 mars 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre le guide de consultation plus praticable aux programmes du FONAREDD ▪ Assurer la vulgarisation et la mise en œuvre du guide de consultation aux programmes du FONAREDD

3) Efficience : Modérément satisfaisante

Le GTCRR a accru ses capacités organisationnelles et financières durant l'année 2020. Cela a permis au PNUD de prendre responsabilité de la gestion des ressources financières des activités prévues dans le PTBA 2020 pour leur compte. Un total de 470 400 \$ sur 577 478 \$ ont été décaissé en faveur du GTCRR pour la mise en œuvre des activités du PTBA 2020. Quant au PNUD, une partie des activités ont été mise à sa responsabilité et ne représente que 20% du PTBA 2020. Le graphique suivant nous montre le niveau d'utilisation des ressources financières du programme d'appui à la société civile du début jusqu'à à la clôture de l'année 2020.

FIGURE 5 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE



Au regard du graphique ci-dessus, les dépenses totales déclarées auprès du MPTF s'élevé à 1 798 054 \$ sur 2 000 000\$ transféré au compte du PNUD. A ce jour, la consommation du budget a atteint 90% de la première tranche. Le programme avait déjà sollicité la seconde tranche, conditionnée par une évaluation indépendante. Au moment où nous rédigeons ce rapport, les membres du Comité de Pilotage du FONAREDD ont, d'une part, approuvé une avance de 400 000\$ pour permettre au

programme de fonctionner jusqu'à la fin de l'évaluation indépendante et, d'autre part, consenti une extension du programme sans coût additionnel.

4) Durabilité : Satisfaisante

Dès part sa mission, la Société Civile, à travers son réseau GTCRR, a une durabilité à long terme car, elle joue un rôle essentiel dans les processus REDD. Actuellement, le GTCRR s'est doté des outils de gestion nécessaire pour faciliter une gestion autonome. En effet, il s'est doté d'un statut légalisé et d'un manuel des procédures administratives et financières. Ces atouts permettent à cette structure d'accompagner le pays dans ses actions en matière du changement climatique. Une bonne appréciation au niveau des différentes parties prenantes sur le plan national que provincial. Certains défis restent encore à relever sur le plan des ressources financières pour faire fonctionner ses structures de gouvernance en dehors des bailleurs.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Des structures de gouvernance fonctionnelles, tenant compte de la participation de toutes les parties prenantes de la société civile précisément du GTCRR. Le respect dans la programmation et la tenue des réunions du COPIL du GTCRR et des autres groupes thématiques du GTCRR.

Les activités réalisées par les coordinations du GTCRR prennent en compte la participation des femmes, des jeunes et des PA. Cette stratégie dans la mise en œuvre permet une bonne appropriation par les parties prenantes.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Au mois de janvier 2020, le PNUD a décentralisé la gestion quotidienne du GTCRR en signant un accord de transfert de fonds d'un montant de 577 378 qui représente 70% du PTBA 2020. Les 30% restants (252.400 USD) gérés directement par le PNUD sont destinés à couvrir les frais de coordination et de gestion ainsi que le recrutement du cabinet chargé de renforcer les capacités en suivi-évaluation et en mobilisation communautaire du GTCRR.

Le fonds transféré a permis au GTCRR, de mettre en œuvre les activités d'une façon participative avec ses membres. L'implication des organisations féminines et des PA a été améliorée au niveau des activités et de prise des décisions. Les différentes coordinations provinciales, ont reçues les fonds pour faire fonctionner leurs bureaux et participer à la mise en œuvre des investissements REDD à travers les PIREDDs.

7) Genre : Satisfaisante

Le GTCRR dispose déjà d'une politique et une stratégie genre avec des outils et indicateurs genre. Un effort doit cependant être fait afin de collecter les données sur la prise en compte du genre afin d'alimenter les rapports du programme. Le tableau ci-dessous mentionne l'intégration de l'aspect genre dans le programme. Même si le genre a été intégré dans tous les critères d'évaluation, il y a un besoin de renforcement de ces aspects, surtout au niveau de la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

TABLEAU 60 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE.

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-2 : répondant au Genre
Mise en œuvre	✓	

Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Non applicable

Le programme d'appui à la société civile est basé sur un renforcement des capacités de ses membres à travers son réseau GTCRR et ne nécessite par la mise en œuvre des instruments de sauvegarde tels que prévu dans la LOI 11 portant protection sur l'environnement.

Cependant, un outil essentiel de sauvegardes mérite d'être mis en place. Il s'agit du mécanisme des plaintes et recours. Actuellement, les experts du GTCRR ont bénéficié d'un renforcement des capacités quant à ceux. La mise en place de ce mécanisme est prévue pour l'année 2021.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément satisfaisante

Le système de suivi et évaluation du PNUD s'applique dans la mise en œuvre de ce programme d'appui à la société civile. Cependant, ce programme n'a pas des moyens financiers propres pour que l'unité de suivi et évaluation soit installée au niveau programme. Les experts des coordinations nationales et provinciales du GTCRR organisent certaines missions dans le cadre des activités des programmes du FONAREDD. C'est une situation à améliorer à long terme au niveau du PNUD et du GTCRR. En dehors des zones du PIREDD/FONAREDD, certaines coordinations provinciales du GTCRR ne sont pas suivies par le chef de programme PNUD.

5.2.4. Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS)

TABLEAU 61 DONNÉES CLÉS DE PROMIS

Titre du programme	Programme de mise à l'échelle de la planification familiales
Numéro de référence du programme (MPTF)	00116875
Localité du programme	11 provinces : Bas-Uélé, Haut-Katanga, Lualaba, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Ituri, Tshopo, Kasai Oriental
Agence d'exécution	UNOPS et UNFPA
Partenaires de mise en œuvre	Tulane, MSI et DKT, Ministère de la santé
Budget du programme	33 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	36 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	22/05/2019
Date de transfert de fonds par MPTF	19/07/2019
Date de lancement officiel/démarrage effectif	06/12/2019
Date de clôture initiale	06/12/2022
Date de clôture actuelle	06/12/2022
Décaissements (USD) au 31/12/2020	30 000 000
Dépenses globales (USD) au 31/12/2020	13 764 743
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	46%*

Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	Fin 2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Alisher Igambardiev, Chef de projet, UNOPS, alisheri@unops.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00116875

Objectifs

L'objectif général de PROMIS-PF est de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan stratégique national de Planification Familiale à l'horizon 2020 et au-delà afin d'accroître l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, de manière à contribuer sur le long terme à la réduction de la pression démographique sur les ressources environnementales dans les géographies cibles.

Les résultats attendus du programme sont alignés sur les objectifs définis dans la Plan National Stratégique Multisectoriel pour la Planification Familiale, à savoir principalement :

1. Augmentation de l'offre de services PF de qualité dans les zones cibles,
2. Augmentation de la demande pour les services PF dans les zones cibles,
3. Renforcement du système sanitaire national

L'indicateur clé de résultat de PROMIS est celui d'années de protection de couple (APC), dont le programme vise à générer 6 434 688 d'ici la fin du programme.

Performance globale du programme

TABEAU 62 PERFORMANCE GLOBALE DE PROMIS

Critères	Appréciation
Pertinence	Modérément satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficience	Modérément satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Non satisfaisante
Participation	Modérément satisfaisante
Genre	Satisfaisante
Sauvegardes	Modérément satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	MOYENNE

1) Pertinence : Modérément satisfaisante

Le programme demeure pertinent aux objectifs du Gouvernements tels que stipulés dans le Plan d'investissement REDD et le Plan national stratégique de développement ainsi que le Plan stratégique national à vision multisectorielle sur la planification familiale.

En raison du manque de données nationales récentes, il est difficile de déterminer à quel point le programme répond aux besoins (soit à la demande) des bénéficiaires, mais des données collectionnées au niveau de deux provinces indiquent une grande demande des services PF, soit des besoins non-satisfaits de l'utilisation contraceptive : 70% à Kinshasa et 60% au Kongo Central.

Le programme cible un groupe vulnérable important, soit les femmes, et une partie des activités (notamment de DKT et MSI) visent les jeunes. Cependant, le programme n'intègre pas de mesures particulières pour atteindre les peuples autochtones, les personnes vivant avec handicap, les professionnels de sexe et autre groupes vulnérables.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Le niveau de réalisation du programme en 2020 est renseigné ci-dessous.

TABLEAU 63 RÉSULTATS DU PROGRAMME PROMIS

Résultats clés	Résultats attendus	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
La prévalence contraceptive moderne augmente	+ 1.5% tPCM par an (objectif du plan national stratégique) Objectif national de 22.8% en 2024	PMA 2020 tPCM : <ul style="list-style-type: none"> Kinshasa : 26.5% pour toutes les femmes et 27.4% pour les femmes mariées ou en union Kongo Central : 20.3% pour toutes les femmes et 20.9% pour les femmes mariées ou en union. 	En l'absence d'EDS, il n'est pas possible de mesurer les changements de la prévalence contraceptive dans les provinces hors de Kinshasa et du Kongo Central. L'équipe de Track20 en RDC travaille actuellement avec le SNIS pour l'intégration d'un module d'analyse de données de routine permettant de faire des projections de prévalence contraceptive moderne au niveau national et provincial
Le nombre de prestataires formés aux services de PF augmente	Au moins 3 500 prestataires additionnels sont formés d'ici la fin du projet	3 696 prestataires (clinique et DBC) formés à l'offre des méthodes contraceptives au cours de la première année du projet	
La demande pour les services PF dans les communautés augmente	<i>Pas d'objectif chiffré pour ce résultat dans le document du projet</i>	D'après PMA (disponible seulement pour Kinshasa et Kongo Central), en 2019-2020 :	

		<p>Demande totale Kinshasa = 70.1%</p> <p>Demande totale KC = 59.9%</p>	
<p>Les volumes de contraceptifs fournis augmentent</p>	<p>Générer 6 434 688 APC pendant la durée totale du programme ; générer 1 528 393 APC en 2020.</p>	<p>863 412 APC générées en 2020, soit 57% de la cible annuelle. Tulane a atteint 24% de sa cible, DKT 97% et MSI 181%.</p>	<p>Au début de 2021, Tulane a fait une demande de modification de sa cible APC pour la deuxième année du programme, en vue de la réduire à 36% de sa valeur initiale.</p>
<p>La couverture des services PF est étendue</p>	<p>Couverture de 10 provinces et de 152 zones de santé.</p>	<p>11 provinces et 165 zones de santé couvertes</p>	<p>Toutes les 10 provinces ont démarré la mise en œuvre du projet et la onzième province a été ajoutée par Tulane (Le Sud Kivu)</p>
<p>La qualité des services de PF est améliorée (NB: "Qualité" est ici définie par le Ministère de la Santé en fonction de la gamme des méthodes disponibles)</p>	<p>Minimum 80% des FOSA appuyées par Promis-PF offrent au moins 3 méthodes différentes</p> <p>Au moins 80% de FOSA offrent au moins une méthode à longue durée d'action (LDA)</p>	<p>90% FOSA appuyées par PROMIS PF ont au moins 3 méthodes en stock</p> <p>90% des FOSA appuyées par PROMIS PF offrent au moins une méthode à longue durée d'action</p>	<p>Les stratégies principales déployées par PROMIS-PF reposent sur l'offre des méthodes communautaires et d'offres cliniques. Cependant les FOSA associées au projet sont correctement stockées en méthodes contraceptives modernes.</p>
<p>Les populations ont de meilleures connaissances sur les méthodes PF</p>	<p>Amélioration de au moins 20% par rapport à EDS 2 (2013-14)</p>	<p>Kinshasa : 61.2% et Kongo Central : 37.3%</p> <p>Note : PMA n'inclut que des répondantes féminines.</p>	<p>En l'absence d'EDS 2019, les données sur l'exposition aux messages PF ne sont disponibles que pour les provinces de Kinshasa et KC (provinces PMA).</p>
<p>Les barrières socio-culturelles à l'utilisation de la PF diminuent</p>	<p>NA</p>	<p>% femmes d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation « Les personnes qui utilisent la PF ont une meilleure qualité de vie ».</p> <p>Kinshasa = 33.5%</p> <p>Kongo Central = 38.5%</p>	<p>L'enquête PMA inclut depuis 2019-2020 des questions sur les attitudes vis-à-vis de la PF. Il sera possible de suivre l'évolution de cet indicateur pour Kinshasa et le KC au cours des prochaines années du projet.</p>

La sécurité contraceptive renforcée est	Minimum 80% des structures offrant la PF sans rupture de stock pour les 6 derniers mois	À établir avec le logiciel DHIS2	Pour cet indicateur, PROMIS-PF va uniquement fournir des informations pour les produits traceurs qui sont une méthode à longue durée d'action, une méthode à courte durée, et une méthode naturelle.
Les capacités de coordination des interventions PF du Ministère de la Santé / des CTMP	CTMP performant (suivant les critères établis par les différents CTMP provinciaux) dans les 10 provinces du projet	CTMP de l'Equateur a été installé en avril 2020	Les 4 CTMP restants (Mongala, Sud Ubangi, Kwilu et Mai-Ndombe) seront installés au premier semestre de 2021.

En rapport avec l'efficacité du programme, il est également à noter que PROMIS a soumis le draft final de son PTBA 2020 largement en retard, soit au mois de septembre.

3) Efficience : Modérément satisfaisante

Tel que présenté dans le tableau ci-dessous, 82% du budget annuel du programme a été décaissé en 2020. Ce chiffre représente le décaissement de fonds par UNOPS vers les trois partenaires de mise en œuvre, ainsi que les dépenses réelles d'UNOPS et de UNFPA. A noter que ce pourcentage ne dit rien sur les dépenses réelles des trois partenaires.

TABLEAU 64 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DE PROMIS

	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Pourcentage dépensé fin 2020
Année de démarrage (2019)	3 944 056	4 278 364 USD	108% (fin 2019)
Année 1 (2020)	14 593 958 USD	11 972 350 USD	82%
Première tranche	30 000 000 USD	16 250 715 USD	54%
Total du programme	33 000 000 USD	16 250 715 USD	49%

Le tableau ci-après démontre le taux de consommation budgétaire par chacun des partenaires de mise en œuvre ainsi que les deux agences d'exécution (UNOPS, en tant que responsable fiduciaire, et UNFPA, en tant que responsable d'approvisionnement en contraceptifs).

TABLEAU 65 TAUX DE CONSOMMATION BUDGÉTAIRE LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DE PROMIS

Tulane	DKT	MSI	UNOPS	UNFPA
--------	-----	-----	-------	-------

Dépenses prévues 2020 (USD)	2 375 840	2 242 603	2 438 790	817 831	5 138 450
Dépenses réalisées (USD)	1 790 971	2 495 486	2 214 533	418 953	4 087 885
Taux de consommation	75%	111%	91%	51%	80%
Commentaires	N/A	DKT explique le dépassement des dépenses prévues par le fait qu'il a dû couvrir certains coûts liés à des activités prévues pour 2021 déjà l'année d'avant	N/A	UNOPS explique le taux de décaissement faible par la baisse d'activités (voyages, construction des CDR et audit annuel) en raison de l'état d'urgence.	UNFPA explique le taux de décaissement faible par la baisse des activités à cause des restrictions imposées par l'état d'urgence.

Etant donné le taux de génération d'APC relativement faible (57%), l'efficacité du programme en 2020 a été jugée *modérément satisfaisante*.

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le renforcement du système sanitaire national est l'un des trois composantes du programme, ce qui contribue à sa durabilité. La mise en place de CTMP dans plusieurs provinces représente également une force en vue de pérenniser les efforts du programme. Il y a lieu, d'ailleurs, de renforcer davantage la collaboration avec le Ministère de la santé sur les objectifs de PROMIS.

5) Gouvernance : Non satisfaisante

L'organisation de réunions du Comité de pilotage (COFIL) du programme demeure une faiblesse. Le programme a tenu deux réunions de COFIL au début de 2020, dont la deuxième a été suspendue à cause du non-respect de la composition du comité. L'organisation d'un nouveau COFIL était prévue pour le mois d'août 2020, mais a été reportée plusieurs fois, avant qu'il ait finalement eu lieu en février 2021. Par conséquent, le PTBA 2020 du programme a été exécuté sans avoir été approuvé par le COFIL. Lors du COFIL en février 2021, cinq sur six décisions draft ont été déferées par les membres en raison du manque d'informations suffisantes pour tirer des conclusions. La réunion a été convoquée seulement trois jours ouvrables avant sa tenue, plutôt que dix, comme il est demandé dans les TDR des structures de gouvernance du programme.

L'élaboration des TDR des structures de gouvernance est à souligner comme un développement positif, ainsi que la tenue d'une réunion technique début mars 2021 en vue de permettre au COPIL du programme de prendre des décisions stratégiques.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Le programme assure un grand nombre d'activités ciblant les femmes et les jeunes. Quelques mesures ont été prises en 2020, facilitées par le SE FONAREDD, pour renforcer l'intégration des peuples autochtones dans le programme (à la fois comme cible des activités et au sein des CTMP), mais plus d'efforts devraient être faits à ce niveau.

Il y a eu peu de réflexions autour des questions de participation dans les rapports semestriel et annuel du programme.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Tandis que la stratégie genre du programme n'a pas encore été finalisée, PROMIS assure le ciblage des femmes à travers la nature de ses activités. L'une des recommandations lors du COPIL de programme fut d'établir une stratégie genre pour mieux impliquer les hommes dans la sensibilisation ; la durabilité et la pérennisation des efforts de planification familiale ne peuvent qu'être assurées par la participation des femmes et des hommes. Ce travail est en cours en 2021 et vise que le même nombre des femmes et des hommes soit formé sur la planification familiale. PROMIS était le premier programme à désigner un point focal genre, début 2021. Cependant, le programme devrait encore prendre des mesures systématiques d'intégration de l'aspect genre, par exemple, en vue de la sensibilisation des hommes et l'équilibre femmes-hommes dans les équipes de formateurs.

TABLEAU 66 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME PROMIS

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-2 : répondant au Genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	

8) Respect des normes socio-environnementales : Modérément satisfaisante

Le programme n'avait pas soumis de screening socio-environnemental avant son démarrage, mais ceci a été fait en septembre 2020. L'élaboration de screenings provinciaux est en cours.

L'un des défis environnementaux principaux relevés par les parties prenantes, est la gestion de déchets provenant des contraceptifs. Le programme appuie le développement de lignes directrices nationales à ce sujet.

Le programme n'a pas encore de mécanisme de plaintes et recours.

9) Système de suivi-évaluation : Modérément satisfaisante

Les partenaires de mise en œuvre soumettent des rapports trimestriels à UNOPS, qui soumet à son tour – conjointement avec UNFPA – des rapports semestriels et annuels au FONAREDD. Il est à noter que le rapport semestriel 2020 a été soumis légèrement en retard. Le rapport annuel 2020 du programme a fait preuve d’une amélioration des capacités de rapportage conjoint des partenaires et d’UNOPS.

Lors de la mission de suivi du programme en trois provinces en octobre-novembre 2020, il a été constaté que le programme manque de canaux de communication efficaces permettant de faire remonter des informations concernant les défis affrontés sur le terrain vers les partenaires au niveau national. Afin d’y répondre, Tulane est actuellement en train de recruter des points focaux provinciaux.

5.2.5. Programme d’appui à la réforme d’aménagement du territoire (PARAT)

TABLEAU 67 DONNÉES CLÉS DU PARAT

Titre du programme	PARAT
Numéro de référence du programme (MPTF)	00105282
Localité du programme	Echelle nationale
Agence d’exécution	PNUD
Partenaires de mise en œuvre	
Budget du programme	8 000 000 USD (4 000 000 USD + addendum de 4 000 000 USD)
Durée totale programme (mois)	
Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation initiale : 08/02/2017 • Approbation de l’addendum : 03/10/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	19/04/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	01/06/2017
Date de clôture initiale	18/04/2021
Date de clôture actuelle	18/01/2022
Décaissements au 31/12/2020	5 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	3 657 616 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	73%
Date d’évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	De février à mai 2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominic Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00105282

Objectif

Le programme de réforme de l’aménagement du territoire (PARAT) est un des programmes clé du plan d’investissement, qui vise à pourvoir la RDC d’outils d’orientation des décisions pour l’affectation de l’espace national aux différents investissements sectoriels tout en les conciliant avec l’objectif de la stratégie nationale REDD+, celle de maintenir le couvert forestier à 63.5% du territoire national. D’où l’importance des instruments attendus de ce programme à savoir la politique nationale, la loi cadre et le schéma national d’Aménagement du Territoire, qui étaient totalement inexistantes en RDC.

De plus, ce programme devrait apporter un encadrement aux PIREDD en termes de méthodologie de formulation de leurs Schémas Provinciaux d'Aménagement des Territoires (SPAT).

Performance globale

La performance globale du projet est notée **moyenne**. Ci-dessous le détail :

TABLEAU 68 PERFORMANCE GLOBALE DU PARAT

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Effizienz	Non satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Satisfaisante
Participation	Modérément satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Modérément satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément Satisfaisante
Performance globale	MOYENNE

1) Pertinence : Satisfaisante

En 2020 la politique d'AT, soumise à la validation publique en début d'année et à l'adoption du Conseil des Ministres au milieu de l'année a été le sujet de polémiques et d'échanges soutenus entre le Ministère, le Programme, la Société Civile et les partenaires. Il en va de même pour le draft de la loi sur l'AT, soumise à l'examen du parlement pour vote à sa session de septembre 2020.

La classification des affectations des terres ainsi que les PSAT ont été également adoptés suite à de larges consultations et participation de toutes les parties prenantes. Ainsi, malgré les déboires de certains des livrables, ceci confirme la pertinence du programme et son importance du point de vue de toutes les parties prenantes.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Tel que signalé dans le rapport annuel 2019, le montage actuel bien que lourd et quelques fois redondant, était efficient lorsqu'il était fonctionnel. En 2020 cette notation baisse du fait de la dépendance sur l'expertise internationale qui n'était plus du tout fonctionnelle ou disponible avec la crise COVID-19. De même les groupes thématiques, lancés en 2019, n'étaient pas encore opérationnels et ont eu de la difficulté à fonctionner. Ainsi le guide méthodologique n'est toujours pas prêt, et le SE FONAREDD a dû financer et faciliter le processus de préparation de la carte de classification d'utilisation des terres et de l'harmonisation des PSAT. Ainsi la notation tombe à modérément satisfaisante.

TABLEAU 69 RÉSULTATS DU PARAT

Résultats attendus du programme PARAT, tels	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020
---	------------------------------------	---------------------------------

que définis dans le cadre de résultats du programme		
Résultat 1 : La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Le draft 1 d'un document de politique nationale de l'AT (PNAT) • Un avant-projet de Loi sur l'AT (LAT) • Plan de communication de la réforme de l'AT (non validé) • Campagne de sensibilisation et de vulgarisation sur le concept, la réforme, les outils et instruments de l'AT 	<p>La Politique AT a été validée en Conseil des Ministres</p> <p>Le draft de la loi a été finalisée et soumise au parlement pour débat</p> <p>Plusieurs concertations et consultations supplémentaires ont eu lieu suite à la levée de préoccupations concernant le processus et le contenu des documents</p>
Résultat 2 : La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier national de lancement du projet (15 & 16 juin 2017 à Kinshasa) pour harmoniser les approches méthodologiques de la réforme de l'AT • Projet de décret de création du COPIRAT transmis fin 2018 à la commission des lois du Gouvernement 	Le projet de décret est toujours en projet, non-adopté.
Résultat 3 : Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement régulier de la CAT • Appui au fonctionnement du SG/AT • Mobilisation d'une expertise internationale 	<p>L'expertise internationale n'ayant pas performé, elle n'a pas été prolongée</p> <p>Les appuis aux entités du MinAT ont continué, jusqu'à la fin de l'année au moment où le budget a été consommé</p>
Résultat 4 : La vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations des parties prenantes/acteurs couplées avec la collecte des données sur les problématiques de l'AT dans et collecte des données (Kinshasa + 26 provinces) 	La vision est cadrée dans la politique et la loi, mais ne jouit pas d'une adhésion générale.
Résultat 5 : Les diagnostics sectoriels en vue de la définition des scénarios pour le SNAT :	<ul style="list-style-type: none"> • GM de zonage participatif des terroirs villageois et ETD (en attente de validation), • 6 GM pour l'élaboration des SPAT et PLAT (en cours de consultation), • Lancement de deux études de base : le potentiel agricole de 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Guide méthodologique avance péniblement • Les études n'ont pas pu être commissionnées par manque budgétaire • Les PSAT et les cartes d'affectations des terres ont été conçus de manière participative

	<p>la RDC et le capital forestier national</p> <p>Un premier draft de méthodologie de formulation de Schémas Provinciaux d'Aménagement des Territoires a été produit.</p>	
Résultat 6 : Coordination du processus assurée	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination technique • Expertise mobilisée pour Contrôle qualité 	La coordination est maintenue, bien que son efficacité soit limitée

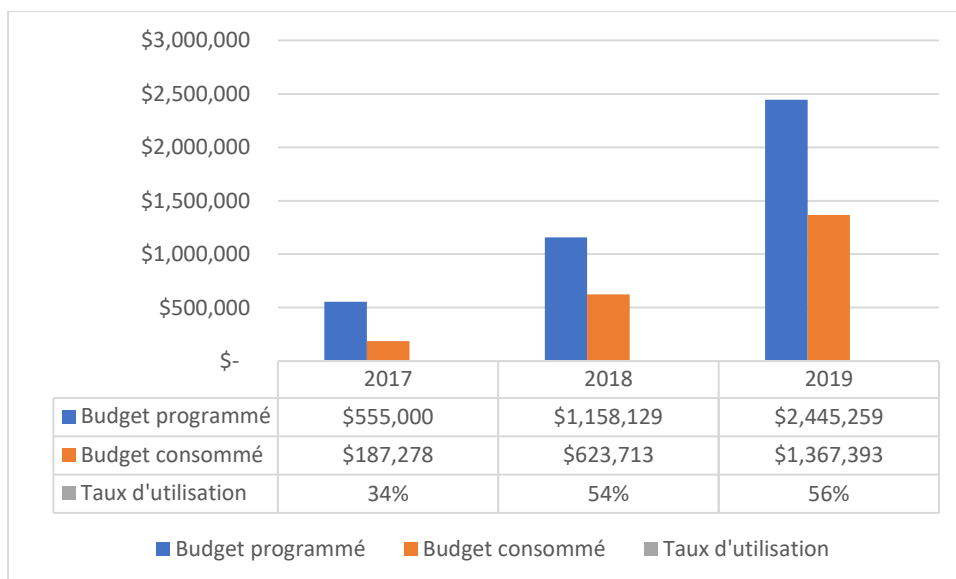
Le rapport 2019 relevait la nécessité pour le programme de déployer un effort particulier en pour s'assurer de l'encadrement des SPAT produits par les provinces. La participation des points focaux du Ministère de l'AT aux missions de suivi des PIREDD ont permis de cimenter cet appui et surtout d'assurer la remontée d'information et d'expérience auprès de la CAT et du Secrétariat Général pour la préparation des documents cadres normatifs. Bien que ceci ait été impacté par le confinement et l'accessibilité en termes de connectivité des experts du Ministère, l'encadrement s'est fait dans la mesure du possible.

3) Efficience : Non satisfaisante

Les ressources de ce programme ont été planifiées de façon trop approximative. Cette défaillance à la planification et à l'approbation du programme se fait ressentir aujourd'hui lors de la mise en œuvre.

En 2020, le programme a buté à un nombre de défis de gestion, tant en termes de la mobilisation de la deuxième tranche qu'en termes de la mobilisation des entreprises pour effectuer les études clé sur le potentiel agricole et le capital forestier. Ce défi est à lever pour permettre les avancées sur le document fondamental du processus, soit le SNAT qui viendra assoir les arbitrages et les potentialités du territoire.

GRAPHIQUE 1 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PARAT (2017-2019)



NB : Ce graphique sera mis à jour avec des données de 2020.

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le programme démontre un excellent niveau d’appropriation par la société civile, la CAT et le cabinet du Ministère de l’AT du processus d’élaboration de la Politique Nationale d’Aménagement des Territoires (PNAT) et de la Loi Cadre de l’Aménagement des Territoires (LCAT). Le cabinet se charge des livrables, même si la gestion fiduciaire et programmatique reste de la responsabilité du PNUD. Toutefois, la vulnérabilité de la durabilité du programme s’est manifestée clairement sur la fin de l’année 2020 du fait de la consommation de la totalité de la première tranche, laissant toutes les équipes techniques sans moyens de fonctionnement. Il est urgent pour le Ministère de pouvoir assurer un minimum de financement pour le fonctionnement de son équipe.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Suite aux observations relevées lors du rapport annuel 2019, le programme a tenu des comités de pilotage dédiés, ces ajustements démontrant l’ouverture et la disponibilité de l’agence à tenir compte des recommandations du SE FONAREDD.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Alors que les processus sont entièrement ouverts et consultatifs, de même pour les structures de gouvernance, il y a lieu de signaler que la prise en compte des perspectives exprimées est remise en cause par une partie de la société civile. Le renforcement de la transparence est important pour prévenir toute impression de fermeture par le Ministère et le programme.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le genre est pris en compte dans tous les instruments, outils et activités de l’AT (PNAT, LAT), alors que des réflexions sont amorcées sur cette question pour une meilleure intégration lors des travaux 2020, le défi de la COVID-19 s’est imposé qui a impacté toute participation inclus celle des femmes. Il n’en reste pas moins que l’équipe du programme dans sa quasi-totalité est masculine, ce qui est en dehors du contrôle de l’équipe mais une plus grande diversité devrait être poursuivie.

TABLEAU 70 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PARAT

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1 : sensitif au genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		

8) Sauvegardes socio-environnementales : Modérément satisfaisante

Les mêmes préoccupations que 2019 sont maintenues, à ce jour, le programme n'a pas encore diligenté des études d'impact socio environnementales (ou d'évaluation environnementale stratégique) bien que le mécanisme et l'approche aient été agréés avec l'ACE grâce à la facilitation du FONAREDD. Il s'agit là d'un manquement pour des raisons budgétaires et financières qui seraient résolues si la deuxième tranche est décaissée.

9) Système de suivi et évaluation : Modérément satisfaisante

Le programme dispose d'une affectation budgétaire pour le suivi-évaluation ainsi que d'un système de plaintes et recours suivant le dispositif du PNUD. Bien qu'il n'ait pas été déclenché formellement, l'agence et son partenaire national ont réagi et pris en compte les préoccupations de la société civile, entrepris des consultations supplémentaires, affecté des budgets et du temps pour répondre à ces préoccupations. Il restera pour le programme de mettre en place un mécanisme de réponse transparent pour garantir le plus de traçabilité possible dans sa gestion des plaintes.

5.2.6. Programme du Secrétariat Exécutif du Fonds

TABLEAU 71 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Titre du programme	Secrétariat exécutif du FONAREDD
Numéro de référence du programme (MPTF)	001050542, 00117920
Localité du programme	Kinshasa
Agence d'exécution	PNUD
Partenaires de mise en œuvre	PNUD et CTR/MinFIN
Budget du Programme (USD)	15 866 934 USD
Durée totale programme (mois)	Non déterminée
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd/mm/yyyy)	Approbation initiale : 09/05/2016 Approbation de l'addendum : 05/09/2019
Date de transfert de fonds par MPTF (dd/mm/yyyy)	07/04/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif (dd/mm/yyyy)	N/A
Date de clôture initiale (dd/mm/yyyy)	N/A
Date de clôture actuelle (dd/mm/yyyy)	N/A
Décaissements au 31/12/2020	6 586 310 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	4 774 858 USD

Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	73%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	Prévue pour 2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Mirey Atallah, Conseiller Technique Principal, PNUD Mirey.atallah@undp.org ;
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00117920 ; http://mptf.undp.org/factsheet/project/00105042

Objectifs

Ce programme a pour objectif général d'appuyer le Secrétariat Exécutif du FONAREDD à délivrer ses fonctions d'appui au fonctionnement du Fonds, ses fonctions régaliennes d'encadrement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ au travers de son Plan d'Investissement ainsi que de remplir les engagements pris vis-à-vis de l'Initiative pour la Forêt en Afrique Centrale (CAFI) par la signature de la Lettre d'Intention, notamment concernant le suivi de la réalisation des Jalons de la lettre d'intention.

Mandat du SE FONAREDD :

- Gestion des activités de fonctionnement du Fonds
- Analyse et conseil aux structures de gouvernance – Comité Technique et Comité de Pilotage
- Planification, programmation et suivi-évaluation du portefeuille du Fonds, pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+ et de ses Plans d'Investissement REDD+.

Ancré de manière temporaire (cf. COPIL SE décembre 2018) au Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR) du Ministère des Finances, et appuyé par le PNUD, il s'agit d'un programme combinant la fonction de gestionnaire de fonds et du cycle de programmation ainsi que d'interlocuteur principal avec CAFI et les autres bailleurs du Fonds, en plus de la mobilisation des financements, des actions de développement, et du renforcement des capacités de la partie nationale en vue d'une transition graduelle et complète de la Fonction d'Agent Administratif et donc de la gestion du SE à la partie nationale. S'ajoutant à cela, le SE s'engage dans la conduite d'un dialogue politique de haut niveau, de la coordination et l'impulsion de réformes politiques multisectorielles.

Performance globale du programme

TABLEAU 72 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficience	Satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Satisfaisante

Participation	Satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Non applicable
Suivi et évaluation	Satisfaisante
Performance globale	BONNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme est essentiel au fonctionnement et à la gestion du Fonds. Ainsi, il demeure pertinent aux objectifs du Gouvernement tels que déterminés dans la Stratégie nationale REDD+. Ensuite, le SE répond aux besoins des agences d'exécution en faisant du suivi-évaluation de manière courante, et aux ceux des membres des structures de gouvernance du Fonds en assurant un dialogue et des réunions réguliers. Le programme répond également aux besoins financiers du Fonds à travers ses efforts de mobilisation de ressources.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Avec quelques retards causés par COVID, le SE a connu une année relativement fructueuse en termes de réalisation d'activités prévues et à l'égard des progrès vers l'atteinte des résultats attendus du programme. En ce qui concerne les activités non réalisées, il convient à noter que la provision concernant le FONAREDD n'a pas encore incluse dans la Loi de finance, mais l'inclusion du Fonds s'est faite au travers des activités du CTR.

TABLEAU 73 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Résultats clés	Résultats attendus	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement au travers de programmes de qualité	Pipeline de 30 Millions et 2 nouvelles provinces incluses	Le document de programme du PIREDD Maniema a été lancé (avec une enveloppe financière de 30 millions USD auxquels se rajoutent 18 millions EUR de co-financement de la GIZ).	Des problèmes dans la validation finale de ces programmes ont surgi qui n'avaient pas été anticipés du fait que les cibles tant du SE que de la consommation budgétaire étaient claires pour le SE FONAREDD. Ceci requiert la préparation de processus décisionnels permettant l'atteinte de consensus.

	190 Millions en financement CAFI approuvés	18 millions EUR de co-financement de la GIZ en attente d'approbation du COPIL (mail envoyé au COPIL le 17.12.2020). Cela ramène l'enveloppe totale des programmes à près de 241 millions d'USD.
	22 Programmes opérationnels en 2020	15 programmes sont opérationnels. Encore trois ont été approuvés (Savanes, PGDF et PIREDD Maniema), dont les documents de programme ont été signés. Les programmes Savanes, PGDF et PIREDD Maniema verront leur démarrage effectif lors du premier semestre 2021.
	14 rapports annuels dont le rapport consolidé du fonds 2020 et au moins 4 missions d'évaluation des PIREDD	Six missions d'évaluation des PIREDD (Equateur, Sud Ubangi, Mongala, Mai-Ndombe, Kwilu et Oriental) en plus d'une mission de suivi de PROMIS ont été réalisées. En ce qui concerne les rapports annuels 2019 des programmes, 15 ont été soumis et le rapport consolidé du fonds a également été finalisé.
	Suivi géoréférencé et informatisé du portefeuille mis en place	Les TDR pour l'outil de géoréférencement ont été lancés et la firme a été identifiée ; les TDR standards de missions PIREDD ont été approuvés ; dix missions de suivi ont été effectuées (pour tous les six PIREDD). Le processus de contractualisation devra être repris après avoir été temporairement suspendu pour cause de sous-budgétisation.

		opérationnels et pour PROMIS).	
	<p>Système de classification des programmes mis en place et mécanisme de gestion des programmes à risques effectif</p>	<p>Système de neuf critères de performance (dont le genre) mis en place et employé dans le Rapport annuel 2019. Sous-critères développés vers la fin du premier semestre 2020, pour utilisation dans le prochain rapport annuel.</p> <p>Les programmes à risques ont été discutés en CT et en COPIL.</p>	<p>e COPIL10 a demandé que des propositions soient développées sur le devenir des programmes dont la performance est cotée faible sur 2 ou 3 exercices successifs.</p>
	<p>Matrice de suivi des Jalons mise à jour de manière trimestrielle, matrice de suivi des recommandations de la revue annuelle mise à jour mensuellement</p>	<p>Réunions trimestrielles tenues avec les points focaux des ministères sectoriels, et la matrice de suivi des jalons a été mise à jour chaque fois.</p>	
<p>La RDC mobilise des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ au travers du FONAREDD</p>	<p>15 Millions supplémentaires en capitalisation directe du FONAREDD et/ou co-financement direct des programmes ; 250,000 en contribution domestique ; nouveau cadre de coopération négocié avec CAFI</p>	<p>23% du portefeuille financé provient des cofinancements (3,4 millions USD de co-financement de JICA pour le PIREDD Kwilu, 25 millions de la Norvège pour PROMIS, 4,1 millions de la Suède pour le recrutement d'un <i>Bilateral Associate Expert</i>, et 18 millions EUR de la GIZ) ; négociations sur le nouveau partenariat RDC-CAFI en cours.</p>	<p>Les réunions tenues avec les bailleurs potentiels et les analyses effectuées ont permis d'identifier des pays qui voudront éventuellement contribuer au FONAREDD à travers soit un alignement de ressources, soit une contribution directe, soit du co-financement. Le travail d'identification de nouveaux bailleurs continuera dans le contexte des</p>

		<p>Une contribution pour le FONAREDD a été incluse dans la loi de finances 2020 mais ne s'est pas matérialisée.</p>	<p>négociations du nouveau cycle de financement.</p> <p>La provision incluse dans la Loi de finance n'a pas encore été matérialisée, mais l'inclusion du FONAREDD s'est faite au travers des activités du CTR.</p> <p>La cible en termes de financements domestiques n'a pas été réalisée.</p>
	<p>30 Millions USD d'alignement signés dont avec USAID, Financements FEM et GIZ</p>	<p>Sept millions USD du FEM approuvés, 18 millions EUR de la GIZ d'approuvé par le COFIL pour le PIREDD Maniema, et 25 millions USD de l'USAID en négociation pour le projet <i>Forest and Biodiversity</i>.</p>	<p>Même si seulement 23% de la cible a été réalisée, il est à noter que les financements en négociation surpassent la cible.</p>
	<p>Minimum 80% de la capitalisation annuelle du Fonds</p>	<p>81%</p>	
	<p>Le secteur privé est mobilisé pour appuyer les dynamiques mises en place par le FONAREDD</p>	<p>RAS</p>	
<p>La gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée</p>	<p>Le nouvel organigramme du SE FONAREDD est approuvé et toute l'équipe recrutée</p>	<p>Les recrutements domestiques ont été effectués avec succès : Quatre nouveaux membres du SE ont été recrutés lors du premier semestre 2020, dont un Junior Professional Officer financé par la Norvège, deux associés de suivi et évaluation, et un</p>	<p>Le recrutement international n'a pas avancé : le recrutement d'un P3 s'est montré infructueux.</p>

expert senior en
programmation, suivi
et évaluation.

3) Efficience : Satisfaisante

TABLEAU 74 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Année/période	Budget prévu	Dépenses annuelles	Taux de décaissement
2020	3 635 321,80 USD	1 856 879,60 USD*	51%

* À ce montant s'ajoutent 292 512,68 USD d'engagements.

Le montage hybride du FONAREDD comporte des avantages et des inconvénients, notamment une redondance potentielle qui concourt au renforcement des capacités en mode « learning by doing » mais qui peut également alourdir les processus.

Toutefois, il faudrait signaler que ce montage hybride a permis au SE FONAREDD de surmonter des difficultés posées par les processus du PNUD, tels par exemple l'achat de billets sur Congo Airways ou d'autres compagnies aériennes locales ; la disponibilisation de moyens de connexion et la mise en place de mécanismes d'appui aux membres du SE pour le travail à domicile (qui n'est pas pratique courante en RDC).

En termes de cout-efficacité, pour un budget relativement faible et nombre restreint de personnel à comparer avec d'autres fonds, le SE FONAREDD délivre des résultats significatifs en termes de suivi, d'engagement, de programmation, d'innovation et de partenariats, le tout dans un contexte complexe avec des crises multiples (concessions, suspensions, compétition institutionnelle, etc.)

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le programme est ancré dans une structure du Gouvernement (soit le Ministère des Finances), afin de faciliter le renforcement des capacités de la partie nationale en vue d'une transition graduelle et complète de la Fonction d'Agent Administratif et donc de la gestion du SE à la partie nationale.

Il est à noter que l'inclusion d'une provision concernant le FONAREDD dans la Loi de finance n'a pas encore été matérialisée ; cela sera essentiel pour assurer la durabilité du programme. Cependant, l'inclusion du FONAREDD se fait actuellement au travers des activités du CTR.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Le SE a réussi à assurer la bonne gouvernance du FONAREDD malgré le confinement dû au COVID : il a assuré la tenue de neuf réunions du Comité Technique, soit légèrement en-dessous de l'objectif de tenir des réunions CT mensuels, ainsi qu'une réunion de COPIL du Fonds.

Toutefois, le COPIL du Fonds et le COPIL du Programme d'appui au SE ne se sont réunis qu'une fois, à comparer avec les fréquences trimestrielles et semestrielle prévues respectivement. La seule réunion du COPIL du Programme d'appui au SE s'est tenue en février 2020 pour approbation du PTBA ; une deuxième réunion avait été proposée en octobre 2020, mais pour laquelle le quorum n'a pas pu être fixé avant la fin de l'année.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Le SE a assuré l'organisation de plusieurs événements facilitant la gestion participative du FONAREDD, notamment les réunions du Comité Technique, le Forum FONAREDD et sa restitution, ainsi que les consultations concernant le prochain partenariat RDC-CAFI. De plus, face à l'inertie des autres partenaires, le SE FONAREDD a pris la main sur la préparation des termes de référence de l'audit des concessions convenu entre le Ministre de l'Environnement et CAFI en décembre 2019. Ceux-ci ont été finalisés en juillet 2020, suite à plusieurs réunions et plus de 90 commentaires (souvent contradictoires) émis par ces parties prenantes. Un consensus a été atteint et les TDRs transmis à l'UE et le MEDD pour la suite du processus dont le SE FONAREDD n'avait pas la maîtrise.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le SE a fait du progrès important en termes d'assurer l'évaluation de tous les programmes du portefeuille selon des critères d'intégration de l'aspect genre, et travaille présentement sur le développement d'une nouvelle stratégie genre. Cependant, il y a lieu de réfléchir sur comment intégrer plus de femmes dans la gestion du fonds, dans son réseau de parties prenantes et dans les structures de gouvernance, bien que le fonds subisse les désignations aux fonctions.

Tandis que le SE FONAREDD compte une responsable pour l'intégration de l'aspect genre, il n'y a pas de budget précis pour les activités et les mesures pour renforcer l'intégration de l'aspect genre. Le budget genre pour les programmes est à la charge des AE.

TABLEAU 75 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-2 : répondant au genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		

8) Respect des sauvegardes : Non applicable

Le SE n'a pas d'obligation de reporting sur la mise en œuvre des Sauvegardes socio-environnementales. Toutefois, une liste de mesures prises et d'idées d'amélioration a été présentée dans le rapport annuel du programme, et surtout, le SE FONAREDD a facilité un entendement commun et une meilleure adhésion par les agences aux requis du Fonds et de la RDC en termes d'évaluation d'impact et de respect des sauvegardes.

9) Système de suivi et évaluation : Satisfaisante

En capitalisant sur les expériences de sa première année d'opérationnelle, l'année 2020 a permis au SE de renforcer ses modalités de suivi et évaluation, et de commencer l'élaboration d'un manuel à ce sujet, qui servirait d'outil d'aide tant au SE qu'aux agences d'exécutions, au CT et au COPIL.

Proportionnellement, le budget affecté au suivi-évaluation dans le cadre de ce programme est de l'ordre de 20% ce qui est bien au-delà des orientations de l'OCDE DAC.

^[1] L'enveloppe budgétaire globale du projet a été approuvée et réservée par le MPTF dans ses comptes ; toutefois les transferts des financements se font sur une base annuelle après approbation du PTA par le Comité de pilotage du programme.

5.3. Performance des Programmes Intégrés

5.3.1. PIREDD Sud Ubangi

TABLEAU 76 DONNÉES CLÉS DU PIREDD SUD-UBANGI

Titre du programme	PIREDD Sud-Ubangi
Numéro de référence du programme (MPTF)	00105031
Localité du programme	Province du Sud-Ubangi/Agriculture et Environnement
Agence d'exécution	PARRSA
Partenaires de mise en œuvre	Banque mondiale
Budget du programme	7 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	48 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	18/02/2017
Date de transfert de fonds par MPTF	06/04/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	07/05/218
Date de clôture initiale	31/12/2020
Date de clôture actuelle	30/06/2021
Décaissements au 31/12/2020	4 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	1 432 363 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	36%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	- FONAREDD : 05-19 décembre 2020 - Banque Mondiale : 07-17 décembre 2020
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Alfred KIBANGULA ASOYO, Coordonnateur national PARRSA-FA & PIREDD ; a.kibangula@yahoo.fr
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00105031

Objectifs

Le financement PIREDD+ Sud Ubangi a été sollicité et obtenu par la Banque Mondiale pour l'intégrer au financement PARRSA-FA (Fonds Additionnel) qui était encore en négociation. L'objectif de cette approche était pour le FONAREDD de tester l'impact de financements REDD sur des programmes sectoriels et la possibilité de réorienter de tels programmes vers des modèles compatibles avec la forêt. Ceci serait réalisé principalement par un apport du FONAREDD visant la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des territoires et la structuration du milieu.

Performance globale du PIREDD Sud Ubangi

La performance globale du projet est notée **MOYENNE**.

TABLEAU 77 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD SUD-UBANGI

Critères	Appréciation
Pertinence	Modérément satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficiace	Modérément satisfaisante
Durabilité	Satisfaisante
Gouvernance	Non satisfaisante
Participation	Modérément satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	MOYENNE

1) Pertinence : Modérément Satisfaisante

Dès part son objectif, le PIREDD SUD UBANGI répond aux besoins exprimés par la population pour encadrer les investissements réalisés par le PARRSA. Aussi, le plan provincial REDD élaboré par l'actuel Gouverneur de province du Sud Ubangi a trouvé une partie de solution à travers les objectifs visés par le PIREDD SUD UBANGI.

L'aménagement du territoire lancé par le PIREDD à travers une structuration des territoires permettra une gestion durable des ressources naturelles de la province, c'est aussi un moyen d'orienter les investissements futurs. Cependant, l'approche de mise en œuvre des activités sur terrain n'arrive pas à satisfaire à 100 % les attentes initiales de la population. C'est pourquoi, le niveau de pertinence de ce PIREDD tant à décroître. Un effort doit être entrepris avant la fin du programme pour répondre à 70 % des objectifs assignés.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Ce PIREDD a connu un démarrage avec un retard d'une année à cause des conditions de mise en vigueur de la Banque Mondiale lié au PARRSA. Ce retard a eu comme conséquence la réduction de la durée du programme de 5 à 3 ans. Quant au budget, il est passé de 7 MUSD à 4 MUSD, soit une réduction de 43 %. La clôture actuelle du PIREDD a été reportée au 30 juin 2021. Ce report est consécutif à la prorogation, par la Banque Mondiale, du PARRSA dont la clôture été initialement prévu au 31 décembre 2020.

A ce jour, les progrès atteints par rapport au cadre de résultats revu se présente comme repris dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 78 RÉSULTATS DU PIREDD SUD-UBANGI

Objectifs attendus	Résultats attendus	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
Pilier Gouvernance :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des CLD, redynamisation des CARG et leur renforcement de capacités des CARG ▪ Des acteurs étatiques et privées ont vu leurs capacités être renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 54 CLD ont été mis en place et sont fonctionnels ▪ 4 CARG ▪ Les experts des services de l'environnement et du développement ont renforcé leurs capacités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 98 CLD installés dans les territoires de Budjala, Gemena, Kungu et Libenge et 4 CARG dont 1 par territoire ; ▪ Dotation des moyens de mobilité des services étatiques (.....motos) pour les divisions provinciales : environnement et développement rural. 	Assurer au premier semestre 2021 le renforcement des capacités des CLD
Pilier Agriculture			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif d'encadrement agricole du PARRSA renforcé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2000 d'hectares reboisés ou avec une augmentation de la couverture d'arbre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 486,15 ha plantés répartis comme suit : Cultures pérennes - <u>En 2019</u> : 804 hectares dont 330 ha des cultures pérennes dont 225 de caféier et 105 de cacaoyer ; - <u>En 2020</u> : 474 ha des cultures pérennes dont 215 de caféier et 259 de cacaoyer Couverture par les arbres à croissance rapide - cultures en couloir et arbres agroforestiers (432,15 ha) ; - arbres fruitiers (202 ha) ; - arbres à chenille (48 ha) installés en 2020 	Définir le nombre des ménages bénéficiaires des investissements.
Pilier Aménagement du territoire			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un PPAT ▪ Territoires administratifs dotés des Plan de Développement Durable (PDD) ▪ Secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un PPAT élaboré pour orienter les investissements ▪ 4 PDD élaborés et financés ▪ 17 PDD au niveau des secteurs élaborés et financés ▪ 54 PSAT élaborés et financés ▪ Cartes provisoires des terroirs tirés par territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un rapport de diagnostic d'aménagement du territoire validé avec toutes les parties prenantes ▪ L'objectif est reporté pour l'année 2021 ▪ Un Plan de Développement Durable élaboré en cours de validation ▪ 15 PSAT en cours de validation au niveau des terroirs villageois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la validation des différents outils avec toutes les parties prenantes ▪ Orienter les investissements en respectant les PSAT adoptés par la communauté.

SOURCE 12 RAPPORT ANNUEL 2020 PIREDD SUD-UBANGI

Au regard de la faible performance enregistrée en 2019 par rapport au pilier aménagement du territoire, l'équipe du PIREDD Sud Ubangi a engagé des efforts considérables pour améliorer les résultats dans ce pilier. Les résultats tels que présentés dans le tableau ci-haut, le pilier aménagement est au centre des activités du PIREDD et promet une gestion durable des ressources naturelles et d'un développement durable de la province. Le nouveau PIREDD aura un avantage dans sa mise en œuvre car, la province connaît des avancées significatives dans l'aménagement du territoire.

3) Efficience : Modérément satisfaisante

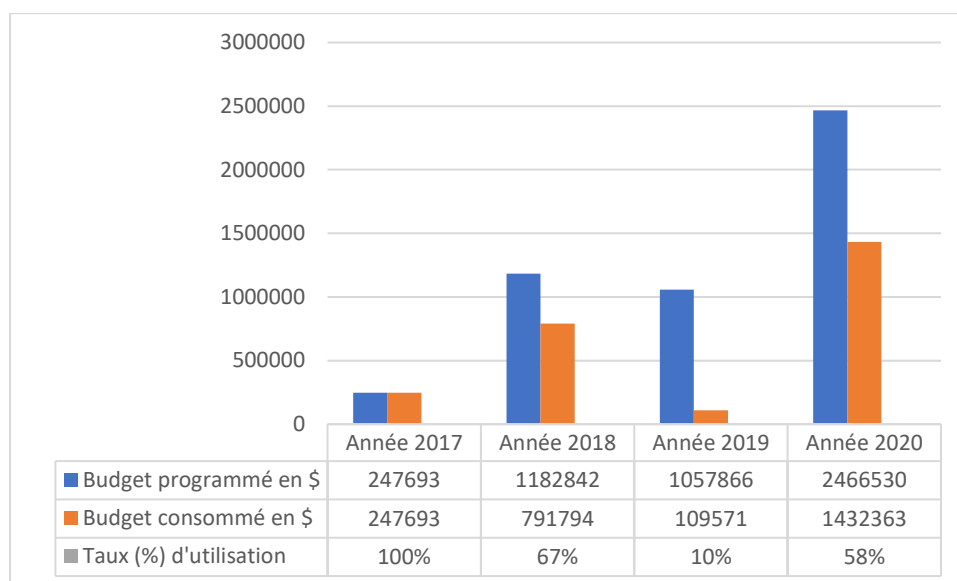
Par rapport au premier transfert de 4 MUSD effectué en faveur de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du PIREDD SUD UBANGI, la comptabilité du MPFT nous montre que la consommation du

budget est de l'ordre de 1 149 058 soit 29 % de la première tranche. Ce montant déclaré existe depuis la clôture de l'année 2019 et, à ce jour, la Banque mondiale n'a toujours pas actualisé le niveau des dépenses.

L'équipe du PIREDD Sud Ubangi, n'est pas en mesure de déterminer la consommation réelle parce que toute la comptabilité est tenue à Kinshasa. Cette situation rend un peu difficile l'analyse de l'efficience.

Par rapport à la comptabilité interne de la Banque Mondiale, le décaissement pour l'année 2020 s'est élevé à 1 432 363\$. Il a été rapporté au SE FONAREDD que, le PIREDD continue à faire des décaissements. A ce jour, ces décaissements sauraient atteint 2,2 MUSD.

FIGURE 6 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PIREDD SUD UBANGI



Le Tableau 79 indique les affectations du budget (USD) du PIREDD Sud Ubangi vers les différents piliers :

TABLEAU 79 AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD SUD UBANGI VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	235 500
Aménagement du territoire	1 585 500
Forêt	193 500
Agriculture	1 985 500
Energie	-
Démographie	-
Foncier	-
Transversal	90 000
Total	4 000 000

4) Durabilité : Satisfaisante

La stratégie de sortie, basée sur le renforcement de capacité des services étatiques, mise en place par le PARRSA, permet une bonne appropriation des acquis du PIREDD SUD UBANGI par les autorités. Au niveau des ménages membres du CLD, qui est un moyen de développement dans les villages, ces structures constituent un moyen de pérennisation, à long terme, des investissements du PIREDD.

5) Gouvernance : Non satisfaisante

La gouvernance de ce PIREDD est jugée non satisfaisante par le fait qu'en 2020, aucune réunion du COPIL n'a été organisée. Néanmoins certaines plateformes notamment le CARG prennent part aux différentes réunions organisées au niveau provincial pour le compte du Comité Provincial de contrôle et de Suivi (CPCS) du PARRSA/PIREDD SUD UBANGI.

Lors de la dernière réunion de ce CPCS tenue en décembre 2020, il a été noté une faible prise en compte des recommandations de la première réunion session où l'équipe du FONAREDD avait formulé des recommandations et celle du gouvernement.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

La mise en œuvre des activités du PIREDD SUD UBANGI connaît une bonne participation de différentes parties prenantes identifiées lors de la formation du programme. Les ménages bénéficiaires du PIREDD sont actuellement structurés autour des CLD et y participent dans la mise en œuvre du programme.

Les pépiniéristes et les ménages cibles sont impliqués dans la production des plantules café, cacao et arbres chenilles. Ils ont signé des contrats de production avec l'équipe du PIREDD SUD UBANGI. Donc, une partie des activités du PIREDD est réalisée par les acteurs du milieu.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le PIREDD SUD UBANGI est sensible au genre dans la mise en œuvre des activités sur terrain. Cette sensibilité est favorisée par le fait que le PARRSA a, dans ses interventions, réservé un quota pour les activités destinées aux femmes, ainsi que dans la participation dans les CLD. Les peuples autochtones sont aussi pris en compte dans la mise en œuvre des investissements du PARRSA mais faiblement avec les appuis Sud Ubangi.

Dans le PTBA 2020, aucune prévision n'a été programmée en faveur des femmes et une absence des indicateurs genre. Cependant, dans la mise en œuvre des activités, une attention particulière est accordée à la participation des femmes.

TABLEAU 80 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD SUD-UBANGI

Critères pour les marqueurs Genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-1
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		

8) Sauvegardes environnementales et sociales : Satisfaisante

Tant comme les autres programmes de la Banque mondiale, le PIREDD Sud Ubangi bénéficie des outils de sauvegardes produits par le PARRSA. Pour l'année 2020, un screening a été réalisé pour l'ensemble des activités du PIREDD et aucun risque majeur n'a été identifié. Le PIREDD SUD UBANGI a été classé dans la catégorie C (Faibles impacts sur le plan environnemental et social).

Un mécanisme des plaintes et recours est installé pour les deux programmes qui sont mise en œuvre ensemble (PARRSA et PIREDD).

9) Système de suivi-évaluation : Modérément Satisfaisante

Le système de Suivi et évaluation du PARRSA appui le suivi des activités du PIREDD SUD UBANGI à travers les superviseurs et moniteurs agricoles. Les experts du PIREDD sont des maillons dans ce système de suivi pour collecter les données et faire le reportage.

Sur terrain, PARRSA a mis en place un système de suivi basé sur les services d'un Inspecteur provincial, 2 Inspecteurs de Territoires, 20 superviseurs et 130 moniteurs agricoles. De plus, les moniteurs agricoles sont au niveau des villages, donc proches des bénéficiaires (Organisations des Producteurs & Ménage Agricole).

5.3.2. PIREDD Mongala

TABLEAU 81 DONNÉES CLÉS DU PIREDD MONGALA

Titre du programme	PIREDD MONGALA
Numéro de référence du programme (MPTF)	00105031
Localité du programme	Province de la MONGALA et 3 territoires : Bumba, Lisala et Bondanganda
Agence d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - La Province de la MONGALA - La Coordination provinciale de l'Environnement - Les services techniques déconcentrés - Les acteurs locaux de développement
Partenaires de mise en œuvre	ENABEL
Budget du programme	7 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	54 mois dont 48 mois de mise en œuvre et 6 mois (maximum) de clôture.
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	22/05/2019
Date de transfert de fonds par MPTF	08/08/2019
Date de lancement officiel/démarrage effectif	23/09/2019
Date de clôture initiale	08/08/2023
Date de clôture actuelle	08/08/2023
Décaissements au 31/12/2020	4 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	2 082 584 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	52%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	Septembre 2021
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Philippe Serge DEGERNIER, Représentant résidant, Enabel, philippe.degernier@enabel.be
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00117080

Objectifs

Réduire l'impact des activités humaines et des dynamiques démographiques existantes sur les forêts dans les zones ciblées et améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) dans les zones ciblées.

Performance globale du PIREDD Mongala

Après une année de mise en œuvre du PIREDD, la performance atteinte est **MOYENNES**.

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Satisfaisante
Efficiace	Satisfaisante
Durabilité	Satisfaisante
Gouvernance	Modérément satisfaisante
Participation	Modérément satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Non satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément Satisfaisante
Performance globale	MOYENNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Le PIREDD MO répond aux priorités du Gouvernement national et provincial dans le sens où les objectifs fixés vont contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Cadre nationale REDD+ de la RDC.

Les besoins exprimés par la population sont pris en compte dans la mise en œuvre des activités, pour améliorer le niveau de vie de la population bénéficiaire.

2) Efficacité

Le démarrage effectif du PIREDD MO est intervenu au mois d'avril 2020 avec une anticipation des activités vers fin décembre 2019. Cette stratégie a permis au PIREDD MO de réaliser à temps certains résultats qui pouvaient être projeté pour l'année 2021. Le tableau ci-dessous nous montre les progrès réalisés dans le cadre du PIREDD MONGALA.

TABLEAU 82 RÉSULTATS DU PIREDD MONGALA

Résultats clés	Résultats attendus	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
Pilier Gouvernance :	▪ Un dispositif de pilotage et de supervision mis en	▪ Les instances de gouvernance du programme sont mises en place	▪ Poursuivre le renforcement de

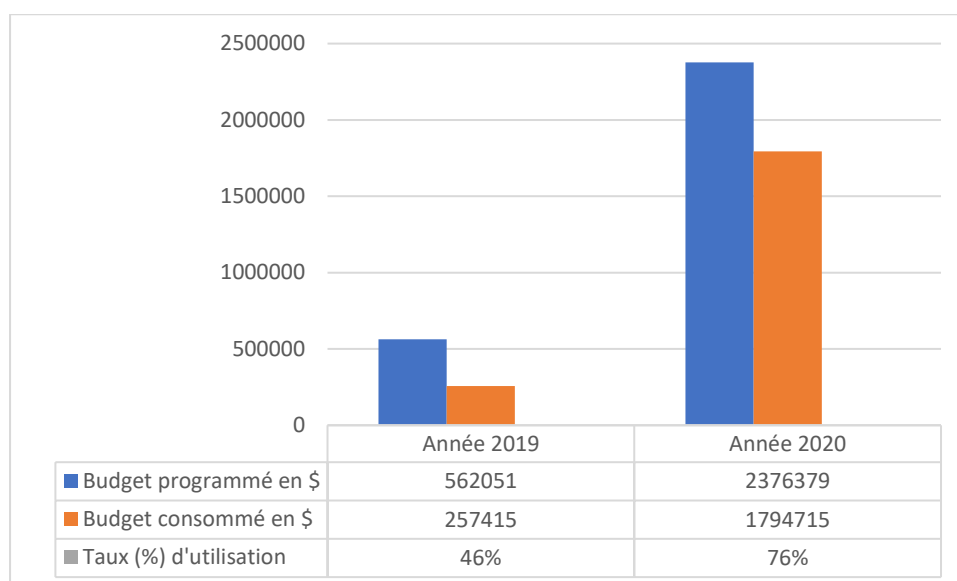
<p>▪ Les capacités des institutions et administrations publiques concernées par la gestion durable de l'espace forestier sont renforcées</p>	<p>place et utilisé dans les administrations publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les agents à mobiliser pour impulser la dynamique de changement identifiés par service et par zone d'intervention ▪ 50 CLD mis en place et renforcés ▪ Deux études sont élaborées sur les moteurs de la déforestation et socio-anthropologique ▪ Renforcer les capacités des agents de services étatiques 	<p>(Comité de Pilotage et Cadre de Concertation Multi-acteurs et Multisectoriels) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 Agents mobilisés (17 femmes) dont 20 à la CPEDD, 34 à l'IPA et 22 à l'IPDR pour piloter le dispositif de pilotage de 03 convention de subsides ▪ 50 CLDS mis en place dans les territoires ciblés par le programme. ▪ Deux études réalisées : <ul style="list-style-type: none"> - Etude Socio-anthropologique sur les rapports de l'homme et de la forêt réalisée - Etude sur la Dynamique des feux et des zones déforestation dans la zone d'intervention du PIREDD MO ▪ Un diagnostic organisationnel exhaustif des institutions et administrations réalisé ▪ Des conventions de subsides aux services étatiques élaborées et signées ; ▪ 37 motos dotées aux superviseurs des capacités des services techniques déconcentrés ; ▪ 5 Conventions de subsides signés entre ENABEL et les services déconcentrés pour la réalisation des activités du PIREDD ▪ Démarrage des travaux de réhabilitation des bureaux des STD dans le territoire de Bumba 	<p>capacités des agents des services étatiques pour assurer la durabilité des acquis du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller partager les TDRs des études restantes avec le SE FONAREDD pour une amélioration.
<p>Plier Agriculture Dispositif d'encadrement agricole opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventions de subsides signés avec les services étatiques de l'agriculture et du développement rural ▪ Contrats signés avec les ALE pour la production des ▪ Plan de multiplication des semences ou des notes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux conventions de subsides signés entre ENABEL et les services techniques du ministère de l'agriculture et de développement rural (IPAPEL et IPDR) ▪ Une convention de subside signé avec un partenaire local d'exécution CAFPIK pour la production de plantules des fruitiers en prévision de la mise en place des verges familiaux ; ▪ Une Approche de l'agroforesterie fruitière élaborée et en cours d'expérimentation ; ▪ 110 ha plantés de vergers fruitiers dans le territoire de Lisala par 94 ménages ; ▪ 6 999 plantules d'arbre fruitier en pépinière dans les territoires de Bumba et Lisala ; ▪ 5 829 plantules dont 5 409 plantules pour cacaoyer et 420 d'acacia ; ▪ Mise en place de 155 champs écoles paysans (50 à BONGANDANGA, 51 à BUMBA et 54 à LISALA) 	<p>Définir le nombre des ménages bénéficiaires des investissements.</p>

<p>Pilier Aménagement du territoire</p> <p>Des instruments provinciaux, territoriaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier sont disponibles et utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des terroirs villageois ▪ Mise en place des CLD ▪ Redynamisation de 3 CARG ▪ Renforcement de capacités des services étatiques (IPAPPEL et IPDR) ▪ Feuille de route d'aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 groupements prioritaires retenus sur base de critères prédéfinis ; ▪ 50 Comités Locaux de Développement mis en place par les animateurs de l'IPDR dont un seul dirigé par une femme ; ▪ 3 CARG de territoire sont redynamisés. La mise en place des CARG au niveau de 13 secteurs en cours ; ▪ Renforcement de capacités des animateurs de l'IPDR sur les outils d'aménagement du territoire ; ▪ Une feuille de route des activités d'aménagement du territoire élaborée et adoptée de manière participative. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la structuration du milieu et dotant les communautés avec les outils d'aménagement du territoire ; ▪ Orienter les financements du PIREDD en se basant sur les PSAT.
<p>Pilier Forêt</p> <p>Des pratiques de gestion et de restauration des forêts communautaires, ainsi que des pratiques familiales et agricoles durables et respectueuses des espaces forestiers sont promues expérimentées et adoptées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des produits forestiers non ligneux dans la zone d'intervention ▪ Identification et analyse de principales filières porteuse des PFNL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une Stratégie d'appui aux PFNL définie ; ▪ Une étude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation réalisée 	
<p>Pilier démographique</p> <p>Prévalence contraceptive moderne augmente</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un CTMP provincial ▪ Diagnostic réalisé dans les zones de santé cible par le PIREDD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une convention de subside signée avec la Coordination Provinciale de Santé de la Reproduction MONGALA (CPSR) pour l'offre de service PF ; ▪ Un CTMP provincial est mis en place avec l'appui du CTMP national et les experts du programme PROMIS ▪ Une étude lancée dans les 20 aires de santé ciblées. 	<p>Poursuivre les appuis PF dans les zones ciblées du PIREDD.</p>

3) Efficience : Satisfaisante

Depuis son lancement en août 2019 jusqu'à ce jour, les dépenses engagées dans la mise en œuvre des activités s'élèvent à 2 052 128 USD. Ce montant représente 51 % de la première tranche de 4 000 000 USD transféré dans le compte d'ENABEL. Par ailleurs, les dépenses enregistrées dans la comptabilité du MPTF s'élèvent à 841 386 USD à fin 2020. Il se dégage une différence de 1 210 742 USD entre la comptabilité d'ENABEL et les dépenses déclarées par ENABEL à la fin du mois d'avril 2021. Le graphique, ci-dessous, met en exergue le niveau de consommation budgétaire prévu dans les différents plans de travail annuel 2019 et 2020 du PIREDD MONGALA, pour la période allant du mois d'août 2019 à décembre 2020.

FIGURE 7 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN PIREDD MONGALA



Il est important de relever qu'à cause de l'état d'urgence décrétée par le Président de la République à la suite de la maladie à COVID 19, certaines activités en cours d'exécution ont été retardées jusqu'à la levée de cette mesure.

Le Tableau 83 présente les affectations du budget (USD) du PIREDD Mongala vers les piliers différents.

TABLEAU 83 - AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD MONGALA VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	969 236
Aménagement du territoire	924 256
Forêt	1 107 616
Agriculture	1 519 006
Energie	411 756
Démographie	396 756
Foncier	-
Transversal	204 756
Total	5 328 626

4) Durabilité : Satisfaisante

La durabilité est assurée du fait que, la stratégie de mise en œuvre des activités rencontre les attentes des bénéficiaires finaux. Une bonne appropriation des actions du PIREDD MO par les autorités et les bénéficiaires rassure sur la pérennisation des acquis du projet. Les services techniques étatiques impliqués dans les programmes bénéficient d'un renforcement des capacités au niveau des formations, mobilité, équipement bureau et primes par mois.

L'étude anthropologique réalisée par le PIREDD pour démontrer le rapport entre l'homme et la forêt permet au PIREDD d'adapter les messages de sensibilisation en respectant les conditions du milieu (zone d'intervention). Ceci est un critère pour que les investissements du PIREDD améliorent les conditions de la population et protège son environnement.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

La gouvernance du PIREDD MO est portée par trois instances reconnues dans le document du programme approuvé. Il s'agit de :

1. Comité d'orientations stratégiques au niveau national avec le ministère de l'environnement (instance consultative du PIREDD MONGALA) ;
2. Comité de concertation provincial regroupant les différents ministres et les services concernés, la Société civile (GTCRR) et l'agence d'exécution. Cette instance est co-présidée par ENABEL et le Gouverneur de province. Instance décisionnelle du PIREDD MONGALA.
3. Unité de Gestion du programme (instance de mise en œuvre et d'exécution du PIREDD MONGALA).

L'analyse faite des attributions de deux premières instances ne montre en aucun cas une instance qui a le pouvoir décisionnel. Il est attendu que dans tous les programmes financés par le FONAREDD, c'est le Comité de Pilotage qui est l'organe d'orientation et de décision dans la mise en œuvre des activités.

Cependant, l'instance provinciale ou le comité de concertation provinciale a un mandat de concertation, suivi et coordination du programme. La prise de décision du PIREDD ne relève pas de la compétence de cette instance. Ce qui est susceptible d'être plus tard, une source des conflits.

Il est donc temps pour FONAREDD de donner des orientations claires pour corriger cette erreur de gouvernance du PIREDD et ce portage est un peu lourd à trois niveaux. A partir du moment où le pays a adopté la décentralisation, comme mode de gestion, il est bon d'être en accord avec le pouvoir au niveau provincial.

Pour l'année 2020, il était prévu deux réunions du Comité de Concertation et suivi au niveau provincial et une réunion au niveau national. Toutefois, la situation sanitaire du pays n'a pas permis d'organiser à temps ces différentes réunions tant au niveau national que provincial. A ce jour, une réunion a été organisée au niveau provincial à la date du 06 novembre 2020.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Le programme a signé 6 conventions de subsides avec les services étatiques leur donnant des moyens financiers et de mobilité pour participer à la mise en œuvre du programme et assurer la pérennisation de ses résultats. La société civile, à travers le Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR), vient d'intégrer la liste des parties prenantes du programme avec un mandat plus large dans la consultation des communautés, la structuration du milieu et le suivi. La structure REPALF est aussi membre du comité de concertation et de suivi.

Si l'approche établie par ENABEL est maintenue au bon train jusqu'à la fin du programme, il y a espoir pour qu'une stratégie de sortie du PIREDD MONGALA soit efficace. Toutefois, ENABEL devrait améliorer la participation jusqu'au niveau des groupements cibles pour impliquer les chefs de cette entité dans la mise en œuvre du programme.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le PIREDD MONGALA, promet un renforcement du rôle de la femme sur plusieurs fronts, puisqu'elle joue généralement, au quotidien, un rôle dominant dans la gestion des budgets et la nutrition des ménages mais aussi dans les travaux champêtres.

Cependant, les indicateurs pour mesurer cette prise en compte des femmes dans la mise en œuvre des activités ne sont pas définis et aucune stratégie n'a été élaborée quant à ce. Sur terrain, certains « ménages femmes » ont bénéficié des arbres fruitiers pour leurs champs durant le premier semestre de l'année 2020.

TABLEAU 84 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS PIREDD MONGALA

Critères pour les marqueurs Genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-1
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation		
Budget		

8) Sauvegardes : Non satisfaisante

Le document du programme du PIREDD MONGALA soutient que, ce PIREDD générera des impacts positifs du point de vue social et environnemental. En effet, les aspects sus-évoqués sont pris en compte dans le document du programme approuvé dans son chapitre 11 sur « la gestion socio-environnementale : risques et mesures d'atténuation ».

Cependant, la fiche qui a aboutie à cette catégorisation n'a pas été transmise au SE FONAREDD pour l'aider à suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Le dossier d'appel d'offre de réhabilitation et la construction des bâtiments des STD du territoire de Bumba n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant les travaux. Il est vrai que la superficie du bâtiment des bureaux à réhabiliter, soit 32/9 m², n'est pas assujettie à une étude d'impact environnementale et sociale. Aucun instrument de sauvegarde n'est élaboré dans la mise en œuvre des activités du PIREDD MONGALA.

Il est important que le PIREDD MONGALA améliore les aspects de sauvegardes comme suit :

- Intégrer dans les prochains dossiers d'appel d'offre (DAO) de réhabilitation et construction des bâtiments des STD, un chapitre sur l'évaluation environnementale et sociale ;
- Faire des réflexions simplifiées sur les impacts environnementaux sociaux sur l'ensemble des activités avec l'appui des experts du PIREDD MO avant leurs réalisations et communiquer au SE FONAREDD ;
- Elaborer une fiche de catégorisation des impacts du programme ;
- Mettre en place le mécanisme des plaintes et recours au niveau local (cfr le mécanisme des plaintes et recours du FONAREDD). Ce mécanisme peut être géré par l'expert du PIREDD MO en relation avec les institutions ;
- Elaborer un plan en faveur des peuples autochtones avec l'appui du projet sectoriel mise en œuvre.

9) Suivi et évaluation : Modérément satisfaisante

Le document du programme prévoit la mise en place d'un système de suivi & évaluation. A ce jour, ce système n'est pas encore mis en place. Le PIREDD MO vient de recruter une consultante internationale pour l'appuyer dans la mise en place de ce système. Par la suite, le système sera piloté par le responsable de l'intervention et appuyé par les membres de l'unité de gestion du programme ainsi que les agents des services techniques mobilisés.

A ce jour, trois missions de suivi ont été réalisées par des experts internationaux venus de Kinshasa à des intervalles de temps différents. Il est nécessaire que ce système soit opérationnel le plus tôt possible pour un suivi rapproché des activités et permettre au programme d'avoir des indicateurs de suivi clairs.

5.3.3. PIREDD Oriental

TABEAU 85 DONNÉES CLÉS DU PIREDD ORIENTAL

Titre du programme	PIREDD Oriental
Numéro de référence du programme (MPTF)	00107819
Localité du programme	Bas-Uélé, Ituri et Tshopo. CAFI Investment : Agriculture, Aménagement du territoire, Forêt, Foncier, Gouvernance, Démographie et Energie
Agence d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consortium WCS, Consortium TROPENBOS, Consortium ROYAL ZOOLOGICAL. ▪ Dans chaque province ciblée : Division Provinciale du Plan, Inspection Provinciale de l'Agriculture, Coordination Provinciale de l'Environnement, Division Provinciale de l'Aménagement du territoire, les Circonscriptions foncières ciblées ainsi que Secteurs/chefferies cibles.
Partenaires de mise en œuvre	FONAREDD
Budget du programme	33 000 000 USD
Durée totale programme (mois)	60 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	08/02/2017
Date de transfert de fonds par MPTF	20/11/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	04/05/2018
Date de clôture initiale	31/12/2023
Date de clôture actuelle	31/12/2023
Décaissements au 31/12/2020	20 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	8 660 979 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	43%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	N/A
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominic Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00107819

Objectifs

Le programme PIREDD PO, étant un des deux plus grands PIREDD du Fonds, vise à stabiliser la déforestation et la dégradation forestière, et à améliorer durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les zones d'enjeux REDD+

forts des Provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. En ce sens le programme vise ainsi à découpler la déforestation du développement économique et social des provinces concernées.

IMAGE 3 PÉPINIÈRE DE CACAO À MELUME MOKE



IMAGE 4 ATELIER DE VALIDATION DU SPAT DU BAS-UÉLÉ À BUTA



Performance globale du PIREDD Orientale

Le programme a démarré en août 2019 et, est à sa troisième année de mise en œuvre. Avec l'arrivée de trois partenaires locaux recrutés par le PNUD, la performance du programme est modérément satisfaisante.

TABLEAU 86 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD ORIENTAL

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficienne	Non satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Modérément satisfaisante

Participation	Modérément satisfaisante
Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Modérément satisfaisante
Suivi et évaluation	Satisfaisante
Performance globale	MOYENNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Le Programme Intégré Oriental, il est l'un des plus grands programmes du portefeuille du FONAREDD et couvre à lui seul 3 provinces. Dès part sa conception, le PIREDD O finance des actions multisectorielles permettant d'atténuer les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et de contribuer à l'atteinte de certains jalons de la LOI. Dans sa mise en œuvre le PIREDD O maintient le cap sur ses objectifs et les communique clairement.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Une évaluation récente du SE FONAREDD a montré que ce programme rencontre des difficultés de procédure, d'organisation, de programmation, de mise en cohérence des activités. Le PIREDD Province orientale a connu un retard pour sa mise en œuvre à cause du retard de recrutement des partenaires locaux d'exécutions. Avec le recrutement de ces derniers cette année, le programme présente des signaux d'amélioration. Le tableau ci-dessous présente les résultats atteints en 2020. La majorité des résultats prévues n'ont pas été réalisées à 100%. Les grandes réalisations par rapport aux différents produits sont reprises ci-dessous. Les activités non réalisées sont reconduites en 2021.

TABLEAU 87 RÉSULTATS DU PIREDD ORIENTAL

Résultats clés	Résultats attendus	Résultats atteints fin 2020	Points d'attention
Aménagement du territoire			
Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale.	Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre des programmes intégrés, sur la base des démarches locales de planification déjà réalisées.	Les SPAT, PTAT et les cartes d'utilisation des terres ont été élaborés. Ils sont validés pour les provinces de la Tshopo, de l'Ituri et du Bas-Uélé.	Le guide méthodologique de micro-zonage participatif élaboré dans le cadre du programme d'appui à la réforme sur l'aménagement du territoire sera testé dans la zone du programme pour élaborer les PSAT
Agriculture			

<p>Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système national de suivi des forêts (NSFM).</p> <p>Un dispositif d'encadrement agricole dans chaque province est opérationnel.</p>	<p>Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo.</p> <p>Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation et respectant les plans de zonage.</p>	<p>Un accord de principe avait été trouvé entre la FAO et le PNUD pour servir d'interface pour la prise en charge des informations géospatiales récoltées par le Système de Suivi Spatialisé du PIREDD-Oriental, en particulier pour les cultures pérennes.</p> <p>Le dispositif d'encadrement agricole (DEA) a été mis en place dans chacune des provinces du PIREDD- Oriental et est fonctionnel. 102 ha d'arachide, 344 de maïs et 647 ha de riz sous modèles agricoles durables en zone forestière & en savane</p>	<p>La plantation des cultures pérennes qui sont en pépinière (principalement le caféier)</p>
Foncier rural			
<p>Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+ sont clarifiés et enregistrés.</p>	<p>Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés.</p> <p>Appuyer les communautés dans les procédures de requête de divers modèles locaux de gestion durable des forêts et de sécurisation des droits fonciers.</p>	<p>Les Edits fonciers ont bénéficié des inputs des Experts du programme sur la Réforme foncière.</p> <p>Avec le document des Politiques et les expériences en cours au niveau du Programme sur la Réforme Foncière, le PIREDD-Oriental entent capitaliser afin de produire des Edits qui intègrent d'ores et déjà les innovations suggérées, particulièrement en ce qui concerne la sécurisation foncière.</p>	
Forêts			
<p>Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses.</p>	<p>Promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts.</p>	<p>NA</p>	<p>En attente de l'élaboration des PSAT</p>
Energie			
<p>Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude sur l'approvisionnement en bois énergie (bois de chauffe et makala) : lieux de production, impact sur la déforestation, chaîne de valeur, volumes, prix, performances, coûts le long des filières.</p> <p>Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% (moyenne pondérée) des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales où les programmes intégrés ont été mis en œuvre.</p>	<p>Réalisation des études de référence dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois.</p>	<p>(NA) S'inspirer du Programme Forêt pour conduire les expériences de foresterie communautaire dans les terroirs villageois de la Zone du PIREDD- Oriental.</p> <p>Les Termes de Référence pour la réalisation de cette activité ont été élaborés.</p>	

Démographie			
<p>La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées.</p> <p>Les dynamiques démographiques sont mieux appréhendées.</p>	<p>Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec les principaux acteurs du secteur sur la base de l'analyse des besoins, intégrant notamment les activités des Comités Techniques Multi- Sectoriels Permanents de Planification Familiale.</p>	<p>Les vues ont été harmonisées sur les stratégies respectives d'intervention des acteurs entre le PNUD et le Consortium chargé de mettre en œuvre le PROMIS.</p>	
Gouvernance			
<p>Une Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés est menée.</p> <p>Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisés.</p> <p>Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle et régulation des activités ayant un impact sur la forêt.</p>	<p>Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés.</p> <p>Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi.</p>	<p>Les notes d'évaluation des offres ont été transmises au Service des Achats.</p> <p>Le processus est en cours.</p> <p>34 cadres de concertation multi-acteurs et multisectoriels déjà mis en place sur les 194 : niveau provincial (3), territorial (5) et ETDs (23). Ils disposent des outils de gestion notamment la reconnaissance juridique au niveau Provincial.</p> <p>Les Divisions Provinciales du Plan assurent le secrétariat permanent et ont reçu des moyens de mobilité ainsi que les appuis budgétaires nécessaires via les lettres d'Accord pour assurer le fonctionnement des différents cadres de concertation aux différents échelons de gouvernance.</p>	<p>La mise en place des CLD en cours</p>

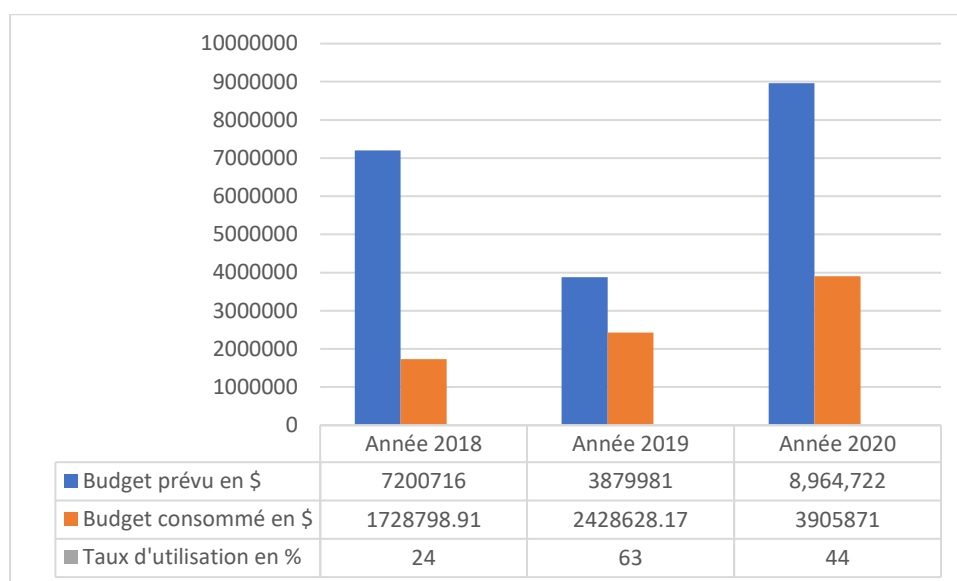
Source : Rapport annuel 2020 PIREDD PO

Le faible niveau de réalisation des résultats attendus du PIREDD PO est consécutif à la lourdeur des procédures internes du PNUD qui ont eu un impact négatif sur le recrutement des Partenaires Locaux d'Exécution, acteurs clés de la mise en œuvre du programme : il s'agit d'ONG de développement contractées pour réaliser la plupart des activités opérationnelles ;

3) Efficience : Non satisfaisante

La Figure 8 montre une évolution ascendante de consommation des ressources, ce qui signifie que le projet est en train d'aborder son année de maturité.

FIGURE 8 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN ANNUEL DU PIREDD ORIENTAL



Après bientôt trois ans de présence de l'équipe du programme sur le terrain, le taux d'exécution financière globale se situe à 57% de la première tranche. Ce taux semble ne pas être en adéquation avec la performance au niveau des activités repris dans le rapport annuel 2020.

En ne considérant que l'exécution physique des activités prévues dans le PTBA 2020, le taux de réalisation se situe autour de 35%, plus proche de la réalisation financière qui est de 44% (source : rapport). L'arrivée des Partenaires Locaux d'Exécution apporte un nouvel élan de réalisation des activités.

Le tableau ci-dessous présente l'affectation du budget (USD) du PIREDD PO vers les piliers différents :

TABLEAU 88 AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD ORIENTAL VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	4 496 550,16
Aménagement du territoire	8 078 850,16
Forêt	12 249 750,2
Agriculture	2 566 950,16
Energie	-
Démographie	2 932 250,16
Foncier	2 675 650,16
Transversal	1 744 750,16
Total	33 000 00

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

La stratégie de mise en œuvre des activités de ce programme pose le problème de son appropriation par les parties prenantes. Le retard enregistré, faible communication et collaboration avec les services étatiques risque de compromettre la pérennisation des résultats qui seront obtenus dans le cadre de ce programme. Les partenaires locaux recrutés étant des provinces respectives, peuvent renforcer la collaboration des services étatiques ainsi que les communautés bénéficiaires pour une appropriation.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

Les institutions de gouvernance du programme sont en place. Toutefois, on note un faible niveau d'organisation des réunions du Comité de Pilotage au niveau de chaque province. 20 plateformes multi acteurs et 79 CLD créés et mis en place dans la zone du programme. Plusieurs décisions sur le fonctionnement du programme doivent attendre l'approbation de l'équipe dirigeante à Kinshasa et ceci retarde l'avancement du programme sur terrain.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Les structures de gouvernances mises en place sont fonctionnelles. Les réunions de COPIL provinciales ont été organisées dans les trois provinces, soit une réunion par province pour l'année 202. Un seul COPIL national organisé pour toute l'année sur deux prévues.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Pour le PIREDD Province Orientale, la prise en compte de l'aspect Genre n'est pas clairement définie dans les phases programmatiques. Une spécialiste genre au niveau national du PNUD apporte son appui au programme pour répondre aux besoins des femmes, jeunes et PA. De nombreux efforts ont été déployés pour que les femmes et les hommes soient traités de manière équitable. Cependant, dans la conduite des cultures vivrières, les femmes qui se sont présentées ont plutôt donné l'identité de leur mari comme chefs de ménage ;seules 15% des femmes ont transmis leur propre identité. L'analyse révèle qu'il s'agit d'une pratique culturelle

TABLEAU 89 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD ORIENTAL

Critères pour les marqueurs genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1
Mise en œuvre	✓	Sensitif au Genre
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		

8) Sauvegardes environnementales et sociales : Modérément satisfaisante

Lors de sa conception, le programme a fait l'objet d'examen préalable sur les impacts environnementaux et sociaux et a été classifié à risque faible. Cependant, au regard des activités prévues, des impacts positifs comme négatifs résulteront des effets du programme. Toutefois, avec le développement des activités agricoles et forestières en 2020, chaque province cible fera, l'objet d'une analyse spécifique comprenant les étapes suivantes :

- La rédaction de la grille d'alarme fournie en annexe du CGES ;
 - L'analyse de la grille d'alarme et l'identification des mesures à prendre :
- ⇒ Le renvoi simple au guide des bonnes pratiques ;

⇒ La réalisation d'une étude d'impact EIES pour les cas les plus sérieux d'impact socio environnemental négatif et un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), le cas échéant la réhabilitation et/ou construction des bureaux, les plantations des cultures pérennes etc.

9) Système de suivi-évaluation : Satisfaisante

Le PIREDD PO dispose d'un système de suivi et évaluation au niveau national et provincial. Il y a un responsable de suivi et évaluation au niveau de la Coordination Nationale qui assure en même temps le suivi de la coordination de la province de la Tshopo et deux responsables de suivi et évaluation dans les Coordinations Provinciales du Bas Uélé et de l'Ituri. Vu la faiblesse constatée dans le suivi des activités, particulièrement dans la province de la Tshopo.

5.3.4. PIREDD Equateur

TABLEAU 90 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME PIREDD EQUATEUR

Titre du programme	PIREDD Equateur
Numéro de référence du programme (MPTF)	Agences d'Exécution
Localité du programme	Province d'Equateur
Agence d'exécution	FAO
Partenaires de mise en œuvre	
Budget du programme	10 000 000 USD (y compris 4 093 531 USD de la Suède)
Durée totale programme (mois)	48 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD	22/02/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	28/08/2018
Date de lancement officiel/démarrage effectif	27/08/2019
Date de clôture initiale	26/08/2023
Date de clôture actuelle	26/08/2023
Décaissements au 31/12/2020	6 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	2 848 631 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	47%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	N/A
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Cléto Ndikumagenge, CTP, FAO, Cleto.Ndikumagenge@fao.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00117600

Objectifs

L'objectif général du programme est d'adresser les moteurs de déforestation et de promouvoir un développement résilient dans la province de l'Equateur (six secteurs pilotes et périphérie de la ville de Mbandaka) à travers ses six composantes : Gouvernance, Aménagement du territoire, Démographie, Agriculture, Energie et Foresterie.

Cette déforestation qui s'observe à travers des points chauds ressortis des analyses multi-dates de déforestation (2000-2010, 2010-2014), ne sévit pas sur la même intensité à travers la Province. Elle

est plus sévère en périphérie de grands centres de peuplement ainsi que dans les forêts des terres fermes, notamment de part et d'autre des axes routiers menant vers les grands centres de peuplement. Les forêts marécageuses, relativement majoritaires, d'accès difficiles et moins aptes à recevoir les activités agricoles extensives des populations, ont un taux relativement faible de déforestation, en dépit du fait que ce phénomène tend à s'installer progressivement (Territoires de Bomongo et Makanza notamment) avec le développement de la culture de riz de marais.

IMAGE 5 SESSION CLIP MIXTE (BANTOUS ET PA) DANS LE VILLAGE DE BOTONDO



IMAGE 6 APPROCHE ASEG DE CONSULTATION (GROUPE DES FEMMES) DANS LE VILLAGE PENZELE



Performance globale du PIREDD Equateur

Le programme a démarré en août 2019 et, est à sa deuxième année de mise en œuvre. Les activités déjà mises en œuvre sont par conséquent jugées satisfaisantes du point de vue de performance avec 51% de cotation.

TABEAU 91 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD EQUATEUR

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante

Efficienc	Modérément satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Satisfaisante
Participation	Satisfaisante
Genre	Satisfaisante
Sauvegardes	Modérément satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	BONNE

1) Pertinence : satisfaisante

Les attentes des ménages bénéficiaires, services étatiques et des parties prenantes sont en adéquation avec le programme. Les investissements dans les terroirs villageois sont issus de l'identification des besoins pendant les missions de Consentement Libre Informé et Préalable réalisées par les équipes du programme.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Les activités qui ont été prévues dans le plan de travail de l'année 2020 n'ont pas été réalisées dans son ensemble, soit 19% des activités totalement réalisées, 71,4% des activités partiellement réalisées et 9,5% des activités totalement non réalisées. La majorité des résultats prévus n'ont pas été atteints en grande partie. Les grandes réalisations par rapport aux différentes composantes sont reprises dans le tableau ci-dessous. Pour les autres composantes notamment l'aménagement du territoire, la gouvernance et la planification familiale, les processus sont encore au lancement (COFIL et Plateforme de concertation multi-acteurs misent en place).

TABLEAU 92 RÉSULTATS DU PIREDD EQUATEUR

Composante / Résultats attendus	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
Gouvernance		
1 Plate-forme de concertation multi-acteurs faîtière, aux mandats élargis, est mis en place au niveau de la province et opérationnelle	Plateforme constituée, en attente de l'arrêté du Gouverneur de province déterminant sa constitution et fixant son mode de fonctionnement	Plateforme constituée, en attente de l'arrêté du Gouverneur de province déterminant sa constitution et fixant son mode de fonctionnement dont un projet a été élaboré par le Programme et soumis aux concertations des membres lors de la réunion de prise de contact du 29 août 2020.
Agriculture		
3 000 hectares géoréférencés des cultures de rentes		La pépinière de 10500 plants mise en place dans le secteur des Elanga a connue 30% de perte de germination.

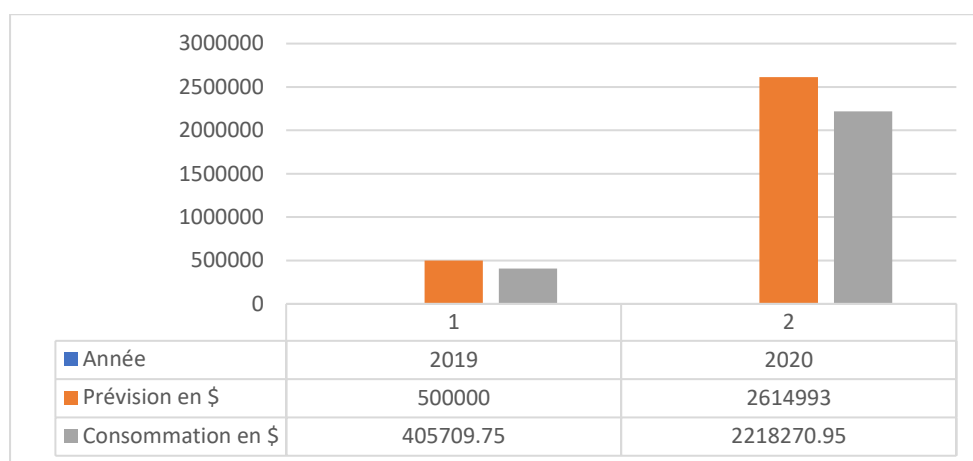
(palmier, cacaoyer et caféier) sous exploitation familiale	Pépinière de 10 500 plants de palmier à huile installée	Reste des semences des caféier, cacaoyer et palmiers à approvisionner tarde à être approvisionner.
27 600 ménages appuyés en agriculture vivrière	Base de données sur les ménages appuyés constituée et disponible	La base des données des ménages bénéficiaires est en cours de constitution
Forets		
60 Concessions Forestières des Communautés Locales (480 000 ha) installées	20 nouvelles CFCL identifiées et accompagnées en vue de l'obtention des titres.	17 dossiers validés au niveau du secteur et déposés auprès du Gouverneur pour une superficie estimées à 132000 hectares attendent l'octroi des titres des CFCL.
Energie		
3 000 hectares de boisements énergétiques installés comme source de prélèvement durable des bois-énergies	420 hectares de semis directs d' <i>acacia mangium</i> réalisés sous reboisement communautaire ; Base des données géoréférencées constituée.	Les semences d'acacia insuffisante pour couvrir la superficie cible. Besoin d'approvisionnement du reste des semences d'acacias.
7 000 hectares des savanes mises en défens	Travaux de mise en défens amorcés avec les communautés concernées ; 2 040 hectares des savanes sont mis en défens sous contrats PSE.	Signature des contrats PSE des savanes mises en défens dans 7 sites. Une somme de 9835 dollars payées pour le compte de la première année de protection des savanes. Projets de développement en cours de réalisation grâce aux revenus générés par le PSE.

Source : Rapport annuel 2020 PIREDD Equateur

3) Efficience : Modérément satisfaisante

L'efficience du programme est jugée modérément satisfaisante. Pour sa première année, l'agence a fait le déploiement des équipes et l'installation des bureaux dans la zone du programme. La grande partie des fonds a servi aux achats des matériels et fournitures des bureaux, ci-dessous la situation des prévisions et consommation des fonds.

FIGURE 9 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN PIREDD EQUATEUR



Le Tableau 93 présente les affectation budgétaire (USD) du PIREDD Equateur aux différents piliers.

TABLEAU 93 AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD EQUATEUR VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	1 435 876
Aménagement du territoire	1 036 308
Forêt	1 120 873
Agriculture	2 823 910
Energie	2 870 890
Démographie	712 144
Foncier	-
Transversal	204 756
Total	10 000 001

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Les agronomes des secteurs et des groupements ainsi que les autorités du gouvernement provinciale membres du Comité de pilotage du programme sont impliqués dans la mise en œuvre des activités du programme. La formation continue de ces parties prenantes et des ménages bénéficiaires (fermiers privés) peut assurer la durabilité des actions du programme. A ce stade de mise en œuvre, la durabilité du programme est jugée modérément satisfaisante.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Le PIREDD Equateur a tenu deux réunions de COPIL en 2020 relative aux structures de gouvernance. L'arrêté du gouverneur portant création du comité de pilage de PIREDD Equateur est disponible. La société civile et les organisations de PA participent au projet. La participation de l'administration provinciale et locale reste essentielle pour assurer la durabilité.

6) Gestion participative : Satisfaisante

La gestion fiduciaire du PIREDD Equateur est assurée par la FAO, alors que l'exécution du programme se fait en tandem par la FAO, chef de file, et le WWF/RD Congo. Ceci est fait dans une approche de mutualisation des compétences propres et de capitalisation des expériences respectives acquises et accumulées dans la zone d'intervention, qui constituent un atout important dans la mise en œuvre du programme et offrent des avantages comparatifs intrinsèques dans l'exécution rapide de ce dernier. Les autres parties prenantes prennent également part à la mise en œuvre du programme (La société civile et les organisations des PA).

7) Genre : Satisfaisante

Le PIREDD Equateur a pris en compte l'aspect Genre dans toutes les phases programmatiques. Une spécialiste genre au niveau national et international de la FAO apporte son appui au programme pour répondre aux besoins des groupes marginalisés dont les femmes. Des efforts ont été déployés pour assurer la participation des femmes dans les structures de gouvernance, ainsi que dans les activités de mise en œuvre du programme, notamment dans la production de chikwangu.

TABLEAU 94 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD EQUATEUR.

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-2 : répondant au Genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Modérément satisfaisant

Une étude des impacts environnementaux et sociaux (EIES) assortie du MGPR a reçu les contributions du SE FONAREDD et sera soumise à la validation de l'ACE. Au total, 17 risques sociaux et environnementaux potentiels ont été identifiés (ainsi que des mesures pour les atténuer) à l'aide des cadres d'évaluation de la FAO et de la Banque mondiale.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément satisfaisant

L'équipe de la FAO et WWF qui fait la coordination des activités sur terrain assure le suivi-évaluation des activités. Un système de suivi-évaluation basé sur le cadre des résultats du Programme est mise en place par les experts de ces deux organisations et nécessite d'être partagé avec le FONAREDD.

5.3.5. PIREDD Kwilu

TABLEAU 95 - DONNÉES CLÉ DU PIREDD KWILU

Titre du programme	PIREDD Kwilu
Numéro de référence du programme (MPTF)	
Localité du programme	Province de Kwilu

Agence d'exécution	JICA
Partenaires de mise en œuvre	60 mois
Budget du programme	3 999 607 USD
Durée totale programme (mois)	
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd/mm/yyyy)	22/02/2018
Date de transfert de fonds par MPTF (dd/mm/yyyy)	20/12/2018
Date de lancement officiel/démarrage effectif (dd/mm/yyyy)	21/04/2019
Date de clôture initiale (dd/mm/yyyy)	20/04/2024
Date de clôture actuelle (dd/mm/yyyy)	
Décaissements (USD) au 31/12/2020	3 168 041
Dépenses globales (USD) au 31/12/2020	404 602 USD
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche	13%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	N/A
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Shuichi Kobayashi, JICA, shuichik@jafta.or.jp
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00113547

Objectifs

Ce programme vise à prendre des mesures effectives pour les causes de la déforestation identifiées dans la province du Kwilu et à mettre en place l'intervention dans les zones sélectionnées stratégiquement. Le programme se fixe comme objectifs la séquestration du carbone et l'évitement de la déforestation à travers la promotion de l'agroforesterie et l'amélioration de conditions de vie des populations du Kwilu en promouvant les activités qui consistent à encourager les paysans et concessionnaires/fermiers à investir sur le long terme grâce à la forêt.

Performance globale du PIREDD Kwilu

La performance globale du programme est notée **MOYENNE**.

TABLEAU 96 - PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD KWILU

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficienc	Satisfaisante
Durabilité	Modérément satisfaisante
Gouvernance	Modérément satisfaisante
Participation	Satisfaisante

Genre	Modérément satisfaisante
Sauvegardes	Satisfaisante
Suivi et évaluation	Modérément satisfaisante
Performance globale	MOYENNE

1) Pertinence : Satisfaisante

Au regard de ses objectifs globaux et spécifiques, ce programme est en adéquation avec les intentions du gouvernement exprimées dans divers documents stratégiques, avec les besoins des bénéficiaires, ménages et services étatiques. La réalisation des activités du programme devra conduire vers cet objectif, cependant, l'inclusion des groupes vulnérables n'est pas encore bien assurée et certains choix opérationnels sont faits sans une implication suffisante des bénéficiaires.

2) Efficacité : Modérément Satisfaisante

TABLEAU 97 - RÉSULTATS DU PIREDD KWILU.

Résultats attendus du PIREDD Kwilu, tels que défini dans le cadre de résultats du programme	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Résultat 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD+	La réalisation des études préliminaires sur les risques socio-environnementales en vue de définir les mesures de sauvegardes.	Signature d'un mémorandum de collaboration avec la province et création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un plan d'action REDD+ provincial	Des groupes de travail thématiques en cours de constitution
Résultat 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans.	<ul style="list-style-type: none"> • 64 pépiniéristes formés, équipés et motivés dans 32 villages • Mise en place de 45 pépinières qui aboutiront à la mise en place de 450 ha de plantations d'acacias ; 	Installation de 440 Ha en agroforesterie d'associations maïs, manioc et acacia dont 150 avec les concessionnaires et 290 avec les CLD	Le démarrage de la mise à l'échelle de la phase test est prévue pour la saison B2020
Résultat 3 : La protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	Redynamisation de 34 Comités Locaux de Développement (CLD) des villages	Redynamisation de 50 Comités Locaux de Développement (CLD) des villages supplémentaires	
Résultat 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	Définition du plan stratégique de sensibilisation dans la zone du projet.	Aucune avancée à cause de la crise sanitaire de COVID 19	La Signature avec une première radio communautaire envisagée au premier trimestre

Le programme progresse dans l'atteinte des cibles des résultats bien qu'accusant un retard qui s'est renforcé avec la survenance de la crise sanitaire.

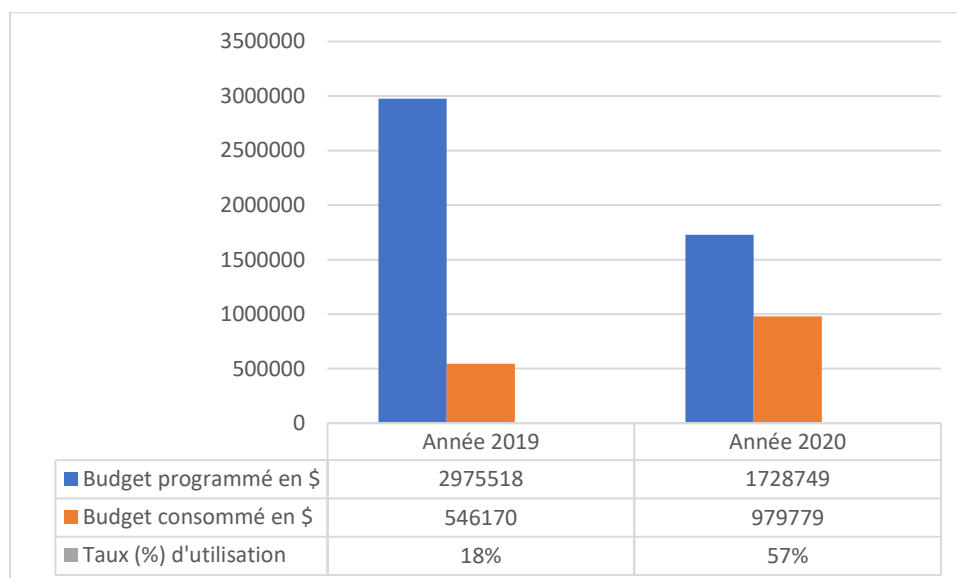
La phase test a permis de peaufiner la stratégie d'intervention et l'on s'attend à une accélération des activités au cours de l'an 2021

3) Efficience : Satisfaisante

Le PIREDD Kwilu est co-financé à hauteur de 3,4 millions d'USD de la JICA. Le Programme a reçu sa première tranche de financement FONAREDD à hauteur de 3,1 millions d'USD. Il indique à ce jour une consommation de 13%. Cette consommation budgétaire est en adéquation avec la progression dans la réalisation des activités. Elle reste cependant faible et la crise sanitaire demeure la cause du faible décaissement.

L'équipe de mise en œuvre est entièrement constituée et les acquisitions clés du programme sont déjà réalisées.

FIGURE 10 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PIREDD KWILU



4) Durabilité : Modérément Satisfaisante

Le PIREDD KWILU pose progressivement les piliers de la durabilité de ses activités REDD. L'arrêté constituant le COPIL lui donne des attributions au-delà de ce PIREDD mais aussi à d'autres à venir dans la province.

Le programme prévoit un renforcement des capacités des parties prenantes, il s'articule sur les réalités locales, implique les bénéficiaires et les risques et hypothèses identifiées ne sont pas lourds pour gêner la mise en œuvre.

L'implication des services étatiques, leur renforcement des capacités et l'appropriation communautaire sont à ce jour insuffisants pour espérer la préservation des acquis du programme après la mise en œuvre. Cependant, le Programme continue de travailler sur tous ces aspects du programme

5) Gouvernance : Modérément Satisfaisante

L'Agence d'Exécution pour ce programme est la JICA qui a recruté Japan Forest Technology Association (JAFTA) comme agence de mise en œuvre. Les partenaires locaux d'exécution pour ce programme sont deux ONGD locales dont Assistance aux Initiatives Paysannes de Développement « AIPD ».

Le Comité de Pilotage du Programme est en sa troisième session. La quatrième session sera organisée le 22 avril 2021 à Kikwit. Le COPIL est présidé par le Gouverneur de Province et secondé par le Ministre Provincial ayant en charge l'environnement.

Les structures de gouvernance sont bien adaptées au besoin. Mais la qualité des discussions et des réunions laisse à désirer. Il y a lieu par ailleurs de renforcer la représentativité des femmes et jeunes. Il n'y a à ce jour qu'une seule femme sur la dizaine des membres du Comité de Pilotage.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Le programme a ciblé l'ensemble des catégories de la population et autres diverses parties prenantes suivant la méthodologie participative du FONAREDD.

Cependant, l'inclusion des groupes vulnérables n'est pas très assurée. Hormis le staff qui comprend un nombre considérable des animatrices et agronomes, les activités et autres structures de gouvernance n'ont pas un bon niveau de représentativité des jeunes et femmes.

Toutes les parties prenantes participent aux réunions importantes du programme et il est actuellement fourni un effort en vue d'étendre leur participation aux activités et autres choix stratégiques et opérationnels.

7) Genre : Modérément satisfaisante

L'intégration de la dimension genre reste faible au niveau de la mise en œuvre des activités et du suivi-évaluation. Il n'y a pas eu au départ une analyse genre dans la phase d'élaboration du programme et il y a eu très peu d'activités genres organisées.

TABLEAU 98 - INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD KWILU.

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1 : sensitif au Genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Satisfaisante

Parmi les agences du portefeuille FONAREDD la JICA est celle qui a le système le plus sérieux et a démontré dès le départ une prise en compte importante de ces aspects. C'est ainsi que deux missions de l'expert des sauvegardes de la JICA ont été planifiées en RDC, plusieurs réunions ont eu lieu avec le SE FONAREDD, un travail de terrain a été effectué pour évaluer les impacts potentiels de ce programme et un cadre de suivi des impacts environnementaux et sociaux a été mis en place dès le départ. Les outils de sauvegardes environnementales et sociales produits par le programme ont été soumis à l'Agence Congolaise de l'Environnement pour validation.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément Satisfaisante

Le PIREDD Kwilu fait partie des programmes dont le cadre de résultats a été approuvé sans que les lignes de base des indicateurs ne soient informées.

Son système de suivi évaluation est monté pour le besoin de rapportage seulement. Il ne prévoit pas des activités qui permettent une capitalisation de l'expérience et un partage de leçons.

Il n'y a pas un personnel entièrement consacré au suivi-évaluation, l'assistant du chef de projet qui est plus dans les activités administratives et programmatiques s'occupe aussi du suivi.

5.3.6. PIREDD Mai-Ndombe

TABLEAU 99 DONNÉES CLÉS DU PIREDD MAI-NDOMBE

Titre du programme	PIREDD Mai-Ndombe
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103850
Localité du programme	Province du Mai-Ndombe
Agence d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) ▪ Consortium FRMi/WWC : Maître d'Ouvrage Délégué sélectionné par l'UC-PIF
Partenaires de mise en œuvre	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale Fonds National REDD Banque mondiale Ministère de l'Environnement et Développement Durable / Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt Province du Mai-Ndombe Consortium FRMi/WWC
Budget du programme	30 000 000 USD (20 000 000 USD pour la Phase 1 et 10 000 000 USD pour la Phase 2)
Durée totale programme (mois)	Durée totale : Phase 1 : 36 mois, Phase 2 : 24 mois
Date d'approbation du programme en COFIL FONAREDD	20/10/2016
Date de transfert de fonds par MPTF	05/05/2018
Date de lancement officiel/démarrage effectif	18/05/2018
Date de clôture initiale	18/05/2022
Date de clôture actuelle	18/05/2022
Décaissements au 31/12/2020	20 000 000 USD
Dépenses globales au 31/12/2020	12 403 937 USD
Taux de consommation de la 1^{ère} tranche	62%
Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant)	N/A
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Pierre Guigon, sur proposition du Coordonnateur du PIF Chargé de Projet, Banque mondiale, pguigon@worldbank.org
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103850

Objectif

Le PIREDD Mai-Ndombe vise à étendre à l'ex-District du Mai-Ndombe, les investissements sectoriels et habitants que la composante 1 du PIF a réalisé dans le district des Plateaux (PIREDD Plateaux), autre district de cette Province du Mai-Ndombe. Il vise également à compléter sur le District des Plateaux les investissements nécessaires mais non programmés par le PIF. Comme les autres PIREDD, le programme cherche à améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des

paysages forestiers afin de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer les capacités des services techniques décentralisés des Ministères ;
- Renforcer les capacités des communautés locales et entités territoriales pour la gestion des Terroirs ;
- Appuyer la mise en œuvre des Plans de Développement Durable ;
- Renforcer les chaînes de valeur des cultures pérennes ;
- Soutenir les populations les plus vulnérables ;
- Promouvoir la planification familiale.

TABLEAU 100 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD MAI-NDOMBE

Critères	Appréciation
Pertinence	Satisfaisante
Efficacité	Modérément satisfaisante
Efficiences	Modérément satisfaisante
Durabilité	Satisfaisante
Gouvernance	Modérément satisfaisante
Participation	Satisfaisante
Genre	Satisfaisante
Sauvegardes	Satisfaisante
Suivi et évaluation	Satisfaisante
Performance globale	BONNE

1. Pertinence : Satisfaisante

Le programme est une extension des investissements sectoriels et habilitants au reste de la province de Mai-Ndombe. Les interventions en faveur des peuples autochtones sont planifiées de façon prioritaire. Les besoins des bénéficiaires, ménages et services étatiques sont en adéquation avec le programme. Les investissements dans les villages sont issus de l'identification des besoins lors de la cartographie participative.

2. Efficacité : Modérément satisfaisante

Le PTBA a été envoyé au SE FONAREDD à temps, le rapport est toujours transmis dans les délais, les annexes ont suivi. Le taux de réalisation des activités dans la période était faible, mais la qualité des réalisations est bonne. Surtout les activités de réhabilitation d'infrastructures, des plantations, surtout

des cultures pérennes. Les activités sont inscrites dans le PTBA et se réalisent suivant l'ordre de programmation.

Ci-après les réalisations clés en 2020 :

- 232 PSG ou PSAT validés sur les 400 attendus (58%)
- 4 sièges des antennes en construction avancée (Inongo, Kutu, Kiri, Oshwe)
- 771 ha de plantations agroforestières (acacias, manioc)
- Installation de plusieurs pépinières de cultures pérennes (Cacaoyers, Kolatiers, bananiers, palmiers à huile) dans tous les territoires
- Mobilisation des services techniques (agriculture, développement rural, Aménagement du Territoire, intérieur, environnement, cadastre) des territoires et des secteurs

Nous constatons toutefois une lenteur dans la mise en œuvre du programme, les travaux prévus d'infrastructures ne sont pas lancés en dehors des quatre bureaux des antennes à cause des avis de non-objection, les cultures pérennes qui figurent parmi les principaux investissements tardent à se mettre en plantation malgré la présence d'une multitude de pépinières de cacaoyers, bananiers, palmiers à huile, etc.

TABLEAU 101 RÉSULTATS DU PIREDD MAI-NDOMBE

Résultats attendus du Piredd Mai-Ndombe tels que défini dans le cadre de résultats du programme	Progrès atteints fin 2020	Points d'attention
Résultat 1 : Gouvernance des ressources naturelles des 4 Territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions des CARG secteur : 15 réunions organisées sur 15 prévues (100%) - Formations des agents de cadastre : 1 formation organisée (100%) - COPIL du programme : 1 COPIL tenu (en ligne) au lieu de 2 prévus (50%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de CARG territoire : 0 réunions organisée sur les 4 prévues (0%) - Formation des juges de paix : La formation prévue n'a pas eu lieu (0%)
Résultat 2 : Renforcement des capacités Services déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communautés sur les activités du projet : 3065 personnes dont 482 femmes et 458 PA ont bénéficié des activités de sensibilisation sur les ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les réunions conseil provincial des forêts : 0 réunion tenue (0%) - Appuyer la validation de l'édit provincial sur la gestion des ressources naturelles : l'édit n'est toujours pas validé jusqu'à ce jour (0%)
Résultat 3 : Réalisation des infrastructures structurantes		<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les routes : 0 km de route réhabilité sur les 700 km prévus (0%) - Construire des ponts : 0 pont construit sur les 41 prévus (0%)

		- Mise en service du bac de Lediba : Le bac n'est nullement réhabilité (0%)
Résultat 4 : Aide aux CLD à planifier la meilleure gestion des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Mis en place des CLD : 237 CLD mis en place sur les 400 prévus dans cette période (59%) - Cartographie des terroirs villageois : 237 PSG réalisés sur les 400 prévus (59%) - Validation des PSG : 232 PSG validés sur les 400 prévus dans cette période (58%) 	
Résultat 5 : Appui aux investissements des PSG de CLD et à la recherche développement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des palmiers à huile : 16 Ha mis en place sur les 990 ha prévus (2%) - Mise en place des plantations d'acacia : 771 ha mis en place sur les 2000 Ha prévus (36%) - Mise en place des cultures pérennes durables : 0 ha mis en place sur les 6000 ha prévus (0%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de base sur la situation monétaire et non monétaire en cours (non finalisée) (0%) - Mise en défens des plantations agroforestières : 0 ha mis en place sur les 20.000 ha prévus (0%)
Résultat 6 : Soutien au développement des filières (café, cacao, hévéa, huile de palme)		- Aucun contrat de collaboration sur les 4 filières prévues n'a été développé. Une proposition de convention de co-financement est encore en examen (0%).
Résultat 7 : Initiation au planning familial et à la prévention d'Ebola et du VIH		- Le contrat de partenariat avec le projet PROMIS n'a pas encore été finalisé (0%)
Résultat 8 : Plan pour les Peuples Autochtones		- Aucun microprojet sur les 6 identifiés n'a été finalisé (0%)

3. Efficience : Modérément satisfaisante

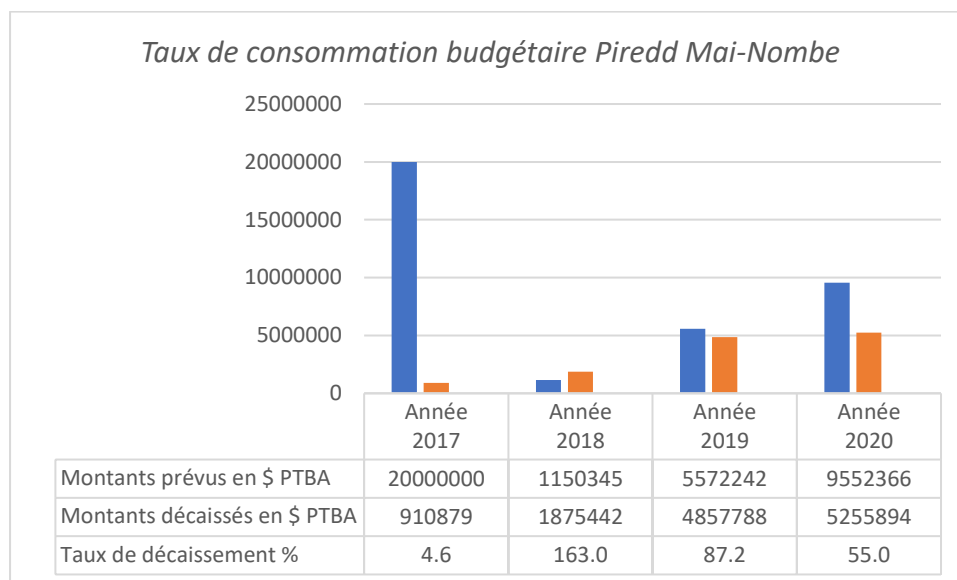
Ci-après le taux de réalisation d'activités du programme en 2020.

Nbre Activités prévues	Réalisées	% de réalisation	Réalisées à ≥50%	Réalisées à <50%	Non réalisées
------------------------	-----------	------------------	------------------	------------------	---------------

22	9	33	7	2	13
----	---	----	---	---	----

La consommation budgétaire reste relativement faible accentuée aussi par les procédures de l'agence et le plafonnement des décaissements à la banque TMB. La non-exécution des activités programmées d'infrastructures influence aussi cela. Les taux des coûts de structure utilisés dans la période sont corrects. L'exécution du budget suit la réalisation progressive des activités, tous les coûts appliqués dans les achats et PSE sont corrects et raisonnables.

FIGURE 11 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PIREDD MAI NDOMBE



4. Durabilité : Satisfaisante

L'implication des services étatiques des secteurs et des territoires en même temps surtout que des CARG, leur renforcement des capacités et l'appropriation communautaire pourront contribuer à la préservation des acquis du programme après la mise en œuvre. Le renforcement des capacités des services techniques et des plateformes locales de gouvernance, CTMP, etc., est déjà en cours. Le programme répond aux priorités de la province. Les investissements dans les PSAT sont identifiés par les bénéficiaires. Le CLIP permet de déterminer les sites d'intervention et les bénéficiaires participent à construire leur projet. Une matrice des risques est mise à jour régulièrement, et qui a identifié un niveau de risques faible du programme. Le CGES s'applique scrupuleusement dans ce programme.

5. Gouvernance : Modérément satisfaisante

Un seul COPIL (50%) a eu lieu en ligne au courant de l'année à cause des restrictions instaurées pour contrer la covid-19, les documents non partagés à temps, les décisions prises ont sérieusement influencé la suite de la mise en œuvre du programme. Les réunions sont généralement de qualité satisfaisante où toutes les questions sont débattues. La participation des femmes et PA du secteur public reste faible. Plus de 70% des membres des structures de gouvernance sont jeunes.

6. Gestion participative : Satisfaisante

Le programme a dans son ADN l'inclusion de toutes les parties prenantes dans les discussions et comme c'est une province à PA, une attention particulière est apportée aux groupes marginalisés. Toutefois, il faudrait renforcer la participation des femmes dans toutes les structures de gouvernance.

Au terme d'un COPIL, des études ont permis l'identification de défis pertinents. A chaque fois que cela a été nécessaire, les groupes cités ont été mobilisés et impliqués, Les microprojets des PA n'ont toujours pas été réalisées, hormis les activités des CLD des Peuples Autochtones.

7. Genre : Satisfaisante

Une analyse genre a été réalisée par la Banque Mondiale pour le programme, et dans le document de programme, l'indicateur de 75 000 femmes bénéficiaires est inséré dans l'impact 2 du programme. Il est prévu 95,000\$ de budget consacré au plan de lutte contre les VBG élaboré.

Il y a lieu de renforcer la représentativité des femmes. Environ deux femmes seulement participent au Comité de pilotage.

TABLEAU 102 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD MAI-NDOMBE

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-1 : répondant au Genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	

8. Sauvegardes environnementales et sociales : Satisfaisante

Le Cadre de gestion environnementale et social (CGES) de la Banque Mondiale, qui est aussi celui de la RDC, est appliqué. Il est appliqué à tous les niveaux d'intervention du programme. Des microprojets en faveur des peuples autochtones non encore réalisées, mais les autres activités bénéficient aux PA au même titre qu'aux bantous sans distinction. Des études sont prévues et budgétisées. Le screening a été budgétisé et réalisé.

9. Système de suivi-évaluation : Satisfaisante

Le système de suivi évaluation est monté pour permettre une meilleure mise en œuvre des activités, notamment des besoins de rapportage et de la maîtrise et de l'affectation des PSE. Le programme ne prévoit pas d'activités qui permettent une capitalisation de l'expérience et un partage de leçons. Il y a un personnel entièrement dédié au suivi-évaluation, le suivi qui est fait à trois niveaux : par le programme, par les équipes de l'UCPIF et par la Banque Mondiale. Un plan de suivi-évaluation existe et est appliqué dans l'année. 1/2 missions de suivi réalisées l'an par l'UCPIF. Les éléments sont rapportés dans le rapport semestriel ou annuel de l'agence. Le PIREDD a des agents MRV partout. Les réunions des plateformes sont réalisées régulièrement, le nombre est non déterminé. Les deux rapports conformes de l'année nous sont envoyés aux échéances. Les revues techniques sont souvent organisées en téléconférence, ainsi, il y en a eu 4 en 2020. Etant donné qu'il fallait aussi une évaluation indépendante du PIREDD Plateaux, le FONAREDD a pris l'option de diligenter l'évaluation externe qui se réalise en ce moment. La collecte des données est réalisée de manière routinière en fonction de l'évolution de la mise en œuvre des activités sur terrain.

VI Thèmes transversaux

6.1. Genre

Dans le respect des garanties de Cancun et les principes généraux REDD+ de la RDC, les programmes financés par le FONAREDD prennent en compte l'aspect genre dans la participation intégrale et effective des parties prenantes à plusieurs niveaux. L'évaluation de la prise en compte de l'aspect genre se fait à travers une revue documentaire (rapport annuel, PRODOC, documents supplémentaires) des quatre critères retenus (Contexte, Mise en Œuvre, Suivi-Evaluation et Budget). Le **Error! Reference source not found.** présente les critères de cette analyse, en cohésion avec CAFI, qui est basée sur la méthodologie ONU-REDD. Au niveau des programmes sectoriels de réforme, l'intégration de l'aspect genre est surtout retenue dans l'élaboration des politiques et des lois. Celles-ci visent notamment à assurer les droits des femmes et autres groupes identifiés comme marginalisés, dans les domaines fonciers, de l'utilisation des terres ou de la répartition des droits d'usage (aménagement du territoire), ainsi que du droit de propriété des forêts. Le Programme Energie à cet égard vise surtout la participation et l'intégration des femmes dans le marché, c'est-à-dire dans la filière du bois-énergie : revenus, emplois et entrepreneuriat.

Pour les PIREDD, au niveau du contexte, de la mise en œuvre, du suivi-évaluation et du budget, l'aspect genre constitue un élément central de la bonne marche des programmes et de l'atteinte des objectifs. La participation des groupes considérés marginalisés ou vulnérables (femmes, jeunes et peuples autochtones) aux instances décisionnelles est suivie au niveau des structures de gouvernance des programmes, notamment leurs Comités de pilotage. Cette participation sera aussi évaluée lors de l'évaluation à mi-parcours du FONAREDD en 2021. L'intégration de l'aspect genre a été évaluée et notée dans les 15 programmes en cours en 2020, selon la grille de notation présentée dans le Tableau 104. Le résultat de l'exercice de notation est présenté dans le Tableau 104.

TABLEAU 103 CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉVALUATION GENRE

Notation	Signification	Critères	Equivalent de la notation des fiches programmes
Aveugle au genre (GEN-0)	L'aspect genre n'est pas intégré	Il est peu probable que le programme contribue à l'égalité de genre ou à la responsabilisation de la femme. Le genre est intégré dans aucun des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Contexte • Mise en Œuvre • Suivi-évaluation • Budget 	Non satisfaisante
Sensitif au genre (GEN-1)	L'aspect genre est partiellement intégré	Ceci signifie que le genre est intégré dans un à trois des quatre critères présentés ci-dessus	Modérément satisfaisante
Répondant au genre (GEN-2)	L'aspect genre est complètement intégré, même si l'égalité de genre n'est pas l'objectif principal du programme	Ceci signifie que le genre est intégré dans tous les quatre critères présentés ci-dessus	Satisfaisante

L'évaluation de la dimension genre révèle que selon les critères ONU-REDD, 11 programmes sont considérés sensibles au genre. Quatre programmes sur les 15 programmes analysés sont considérés répondants au genre (GEN-2) ; ceux-ci remplissent les quatre critères d'analyse des marqueurs de

genre. Ainsi, dans le PIREDD Equateur et le programme d'Appui aux Capacités de la Société Civile et PROMIS, la dimension genre y est ciblée au moins partiellement dans toutes les phases programmatiques. Les 12 programmes considérés sensitifs au genre, pour rappel, remplissent entre un à trois critères sur quatre. Aucun programme n'est plus considéré aveugle au genre ; depuis 2019 le programme SNSF (qui s'achèvera au cours de l'année 2021) a renforcé quelques éléments de suivi-évaluation. L'évolution entre l'évaluation de 2019 et 2020 est présentée dans la

Figure 14.

TABLEAU 104 NOTATION GENRE À BASE DE L'ÉVALUATION GENRE, AINSI QUE LA CORRESPONDANCE AU CRITÈRE DE PERFORMANCE GENRE DÉVELOPPÉ PAR LE FONAREDD

Programme	Nombre de critère remplis	Notation Genre méthodologie ONU-REDD	Critère de performance genre, analyse FONAREDD
PIREDD Kwilu	3	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PIREDD Equateur	4	GEN-2 Répondant au genre	Satisfaisante
PIREDD Mongala	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PIREDD Mai-Ndombe	4	GEN-1 Répondant au genre	Satisfaisante
PIREDD Orientale	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PIREDD Sud-Ubangi	3	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
GDA	1	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Energie	3	GEN-1 Répondant au genre	Modérément satisfaisante
Société civile	4	GEN-2 Répondant au genre	Satisfaisante
Peuples autochtones	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PROMIS	4	GEN-2 Répondant au genre	Satisfaisante
SNSF	1	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Aménagement du territoire	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Réforme foncière	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Secrétariat Exécutif	3	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante

FIGURE 12 FIGURE 13 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LE PORTEFEUILLE DU FONAREDD

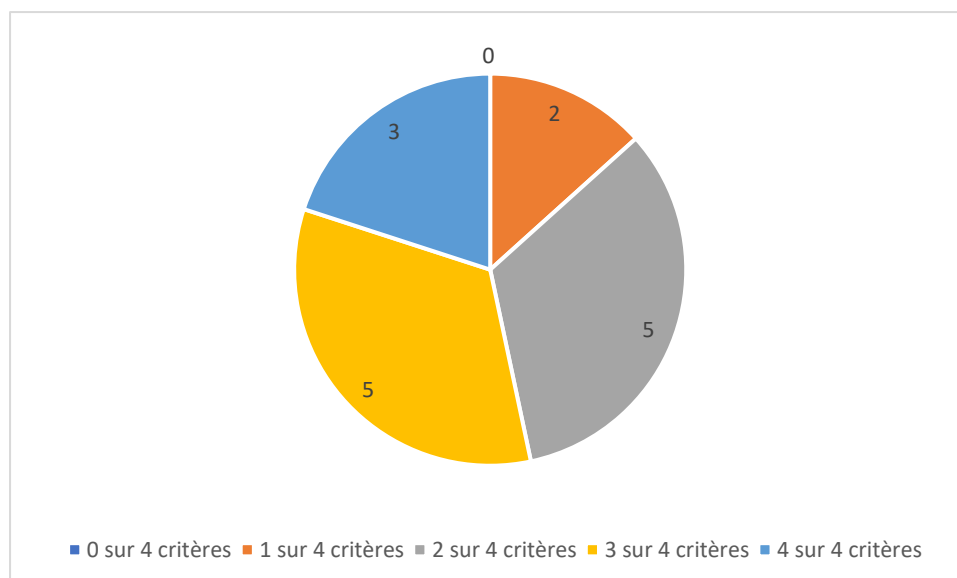
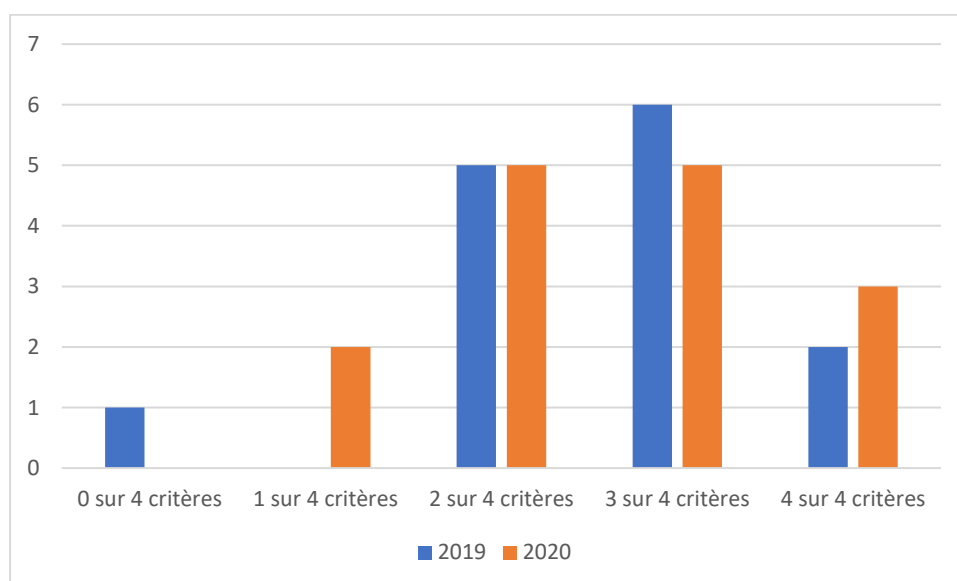


FIGURE 14 COMPARAISON DE LA NOTATION GENRE ENTRE 2019 ET 2020



Programmes répondants au genre

Comme mentionné ci-dessus, quatre programmes sur les 15 programmes analysés sont considérés répondants au genre (GEN-2), et remplissent donc les quatre critères d'analyse des marqueurs de genre. Ainsi la dimension genre y est ciblée au moins partiellement dans toutes les phases programmatiques : contexte, mise en œuvre et suivi-évaluation et budget. En 2019, deux programmes étaient considérés répondants au genre : PIREDD Province Orientale et le programme d'Appui aux capacités de la Société Civile. En 2020, ce dernier demeure répondant au Genre, tandis que ce premier a été remplacé par le PIREDD Equateur. PROMIS a également été rajouté à la liste de programmes répondants au genre, ainsi que PIREDD Mai-Ndombe.

Le programme d'Appui aux capacités de la Société Civile inclut la dimension genre dans les formations apportées aux membres de la société civile, pour sensibiliser les participants aux défis liés au genre,

ainsi qu'aux rôles important qu'elles jouent les femmes afin d'affronter les défis liés aux thématiques pertinentes (l'agriculture, le changement climatique).

Les recommandations du COPIL1 et 2 du PIREDD Equateur en 2020 ont fait mention des besoins en renforcement de la dimension genre. Ainsi, le PIREDD Equateur a également sollicité l'appui du SE FONAREDD pour remédier à ces recommandations et établir quelques points d'action, tel que le renforcement du suivi et de la participation des femmes dans les structures de gouvernance. De suite, l'expertise genre et la délégation de la responsabilité a été renforcé et une matrice de suivi entre les partenaires de mise en œuvre FAO et WWF a été établi.

PROMIS est devenu opérationnel en décembre 2019 et vise la sensibilisation et l'accès au planning familial surtout pour les femmes. L'une des recommandations lors du COPIL de programme fut d'établir une stratégie genre pour mieux impliquer les hommes dans la sensibilisation ; la durabilité et la pérennisation des efforts de planification familiale ne peuvent qu'être assurées par la participation des femmes et des hommes. Ce travail est en cours en 2021 et vise que le même nombre des femmes et des hommes soit formé sur la planification familiale.

Programmes sensitifs au genre

Parmi les 12 programmes notés sensitifs au genre (GEN-1), deux programmes, le SNSF et le programme de Gestion Durable de l'Agriculture (GDA), ne remplissent qu'un critère sur les quatre. GDA répond au critère de contexte ; le programme a produit un diagnostic du contexte pour identifier les défis de l'intégration du genre, à base surtout d'une revue documentaire du profil national genre des secteurs agricoles et développement rural (FAO, 2020)⁹. Le SNSF répond au critère de suivi-évaluation comme il y a eu un effort d'assurer la participation des femmes dans les activités de surveillance. Ainsi, le SNSF remplit partiellement un critère de la notation genre, quoique faiblement, et est considéré sensitif au genre.

Trois programmes remplissent deux critères sur quatre : le Programme d'Appui à la Réforme Foncière (PARF), le Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire et le PIREDD Mongala. Toutefois, le PARF n'a pas de ligne budgétaire déterminée pour l'intégration de la dimension genre. Ainsi, les activités de mise en œuvre prévues au cours de 2020 n'ont pas pu se tenir. Cependant, une séance de réflexion sur cette intégration a eu lieu lors de la retraite de la planification annuelle. Le document de programme présente cependant des éléments d'analyse genre du contexte. En relation avec le suivi-évaluation, les indicateurs ne sont pas clairement définis. Pour répondre à cette lacune, au cours de l'année 2020, une formation relative au genre a eu lieu pour tous les partenaires du programme.

Quatre programmes remplissent trois critères d'évaluation : les PIREDD Kwilu et Sud-Ubangi, le programme d'Appui aux Peuples Autochtones, les programmes Energie et Secrétariat Exécutif.

Les PIREDD Sud-Ubangi et Mongala présentent des éléments d'analyse du contexte programmatique. De plus, tous ces programmes mentionnent quelques éléments de mise en œuvre c'est-à-dire en planifiant des activités ciblant l'intégration de la dimension genre, notamment à travers la participation des femmes. Le PIREDD Kwilu a organisé une célébration de la journée de la femme, les PIREDD Mongala et **Mai-Ndombe** assurent la participation dans des femmes dans les structures de gouvernance, tels les CARG, le PIREDD Sud-Ubangi fait promotion des activités féminines dans la sensibilisation et la gouvernance etc. Le programme Energie souligne les efforts dans la consultation participative des femmes, mais aussi dans les tests de cuisson.

⁹ <http://www.fao.org/3/ca7767fr/CA7767FR.pdf>

L'intégration par rapport à la dimension Suivi-Evaluation varie aussi ; le niveau de désagrégation par sexe dans les rapports varie d'un minimum d'indicateurs à la majorité des indicateurs pertinents à la dimension genre. Un travail d'amélioration reste à faire pour augmenter le nombre et la qualité des indicateurs. Notamment, sur la base de cette évaluation et en cohérence avec la note d'orientation du FONAREDD sur l'intégration de la dimension genre, un plan d'action genre sera établi conjointement avec chaque programme pour contribuer à ce travail de renforcement.

A l'exception du PIREDD **Mai-Ndombe** et le PIREDD Kwilu, aucun des programmes sensitifs au genre ne présentent des éléments de budget spécifiquement dédié à la dimension genre. Le budget du PIREDD Kwilu se réfère à l'organisation d'une célébration de la journée de la femme, alors que le budget du PIREDD Mai-Ndombe, ne fait référence qu'à une analyse sur les violences basées sur le genre. L'analyse du contexte dans le PIREDD Mai-Ndombe nécessitant ces efforts spécifiques n'a pas été présentée et les efforts de mise en œuvre d'intégration de la dimension genre n'y sont pas présentés.

En 2019, deux (sur 5) des programmes remplissant deux critères (GDA et PIREDD Mongala) ont prévu une analyse de la dimension genre lié au contexte de programme, afin de renforcer la mise en œuvre d'activités. Selon les informations des rapports 2020 ces analyses n'ont pas été effectués pour raison de COVID-19 (GDA) ou n'est plus mentionnée (PIREDD Mongala). Cependant, une analyse documentaire pour l'intégration de la dimension genre pour GDA a pu être réalisée. Cependant, cette analyse n'a pas été partagée avec le SE FONAREDD.

Réflexions sur la qualité, les défis de l'intégration de la dimension genre et le rôle du FONAREDD

En 2019, il n'y avait pas eu d'augmentation des ambitions par rapport à l'intégration de la dimension genre par les Agences d'Exécution. Des mesures d'évaluation et d'amélioration ont été proposées et prises au cours de l'année 2020 pour contribuer à un renforcement. Malgré la crise pandémique, le SE FONAREDD a pu effectuer des consultations auprès de la société civile, les ministères sectoriels et le Ministère du Genre Famille et Enfant, ainsi que les Agences d'Exécution pour produire un dossier genre pour renforcer l'intégration de la dimension genre dans les opérations du SE FONAREDD et son portefeuille : une note sommaire des enjeux de l'intégration de la dimension genre par rapport aux piliers REDD, une note d'orientation pour le SE FONAREDD, ainsi qu'une note d'orientation pour les Agences d'Exécution. Ce dossier genre établit le focus du FONAREDD sur la participation égale des femmes, le renforcement des capacités, et la coordination avec les institutions étatiques pour renforcer l'égalité genre dans les secteurs de la REDD+. Désormais, l'atelier sur les sauvegardes (incluant la dimension genre) prévue pour l'année 2020 n'a pas pu se tenir pour raison de covid-19. Le travail d'établir des plans d'action genre pour chaque programme se poursuit en 2021.

En 2020, avec l'opérationnalisation du programme PROMIS, et le travail de renforcement du PIREDD Equateur le nombre de programmes répondants au genre a augmenté selon l'évaluation, de deux à trois. Un certain nombre d'efforts ont été notés par les Agences d'Exécution mais un certain nombre de défis persistent. Premièrement, la majorité de programmes manquent une analyse genre liée au contexte du programme ; cette étape est primordiale afin de prévoir des activités et mesures adéquates et correspondantes dans la mise en œuvre du programme et son suivi. Deuxièmement, les Agences d'Exécution ne partagent pas les actions entreprises ou leur documentation détaillé avec le SE FONAREDD ; ceci permettrait non seulement au SE FONAREDD d'appuyer le processus mais aussi à l'évaluer. Ce dernier point pourrait certainement être lié à un manque de délégation formelle de la responsabilité pour la dimension genre ou du manque d'expertise dédiée à la dimension genre dans la majorité des programmes, et le manque de budgétisation genre correspondant.

Il est difficile dans le cycle actuel de programmation déjà à mi-parcours et plus avancé pour un grand nombre de programmes de remédier à certains aspects. Cependant, à travers un plan d'action (inclus

analyse), la mise en œuvre (promotion de la participation égale des femmes et hommes dans les activités et la prise de décisions) et le suivi-évaluation peuvent être renforcés.

Il existe des variations dans la qualité du compte-rendu sur l'aspect Genre entre les programmes, et les marqueurs du genre manquent de précision pour une évaluation et une comparaison équitable entre les programmes. Pour répondre à ce défi, une possibilité serait de modifier la classification des marqueurs genre, actuellement binaire, vers une échelle ordinale (telle que celle appliquée aux critères de performance des programmes : satisfaisante, modérément satisfaisante, non satisfaisante, non applicable).

A noter également par rapport à l'évaluation genre des rapports annuels, le tableau/canevas proposé par le SE FONAREDD pour faciliter cette évaluation n'est pas suffisamment respecté. Les informations ne sont que partiellement introduites et les documents référés n'ont souvent pas été partagés avec le SE FONAREDD (en annexe ou au cours de l'année) rendant cette évaluation difficile.

Il avait été souligné dans le rapport annuel 2019 du FONAREDD que les marqueurs de genre manquent de précision pour une évaluation et comparaison équitable entre les programmes. Au cours de l'année 2020, le SE FONAREDD a élaboré une note d'orientation sur l'intégration de la dimension genre, en incluant des critères plus affinés pour la notation de GEN-1 ou GEN-2. La binarité des critères dans l'évaluation genre ne permettaient pas auparavant d'éclaircir le niveau d'intégration du genre. Ainsi, par exemple le PIREDD Orientale intègre des éléments pour chaque critère. Cependant, l'intégration n'est que partielle. Par exemple, pour remplir le critère de suivi-évaluation, il suffit de désagréger quelques indicateurs par le sexe, et non tous. Un programme considéré sensible au genre pourrait mieux répondre à ce critère qu'un programme considéré répondant au genre (en remplissant tous les critères d'une manière partielle). Selon cette nuance, les programmes considérés répondants au genre, ont atteint plutôt une sensibilité au genre plus complète relatif aux autres programmes.

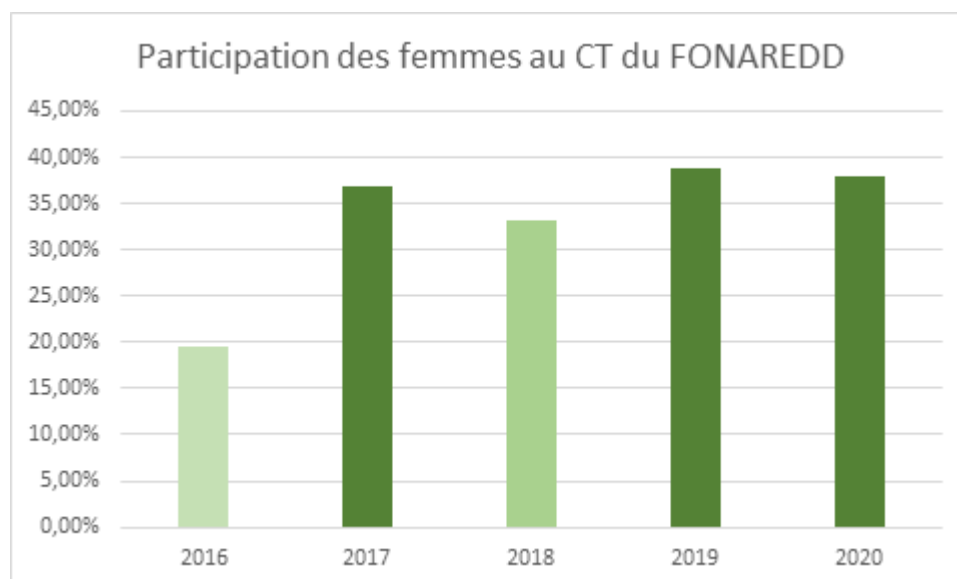
Le FONAREDD inclut aussi la dimension genre dans les critères de performance. La correspondance et non-correspondance entre l'évaluation genre et ce critère de performance est illustré dans le Tableau 104. L'échelle du critère de performance genre du FONAREDD correspond à celui de l'ONU-REDD : non satisfaisante (aveugle au genre), modérément satisfaisante (sensible au genre), satisfaisante (répondant au genre). Nous pouvons cependant noter quelques incohérences par rapport à ces échelles. Une explication peut être en raison du programme répondant partiellement à plusieurs critères de la notation genre, correspondant à une plus grande haute note que la pondération du critère de performance. Si l'intégration genre par rapport à la performance est faible à plusieurs niveaux, le niveau restera faible, alors que dans la notation genre (ONU-REDD), cela peut augmenter le score final. Le programme Energie est très performant en termes de contexte, mise en œuvre et suivi-évaluation, mais ne remplit pas d'éléments du critère budget. En conséquent, il est noté GEN-1 (ONU-REDD) mais satisfaisante dans la grille de performance du FONAREDD.

Indicateurs de suivi

Le FONAREDD fait aussi le suivi par rapport à la participation des structures de gouvernance du FONAREDD. Ci-dessous il est indiqué le taux de participation des femmes dans le CT du FONAREDD (cf Figure 15). Le seuil de participation de 30% souhaité des femmes est atteint au niveau du CT, mais non au COPIL. Comme précision, au cours de l'année 2020, il y a eu un COPIL et 9 CT.

Surtout, au niveau du COPIL du FONAREDD, nous notons que le taux de participation des femmes n'est pas nécessairement égal à la participation dans la prise de parole ou dans la prise de décision. Ceci est inextricablement lié au taux de participation des femmes dans la politique et les ministères en RDC.

FIGURE 15 TAUX DE PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES CT DU FONAREDD



6.2. Sauvegardes sociales et environnementales

Tout programme doit respecter le cadre national en matière d'environnement en vigueur dans le pays. En RDC, les outils juridiques qui encadrent les sauvegardes socio-environnementales incluent :

1. La loi-cadre sur l'environnement et ses textes d'application
2. Les cadres de gestion SE de la REDD+ élaborés avec l'appui de la Banque Mondiale
3. Les standards nationaux Sociaux et Environnementaux REDD de 2015 (version finale 2016) formulés avec l'appui du PNU

Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a appuyé les experts des programmes (sectoriels et intégrés) pour la prise en compte des aspects de sauvegardes sociales et environnementales dans la mise en œuvre des activités. Les outils de sauvegardes du FONAREDD ont permis aux agences d'exécutions d'élaborer leurs outils de sauvegardes relatifs aux impacts positif et négatif identifiés lors du screening/examen préalable sur les risques environnementaux et sociaux.

Pour faciliter la prise en compte des aspects de sauvegardes dans la mise en œuvre des programmes, le SE FONAREDD a facilité le contact entre l'Agence Congolaise d'Environnement (ACE) et les agences d'exécution pour cet exercice. Pour ce faire, le SE a organisé plusieurs réunions d'échange et d'harmonisation des obligations légales au niveau de la RDC en matière de protection de l'environnement et ceux des pays partenaires des agences d'exécution. A l'issue de nos échanges, toutes les agences d'exécution ont pris en compte dans la mise en œuvre des programmes, le respect de la Loi 11/009 sur l'environnement, les standards nationaux REDD+ de la RDC (cf les garanties de Cancun) et le Cadre de Gestion Environnementale du FONAREDD avec ces 5 cadres spécifiques.

Sur les 15 programmes opérationnels du Fonds, les programmes SNSF, Société civile et SE FONAREDD constituent des programmes de renforcement des capacités qui n'ont pas besoin d'avoir des outils spécifiques de sauvegardes. Toutefois, ces différents programmes disposent chacun d'un mécanisme de gestion de plaintes et recours. Trois programmes (PIREDD Maniema, Savanes et Gestion durable des forêts) n'ont pas encore démarré. Les outils de sauvegardes élaborés, validés et mis en œuvre sont les suivants :

1. PIREDD Mai-Ndombe

- Cadre de Gestion Environnemental et Social
- Plan de Gestion Environnemental et Social
- Cadre Fonctionnel Cadre de politique de Réinstallation
- Plan en faveur des Peuples Autochtones
- Un système de plaintes et recours opérationnel
- Le screening socio-environnemental du programme a été réalisé. Il y a des fiches de screening pour toutes les activités.
- Les EIES sont programmés pour la construction de la queue et bac de LEDIBA
- La réhabilitation des routes, il y a un PGES

2. PIREDD Sud Ubangi

- Cadre de Gestion Environnemental et Social
- Plan de Gestion des Pestes
- Plan en faveur des Peuples Autochtones
- Des fiches de screening pour toutes les activités (Rapport Screening)
- Un système de plaintes et recours opérationnel

3. PIREDD Kwilu

- Plan de Gestion Environnemental et Social en cours de validation à l'ACE
- Un screening réalisé pour toutes les activités
- Un mécanisme de gestion de plaintes et recours opérationnel

4. PIREDD Equateur

- Plan de Gestion Environnemental et Social en cours de validation à l'ACE
- Un mécanisme de gestion de plaintes et recours en cours de mise en œuvre
- Un screening réalisé pour toutes les activités

5. PIREDD PO

- Un examen préalable sur l'environnement réalisé
- Mise en œuvre des activités en rapport avec les instruments de sauvegardes du FONAREDD
- Utilise le mécanisme de gestion de plaintes et recours du FONAREDD.

6. PIREDD Mongala

- Le screening est réalisé pour toutes les activités programmées pendant des périodes différentes ;
- Mise en œuvre des activités en rapport avec les instruments de sauvegardes du FONAREDD
- Utilise le mécanisme de gestion de plaintes et recours du FONAREDD.

7. Réforme foncière

- L'Etude Environnementale Stratégique de la politique foncière est prévue en 2021 ;

- Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique
- Pas de mécanisme de gestion de plaintes et recours propre au programme.

8. Réforme d'aménagement du territoire

- L'Étude Environnementale Stratégique de la politique d'aménagement du territoire est prévue en 2021 ;
- Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique.
- Pas de mécanisme de gestion de plaintes et recours propre au programme.

9. Appui aux Peuples autochtones

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
- Cadre Fonctionnel
- A son propre mécanisme de gestion de plaintes et recours
- Neuf microprojets PA financé ont fait l'objet d'une évaluation d'impact environnementale sociale.

10. Gestion durable d'agriculture

- EIES prévue en 2021 pour la politique agricole ;
- Mise en œuvre des activités en rapport avec les instruments de sauvegardes du FONAREDD
- Utilise le mécanisme de gestion de plaintes et recours du FONAREDD.

11. PROMIS

- Un screening socio-environnemental pour l'ensemble du programme a déjà été mené.
- Des screenings par province sont en cours d'élaboration.
- Pas de mécanisme de gestion de plaintes et recours propre au programme.

12. Energie durable

- Un examen préalable sur l'environnement réalisé
- Mise en œuvre des activités en rapport avec les instruments de sauvegardes du FONAREDD
- Utilise le mécanisme de gestion de plaintes et recours du FONAREDD.

13. Société civile

- Le programme ne nécessite pas la mise en œuvre des instruments de sauvegarde tels que prévu dans la LOI 11 portant protection sur l'environnement.
- Mise en place du mécanisme de plainte et recours est prévue pour l'année 2021.

14. SNSF

Ce programme n'a pas besoin d'avoir des outils spécifiques de sauvegardes.

15. Secrétariat exécutif

Les sauvegardes ne s'appliquent pas au Secrétariat Exécutif. Toutefois, une liste de mesures prises et d'idées d'amélioration a été présentée dans le rapport annuel du programme

Le SE FONAREDD avec ses experts en Suivi & évaluation ont accompagné les agences d'exécution pour le respect de leur cadre de gestion environnemental, PGES, etc dans la mise en œuvre des activités. Tous les efforts fournis pour le respect des aspects de sauvegardes seront rapportés au moment opportun au résumé d'informations de sauvegardes nationales.

6.3. Gestion des risques

Le FONAREDD a développé une matrice de gestion des risques à deux niveaux, une première au niveau du Plan d'Investissement et des différents objectifs et une seconde au niveau du mandat et des objectifs du Fonds.

La première matrice a été développée en 2016/2017 de manière participative et donné lieu à (i) l'identification des actions d'atténuation clé qui ont été intégrées dans les différents programmes sectoriels et provinciaux ; (ii) les risques résiduels ont été intégrés dans les matrices de risques des différents projets et programmes. Cette matrice sera revue et mise à jour en 2021 afin de déterminer la pertinence des risques identifiés, si les mesures d'atténuation ont été bien appliquées et l'émergence de nouveaux risques au niveau des objectifs du Plan d'Investissement. Les consultations nationales sur le nouveau partenariat RDC-CAFI, tenues par le FONAREDD en octobre 2020, ont permis d'identifier des risques pour chacun des piliers de la Lettre d'intention ainsi que trois aspects complémentaires (le dialogue politique, la surveillance des forêts, et les modalités de mise en œuvre). Cet exercice alimentera la mise à jour de la matrice de risques du fonds.

La deuxième matrice, plus opérationnelle, avait identifié en 2018 un nombre de risques potentiels pour 2019. Ceux-ci sont classifiés selon leur impact et leur probabilité qui en déterminent l'importance.

Lors de l'année 2020, le FONAREDD a fait face à des risques importants, notamment en raison des facteurs suivants :

- La pandémie Covid-19, qui a eu un impact sans précédent sur le monde entier, et donc inévitablement aussi sur le FONAREDD ;
- Le premier cycle de financement du FONAREDD arrivant à terme fin 2020, les préparations et les négociations du nouveau partenariat RDC-CAFI ont représenté un enjeu stratégique très important, posant certains risques ;
- La maturité du portefeuille du Fonds, ce qui a présenté au SE et aux structures de gouvernance de nouvelles tâches, telles que liées au décaissement des deuxièmes tranches des programmes, relevant certains nouveaux défis et risques.

Les risques principaux affrontés en 2020, les actions d'atténuation réalisées ainsi que le statut actuel de chacun des risques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABEAU 105 MATRICE DE RISQUES, FONAREDD

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées	Statut du risque au mois d'avril 2021
<p>Risques liés au COVID-19 :</p> <p>i. Le personnel du SE ou des AE, ou les bénéficiaires des programmes, sont infectés par le virus ;</p> <p>ii. Le travail n'est pas exécuté dans les conditions optimales ;</p> <p>iii. Les activités prévues dans les PTBA 2020 ne sont pas exécutées en intégralité ;</p> <p>iv. L'expertise internationale n'est pas mobilisée, avec comme conséquence le retard d'élaboration de documents clés ;</p> <p>v. Les réunions (COFIL, CT, Points Focaux) ne sont pas tenues selon le calendrier arrêté ;</p> <p>vi. Changement de priorités des bailleurs internationaux ;</p>	<p>Mars 2020</p>	<p>Opérationnel et financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des gestes barrières, nettoyage et désinfection fréquents des bureaux, télétravail quand jugé nécessaire, renforcement du dispositif de gestion du personnel en binôme/trinôme ; - Suivi rapproché de l'équipe SE et des AE ; - Soumission de matrices de risques par les AE, réévaluation des PTBA des programmes en donnant priorité aux activités qui peuvent être exécutées dans le contexte sanitaire actuel ; - Les réunions ont été tenues en ligne, le FONAREDD a amélioré ses capacités d'usage de plateformes virtuelles de réunions ; - Report des missions de suivi au deuxième semestre 2020 suivi rapproché des programmes à distance ; - Première étape des consultations sur le nouveau partenariat RDC-CAFI tenue en ligne ; deuxième étape tenue après la fin du confinement (en octobre), en petits groupes, ainsi respectant les consignes sanitaires ; 	<p>La pandémie continue, et les effets socio-économiques ont eu des répercussions importantes sur la population de la RDC. De plus, la RDC a des échanges avec plusieurs pays à risque fort tels que la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, l'exposant encore plus. Le risque demeure élevé.</p>

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées	Statut du risque au mois d'avril 2021
<p>vii. Les missions de suivi sur terrain ne sont pas exécutées dans les délais ;</p> <p>viii. Impossibilité de tenir des réunions de consultations ;</p> <p>ix. Les missions de collecte d'images ne sont pas exécutées ;</p> <p>x. Retard de livraison d'équipement ;</p> <p>xi. Annulations de formations, campagnes et renforcements de capacités ;</p> <p>xii. Ralentissement des activités de surveillance de la déforestation du SNSF ;</p> <p>xiii. Participation limitée de la société civile ;</p> <p>xiv. Report de réunions de prise de décisions ;</p> <p>xv. Difficultés de finaliser les processus de paiements des avances, factures et salaires, de contractualisation, et d'approvisionnements des</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une veille des bailleurs pour le suivi régulier des signaux provenant des pays bailleurs quant à leurs éventuelles réaffectations de ressources, les impacts potentiel sur le FONAREDD ; - Une approche révisée à l'évaluation des programmes a été adoptée par le CT pour permettre le déclenchement des deuxièmes tranches des programmes ; - Appui sur l'expertise nationale, implication des experts internationaux à distance (en ligne, par téléphone), - Le dialogue avec CAFI et d'autres bailleurs sur la mobilisation de ressources du prochain cycle de financement FONAREDD a été renforcé ; - Exploration de la possibilité d'utiliser, exceptionnellement, des images collectées par les AE. 	

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées	Statut du risque au mois d'avril 2021
partenaires, notamment pour les programmes PNUD ; xvi. Perturbation du calendrier du parlement, ayant un impact potentiel sur l'adoption de la Loi foncière et la Loi sur les droits des peuples autochtones pygmées en RDC.				
Retards au niveau de la finalisation du nouveau partenariat RDC-CAFI post 2020 et insuffisance de ressources pour le prochain cycle de financement	Juin 2020	Stratégique et financier	<ul style="list-style-type: none"> - Des consultations des parties prenantes congolaises ont été tenues afin d'identifier les priorités pour le nouveau partenariat, d'abord en ligne (de juin à août), puis en présentiel (atelier de trois jours en octobre). - Un groupe de négociateurs a été établi en vue d'appuyer les négociations avec CAFI. - Des TDR ont été développés en vue de recruter un juriste pouvant appuyer la RDC dans ses négociations avec CAFI. - Un calendrier de négociations a été défini avec CAFI. - Le dialogue bilatéral de nouveaux bailleurs potentiels a été renforcé. 	Le nouveau partenariat n'a pas été finalisé et le risque demeure élevé.
Retards au niveau du décaissement de la deuxième tranche des programmes			<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositions transitoires de décaissement ont été validées par le CT ; 	Tandis que quatre évaluations de

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées	Statut du risque au mois d'avril 2021
			<ul style="list-style-type: none"> - Des évaluations à mi-parcours ont été lancées pour plusieurs programmes en vue de permettre de déclencher la deuxième tranche. 	programmes ont été lancées, il en reste encore d'autres. Le risque est modéré.
Stagnation de la performance des programmes notés faibles dans le Rapport annuel 2019	Juin 2020	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes notés faibles ont été portés à l'attention du CT et du COPIL, afin de permettre la validation de mise en œuvre et suivi de mesures correctives par le SE ; le COPIL a demandé que le SE développe des propositions sur le devenir des programmes dont la performance est cotée faible sur 2 ou 3 exercices successifs. - Des critères et des sous-critères d'évaluation des programmes ont été élaborés et renforcés. Ces critères ont été communiqués aux AE pour l'exercice de rapportage 2020 ; - Des dispositions ont été prises pour assurer la réévaluation de la performance des programmes tous les six mois, selon les critères d'évaluation ; et - Pour le Programme d'Appui aux Peuples Autochtones, suite à la demande du CT, le SE a examiné les possibilités de suspendre le programme avec les parties prenantes pertinentes (Caritas, Banque mondiale et DGM), qui ont conclu qu'il serait plutôt souhaitable de développer et 	Des mesures d'atténuation importantes ont été prises, mais certains programmes ont toujours une performance faible. Le risque est modéré.

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées	Statut du risque au mois d'avril 2021
			mettre en place une feuille de route visant le renforcement de la performance du programme.	

VII Leçons apprises et défis

7.1. Leçons apprises

Les leçons tirées ci-dessous viennent compléter celles déjà signalées dans les rapports précédents du Fonds. Ainsi elles dérivent (i) de l'expérience cumulée du Fonds à ce jour ; (ii) de l'analyse des programmes et de leur performance pour identifier les points communs plutôt que ceux spécifiques à des programmes donnés. Elles sont complétées par des recommandations en termes de suite à donner ou action à prendre.

- La conception des différents programmes et leurs ambitions ont clairement surestimé les moyens et la vitesse de mise en œuvre ; ceci se reflète dans les performances systématiquement faibles des programmes, en particulier à leur lancement. Alors qu'il était recommandé par le SE que les programmes incluent dans leurs chronogrammes les périodes incompressibles de lancement et de démarrage, cette recommandation doit être appliquée de manière plus rigoureuse et en résistant notamment aux tendances des membres du Comité Technique à demander plus d'ambition et de rapidité, y inclus sur des processus dont la lourdeur est connue.
- Les missions de suivi et évaluation du SE FONAREDD dans les programmes ont boosté leurs performances, ceux-ci étant confrontés à leurs succès ou leurs échecs de manière constructive et objective. De même il est à noter que les programmes sont devenus beaucoup plus coopératifs, probablement les agences s'étant rendu compte que le SE FONAREDD n'opère pas dans un objectif d'audit ou de police mais plutôt dans l'intention d'appuyer les agences à réaliser les objectifs des programmes.
- La tenue des sessions annuelles du CT dédiées à la revue de performance des programmes assure plus de visibilité, de compréhension de part et d'autre et appuient les différentes parties prenantes à évaluer leurs contributions et attentes, ainsi que leurs performances de manière plus objectives. Ces sessions contribuent également à la recherche conjointe de solutions bien qu'elles impliquent également un dépassement, par le CT, de son rôle dans le suivi technique des programmes.
- Au cours de l'année 2020 la quasi-totalité des PIREDD ont rapporté des contraintes en termes d'approvisionnement, de qualité des semences et de leur multiplication et distribution. Ceci indique une déficience systémique à adresser à un niveau global, potentiellement par le biais d'appuis renforcés à l'INERA et au SENASEM, ou par le biais de l'introduction, dans la politique agricole, de mesures pouvant faciliter l'accès à des semences de qualité. Il est de plus nécessaire de renforcer la chaîne d'agri-multiplicateurs à travers le territoire national.
- L'année 2020 a été celle de l'effort de cohérence dans les interventions à cause des partages d'expériences entre programmes à partir de certaines activités phares comme la légende des cartes harmonisée et le suivi du zonage participatif des terroirs villageois. Ceci a été facilité entièrement par le SE FONAREDD, ce qui corrobore le fait que les interventions du SE FONAREDD sont nécessaires au-delà de son rôle de gestion technique du Fonds. Ceci se retrouve non seulement dans le contexte de la facilitation technique des échanges entre les programmes mais également dans les orientations techniques sur les questions de politiques sectorielles et d'interventions sur le terrain. Il y aurait lieu pour le SE FONAREDD de se doter de capacités techniques ponctuelles sur des thématiques spécifiques pouvant augmenter la capacité du SE dans ces engagements techniques.
- Le cadre d'échange et de concertation mis en place par le SE FONAREDD a commencé à donner ses produits : la tendance vers une harmonisation réelle des interventions se fait sentir, surtout dans les différents PIREDD notamment en matière d'Aménagement du Territoire et d'agriculture. Le modèle et les sessions seront maintenues en 2021, le SE jouant le rôle de facilitation en termes d'identification des thématiques, préparation de la

documentation, facilitation des contributions et des échanges, ainsi que le rapportage et le suivi des recommandations levées. Partant de l'avant il sera nécessaire, dans les documents de programmes, d'inclure des dispositions claires et un budget dédié, dans chacun des programmes, pour la participation dans de tels exercices. Ceci étant, la participation est plutôt dynamique, ce qui démontre l'enthousiasme et la pertinence des thématiques retenues.

- La pandémie de Covid-19 est sûrement un défi mais qui peut se transformer en opportunité de travail avec l'adoption et la généralisation du nouveau mode de travail en télétravail qui s'est imposé durant de longs mois, exigeant plus d'engagement sur les livrables.
- L'ouverture, la communication et la planification conjointe (PTBA) des activités avec le partenaire national assurent une bonne appropriation et mise en œuvre des programmes.
- L'implication des organisations de la société civile dans les consultations en province en tant que facilitateurs renforce davantage le caractère participatif des processus et constitue donc une source de motivation pour les parties prenantes provinciales, en particulier les groupes vulnérables dans les consultations.
- La mobilisation des groupes thématiques demeure importante pour recueillir des contributions scientifiques aussi divergentes que possible en vue de l'enrichissement des sujets surtout lorsqu'on recherche une bonne clarification d'approches.
- Les consultations sur les documents de politique surtout au niveau provincial suscitent un intérêt particulier sur les parties prenantes et autres partenaires. C'est une opportunité pour améliorer la communication au niveau des réformes
- Le leadership du ministère est aussi important qu'indispensable pour le pilotage et la mise en œuvre du processus d'une réforme. Il permet de mobiliser plus de parties prenantes au processus.

7.2 Défis :

- La collaboration effective entre les PIREDD et les programmes sectorielles tarde à se lancer surtout parce que les sectoriels sont en retard à valider leurs outils qui doivent s'appliquer dans les PIREDD. Pourtant il y a un besoin pressant ressenti de tous les côtés de voir s'installer cette collaboration, y compris avec d'autres programmes sectoriels pour échanger des informations ou harmoniser les approches. L'approche ambitieuse de lancer plusieurs réformes de manière concomitante alors même que les investissements sur terrain avancent également vient avec des contraintes inhérentes. C'est ainsi que le souci de mettre en place un cadre normatif tout en agissant sur les lieux de déforestation est totalement justifié du fait de l'ampleur de la déforestation enregistrée dans les dernières années. Toutefois ceci implique également des ajustements à faire en cours de route, telle l'approche itérative retenue par l'AT, où les PPAT avancent avant que la méthodologie soit entièrement complétée et dont les processus informent la formulation du guide méthodologique. Il est donc important que les parties prenantes soient conscientes de ces défis et n'attendent pas du Fonds d'opérer de manière idéale avec le séquençement des interventions mais soit pragmatique dans son approche. Ceci impliquerait aussi de la flexibilité dans le portage de certaines activités, comme ce fut le cas pour l'étude sur le capital forestier, intrant important pour la préparation du SNAT qui aurait souffert dans le cas où cette étude devait être portée par le PGDF qui n'est toujours pas opérationnel à ce jour.
- Alors que la Stratégie Nationale avait été formulée avant la création des nouvelles provinces, les programmes PIREDD semblent avoir sous-estimé, dans leur formulation, l'absence totale d'équipements, d'expériences et de moyens au niveau des nouvelles provinces. En effet, les PIREDD qui opèrent dans les provinces où se trouvent les chef-lieux des anciennes provinces

semblent rencontrer une contrepartie plus structurée et plus habituée au type de coopération portée par les programmes. D'autre part, les autorités des nouvelles provinces ont soif de soutien et d'appuis, portant et s'appropriant ainsi les interventions des programmes. Toutefois, le transfert des compétences vers les acteurs provinciaux et locaux pour s'assurer de la bonne poursuite des réflexions et consultations en provinces sur les politiques et lois est nécessaire. Plusieurs entités provinciales ont relevé l'inadéquation des propositions des politiques et lois financés par le FONAREDD, ne serait-ce que du point de vue de la forme, où elles auraient souhaité être consultées en amont.

- Afin de renforcer la prise en compte des ressources naturelles dans les différents processus d'aménagement du territoire en cours, il est important de s'appuyer sur des analyses plus conséquentes et bien communiquer que l'affectation et l'optimisation des usages des terres (espaces) doit promouvoir une gestion durable des ressources naturelles, particulièrement forestières afin de contribuer à la croissance économique, mais aussi la lutte contre le changement climatique.
- Plusieurs programmes ont souffert de défis d'accessibilité, il en va de même pour les missions de suivi du SE. Certaines zones d'intervention sont classées par les agences des nations unies et les agences de la coopération internationale comme étant des zones à risque, même si les ALE et autres partenaires y opèrent. Ceci complique le suivi sur terrain et souvent même les interventions des PIREDD sont contraintes. Pour adresser les fronts de déforestation ou appuyer les communautés locales là où elles en ont besoin il est important soit pour les agences de mettre en place des mesures spéciales pour pouvoir intervenir dans ces espaces, soit pour le FONAREDD d'identifier d'autres agences de mise en œuvre n'ayant pas ces contraintes en termes d'accès aux zones reculées. De plus la contrainte des infrastructures reste inchangée ; le partenaire CAFI étant réticent à financer la levée de cette contrainte, il devient urgent pour le FONAREDD et les agences porteuses des PIREDD d'effectuer un plaidoyer auprès des entités pouvant appuyer le désenclavement et la rénovation des routes de desserte agricoles afin qu'elles priorisent les sites ciblés par le FONAREDD.
- Plusieurs programmes ont approché le SE FONAREDD pour signaler une révision des cibles à la baisse (PROMIS-PF/ACP et Energie/FA) ou une insuffisance budgétaire (AT et RF) relativement aux budgets des programmes. En général, les coûts des interventions en RDC ne correspondent pas à des benchmarks obtenus ailleurs, et les agences ont relevé qu'elles adhèrent aux cibles ambitieuses pour « plaire au bailleur » tout en étant conscients que ceci n'est pas réaliste. Dans l'instruction des programmes il sera nécessaire d'être plus réalistes en termes de réalisations attendues, surtout que la première cohorte de programmes apporte une bonne base de comparaison.

Annexes – Rapport technique

Annexe 1 : Etat d'avancement des jalons intermédiaires 2018 et finaux 2020

Pilier	Objectif	Jalons intermédiaires (2018)	Jalons finaux (2020)	Statuts des jalons fin 2020	Progrès réalisés
1. AGRICULTURE	Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt	Ebauche de politique agricole (GDA)	Politique agricole adoptée	Non atteint	<ul style="list-style-type: none"> Cellule d'appui technique créée, en charge de l'élaboration de la politique Diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole Expert international recruté pour l'appui à la politique
		Système de suivi satellitaire des Evénements majeurs de déforestation (EMD) : programmes GDA et SNSF	Système de suivi des EMD mis à jour et publiés sur portail Terra Congo (Portail web SNSF)	Totalement Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport produit pour les années 2017 et 2018. Réflexions engagées entre GDA et SNSF pour la surveillance rapprochée avec les ITAPEL (sentinelle) Un rapport produit sur les EMD 2019 Portail Web SNSF est Opérationnel Le portail web du SNSF, qui est en amélioration continue, est opérationnel et accessible via le http://www.rdc-snsf.org/portal/ Les couches des Evénements Majeur de Déforestation (EMD) 2017, 2018 et 2019 disponibles prêtes à publier sur le portail web SNSF L'interface du nouveau portail est plus conviviale
		Dispositif d'encadrement agricole opérationnel (PIREDD et GDA)		Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> Accords de renforcement de capacité et d'implication des agronomes du Minagri dans tous les PIREDD Equipement des agronomes de secteur dans les PIREDD. Plans de multiplication semencières dans certains Piredd (Maï Ndombe, Sud Ubangi, Kwilu, MONGALA, PO et MONGALA)
2. ENERGIE	Réduire la part du bois-énergie produite de manière non-durable	Etudes alternatives au bois énergie		Totalement atteint	Etudes déjà réalisées par le PNUD en 2013-2014 (SNV, Atlas sur les énergies alternatives).
		Etudes sur filière d'approvisionnement consommation bois énergie sur Kin etc.		Totalement atteint	Les études de référence ont été entièrement réalisées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Il reste la présentation des résultats et la formation des animateurs du Programme Intégré Oriental. A la clôture de l'année 2020, l'atteinte de ce jalon est partielle.

		Politique énergétique révisée...bois énergie	Partiellement atteint	Le programme énergie a accompagné le ministère de l'Énergie à rédiger une feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre élaborée et validée avec toutes les parties prenantes. L'activité sur la collecte des données et d'information pour le diagnostic sectoriel en vue de l'élaboration de ladite politique est lancée.	
		Foyers améliorés largement diffusés et utilisés dans 10%...	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • 1 250 foyers améliorés ont été vendus en 2020 dans le cadre du PIREDD Equateur • 29 859 foyers améliorés ont été vendus en 2020 dans le cadre du programme énergétique 	
		Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études pilotes existants...	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude de faisabilité pour améliorer l'approvisionnement, la production, la consommation et l'efficacité énergétique du bois énergie produite par le PNUD avec CIRAD ; • Dans chaque grande zone de production de bois énergie dans les PIREDD, les bonnes pratiques de carbonisation sont en cours d'application notamment dans le PIREDD PO. Deux PIREDD MONGALA et Equateur prévoient d'organiser des sessions de formation en faveur des producteurs des bois énergies dans leurs zones respectives. 	
3. FORET	Gestion durable des forêts	Politique forestière adoptée	Code Forestier Révisé	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route de l'élaboration de la Politique établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONGI, FLEGT ; • Texte pris sur la mise en place du Conseil Consultatif (ex-Plateforme Technique...); • Draft de la structure de la Politique ; • Equipe d'experts identifiée ; • PGDF financé mais non démarré.
		Promotion et mise en œuvre des modèles alternatifs de concessions d'exploitation forestière		Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD ; • Révision de l'arrêté 025 sur la foresterie communautaire (2019) ; • Manuel d'élaboration des PSG des CFCL validé en 2019 ; • Réflexion engagée sur les standards d'exploitation forestière en CFCL ;

			<ul style="list-style-type: none"> • Arrêtés provinciaux sur la foresterie communautaire ; • Cadre réglementaire sur les CFC ; • 43 concessions CFCL attribuées officiellement (380 000 ha).
Conformité légale des concessions (plan d'aménagement)		Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux juridiques des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019 ; • X concessions (...ha) remises au Domaine Public sur les Y (...ha) à remettre
Observatoire indépendant		Partiellement atteint	Observatoire existe, mais son opérationnalité faible car financement inadapté. Rapports de l'OI pour 2020 validés
Plan ambitieux contre exploitation illégale	Exploitation illégale stabilisée	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Grille de légalité FLEGT (2019) ; • Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) • Absence de plan d'ensemble
Conditions pour la levée du moratoire remplies		Non atteint	<p>Sur les trois conditions requises, deux ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revue légale des concessions - modalités légales de gestion des adjudications <p>Non réalisée : la programmation géographique conforme à l'AT n'est pas dotée financièrement</p>
Enquêtes publiques préalables aux adjudications		Non Atteint	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arrêté sur les adjudications publié 2. Manuel de procédure élaboré
NERF communiqué à CNUCC	NERF provinciaux soumis CNUCC	Totalement atteint	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dépôt à la CNUCC du NERF en janvier 2018 (FAO/DIAF) 2. NERF finalisé (Toutes les provinces traitées) 3. Validation avec toutes les parties prenantes 4. NERF version finale soumise à la CNUCC au mois de mai 2018 5. Estimations provinciales des 26 provinces disponibles 6. Forte contestation sur les méthodes employées et les chiffres publiés 7. Consensus pour une révision du NERF obtenu
Terra Congo opérationnel		Totalement atteint	Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF est mis à jour. Ces informations sont disponibles et accessibles par les parties prenantes. Les données sur les événements majeurs de la

					déforestation 2017-2018 et l'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 publiées.
			BUR soumis à la CNUCC	Partiellement atteint	Tous les rapports techniques finalisés, les validations techniques au niveau de la plateforme technique de concertation et politique en cours.
4. NORMES	Les investissements miniers et des hydrocarbures doivent adopter et mettre en œuvre de manière participative et transparente des normes REDD+	Normes REDD+ définies		Non atteint	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les TDR élaborés et le financement reporté pour le prochain partenariat ; 2. Les cadres légaux du secteur minier et hydrocarbures ont pris en compte les aspects de sauvegardes environnementales et sociales évoqués dans la loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ; 3. La loi n°015/012 du 15 août 2015 portant régime général des hydrocarbures et le décret 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'hydrocarbures et il ne reste que les annexes ou mesures d'application ; 4. La loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ne sont pas encore totalement promulguées.
			Normes REDD+ adoptées, vulgarisées mise en œuvre	Partiellement atteint	
5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que les équipement et moyens de communication	Analyses de bases réalisées		Partiellement atteint	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recrutement des cabinets pour réaliser 2 études (agri et forêt) en phase finale ; 2. Prise en compte des secteurs concernés par les 5 autres études dans les diagnostics sectoriels PNAT et le SNAT ; 3. Mise en place des groupes thématiques de l'AT.
		Guide méthodologie des terroirs villageois		Partiellement atteint	<ol style="list-style-type: none"> 4. Des versions provisoires des guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois rédigées et soumises à la consultation pour collecte des avis et observations ; 5. Processus d'harmonisation des méthodologies de réalisation des Plans de zonage engagé avec les PIREDD et parties prenantes
		Programmation géographique participative des nouvelles		Non atteint	Le processus de recrutement de la firme pour réaliser les études sur le capital forestier est actuellement bloqué en attente du décaissement de la deuxième tranche.

		concessions industrielles			
		Politique d'AT est respectueuse de la ressource forestière et des droits provinciaux. Schémas directeur AT National et dans toutes les zones à PIREDD		Totalement atteint	<ol style="list-style-type: none"> 6. Document de la PNAT validé le 15/01/2020 et adopté par gouvernement en conseil des ministres du 3/7/2020 ; 7. Projet de LAT validé le 22/01/2020, adopté par le gouvernement en conseils des ministres du 18/9/2020, et transmis pour examen et adoption ; 8. Trois Schémas provinciaux sont validés dans les trois provinces du PIREDD Orientale. Il s'agit des provinces ci-après : Ituri, Tshopo et Bas-Uélé ; 9. Un diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD SUD UBANGI réalisé pour appuyer l'élaboration du Schéma provincial d'aménagement du territoire. Débats sur les objectifs, les outils et la méthode risquant de repousser l'échéance des produits.
		CONAREF Fonctionnelle		Totalement atteint	Solution trouvée par contrat de gestion déléguée à la CONAREF des fonds de son fonctionnement régulier.
6. FONCIER	Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+	Guide méthodologique		Partiellement atteint	Le draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l'améliorer. Un draft amélioré est maintenant disponible (Draft 2).
		Expérimentation de modèles de sécurisation des droits fonciers des communautés		Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces, étude sur le fonctionnement de l'administration foncière début de la capitalisation des expériences en cours de sécurisation foncière ▪ Un modèle de sécurisation foncière est en cours d'expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d'un système d'information foncière (SIF) complet : le registre foncier communautaire (RFC) est l'outil permettant cette sécurisation foncière. ▪ Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir :

				<p>l'Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri)
		Politique foncière adoptée	Partiellement atteint	<p>10. Politique foncière au draft 2 prenant en compte les préoccupations des peuples Autochtones.</p> <p>11. Consultations provinciales engagées en 2020 et leur poursuite en 2021 ;</p> <p>12. Demande déjà introduite au niveau de l'Agence Congolaise d'Environnement pour entamer l'Evaluation Environnementale stratégique de la politique</p> <p>13. Draft de la Loi foncière en cours</p>
7. DEMOGRAPHIE	Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC	CTMP en place, Stratégies provinciales PF en appui aux PIREDD élaborées et mises en œuvre	Partiellement atteint	<p>14. Les CTMP en place dans 6 programmes intégrés qui touchés 8 provinces. Les provinces bénéficiaires des appuis du PF dans les PIREDD sont : Ituri, Tshopo et Bas Uélé (PIREDD PO), Sud Ubangi (PIREDD SUD UBANGI), MONGALA (PIREDD MONGALA), Equateur (PIREDD EQUATEUR), Kwilu (PIREDD KWILU) et Mai Ndombe (PIREDD Mai Ndombe)</p> <p>15. Les stratégies d'appui de mise en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale</p> <p>16. Existence d'une stratégie nationale PF validé en 2014 par le ministère de la Santé Publique.</p>
		Consultation nationale sur lien démographie et gestion des ressources naturelles	Partiellement atteint	<p>17. Lancement de la consultation nationale à travers la 4ème conférence nationale sur la Planification Familiale en décembre 2019,</p> <p>18. Réalisation par l'AFD d'une étude sur démographie et croissance économique en RDC ;</p> <p>19. Travail sur le développement d'un plan de consultation en cours par PROMIS.</p>
		Stratégie de communication sur la Planification familiale	Partiellement atteint	<p>20. Existence du draft final de la nouvelle stratégie nationale de communication en planification familiale (la stratégie sera validée en 2021) ;</p> <p>21. Données disponibles sur la sensibilisation au niveau de PNSR</p>

				<p>22. Plan Stratégique de communication pour la PF en RDC 2021-2025) complété ;</p> <p>23. Les programmes intégrés ont lancé les activités de la sensibilisation des ménages sur le planning Familial avec l'appui du CTMP provincial.</p>
		Plan national mis en œuvre dans zones ciblées par la Stratégie Nationale	Partiellement atteint	<p>24. Stratégie déclinée en plan dans le document du programme,</p> <p>25. Equipes des ONGs en place et opérationnelles</p> <p>26. Acquisition et distribution des intrants dans les zones d'intervention du programme ;</p> <p>27. Quantité d'années de couple protection fournies 863 412, soit 13% de la cible finale de PROMIS, ou 57% de sa cible annuelle 2020.</p> <p>28. 11 provinces (de 10 prévues) 165 Zones de santé (de 152 prévues) soutenues par PROMIS, plus écoles d'enseignement et techniques médicales devenues points de prestation de services PF ;</p> <p>29. 3 696 prestataires formés par PROMIS (prestataires cliniques ainsi que des distributeurs à base communautaire).</p>
		Large diffusion sur interventions REDD	Partiellement atteint	Site internet FONAREDD existant opérationnel et actualisé, 100 % des rapports du FONAREDD et des programmes publiés
		Etude des moteurs de déforestation	Partiellement atteint	<p>30. Etudes du début des années 2010 (FAO/GTCR, firme, OSFAC, Comifac...)</p> <p>;</p> <p>31. Etude spécifique sur les moteurs de déforestation dans PO en cours en 2021</p> <p>32. Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD MO</p>
8. GOUVERNANCE	Assurer la bonne gouvernance du processus REDD	Guide de consultation des parties prenantes	Totalement atteint	Guide pratique en cours d'élaboration par GTCR R. Méthode au cœur de la méthodologie des PIREDD.
		Plateformes de concertation à tous niveaux et tous projets	Totalement atteint	Processus partout employé (projets sectoriels et PIREDD) mais processus lié à l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets
		Matrice de gestion des risques	Totalement atteint	Actualisation en cours en 2021.

		Politique d'alignement et interventions extérieures sur la Stratégie REDD et son Plan d'Investissement	Totalement atteint	<ul style="list-style-type: none"> 33. Lancement en 2020 de l'étude sur les flux financiers liés à la REDD 34. Alignement progressif des agences sur la REDD au travers des cofinancements de programme (AFD forêt) et de PIREDD (JICA-Kwilu et Enabel-KO et BM-PA-DGM) 35. Politique de l'Aménagement du territoire adoptée 36. Draft 2 de la politique de la réforme foncière produit 37. Feuille de route de l'élaboration de la politique énergétique élaborée 38. Processus d'élaboration de la politique forestière lancé ; 39. Feuille de route d'élaboration de l'agriculture élaborée ;
--	--	--	--------------------	--

Annexe 2 : Rapport financier du MPTF

**Rapport financier consolidé de l'Agent Administratif pour
Le Fonds National REDD+**

Pour la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020

Multi-Partner Trust Fund Office
Bureau for Management Services
United Nations Development Programme
[GATEWAY: http://mptf.undp.org](http://mptf.undp.org)

Mai 2020

ORGANISATIONS PARTICIPANTES



Enabel - Belgian
Development
Agency



Food and
Agriculture
Organization



World Bank



Japan International
Cooperation
Agency



United Nations
Capital
Development Fund



United Nations
Development Fund



United Nations
Population Fund



UN Centre for
Human Settlement



UN Office for
Project Services

CONTRIBUTEURS



CAFI National Investment
Framework



Swedish International
Development Cooperation

DEFINITIONS

FINANCEMENT

Montant approuvé par le Comité de Pilotage pour un projet ou un programme.

PROGRAMME/PROJET APPROUVÉ

Un Projet/Programme budget inclus, etc., approuvés par le Comité de Pilotage pour recevoir un financement.

ENGAGEMENT DES BAILLEURS

Montant qu'un donneur s'est engagé à verser dans le fonds par le biais d'un accord contractuel (Arrangement Administratif Standard/SAA) signé avec le MPTF/O en sa qualité d'Agent Administratif du Fonds. Un engagement peut être à recouvrer ou payé.

VERSEMENT DES CONTRIBUTEURS

Financement versé au MPTF/O pour le fonds par un Contributeur (bailleur) conformément au SAA signé

TAUX D'EXÉCUTION FINANCIÈRE

Le pourcentage des fonds utilisés, calculés en comparant les dépenses rapportées par une organisation participante et les fonds nets lui transférés.

LES COÛTS INDIRECTS

En général, il s'agit des coûts qui ne peuvent pas être directement liés à la mise en œuvre d'un programme ou activité d'une organisation participante. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) a établi les coûts indirects à 7% des coûts programmables

MONTANT NET FINANCÉ

Montant transféré à une organisation participante, déduction faite de tout remboursement retourné au bureau du MPTF par une organisation participante

ORGANISATION PARTICIPANTE

Une Agence du Système des Nations Unies ou une autre organisation intergouvernementale qui est Agence d'exécution du Fonds et a signé un Mémoire d'entente (MOU) avec le MPTF/O pour des financements particuliers.

DÉPENSES DE PROJET

La somme des dépenses déclarées par toutes les organisations participantes pour un fonds, quelle que soit la base de comptabilité suivie par chaque organisation participante pour les rapports des donateurs.

PROJET/ PROGRAMME FINANCIÈREMENT CLOS

Un projet ou programme est considéré financièrement clos quand tous les engagements d'un projet opérationnellement ont été apurés et qu'aucun autre engagement financier ne peut être pris.

CLÔTURE OPERATIONNELLE DES PROJETS/ PROGRAMMES

Un projet est considéré opérationnellement clos quand toutes les activités programmatiques pour lesquelles l'Organisation participante a reçu les financements ont été exécutées.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Date du premier transfert de fonds à l'organisation participante par le MPTF/O.

BUDGET TOTAL APPROUVÉ

Montant global approuvé par le Comité de Pilotage.

MONTANT EN DOLLARS AMÉRICAINS

Les données financières dans le rapport sont enregistrées en dollars américain. A cause des arrondissements après les virgules, les chiffres totaux peuvent différer

INTRODUCTION

Ce rapport annuel financier consolidé du Fonds National REDD de la RDC est rédigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) bureau du Fonds Multipartenaire Conformément à ses obligations d'Agent administratif et aux termes des références et le mémorandum d'entente signé entre le PNUD/MPTF/O et les organisations participantes, et les arrangements administratifs standards (SAA) signés avec les bailleurs.

Le Bureau du Fonds Multipartenaire, en tant qu'Agent Administratif, signe des MOU avec les organisations participantes et les SAA avec les contributeurs. Ces Accords lui permette de recevoir, administrer, gérer les

contributions et les transférer aux Organisations participantes.

L'Agent Administratif prépare et soumet un rapport annuel financier et consolidé ainsi que des états financiers réguliers, à transmettre aux contributeurs.

Ce rapport financier consolidé couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et fournit des données financières sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets du Fonds National REDD+ de la RDC. Il est disponible sur le Gateway du MPTF/O (<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>).

Les données financières dans le rapport sont enregistrées en dollars américains et en raison de l'arrondissement des chiffres, les totaux peuvent ne pas correspondre.

SOMMAIRE FINANCIER

Ce chapitre présente les données financières et l'analyse du Fonds National REDD+ (FONAREDD). Ce rapport financier consolidé couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et fournit des données financières sur les progrès accomplis des appuis financés par le FONAREDD. Les informations financières relatives à ce fonds sont également disponibles sur le portail du Bureau des fonds multipartenaires (GATEWAY) à l'adresse suivante : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>.

1 SOURCES, UTILISATIONS, ET LE SOLDE DES FONDS

De manière cumulative, au 31 décembre 2019 le Fonds a été capitalisé pour un montant de **175,498,395** USD dont

171,200,000 USD Transférés par l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale « CAFI », USD **3,367,743** de la Coopération Suédoise et USD **930,652** des intérêts générés par le Fonds.

Au 31 décembre 2020, **141,234,267** USD ont été transférés à dix Organisations participantes qui ont déclarés USD **70,265,384** de dépenses. Les frais de l'Agent Administratif ont été facturés au taux approuvé d'un pourcent (1%) des dépôts et s'élèvent à USD 33677. Le Tableau 1 donne un aperçu financier de l'ensemble des sources, des utilisations et le solde des fonds jusqu'au 31 décembre 2020.

Tableau 1 : Aperçu financier au 31 décembre 2020 (en dollars américains)¹⁰

	Année 2019 et précédente	Année 2020	cumulatif
Sources de financement			
Contributions des bailleurs	1,657,376	1,710,367	3,367,743
Contributions du MPTF	123,600,000	47,600,000	171,200,000
Sous total des Contributions	125,257,376	49,310,367	174,567,743
Revenu d'intérêts et de placements perçus par le fonds	695,603	235,049	930,652
Revenu des intérêts reçus des Organisations participantes	-	-	-
Remboursements versés par l'Agent administratif aux contributeurs	-	-	-
Solde du fonds transféré à un autre fonds	-	-	-
Autres revenus	-	-	-
Total: Sources des Fonds	125,952,979	49,545,415	175,498,395
Utilisation des financements			
Transferts aux organisations participantes	120,782,700	14,998,762	135,781,462
Remboursements des Organisations participantes	-	-	-
Montant net transféré	120,782,700	14,998,762	135,781,462
Frais de l'Agent Administratif	16,574	17,104	33,677
Coût direct: (Comité de Pilotage, Secretariat...etc.)	3,609,406	1,843,399	5,452,805
Frais bancaires	2,214	645	2,858
Autres dépenses	-	-	-
Total: utilisation des fonds	124,410,894	16,859,909	141,270,803

¹⁰ Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondissements. Cela s'applique à l'ensemble des chiffres du présent rapport.

Variation du solde de trésorerie auprès de l'Agent administratif	1,542,086	32,685,506	34,227,592
Solde des fonds en début d'exercice (1 ^{er} janvier)	7,952,204	1,542,086	-
Solde des fonds en fin d'exercice (31 décembre)	1,542,086	34,227,592	34,227,592
Montant net financé aux Organisations participantes	124,392,106	16,842,161	141,234,267
Dépenses des Organisations participantes (inclus les coûts directs)	36,773,048	33,492,336	70,265,384
Solde de fonds auprès des organisations participantes			70,968,883

2. LES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS

Tel que mentionné dans le Tableau 2 ci – bas, le FONAREDD est financé par 2 bailleurs de fonds. Ce Tableau fournit en outre des informations cumulatives sur les contributions reçues de tous les bailleurs de fonds ainsi que leurs engagements au 31 décembre 2020. Le tableau ne mentionne pas leurs engagements au-delà de 2020.

Tableau 2 : Engagements et contributions des bailleurs de fonds au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Bailleurs	Total Engagement	Cumulatif au 31-Dec-2019	Contribution pour l'année en cours Jan-Dec-20120	Total contribution
CAFI National Investment Framework	171,200,000	123,600,000	47,600,000	171,200,000
Swedish International Development Cooperation	3,367,743	1,657,376	1,710,367	3,367,743
Grand Total	174,567,743	125,257,376	49,310,367	174,567,743

3 INTÉRÊTS PERÇUS

Outre les contributions des bailleurs de fonds, le FONAREDD perçoit également des fonds d'intérêts sur les revenus. Les intérêts sont perçus de deux manières : (a) sur le solde des fonds détenus par l'Agent administratif (les « revenus d'intérêts des fonds ») ; et (b) sur le solde des fonds détenus par les Organisations participantes (les « revenus d'intérêts des Organisations ») lorsque leurs règlements financiers et règles de gestion financière autorisent le reversement d'intérêt à l'Agent administratif.

Au 31 décembre 2020, les revenus d'intérêts s'élevaient à **930,652 USD**, et le solde des fonds détenus par les Organisations participantes n'a manifesté aucun intérêt.

Tableau 3 : Revenu d'intérêts et de placements perçus, au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Intérêts perçus	Cumulatifs au 31-Dec-2019	Année en Jan-Dec-2020	Total
Agent administratif			
Revenu d'intérêts et de placements perçus	695,603	235,049	930,652
Total : intérêts perçus par le fonds	695,603	235,049	930,652
Organisation participante			
Total : intérêts perçus par les organisations			
Grand Total	695,603	235,049	930,652

4 TRANSFERTS DE FONDS ET DÉPENSES

Les allocations destinées aux Organisations participantes sont approuvées par le Comité de pilotage et versées par l'Agent administratif. Au 31 décembre 2020, l'Agent administratif a transféré **135,781,462** USD à dix organisations participantes (voir la liste ci-dessous).

Le tableau 4 fournit des informations supplémentaires sur les remboursements reçus par le Bureau des fonds multipartenaires et sur le montant net financé à chaque organisation participante

Tableau 4 : Transfert, remboursement et montant net financé, par Organisation participante, au 31 décembre 2020 (en dollars américains)¹¹

Organisation Participante	Cumulatif au 31 déc 2019			Anée en cours Jan-Dec-2020			Total		
	Transferts	rembours ement	Montant net financé	Transferts	rembourse ment	Montant net financé	Transferts	rembou rsement	Montant net financé
AFD				14,000,000		14,000,000	14,000,000		14,000,000
Enabel	4,000,000		4,000,000				4,000,000		4,000,000
FAO	16,481,154		16,481,154	998,762		998,762	17,479,916		17,479,916
IBRD	25,000,000		25,000,000				25,000,000		25,000,000
JICA	3,168,041		3,168,041				3,168,041		3,168,041
UNCDF	4,174,200		4,174,200				4,174,200		4,174,200
UNDP	32,959,305		32,959,305				32,959,305		32,959,305
UNFPA	8,729,120		8,729,120				8,729,120		8,729,120
UNHABITAT	5,000,000		5,000,000				5,000,000		5,000,000
UNOPS	21,270,880		21,270,880				21,270,880		21,270,880
Grand Total	120,782,700		120,782,700	14,998,762		14,998,762	135,781,462		135,781,462

¹¹ Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondissements. Cela s'applique à l'ensemble des chiffres du présent rapport.

5 DÉPENSES ET TAUX D'EXÉCUTION FINANCIER

Toutes les dépenses finales déclarées au titre de l'année 2020 ont été communiquées par le siège des Organisations participantes. Celles-ci ont été consolidées par le Bureau des fonds multipartenaires.

Les dépenses des projets sont exécutées et suivies par chaque organisation participante et sont rapportées conformément aux catégories harmonisées entre les agences. Les rapports des dépenses ont été soumis via le « MPTF office's online expenditure » et sont disponibles sur le MPTF Gateway à l'adresse suivantes : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>.

5.1 DÉPENSES DÉCLARÉES PAR ORGANISATION PARTICIPANTE

En 2020, **14,998,762** USD ont été transférés aux organisations participantes et **32,338,677** USD ont été déclarés comme dépenses.

Comme l'indique le tableau 5.1 ci-dessous, le montant cumulé net des transferts s'élève à **135,781,462** USD et le montant cumulé des dépenses déclarées par les organisations participantes s'élève à **66,406,532** USD. Ceci correspond à un taux global d'exécution des dépenses du fonds de 49%.

TABLEAU 5 : Montant net financé et dépenses déclarées par organisation participante et taux d'exécution financier, au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Organisation Participante	Montant approuvé	Montant Net Financé	Dépenses			Taux d'exécution
			Cumulative jusqu'au 31-Dec-2017	Année en cours Jan-Dec-2018	Total	
AFD	26,999,378	14,000,000				0
Enabel	7,000,000	4,000,000	257,415	1,825,169	2,082,584	52.06
FAO	23,000,003	17,479,916	8,090,699	5,367,559	13,458,258	76.99
IBRD	39,000,000	25,000,000	7,021,199	6,820,804	13,842,003	55.37
JICA	3,999,607	3,168,041	60,149	344,453	404,602	12.77
UNCDF	6,957,050	4,174,200	472,657	830,135	1,302,792	31.21
UNDP	57,488,555	32,959,305	7,704,456	8,342,476	16,046,932	48.69
UNFPA	8,729,120	8,729,120	313,123	2,696,110	3,009,233	34.47
UNHABITAT	6,999,490	5,000,000	4,653,844	850,774	5,504,619*	110.09
UNOPS	24,270,880	21,270,880	5,494,313	5,261,197	10,755,510	50.56
Grand Total	204,444,083	135,781,462	34,067,855	32,338,677	66,406,532	48.91

- Les dépenses 2021 ont été intégrée pour Unhabitat et seront ajustées à la prochaine période de rapport

5.2 DEPENSES PAR PROJET

Le **Tableau 5.2.** Fournit des informations supplémentaires sur le montant net financé par projet, organisation participante et le niveau de dépense.

Tableau 6: Montant net financé par projet (en dollars américains)

Secteur / numéro et Titre du Projet		Org. participante	Statut du projet	Montant approuvé	Montant net financé	Dépense	Taux d'exécution %
00103789	Finalisation et mise en œuvre du système national de surveillance des Forêts	FAO	On Going	10,000,003	10,000,003	9,497,683	94.98
00103801	Programme d'appui à la Société Civile	UNDP	On Going	3,000,000	2,000,000	1,761,350	88.07
00103850	Programme Intégré REDD+ du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe)	IBRD	On Going	30,000,000	20,000,000	12,403,937	62.02
00103851	Promouvoir la gestion durable des forêts par le renforcement des droits des Peuples Autochtones et de leur participation à REDD+	IBRD	On Going	2,000,000	1,000,000	5,703	0.57
00105031	Programme Intégré REDD+ du Sud Ubangi (PIREDD Sud Ubangi)	IBRD	On Going	7,000,000	4,000,000	1,432,363	35.81
00105282	Appui à la réforme de l'aménagement du territoire	UNDP	On Going	8,000,000	5,000,000	3,657,616	73.15
00105381	Programme d'appui à la réforme foncière	UNHABITAT	On Going	6,999,490	5,000,000	5,504,619	110.09
00107819	Programme Intégré Oriental (Ituri, Tshop et Bas-Uele)	UNDP	On Going	33,000,000	20,000,000	8,660,979	43.30
00113546	Energie	UNCDF	On Going	6,957,050	4,174,200	1,302,792	31.21
00113546	Energie	UNDP	On Going	8,042,950	4,825,800	1,050,981	21.78
00113547	PIREDD Kwilu	JICA	On Going	3,999,607	3,168,041	404,602	12.77
00115700	Programme Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage	FAO	On Going	3,000,000	1,479,913	1,111,944	75.14
00116875	Programme Planning Familial	UNFPA	On Going	8,729,120	8,729,120	3,009,233	34.47
00116875	Programme Planning Familial	UNOPS	On Going	24,270,880	21,270,880	10,755,510	50.56
00117080	PI REDD Mongala	Enabel	On Going	7,000,000	4,000,000	2,082,584	52.06
00117600	PIREDD Equateur	FAO	On Going	10,000,000	6,000,000	2,848,631	47.48
00117920	Secretariat Programme	UNDP	On Going	5,445,605	1,133,505	916,006	80.81
00120055	Programme d'Appui a la mise en valeur durable des Savanes et des forets dégradées	AFD	On Going	14,999,378	8,000,000		0
00123066	Programme Gestion Durables Des Forets	AFD	On Going	12,000,000	6,000,000		0
Total				202,444,593	135,781,462	66,406,532	48.91
Grand Total				204,444,083	135,781,462	66,406,532	48.91

5.3. DEPENSES PAR CATEGORIES

Les dépenses de programme conjoint sont effectuées et contrôlées par chaque Organisation participante et sont déclarées selon les catégories convenues pour l'harmonisation inter-agence des rapports. En 2006, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a établi six catégories selon lesquelles les entités des Nations Unies doivent déclarer les dépenses de programme inter-agence. À compter du 1er janvier 2012, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a modifié ces catégories à la suite de l'adoption des normes comptables internationales IPSAS. Ces catégories sont désormais au nombre de huit. Les nouvelles catégories sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les dépenses par GNUD pour chaque projet est repris à l'annexe 1 du présent rapport.

Catégories de dépenses du CCS de 2012

1. Personnel
2. Provisions, produits et matériels
3. Équipement, véhicules, mobilier et dépréciation
4. Services contractuels
5. Déplacements
6. Transferts et subventions
7. Exploitation générale
8. Coûts indirects

Tableau 7.: Dépenses par catégorie au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Categories	Dépenses			% des coûts du programme
	Cumulative jusqu'au 31-Dec-2019	Année en cours Jan-Dec-2020	Total	
Coûts du personnel	4,628,448	3,564,929	8,193,377	13.17
Provisions, produits et matériels	405,552	3,135,187	3,540,739	5.69
Équipement, véhicules, mobilier et dépréciation	2,171,937	887,135	3,059,071	4.92
Services contractuels	12,867,784	16,159,822	29,027,606	46.66
Déplacements	2,702,717	1,227,660	3,930,376	6.32
Transferts et subventions	6,172,352	3,825,190	9,997,542	16.07
Exploitation générale	2,500,652	1,962,774	4,463,427	7.17
Cout total du Programme	31,449,441	30,762,697	62,212,139	100.00
Coûts indirects ¹²	2,618,413	1,575,980	4,194,393	6.74
Total	34,067,855	32,338,677	66,406,532	

¹² Le moment auquel les coûts indirects sont facturés à un programme conjoint dépend des règlements, règles ou politiques financières de chaque Organisation participante. Ces coûts peuvent être déduits immédiatement dès la réception d'un transfert basé sur le montant programmatique approuvé, ou ultérieurement en cours de la mise en œuvre. Par conséquent, le pourcentage des coûts indirects peut sembler dépasser le taux convenu de 7% applicable aux projets en cours. Lorsque tous les projets sont financièrement clôturés, ce chiffre ne doit pas dépasser 7%.

6. RECOUVREMENTS DES COUTS

Les politiques de recouvrement des coûts du fonds sont déterminées par les dispositions applicables du document de projet du Fonds, du MOU conclu entre l'Agent administratif et les Organisations participantes et des accords administratifs types conclus entre l'Agent administratif et le contributeur, sur la base de taux approuvés par le GNUD. Les politiques en place, au 31 décembre 2020, étaient les suivantes :

- **Frais de l'Agent administratif** : des frais de 1% sont facturés lors du dépôt du contributeur et couvrent les services fournis au titre de ladite

7. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Le Bureau MPTF continue à fournir des informations sur GATEWAY (<http://mptf.undp.org>) – une plateforme de partage des connaissances offrant en temps réel les données - l'information financière du système de comptabilité MPTF des contributions des bailleurs, budgets des programmes et les transferts aux Organisations participantes des Nations Unies. Tous les

8. COUTS DIRECTS

Le mécanisme de gouvernance du Fonds peut approuver une allocation au profit d'une Organisation participante pour couvrir les coûts liés aux services de secrétariat et aux tâches de coordination générale, ainsi que les évaluations au niveau du fonds. Ces allocations sont désignées « coûts directs ». Sur un total de **5,452,805 USD** affectés au budget du Secrétariat **3,858,852** ont été dépensés soit 71 %.

contribution pour toute la durée du fonds. De manière cumulative, **17,104 USD** ont été déduit au titre des frais de l'Agent administratif. De manière cumulative, au 31 décembre 2020, les frais retenus par l'Agent Administratif sont de l'ordre de USD 33677.

- **Coût indirects des organisations participantes**
:
Les organisations participantes prélèvent 7% de coûts indirects. Pendant la période concernée par le rapport, cela représente USD 1,575,980, déduits par ses Agences. De manière cumulative, USD 4,194,393 ont été déduits au 31 décembre 2020

rapports narratifs sont publiés sur le site MPTF GATEWAY, avec des outils et des tableaux d'affichage des données financières et programmatiques. Il est conçu pour fournir de façon transparente et responsable des services de gestion de fonds pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience. En outre, le FONAREDD dispose d'une page lui dédiée sur le site web du MPTF (<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3ML00>), avec une mise à jour des informations sur les activités du Fonds.

Tableau 8 : Coût direct

Organisation participante	Montant Net Transféré	Dépenses	Taux d'exécution
UNDP	5,452,805	3,858,852	71%
Total:	5,452,805	3,858,852	71%